B) LE LOCALIER FAIT « LE BADAUD »

I) 1933. AB S'INSTALLE. UN LOCALIER TRES ACTIF, « BADAUDESQUE » ET POLEMIQUE.

- 1) <u>Février et Mars 1933 : AB n'est pas encore devenu un localier identifié dans</u> *L'Echo Rochelais* mais un éditorialiste (cf ci-dessus le A)
- 2) Mars / Avril 1933 : Les premiers échos locaux non signé d'AB.

 Cependant en page une, à côté des éditos, très régulièrement une rubrique « Chronique Locale » non signée, mais AB en est sans doute l'un des rédacteurs au tout début 1933.
- a) <u>Le 4 mars 1933</u> sur 2 colonnes donne des informations de la « ligue des contribuables », de « la campagne nationale de timbres antituberculeux », des dates de « Conseil de Révision » par canton, de la « Convocation des réservistes en 1933 ». S'y ajoute le « vote de nos parlementaires », un peu de polémique vis-à-vis de M. André Hesse, le député radical-socialiste de l'arrondissement de La Rochelle.
- b) <u>La « Chronique Locale » du 11 mars 1933</u>, toujours sur deux colonnes, est bien remplie : Convocation du Conseil Municipal de La Rochelle, résultat des élections à la Chambre d'Agriculture, calendrier des fêtes et des fêtes de quartier pour l'année 1933, un texte définitif du statut professionnel des voyageurs du commerce, la Foire de Paris et le commerce international, « on annonce les fiançailles de M. Bernard Doreau, fils du général Doreau et de Madame, née La Provos de Launay, avec Melle Clara Cotard. Nos sincères félicitations ». Puis sur une colonne, des informations relatives à l'Eglise catholique locale :
 - Nomination par l'Evêque, ordination de prêtes et de diacres
 - Une séance académique du grand Séminaire
 - Mort de Mgr Mercier
 - « Service anniversaire pour Mgr Eyssantier, notre ancien et toujours vénéré évêque sera célébré à la cathédrale, mercredi 15 mars, à 9 heures »
 - Conférence au Cercle d'études religieuses et sociales sur Lourdes et ses miracles.
- c) <u>Dans la « Chronique Locale » du 18 mars 1933</u>, très bref compte-rendu des 12 points traités par le Conseil municipal à La Rochelle, « Quatre autres questions ont été traitées à huit clos », « Protestations contre le contingentement éventuel du vin d'Algérie ... une conférence organisée par la Chambre de Commerce de La Rochelle avec celle d'Alger ». Pour le <u>25 mars</u> : « L'heure d'été », « Trafic du port de La Rochelle (ville et palisse) »
- d) <u>Le 3 avril 1933, la « Chronique Locale</u> » va produire des comptes-rendus du Conseil Général des Charentes Inférieures et du Conseil Municipal de La Rochelle avec des

débuts de « commentaires » du <u>localier</u> sur des édiles locales. Nous en avons choisi quelquesuns avec deux conseillers dont nous retrouverons le nom régulièrement. « Le Conseil (général) a refusé d'augmenter le chauffage du Tribunal civil de La Rochelle malgré la vive intervention de <u>Maître Miaux</u> (1). Au Conseil municipal « Escarmouche entre les deux « excellents amis » (2), <u>Maître Miaux</u> et <u>Dr Bigois</u> (1) au sujet d'une subvention que l'Automobile Club du département sollicitait de la ville à l'occasion du Tour de France automobile, M. Miaux l'emporte facilement (3) ».

- (1) : Souligné par nous
- (2) : Ironie du localier car les deux hommes ont eu un « contentieux politico-électoral »
- (3) : Le localier aurait pu ajouter que M. Miaux est Président de l'Automobile Club et bien que dans la minorité du Conseil, car il est radical-socialiste, sa « modération » doit être appréciée du Maire, L. Vieljeux. Quant à Bigois il a un itinéraire politique compliqué à suivre, c'est un vindicatif, son influence s'exerce par son journal L'Eau Claire.

On retrouve les « deux mêmes « excellents amis » (comprendre « pas amis du tout ») » à propos du Stade de Port-Neuf (qui sera bien connu par AB, cf le D)) : « ... cette fois le Docteur Bigois tient sa revanche (pour faire voter une subvention) contre Miaux ».

- e) <u>Le 7 avril 1933, dans la « Chronique Locale</u> » plus d'une colonne pour le Conseil Municipal de La Rochelle : « <u>M. Menon</u> (1) a demandé pour le compte de MM. Paraud, Ligneul l'autorisation d'établir un lotissement (1) à Parigny. Celle-ci est refusée (1) pour cause de salubrité ».
 - (1) : Dès juin et juillet 1933, L'Echo Rochelais va mettre très brutalement en cause G. Menon pour une affaire de lotissement. Nous n'avons pas pu établir une relation entre ce refus pour ce lotissement à Parigny et « l'affaire des Profiteurs » qui déclenchera une longue et très vive polémique entre L'Echo Rochelais et Ouest-Océan dont G. Menon est rédacteur Cf ci-après dans ce B) et le D) -

Une demi-colonne sur le « trafic de la semaine du Port de La Rochelle (ville et palisse) ». Création d'une Association de la Presse rochelaise (JPC : de gauche). Enfin « Dans l'armée », « Dans le clergé » et « Fédérations des syndicats d'initiative (Poitou – Saintonge – Aunis - Angoumais) ».

N. B.: Nous reproduirons des « échos » de cette « Chronique Locale » que s'ils permettent de comprendre ce qui sera développé dans les différentes parties de ce chapitre consacré aux écrits d'André Bach dans L'Echo Rochelais de 1933 à 1936.

3) <u>Mai et Juin 1933 : AB sous le pseudonyme de P. P.</u> commence à se faire connaître

a) Le 6 mai 1933 : quatre articles en page 1

« Souvenir de Premier Mai » par André Bach.

Article d'une colonne sous la rubrique « Points de vue ». Mais au début AB parle d'une : « Journée calme à Paris » disent les gazettes dont les rédacteurs se sont battu les flancs pour trouver quelque chose à insérer sous la rubrique habituelle ». Ainsi le rédacteur AB n'avait rien dans l'actualité pour son « Point de Vue » (cf la A ci-dessus). Il va donc se « souvenir de premier mai d'avant 1914 » ou dans la capitale on craignait des émeutes et « le 1^{er} mai j'allais au muguet à bicyclette qui semblait ne sortir que ce jour de l'année ... Et les autos ! les vieux

tacots qui étaient déjà la retraite à l'époque de Paris-Berlin (course automobile), faisait encore une sortie pour aller au muguet ... Mais le plus beau c'était l'envahissement des « bistrots » de toutes catégories à l'heure du déjeuner ». AB n'oublie pas les Allemands dans sa conclusion : « ... C'est cela un premier mai parisien et les manifestants y passent inaperçus. Ils se dépêchent même de bâcler leur manifestation pour aller au muguet. Et personne ne songe à aller défiler au « pas de l'oie » comme Hitler l'a fait hier à Berlin. Mais les Allemands rêvent toujours d'aller cueillir le muguet dans nos forêts connues de 1915 à 1918 (1) »

- (1) : souligné par nous. Pour AB les Allemands veulent toujours revenir nous occuper.
- D'ailleurs, à côté de ces « Souvenirs de Premier mai », un autre article d'une colonne « <u>Nos travailleurs sont-ils défendus ?</u> », non signé, mais pourrait être de la main d'AB pour son contenu. Il observe la montée du chômage partout en Europe et « Devant le nationalisme économique de nos voisins que faisons-nous ? ... L'Allemagne s'oriente cers une économie formée, elle est libérée des réparations ... ». Pour conclure là encore nous n'avons pas su défendre les intérêts des ouvriers français de France ... Et cependant le cartel (gouvernement des gauches à dominante radicale-socialiste) leur avait promis monts et merveilles... »
- Toujours ce 6 mai, sur deux colonnes, « <u>La France à Genève. Qu'attendons-nous pour mettre fin à la Force tragique de la conférence du désarmement</u> ».de P. Taittinger. *Le titre est très explicite*.
- Mais ce qui a probablement attiré le plus d'attention des lecteurs est une demicolonne, non signé, au titre « Ne pouvant empêcher une réunion des J. P. (Jeunesses Patriotiques) les Socialistes provoquent de violentes bagarres ».
 - **b)** Les 17, 20 et 24 mai 1933. Les trois unes comportent chacune des textes de P. Taittinger, F. Hulot et d'AB :
- <u>Textes de P. Taittinger « Rentrée parlementaire. Où va le gouvernement ? Où va la majorité ? Où va la France ?</u> »
- <u>Le 17 mai 1933</u> : « Depuis un an, le cartel (de la gauche) victorieuse n'a tenu aucune de ses promesses rarement la rentrée parlementaire s'est produite dans des circonstances aussi dramatiques ».
- Le 20 mai 1933, toujours de P. Taittinger « Sommes-nous défendus ? Le pacifisme des radicaux et la trahison des objecteurs de conscience » : « L'Allemagne relève la tête parce qu'elle prend cette patience (du gouvernement français) pour de la faiblesse, parce qu'elle sait que les radicaux qui nous gouverne marchent aux ordres du Parti socialiste ».
- Le 24 mai 1933, « Les oublis de M. Herriot » par André Tardieu.
- A cette période sont publiés dans L'Echo Rochelais les premiers articles de politique intérieure de <u>François Hulot</u>, journaliste, proche collaborateur de P. Taittinger. Cf dans le Matin Charentais, cf ci-dessus et ci-après.
- <u>Le 17 mai 1933</u> pour le jubilé d'un grand scientifique, le professeur d'Arsoni, inventeur de l'air liquide.
- <u>Le 24 mai 1933</u>, un édito de politique extérieure « Mussolini Hitler Deux hommes : une méthode ».

Le 20 mai 1933 :

• « Point de Vue » à chacune de ces 3 dates d'André Bach.

Le premier le <u>17 mai 1933</u>, dénote une antipathie d'AB vis-à-vis de Gandhi, le second le <u>20 mai 1933</u> « <u>Genève et Jéricho</u> » s'attaque à la conférence du désarmement pour conclure : « Il y a une chose que je ne souhaite pas aux super-pacifistes de chez nous : c'est d'être obligé de fondre un jour le bronze de la statue de Briand pour en faire des canons ». Enfin <u>le 24 mai 1933</u> avec « <u>Pour tâcher de comprendre</u> » pour dénoncer les absurdités administratives et fait appel à « son ami le plombier » (qui évidemment n'existe pas) pour conclure « Comme mon ami le plombier, homme de bon sens et bourré de sages maximes à coutume de dire : vous comprenez patron, avec tous ces trucs-là, vous avez certainement les pieds (ou l'épée) de Damoclès au-dessus de votre tête ». *Un plombier qui connait Damoclès … ? ?*

Il y a « bousculade » pour traiter des sujets politiques dans L'Echo Rochelais et AB rédige sur d'autres thèmes.

c) Le 27 mai 1933. A la une, quatre articles :

- « Pas d'équivoque : Union nationale, oui mais contre le socialisme d'abord » par P. Taittinger, député de Paris. Le titre est explicite pour un édito de politique nationale.
 - « Aurons-nous un budget ? » par François Hulot
 - « A l'eau de Vichy » par François Hulot

Le premier « papier » répète la gabegie des dépenses de l'Etat et le second un déplacement du Président Lebrun à Vichy. Si le premier colle à l'actualité, le second fait « remplissage ».

- « De quelques actualités » par André Bach, sous la rubrique « Point de Vue » :
- « Depuis une semaine, les organisations extrémistes de Lille avaient multiplié de violents appels à l'émeute à l'occasion de la venue de MM. Pierre Taittinger et Edouard Soulier, qui devaient tenir un grand meeting. M. Salengro, maire de Lille, avait pris lui-même la tête du mouvement. La réunion s'est néanmoins déroulée dans le plus grand calme, sous la protection d'un imposant service d'ordre, organisé par les Jeunesses Patriotes. M. René Richard et M. Edouard Soulier, député Paris, président des Jeunesses Patriotes, et contrôleur de la Commission de l'armée, s'éleva contre l'inertie des Pouvoirs publics, qui laissent à l'heure actuelle, les frontières du Nord de la France sans défense.

PREMIERES BAGARRES (1). Cependant, au dehors, l'émeute grondait. Les socialistes, furieux de ne pas pouvoir pénétrer dans la salle, se livraient dans les rues voisines aux pires excès, malgré les efforts de dix pelotons de la garde mobile. Le commissaire central reçut une brique sur la tête, pendant que les gardes mobiles chargeaient au grand galop.

UN CAFE SACCAGE (1) Vers dix heures, comme un groupe de communistes commençait à mettre à sac le siège du parti socialiste, les gardes mobiles intervinrent très énergiquement. Vers 22 h 30, comme les gardes mobiles patrouillaient, une rapide bagarre survint à la terrasse d'un grand café où les socialistes brisèrent tables, chaises et carreaux. De nombreuses arrestations avaient été opérées, dont trois ont été maintenues. »

(1) : Sous-titre de L'Echo Rochelais

Ainsi loin de La Rochelle se multiplient les bagarres entre les troupes socialistes du maire de Lille Salengro, futur ministre de l'Intérieur du Front Populaire et les partisans de Pierre Taittinger. Bien évidemment pour P. Taittinger les fautifs sont les socialistes. A Lille, pour Salengro, ce devait être les Jeunesses Patriotes. Au moins la « couleur » de L'Echo Rochelais n'est pas pâle.

d) <u>Le 27 mai 1933 : dans « Chronique de La Rochelle », le « Tour » (automobile à La Rochelle)</u>

Une colonne signée P. P. donc AB: « Notre confrère de Paris « Le Journal » a organisé cette année encore ce Tour de France et de Belgique automobile et motocycliste. Cette épreuve qui totalise 5.000 kilomètres, est disputée en 14 étapes, du 12 au 28 mai. Partis de Paris, voici 13 jours, les concurrents franchissaient, mercredi, leur 10e étape, pour arriver dans notre bonne ville, venant de Dax, soit 330 kilomètres. Vers 11 heures, les rues étaient bordées de rangées de curieux, dont le nombre grossissait en approchant de la place de Verdun. Celle-ci, l'air joyeux, avec ses décorations, ses drapeaux claquant au vent, formait le point d'arrivée et le garage des véhicules. Le premier concurrent arrive à 11 h 39, c'est M. Morel (n° 105) dans une superbe Talbot jaune, 2e et 3e Berliet, 4e Talbot, 5e Citroën, 6e Chenard et Walcker, le 12e est M. L. Gillot sur une moto F. N.; le 19^{e,} une autre moto Gillet-Herstal, etc ... Le soir, au garage Brenuchot, avenue Guitou, l'Automobile-Club du département avait convié les touristes à un très substantiel dîner servi par le maître Delbreil. Le Jazz Alexander, si connu des amateurs de T.S.F., et qui suit le Tour, ajouta la musique au menu. Le repas était présidé par M. Miaux (1), président de l'Automobile-Club de La Rochelle, assisté de M. Vieljeux, maire et du représentant du préfet... Deux discours ont été prononcés par MM. Miaux et Caillé. A 22 h 30 chacun s'en fut, car le départ pour Angers (11e étape) avait lieu le lendemain de très bonne heure. Le soir, place de Verdun, une séance gratuite de cinéma a été offerte à la population par le Journal. Elle a remporté un plein succès. Belle journée qui fait honneur aux animateurs du Tour et à M. Miaux (1) qui a su, avec des moyens en somme assez restreints, mettre au point une réception fort convenable à la satisfaction générale. »

> (1) : Ce bref compte-rendu dans un style classique a le mérite de montrer que P.P., donc AB a connu dès son arrivée à La Rochelle <u>M. Miaux</u>, Président de l'Automobile-Club de La Rochelle. M. Miaux est aussi avoué, plaidant au Tribunal correctionnel et surtout Président du parti des Radicaux-socialistes de La Rochelle. C'est ainsi que nous le retrouverons cité à de multiples occasions par AB et sous différents pseudonymes dont J. M. (Jean Méliès), le Badaud et P.P.

e) <u>Le 31 mai 1933 : « M. Pierre Taittinger victime d'un accident de la route</u> » (non signé) :

« M. P. Taittinger, qui avait passé la journée d'hier à La Rochelle, quittait notre ville à 15 h.30, se rendant à Poitiers, où il devait, en compagnie de M. Roger de Saivre (1), faire une grande réunion politique. A 17 h.30, entre Lusignan et Croutel, la voiture, conduite par M. Le Bouteiller, directeur du Matin Charentais, roulait à 80 km. A l'heure, lorsque la direction se rompit. La voiture alla s'écraser contre un arbre. M. Taittinger, projeté sur la route, fut relevé sérieusement blessé et perdant le sang en abondance. M. Roger de Saivre était légèrement blessé à l'œil ; M. Le Bouteiller, à la jambe. Grâce à M. Brouza, sous-directeur de la Banque Adam, et de M. Gueretin, d'Angoulême, les secours furent rapidement organisés; quelques instants après, la gendarmerie de Lusignan et les voitures de secours venant de Poitiers arrivèrent sur les lieux de l'accident. M? le docteur Fumeau, de Poitiers, donna sur place les premiers soins. Les blessés furent transportés à Poitiers. M. Taittinger dut supporter des points de suture qui arrêtèrent l'abondante hémorragie. Malgré ses souffrances et une forte fièvre, le chef des J. P. tint à assister à la réunion et y prit la parole au milieu de plusieurs centaines d'auditeurs qui lui firent des ovations enthousiastes. A 22 h., M. Taittinger, accompagné de M. Roger de Saivre, fut transporté à Paris. Tous les amis de M. Taittinger s'associent à L'Echo Rochelais pour adresser au vaillant député de Paris leurs vœux ardents de prompt et complet rétablissement ».

(1) : Roger de Saivre, ancien propriétaire et rédacteur en chef de L'Echo Rochelais

f) <u>Le 7 juin 1933 : « Une nouvelle espèce de profiteurs de guerre » par « Un de</u> là-haut »

Le sujet de cet article d'une colonne en page intérieure ne laisse aucun doute. C'est AB qui tient la plume. L'ancien combattant et l'auteur du livre « Là-Haut » qui vient d'être diffusé et qui fait l'objet d'une publication chapitre par chapitre dans l'Echo Rochelais s'insurge contre les « organisations » (d'anciens combattants) (sans en citer aucune) qui en profitent pour se donner importance et influence :

« Et ce serait un excellent travail de moralité et de salubrité que d'arrêter ou tout au moins de freiner les exploits des gens qui veulent nous faire prendre des vessies pour des lanternes, des antichambres ministérielles pour une tranchée et des corridors pour un boyau. Les authentiques anciens combattants qui se sont fourvoyés à leurs côtés pourraient faire ce travail eux-mêmes, ce serait du temps de gagné. Un de là-haut »

Cet article aurait pu être dans la rubrique « Point de Vue » en première page. C'est l'un des exemples qui montre que L'Echo Rochelais est encore dans une phase « transitoire » dans la présentation et le contenu des articles, des rubriques et des signatures.

g) Le 14 juin 1933 : « Autour des lotissements. Les profiteurs »

C'est ce petit article en page intérieure qui va déclencher une grande polémique entre L'Echo Rochelais et Ouest-Océan. Elle va durer jusqu'en 1935, à laquelle nous consacrons une grande partie du D) ci-après.

h) <u>Le 17 juin 1933 : « Place de Verdun et Autobus » par « P. P.</u> » en page intérieure sous « La chronique de La Rochelle »

Il nous a fallu attendre le troisième déplacement à La Rochelle en 2015 pour être certain que « P. P. » était bien AB.

« La guestion du terminus des autobus de la place de Verdun est, si l'on peut dire, à l'ordre du jour. Depuis longtemps, les usagers des autobus se plaignent de l'incommodité de ce stationnement d'une longueur démesurée. En cas de mauvais temps, le petit abri est de beaucoup trop étroit et ne peut abriter tout le monde. Lorsque l'heure du départ approche, chacun s'élance, traverse rapidement la rue au risque d'accident, pour faire queue à l'entrée des voitures. Quant à celles-ci, la manœuvre qu'il faut leur faire effectuer pour le changement de direction est difficile, délicate et dangereuse même. C'est ainsi que nous avons vu, de nos yeux, un incident provoqué par la marche arrière d'un gros car de La Police ; ce ne fut pas grave, par suite de la présence d'esprit du conducteur ; mais c'est peut-être un intersigne ! Tout le monde étant à peu près d'accord pour la critique, il s'agit de trouver maintenant une solution meilleure et même, si possible, parfaite. C'est le point délicat. M. Vieljeux a désigné une Commission mixte qui étudie, pour l'instant, les projets déjà présentés. Toutes les suggestions seront accueillies et passées au crible de la discussion. Trois propositions ont déià été faites : ... M. le Maire, qui, avec son affabilité coutumière (1) a bien voulu nous permettre de l'interroger sur ce point (1), se défend d'avoir des idées préconçues : « Je ne désire et ne veux rechercher que le bien général, et j'espère que nous y parviendrons sans léser personne. Actuellement, l'affaire est entre les mains de techniciens qui nous apporteront leurs avis motivés. Nous nous rendrons encore sur place et nous ferons, au besoin, des piquetages. Il vaut mieux ne pas brusquer la solution et en étudier toutes les conséquences. » C'est aussi notre avis (1). C'est sur cette pensée pleine de bon sens que nous soumettons le problème à la médiation de nos lecteurs ».

- (1) : AB se montre déjà très bienveillant vis-à-vis de « M. le Maire », ce dernier ayant reçu le nouveau journaliste de L'Echo Rochelais. AB « s'installe » donc comme localier à La Rochelle sous le pseudonyme de P.P.
- i) Le 28 juin 1933 : « L'Amicale des pêcheurs de La Rochelle » par P. P. (= AB)

AB se montre toulours « l'ami des pêcheurs ». Il leur trouve moultes qualités comme l'illustre son article reproduit dans le C) ci-après.

- 4) <u>Juillet 1933 : L'Echo Rochelais devient quotidien.</u>
 « <u>La profession de foi badautesque » d'AB. Premiers P. P. (AB) au Tribunal Correctionnel. Jean Méliès (AB) sur le Tour de France.</u>
 François Sidos de la « Mané » à la collaboration.
 - a) Le 5 juillet 1933, en page intérieure :
- « Le billet du flâneur (1). Conception Moderne de la Morale » par « P. P. » :

« Ceux qui prétendent que la moralité publique diminue de jour en jour et que la génération moderne est d'une valeur morale inférieure à la précédente sont traités quotidiennement de raseurs, de vieux encroûtés et d'autres termes aussi délicats qui, du reste, démontrent par euxmêmes l'exactitude de ce qui est affirmé. Et cependant quelle vérité générale! Et que rares sont les exceptions! Nous en avons eu un exemple bien net à une récente audience correctionnelle (2). Le président Deschamps (3) interrogeait avec son humour à froid une malheureuse (4) à qui on reprochait un vol d'huîtres. « Comment avez-vous fait ? » Elle s'expliquait, se gardant bien de donner trop d'importance à son geste, malheureusement assez fréquemment répété. – Mais enfin, la femme Rocher (c'est son nom) pouvait être surprise sur le fait et elle dut avouer qu'elle avait un complice qui surveillait les arrivants possibles. « C'est mon concubin qui faisait le guet. » Vous avez bien lu, ô lecteur! Mon concubin! (5) Jadis, devant la majesté du Tribunal, la force armée et les robes des magistrats, cette femme impressionnée, intimidée, aurait dit « c'est mon mari » ou « c'est mon homme », ce qui aurait tout arrangé et voilé en situation immorale et illégitime dans laquelle elle se trouvait. Aujourd'hui, sa conscience, sa pudeur de femme ne révoltent pas, elle déclare d'une voix ferme, qui ne tremble pas et ne croit pas avoir des raisons de trembler : « C'est mon concubin. » Le mot existe, il faut l'employer... Deux exemples pris sur le vif illustreront notre opinion (6). Nous descendions, vendredi dernier, la rue Chaudrier, sur le trottoir de gauche; sous les arcades, un jeune bébé de 4 à 5 ans s'amusait à marcher en frappant du pied et, à chaque pas qu'il faisait, sans s'occuper des passants, il martelait un ... Cambronne bien net bien rythmé. Au bout de 10 à 15 mètres, il s'engouffra, toujours en chantonnant, dans le couloir d'un immeuble. L'autre mardi, nous arpentions la rue du Cordouan, en direction de la rue Alcide-d'Orbigny; trois fillettes de 7 à 8 ans regardaient une communiante qui, en toilette blanche, revenait, en compagnie de sa mère, de la cérémonie de Confirmation. « C'est beau, une Communiante », dit l'une des enfants. L'autre répartit : « J'aimerai mieux être une mariée. » Pourquoi ? » interrogea la troisième. « Mais, c'est bien plus rigolo! » Il est à penser que la fillette, - du moins, je l'espère, - ne savait pas pourquoi « c'était plus rigolo » ; mais elle donnait son opinion avec une assurance et une fermeté de voix telles que la seconde enfant acquiesca aussitôt avec un petit rire nerveux accompagné d'un saut de cabri. Quelle pitié! Jolie éducation, qui ne fait pas honneur aux maîtres! Pauvres parents! Vous souffrirez, quand votre fils et votre fille auront vingt ans. »

- (1) : Ce « billet du flâneur » annonce « Le carnet du badaud », cf ci-après
- (2) : AB sera un chroniqueur judiciaire très assidu des séances des Tribunaux de La Rochelle et à Pau, cf ci-après
- (3) : Le Président Deschamp va être régulièrement mis en valeur par AB
- (4) : AB bien que n'étant pas avocat prend la défense de la « malheureuse », voleuse d'huitres
- (5) : AB fait semblant d'être choqué parce que la « malheureuse » a comme complice un concubin et pas un mari !!
- (6) : Ce sont des exemples de localier

Dans ce texte AB force un peu sur la « morale » conjugale et l'éducation des enfants pour probablement plaire à la lecture attentive des ecclésiastiques de La Rochelle et des « dames patronnesses ». Heureusement que personne ne connait à La Rochelle les « femmes » d'AB...cf ci-dessus le chapitre I « AB et sa famille »

• « <u>Election d'un Conseiller général, canton de La Jarrie. Résultat de scrutin</u> » (non signé) :

« Nous saluons avec plaisir le splendide résultat obtenu par M. de Montbron après quelques jours seulement de campagne électorale, et nous félicitons les électeurs du canton de La Jarrie du bon sens dont ils font preuve. Ce joli chiffre de 684 voix trace leur devoir aux électeurs soucieux de mettre à leur tête un conseiller qui ait l'autorité nécessaire pour les défendre. Au scrutin de ballotage, M. de Montbron doit être élu. »

Ce commentaire est probablement de P. Taittinger, sans doute ami de M. de Montbron. Mais ce dernier sera battu au deuxième tour.

- Publication du chapitre 21 de « Là-Haut » par André Bach en « Feuilleton de L'Echo Rochelais »
- Le localier doit être un expert en « <u>Nécrologie</u> ». Donnons celle du 5 juillet à titre d'exemple, signé « P. P. » :

« Nous apprenons avec un profond regret le décès subit, survenu dimanche dernier, en son domicile, 26, petite rue du Temple, de M. Léon Moreau, chausseur, rue du Temple. M. Moreau s'étant senti fatigué, n'avait pas voulu accompagner sa famille en promenade et avait préféré se reposer. C'est en rentrant à la maison que Mme Moreau constata l'affreux malheur qui, pendant son absence, l'avait rendue veuve. M. Léon Moreau disparait dans sa 50° année, à l'âge où il pouvait normalement entrevoir la possibilité de jouir bientôt d'un repos bien mérité. Honorable commerçant, bon mari et père de famille, on ne lui connaissait pas d'ennemis (1). Catholique pratiquant (1), il serait allé au Congrès de Saintes, dimanche, s'il ne s'était senti incommodé. Il laisse d'unanimes regrets. L'Echo Rochelais, dont il était in vieil et fidèle ami, perd en lui un lecteur assidu (1). Nous offrons à Madame, à Mademoiselle Moreau et à leur famille l'hommage de nos condoléances émues. P.P.

Ses obsèques auront lieu le mercredi 5 juillet, à 9 h.1/2, en l'église Saint-Sauveur. Une messe de huitaine sera dite, pour le repos de son âme, le mercredi 2, à 8 heures, en l'église Saint-Sauveur. »

(1) : Dans cette nécrologie de L'Echo Rochelais, ce commerçant, chausseur rue du Temple, est « honorable », le mari « bon » (fidèle), le père « bon », sans ennemi (connu), catholique pratiquant et ... lecteur assidu de L'Echo Rochelais.

b) Le 12 juillet 1933, en page intérieure :

« M. Perreau a tenté le sauvetage du « combinard Hulin » par « P. P. »

M. Perreau, sénateur de Charente Inférieure est pris à parti après la démission de M. Hulin, sous-secrétaire d'Etat à la guerre. Une affaire compliquée qui implique plusieurs personnes

citées. Si l'article a été écrit par AB, les éléments de la polémique ont dû être fournis par P. Taittinger ou par un de ses amis locaux.

c) <u>Le 18 juillet 1933</u>: « <u>A nos lecteurs</u> (en très grands caractères). <u>Nous sommes heureux</u> de confirmer à nos lecteurs qu'à partir du mercredi 19 juillet paraîtra quotidiennement. <u>Dès la première heure, nos lecteurs trouveront les dernières nouvelles générales, régionales et locales d'information, que notre organisation et une entente avec les grandes agences nous <u>permettent de donner en avance de plusieurs heures sur les autres journaux.</u> Simultanément L'Echo Rochelais commencera la publication d'un nouveau feuilleton ; Le Navire Immobile ».</u>

Cette décision entraine un « développement » des articles d'AB et dès le 19 juillet la création de la rubrique le « **Carnet du Badaud** », plus les « P. P. »

Par ailleurs ce 18 juillet paraissent les derniers chapitres du livre d'AB « Là-Haut » dans L'Echo Rochelais (cf ci-dessus le chapitre II « AB le zouave et ancien combattant »), avec à la fin « Nous rappelons à nos lecteurs que « Là-Haut » de notre collaborateur (1) André Bach se trouve en vente dans les principales librairies de La Rochelle, sous la forme d'un ouvrage de de plus de deux cents pages, abondement illustré par Gaston Trilleau et Henri Petit. Tous les anciens combattants voudront avoir ce livre dans leur bibliothèque. Prix six francs ».

(1) : L'Echo Rochelais a bien écrit « collaborateur » et non rédacteur en chef.

d) <u>Le 19 juillet 1933, « Le Carnet du Badaud ». Premier article : « Profession de Foi « Badaudesque » » :</u>

« Dans tout honnête Français il y a un cœur de badaud qui sommeille, ce qui explique la rapidité avec laquelle se forment les rassemblements sur les voies publiques, le centre du rassemblement se trouvant souvent formé par peu de chose ou rien du tout, plus un jeune porteur de dépêches, un apprenti pâtissier et le commis du coiffeur du coin qui, en manches de chemise, a délaissé un client barbouillé de savon pour venir voir ce qui se passe. Autour de ce noyau de rassemblement, viennent s'agglomérer toutes les catégories de badauds, catalogués et non catalogués, jusqu'à ce que survienne un agent de l'autorité qui recueille les versions les plus contradictoires de l'évènement, les gens les plus affirmatifs étant forcément ceux qui sont arrivés trop tard et qui n'ont rien vu du tout. Quant au journaliste, ce badaud professionnel, il doit posséder des antennes psychologiques suffisantes pour diriger instinctivement ses pas vers l'endroit où « il va se passer quelque chose ». C'est pour cela que, lorsqu'on le voit flâner le nez au vent, l'air absent, semblable à un limier qui hume le relent du gibier, on peut le soupconner de fainéantise alors qu'en réalité il est en pleine action professionnelle et très préoccupé. Préoccupation qui le conduit souvent à s'abstraire de l'ambiance, ce qui présente quelquefois quelques dangers. C'est ainsi que l'autre matin, votre serviteur déambulait en explorateur le long du quai à la recherche d'un évènement quelconque quand - ayant totalement oublié qu'un port de mer sert généralement à abriter des bateaux et que ces derniers sont reliés à la rive par des amarres - il trébucha sur un cordage et esquiva de bien peu une chute dans le bassin. De journaliste, il se serait ainsi transformé en « fait divers », et, quoique cette façon de fournir du texte au journal en période calme soit préconisée par certains, elle n'est pas complètement entrée dans les habitudes de la profession (1). Il est préférable de relater ce qui est arrivé aux autres, ce qui leur arrive, ou ce qui pourrait leur arriver. Le rôle su « badaud-journaliste » consiste aussi, et c'est là le plus utile de ce rôle, à signaler au public et aux Pouvoirs publics ce qui est bien et ce qui est mal en collaborant de son mieux aux améliorations et aux perfectionnements possibles (2). A condition, naturellement, de le faire sans haine et sans parti-pris et de ne pas admettre « a priori » que telle chose est bien parce qu'elle a été faite par M. Durand, alors que tout ce que réalise M. Dupont est condamnable. Si

nos lecteurs le permettent, c'est dans cet esprit que je me propose de faire le « badaud » et je les supplie de ne m'épargner ni la critique, ni l'approbation. C'est cependant cette dernière grâce que je me souhaite! LE BADAUD »

- (1) : AB fera aussi des Carnets du Badaud en « période calme » pour remplir la colonne.
- (2) : AB rédigera plusieurs articles pour améliorer les services au public

AB fera le badaud comme de nombreux journalistes avec son humour bien à lui et sa bonne humeur.

Tout comme les « Points de Vue », le journaliste AB va écrire des dizaines de « Carnet du Badaud » à La Rochelle et à Pau.

e) <u>Le 20 juillet 1933</u>. Largement consacré au « Tour » (Tour de France) par Jean Méliès (= AB)

Le deuxième « Carnet du Badaud » a pour titre « <u>Suite d'un coup de pédale</u> » ... toujours le vélo, cf le chapitre III « AB le cycliste »

f) Le 21 juillet 1933 :

• Toujours « <u>Le « Tour » à La Rochelle. Une arrivée triomphale. Aerts gagne l'étape</u> » En page 1, 3 colonnes par Jean Méliès (AB), cf le chapitre III « AB le sportif-cyclotouriste ».

• « Carnet du Badaud. Les chiens et la plage »

On devine le propos : « Je n'écris pas cela en haine des chiens vu que je nourris la plus vive des sympathies à leur égard, mais j'ai reçu les doléances de beaucoup de mamans et je me devais de les transmettre aux intéressés, non pas aux chiens, mais aux autorités qui administrent les chiens ». AB ne se fait aucune illusion puisqu'il termine par une pirouette : « On pourrait trouver une petite plage qui serait signalé par un écriteau « plage pour baigneur avec chien », de même que dans les chemins de fer il y a des compartiments pour « Chasseurs avec chiens ».

• « Tribunal Correctionnel ». Audience du 20 juillet

« L'audience d'hier a été très courte en raison de l'arrivée du Tour de France à La Rochelle ». Les juges et avocats aiment-ils le vélo comme P.P./AB? Nous avons choisi deux petites affaires :

« Les gendarmes sont-ils de braves gens ? B- Alfred est poursuivi pour insultes à la gendarmerie, roulant à bicyclette et s'étant vu interpellé par l'autorité. Il se mit en colère et en ... guirlanda ces braves gens. Me Gaudet de Lestard plaide que le prévenu a été un excellent soldat, blessé trois fois, trépané, pensionné de guerre à 20%. Un certificat médical atteste que B- n'est pas pleinement responsable et que la chaleur produit sur ses nerfs une excitation dont il n'est pas maître. 50 francs d'amende avec sursis.

Petits faits. M. Tréseau qui n'a pas présenté son cheval à la réquisition est condamné à 10 francs d'amende avec sursis.

M. Hippolyte Thibault pour le même motif se voit appliquer la même peine.

Mme Carassoubara qui a laissé divaguer son chien de garde récolte 50 fr. d'amende avec sursis. » P.P.

Ces juges ont été cléments pour avoir le temps d'aller voir arriver le « Tour »!

• « Carnet du Badaud. Harmonie et fausses notes ».

Le Badaud a relevé les prix de l'essence devant les « marchands d'essence ». Il s'étonne des prix très différents dans une même ville ou dans deux villes portuaires qui reçoivent du carburant par bateau mais parfois les prix sont identiques « sous la conduite d'un chef d'orchestre qui les tient sous sa baguette ». En clair une entente.

g) <u>Le 22 juillet 1933</u>

• Un Point de Vue : « De la Banderille à l'hameçon » par AB :

« Ayant l'amour des animaux, probablement parce que je ne possède ni chien, ni chat, ni perroquet, j'ai aussi le plus grand respect pour la Société Protectrice des animaux et pour son action contre les brutes qui brutalisent les bêtes ». Mais « l'homme est un animal fichtrement partial, inconséquent et sans réflexion. »

En effet, « courses de taureaux, pêche à la ligne, chasse à courre et chasse tout court se nomme « sport » au mépris le plus complet de ce que devrait être le sport. Car le sport suppose l'égalité entre les belligérants et la recherche de la difficulté, par exemple en cyclisme où pour aller de Paris à Paris, les coureurs doivent passer par le Galibier et le Tourmalet (1). En vertu de ce principe, je verrais donc très bien les corridas consister à prendre les taureaux avec une gaule, une ligne et un hameçon, la pêche à la ligne se pratiquer avec des banderilles que l'on jetterait du bord et la chasse à courre s'effectuer à bicyclette (2). On tuerait certainement moins de taureaux, de cerfs et de goujons, mais l'homme se serait quand même diverti et que veut-il de plus ? Il voudrait peut-être forcer ses victimes à s'amuser avec lui ? »

(1) : Et pas l'Aubisque!!

(2) : AB s'amuse

AB a quelques « boussoles » pour juger d'une activité humaine. Sa préférée est souvent : le <u>sport</u> qui « suppose l'égalité entre les belligérants et la recherche de la difficulté... » C'est son « point de vue ».

• Conseil Municipal – Séance du 22 juillet » par « P. P. ».

Deux colonnes pour une séance de 90 minutes! Les débats pour « l'extension du service des eaux » sont intervenus, Mr Grasset (longuement) et plusieurs conseillers. Après une discussion assez vive, une motion de M. Grasset « est rejetée à l'unanimité moins quatre voix : MM. Miaux, Bigois. Rondeau et Grasset ».

Bien noté Miaux, Bjgois, Grasset, conseillers municipaux d'opposition mais pas du tout amis, ni d'accord politiquement entre eux.

En fin de séance, on retrouve un consensus pour « adresser de chaleureuses félicitations pour le beau succès obtenu par le passage du Tour cycliste à La Rochelle ».

• Carnet du Badaud : « Le cirque se monte »

Le badaud aime observer les enfants avant, pendant et après les représentations des cirques et AB devient philosophe :

« Ce n'est que plus tard, après avoir vu beaucoup de représentations de cirque ou de choses qui ressemblent aux représentations de cirque (1), que ces enfants, devenus hommes, comprendront définitivement qu'avec un peu de philosophie on a plus de divertissement dehors que dedans. Il suffit pour cela de savoir extraire le plaisant du sérieux et le grotesque des apparences de majesté. »

(1) : AB sera un fidèle badaud des fêtes foraines ... en pensant à son enfance ?

h) Le 24 juillet 1933 :

- Quatre pleines pages de photographies sur le Tour de France
- Carnet du Badaud : « Régates »

A La Rochelle, port de régates, le localier se doit aussi d'aimer les bateaux, la mer, y compris les « courses de baleiniers », alors le badaud force un peu pour conclure : « L'humanité, pas celle qui larmoie, l'autre, celle faite de force physique et d'esprit loyalement combatif se retrempe dans ces jeux de la mer et du muscle. Et l'on comprend que la déchéance n'a atteint que les nations dont les citoyens n'allaient plus à la mer ». C'est à l'évidence excessif.

i) Le 28 juillet 1933 :

Carnet du Badaud : « Quinzaine commerciale » :

« Il est regrettable, pour le succès des quinzaines commerciales et des braderies, que nos municipalités n'aient pas conservé les vieilles coutumes et les vieux costumes, ainsi que, par exemple, les ont conservés les municipalités d'Angleterre, le Londres, notamment où, chaque année, la procession du lord-maire attire des multitudes de toute l'Angleterre. Nul doute que tout le département eût été attiré à La Rochelle si l'on avait pu faire ouvrir ce matin la quinzaine commerciale par un cortège précédé de « héraults », sonnant de la trompette, suivis par un carrosse attelé de chevaux blancs richement ornementés. Carrosse dans leguel auraient pris place l'honorable M. Vieljeux en costume du temps, le chef couronné d'une perruque à mortiers, avec ses adjoints vêtus de même. Autour du carrosse, des gardes auraient manœuvré sous la direction impérative du commissaire de police, lui-même costumé et clamant aux échos des voûtes : « Hallebarde sur l'épaule droite ... droite !! » Et tous les gens qui seraient venus voir cela n'auraient pu faire autrement que de rentrer chez eux chargés de colis contenant des objets achetés dans les magasins de la ville. Car l'on sait par expérience que les gens qui sont en excursion ont une tendance naturelle à acheter beaucoup de choses, même quand ils n'en ont pas besoin.... Le principe de la quinzaine commerciale est excellent et ses initiateurs et animateurs méritent d'être félicités et encouragés. Il ne faut pas se contenter de courber le dos sous la crise (1), de se restreindre et d'attendre des temps meilleurs : bien au contraire, il convient de se redresser, de mettre des banderoles dans les rues de la cité comme on met une plume à son chapeau, de garder le sourire et de crier bien haut comme aux temps héroïques : « T'en fais pas ! On les aura ! (2) » »

(1) : Pour AB la France est en crise en 1933

(2): Est-ce suffisant?

• « Tribunal Correctionnel. Audience du 27 juillet » par « P. P. (1) » :

Sous-titre : « Le bon vagabond ! » :

« Bouché est âgé de 63 ans, il a une vague ressemblance avec le vieux Victor Hugo de la légende et l'on croit voir à la barre un des pauvres loqueteux mis en scène avec tant de talent par Alexandre Dumas. Bouché est célibataire comme tout bon vagabond. Il n'a pas de domicile, mais il a conservé un fond d'honnêteté qu'il défend vaillamment devant le tribunal. « Combien avez-vous été condamné de fois ? » demande le président. — « Mes condamnations ?... Oh! je ne les compte plus !... » - « Pour quels motifs ? » - « Pour vagabondage et mendicité » - « Vous n'avez jamais été condamné pour vol ? » - 'Oh! M. I Président, jamais! Pour qui me prenez-vous ? » - « Et pour rébellion ? » - « Jamais! Je suis honnête. J'ai fait la guerre en Belgique et je chante pour vivre. Or, ici, le commissaire ne veut pas qu'on chante (2) » - « Pourquoi n'avez-vous pas de carnet anthropométrique ? » - « A mon âge! ... Je suis en prison depuis 4 jours et je n'ai rien fait de mal. » - « Vous voulez sortir ? » Et le malheureux de répondre avec placidité et constance : « Comme vous voudrez, M. le Président » On ne peut pas être plus homme du monde et on se croirait loin du tribunal, si ce n'était le cadre et l'ambiance. « Eh! bien. D'accord » - « Je pourrai sortir demain matin » - « Oui » - « Alors, j'irai à Angoulême » - « Et vous aurez raison. Vous pourrez chanter. » »

(1) : Les comptes-rendus du Tribunal Correctionnel sont donc bien faits par AB

(2) : AB ferait un bon avocat, plein d'empathie pour ce vagabond.

- Sous-titre : « Vol de coquillages » :

« Sont-ce des huitres ? Sont-ce des moules ? Toute l'affaire est là. La femme Marcelle Jolivet et son « concubin » Griffaut Louis, que nous avons déjà vus à une précédente audience (voir à ce sujet notre « Carnet du Flâneur), se débattent comme deux diables marins contre le garde Félix Charbonneux qui les a surpris et qui affirme le vol d'huitres. Le vol semble, du reste, l'occupation principale, peut-être unique, des deux prévenus. Morale : cent francs d'amende à chacun. Et la femme Jolivet, hors d'elle-même, sort indignée en poussant, à l'adresse du garde, de doux qualificatifs dont les moindres sont « C'est un menteur, c'est un vieux voleur ». Passe encore pour vieux, mais : voleur, pour un garde, c'est évidemment exagéré! ... » AB met en « valeur » la « femme Jolivet ».

j) <u>Le 29 juillet 1933</u>:

François Sidos : « La Manécanterie à Fourras »

Sur quatre colonnes avec deux photos, un article annonçant le « Tour de France des petits chanteurs (1er juillet – 27 septembre) ». F. Sidos résume ce Tour de France (sans oublier un pèlerinage à Lourdes), les voyages aux Etats-Unis et en Europe de la « belle phalange des scouts de la Manécanterie de Paris ». Plus près de nous à La Rochelle une filière de la Mané de Paris a été créée sous l'impulsion de l'abbé Hurtz ». En conclusion : « La Manécanterie des petits chanteurs de Notre-Dame 4ème groupe de La Rochelle donnera une audition à Fourras demain dimanche 30 juillet et à St Denis d'Oloron le lendemain 31. F. Sidos » Jeanne Bach ne pouvait pas chanter dans cette « Mané » car celle-ci n'est composée que de

Jeanne Bach ne pouvait pas chanter dans cette « Mané » car celle-ci n'est composée que de garçons.

On lira ci-après le rôle de <u>François Sidos</u>, responsable des « Jeunesses Patriotes » dans le département sous l'autorité de Pierre Taittinger. La place prise par le rédactionnel de L'Echo Rochelais afin de faire la propagande des « Jeunesses Patriotes » donne l'une des « clés » du départ d'AB de La Rochelle quittant L'Echo Rochelais, lire ci-après dans ce B) puis le D).

La Mané, toujours dirigée musicalement (et religieusement) par un abbé a continué de faire des tours de France dans les années 1950. Elle chanta à Pau au moins une fois. Le futur chanteur de la chorale (laïque) du Lycée Louis Barthou se souvient d'un repas à la maison avec cet abbé, lui ai*-je joué du violon et mon frère aîné de la flûte ?

Bien évidemment AB ne connaitra pas la suite, après 1945. Son petit-fils, bon lecteur de journaux de droite et de gauche modérées, a bien retenu l'information parue dans Le Monde du 14 mai 2022, complétée par Wikipédia, lire ci-après.

FRANCOIS SIDOS ET SA DESCENDANCE

Dans le monde du samedi 14 mai 2022 :

Titre « Tingaud-Schleiter : les maîtres de l'ombre ». Ces deux amis marqués à l'extrême droite ont la main sur les législatives de « Reconquête », parti politique présidé par Eric Zemmour. Voici l'intégralité du 2^{ème} paragraphe :

« Grégoire Dupont-Tingaud de son vrai nom, 52 ans, officier de réserve breton passé par Saint-Cyr, Sciences Po et Assas, est issu d'une famille qui militait à l'OAS. Il a travaillé pour une société d'intelligence économique dirigée par Bruno Racouchot, ex-directeur du cabinet de Jean-Marie Le Pen qui honorait l'écrivain collaborationniste Saint-Loup, le responsable du journal de la division Charlemagne de la Waffen-SS. Puis racheté une entreprise à **FRANCOIS-XAVIER SIDOS** (1), ancien mercenaire proche de Jean-Marie Le Pen et de Bruno Mégret,

PETIT-FILS DE FRANCOIS SIDOS, FUSILLE A LA LIBERATION (1) et neveu de Pierre Sidos, fondateur du mouvement Jeune Nation. Avec lui, Tingaud a créé une autre société. « On travaille avec les gens avec lesquels les connivences sont plus simples », précise le chef d'entreprise. »

(1) : mis en majuscules et en gras par nous

 François Sidos, né en 1891 en Algérie, ancien combattant, milicien collaborationniste, condamné à mort, exécuté le 28 mars 1946 à La Rochelle. A eu quatre fils – Source Wikipédia –

Pendant l'entre-deux-guerres, il milite aux Jeunesses patriotes à La Rochelle. Il est secrétaire général départemental puis délégué à la propagande de cette ligue puis il est l'un des dirigeants en Charente-Maritime de son avatar formé en 1936, le Parti républicain national et social. Son fils aîné Jean, sous-officier, meurt au combat en 1940, au début de la Seconde Guerre

Son fils aine Jean, sous-officier, meurt au combat en 1940, au debut de la Seconde Guerre mondiale.

François Sidos est chargé de mission de régime de Vichy, puis il est désigné en 1942 délégué régional aux sociétés secrètes en zone occupée. Il adhère au Francisme de Marcel Bucard en janvier 1943. En mai 1944, Pierre Laval le nomme chargé de mission à l'Inspection générale des Forces de maintien de l'Ordre, dirigées par Joseph Darnaud, chef de la Milice française. Il est bientôt inspecteur régional de la Milice. Il est à La Rochelle d'août 1944 à la fin de la guerre en 1945, aux côtés des Allemands, durant l'épisode de la poche de La Rochelle. Il est chargé de traquer les résistants avec les hommes du service d'ordre qu'il a fondé et appelé la Milice et participe à l'attaque du maquis de Château-Gaillard.

Après la Libération, il est jugé en janvier 1946 avec son épouse et deux de ses fils, Pierre et Jacques, par la Cour de justice de la Charente-Maritime. Condamné à mort, il est exécuté à La Rochelle le 28 mars 1946. Les deux fils de Sidos sont condamnés à dix ans de prison et cinq and de travaux forcés. Sa femme Louise est condamnée à la dégradation nationale.

Ses fils Jacques, François et Pierre Sidos fondent en 1949 le mouvement Jeune Nation. Contrairement à ses deux frères, François Sidos fils a combattu les Allemands sous l'Occupation : engagé volontaire à 16 ans en 1939, il a servi dans les Forces navales françaises libres. Comme ses deux frères, il fut recherché par la police française en 1960 en tant que dirigeant d'un groupe (Jeune Nation) lié à l'OAS. »

« Pierre Sidos

Suivant les traces de son père François Sidos, Pierre Sidos commence son engagement à l'extrême droite durant la Seconde Guerre mondiale au sein de la Milice française, des faits desquels il est condamné aux travaux forcés en 1946. Il anime dans les années qui suivent le mouvement Jeune Nation, fondé et dissous dans les années 1950, puis s'engage avec l'OAS dans l'opposition à l'indépendance de l'Algérie.

Il participe en 1964 à la création d'Occident, avant de devenir président à vie de l'Œuvre Française, un mouvement qu'il a fondé mêlant néofascisme, pétainisme, antisémitisme et une forme de catholicisme social. Il en tient les rênes jusqu'en 2012, année où Yann Benedetti lui succède. »

<u>Commentaires (décembre 2022) sur François Sidos</u> à rapprocher avec le chapitre V « André Bach le Résistant puis le Déporté à Buchenwald » ci-après :

Après le décès d'AB en **1945**, son épouse Germaine Bach, née Hubert mettra six ans pour faire reconnaître en 1951 le titre de « Déporté / Résistant » à son mari. Parmi les explications qui nous ont été données oralement de 2018 à février 2023 à Pau, en Béarn et à Paris sur ce long délai (1945 à 1951) par des personnes qui s'intéressent à la vie publique et politique de la

période 1936-1950 en Béarn et à Pau (1), l'une d'entre elles est à retenir : les autorités du Ministère des Anciens Combattants et surtout A. Bordelongue, patron très influent des Anciens Résistants à la Libération ont eu connaissance de la « proximité » d'AB de 1932 à 1936 avec Pierre Taittinger et son parti politique les « Jeunesses Patriotes », dont le leader à La Rochelle était François Sidos.

(1) : Cf le chapitre V, sous-chapitre VI, B) IV)

Carnet du Badaud « En attendant le sommeil »

Le Badaud demande que l'on interdise les hauts parleurs de dix heures du soir à dix heures du matin :

« Je loue le progrès et les inventions radiophoniques qui font qu'en parcourant cent mètres de rues, mes oreilles sont successivement charmées par « J'ai deux amours » avec tyrolienne du Mississipi, les « Gars de la Marine » et la « Neuvième Symphonie de Beethoven ». Ces harmonies sont parfaites le jour, mais tard le soir, ou tôt le matin, suivant que l'on dort le soir ou le matin, c'est proprement intolérable. Une mesure d'interdiction ne gênerait personne et favoriserait même les marchands de T.S.F., qui vendraient des postes pour que les mélomanes auditionnent chez eux, fenêtres fermées, alors qu'actuellement, on leur donne des auditions à l'œil. »

k) Le 30 juillet 1933, Carnet du Badaud « Pour éclairer le public »

Le Badaud est obligé de participer à l'effervescence de la quinzaine commerciale, ce qui lui permet de parler à nouveau des sportifs, pêcheurs à la ligne et des concurrents de régates : « Comme dans toute solennité qui se respecte, les préparatifs pour la guinzaine commerciale n'ont pas tous été terminés pour vendredi matin, premier jour. Nombre de commerçants ont encore dû travailler tout ce jour-là et même une partie de la nuit. En beaucoup d'endroits, il y avait assez d'échelles pour que les gens superstitieux, en passant dessous, puissent mettre en stock suffisamment de déveine pour le reste de leurs jours. Et, tout en haut des échelles, on seyait des acrobates amateurs, marteaux en main et clous dans la bouche, fixant des banderoles et des panneaux-réclame très originaux. Je soupçonne ces retardataires d'obéir à une tactique très prisée dans les compétitions sportives, eux qui vont concourir pour « la plus belle devanture ». De même que, sur un vélodrome, le coureur attend que l'adversaire ait démasqué ses batteries en attaquent le premier (1), nos retardataires ont vu ce qu'avaient « réalisé » leurs concurrents qui sont arrivés à l'heure et, « in extremis », ils se sont efforcés de faire mieux. Signalons-les au jury du concours de devantures pour qu'un handicap leur soit infligé et souhaitons qu'une autre fois le départ du concours soit donné au moyen de bombes comme pour les pêcheurs à la ligne et les concurrents des régates ... »

(1) : AB utilisera fréquemment des propos relatifs au sport pour être compris de ses lecteurs

Mais une petite polémique est née à propos d'économies que ferait la ville de La Rochelle sur l'éclairage public, qui met moins en valeur les devantures des boutiques. AB a transmis la doléance à la Mairie et souhaite qu'il y ait ... du soleil!

5) AOUT 1933. AB aime-t-il les animaux ? « Les nudistes de l'Ile de Ré ». La fièvre du loto.

a) Le 1er août 1933, Carnet du Badaud « Le tambour et la caisse »

« Les autorités ont toujours raisons quand elles font précéder une fête quelconque d'une retraite au flambeau car le public, c'est-à-dire nous tous, est resté un enfant qui a besoin de lumière pour se mettre au diapason des circonstances... Ce point stratégique du spectacle à la Grande Horloge puisqu'il s'y produisait nécessairement un resserrement du cortège... Sur les quais, l'escorte s'était grossie suivant le processus classique, c'est-à-dire des jeunes filles s'étaient laisser entrainer par des jeunes gens et les militaires en une sorte de farandole ... tandis que la voie est large et libre, toute cette foule peut se tenir à la hauteur de la « nouba » et ne pas perdre une note de musique qu'elle fabrique ... Il reste à espérer une chose, c'est que les mélomanes du soir se transforment en acheteurs du lendemain matin... Heureuse coïncidence et bienfaisante collaboration du tambour et de la caisse! »

• Petit compte-rendu de « La guinzaine commerciale » par « P.P. »

b) <u>Le 2 août 1933, Carnet du Badaud « Question d'appréciation. On commence et</u> on finit la décence en matière de costume de bain »

« Il semblerait à première vue que le sujet soit usé jusqu'à la corde, mais si nous en croyons les lettres que nous recevons chaque jour, il intéresse encore bon nombre de gens, les uns protestant contre un excès de déshabillage, les autres contre un excès de pudibonderie. Et « Le Badaud » est bien embarrassé avant de s'embarquer dans un article qui ressemble de très près à une planche savonnée. Mais, comme en toutes choses, le principal est de rechercher des références dans le passé et si l'on trouve un précédent, on est sauvé. »

AB, en bon connaisseur de contentieux judiciaire faisant l'objet d'arrêts des tribunaux, cherche des précédents, l'équivalent de la jurisprudence qui est avec la loi et la coutume l'une des trois sources du droit. Malheureusement pour le Badaud, les toilettes des dames qui se baignaient avant 1933 le conduit à une impasse : car il y a « un petit quelque chose qui joue un rôle : c'est l'aptitude de la femme à porter des toilettes à la plage. Certaines s'en tirent avec grâce et élégance, d'autres sont ridicules. De sorte que tout cela est relatif, comme d'ailleurs tout est relatif sur notre planète ». Cette dernière phrase aurait pu être une conclusion. Le Badaud ne renonce pas à trouver un « précédent » loin de La Rochelle :

« Et l'on me contait l'autre jour une anecdote qui est une éclatante démonstration de la théorie de la relativité appliquée au nudisme. Récemment, une religieuse, revenant d'un très long séjour aux colonies, se trouvait à la porte, faisant la queue, comme il est naturel. Devant elle, son numéro précédent se trouvait être une petite dame qui exhibait des chairs épanouies en toute innocence et entre deux minces bretelles. La bonne religieuse n'en revenait pas et, rencontrant une dame de ses amies, elle lui fit part de sa stupéfaction. La dame fit remarquer à la religieuse que pendant une trentaine d'années, elle avait vécu parmi des nègres complètement nus. – Bien sûr, répondit la religieuse, mais ça n'était pas pareil! Tout est là. » L'anecdote n'est-elle pas trop parfaite? Elle permet de faire le nombre de lignes prévues pour la rubrique le Carnet du Badaud à La Rochelle ... et en Afrique.

c) Le 4 août 1933, Carnet du Badaud : « La question du marché »

Depuis quelques semaines, une agitation certaine s'est emparée de commerçants rochelais, tout au moins ceux qui sont dans le marché couvert du centre-ville et dans les rues à proximité de ce marché. AB y avait consacré des articles. Le Badaud revient sur ce sujet très d'actualité : « Ce matin, je me suis approché du marché avec curiosité, non pas parce que je m'attendais à en trouver les abords hérissés de barricades, mais bien dans l'attente d'avoir des échos de l'effervescence qui y régna hier après-midi. Avec satisfaction, j'ai constaté que le plus grand calme régnait et que c'est à peine si l'on y discutait de la question du jour : l'augmentation du prix des places de l'extérieur (du marché). Ce qui prouve que, comme les agents, les

marchands sont de braves gens qui ont confiance dans les moyens réguliers pour obtenir satisfaction quand ils ont raison. Et, en l'occurrence, il se trouve qu'ils ont partiellement raison et, aussi, partiellement tort. C'est ce qui arrive généralement dans les conflits de ce genre. » Alors que faire si les places à l'intérieur du marché sont trop chères, incitant les commerçants « à s'établir dans les rues adjacentes ! » :

- « Or, comme il faut qu'il y ait une place pour chaque chose et que chaque chose soit à sa place, l'administration qui a fait des frais pour établir et entretenir un marché couvert ne peut tolérer ce débordement commercial. Il faut donc que le marché commence et finisse quelque part! En dehors de ces sages limites, c'est l'anarchie! Et les marchands de la place du Marché ne sont pas des anarchistes. On peut donc être persuadé qu'ils sauront discuter tranquillement avec la Municipalité et accepter les mesures que cette dernière prendra pour mécontenter le moins de gens possible. Car nous savons bien qu'il est impossible de contenter tout le monde (1) ».
 - (1) : Souligné par nous. Sage badaud. Comme « les marchands sont de braves gens » et pas des « anarchistes » ils sauront discuter avec la « Municipalité ».

d) Les 5 et 6 août 1933, Carnet du Badaud

Ces carnets permettent de donner des informations. <u>Le 5/8</u> « <u>Les boxeurs en tournée</u> » car le « <u>Badaud</u> » savait que des combats de boxe devaient avoir lieu à La Rochelle, suivis de quelques considérations « sportives »

<u>Le 6/8</u>, en page 2, <u>programme de « La fête coloniale de la place de Verdun »</u>, « pour sa part le « Badaud » ne manquera pas d'y être ».

e) Le lundi 7 août 1933, en page intérieure :

- Une colonne pour rendre compte de « La belle fête des anciens coloniaux de la Charente Inférieure ou village africain de la place de Verdun » (dans le C).
 - Une colonne aussi pour les obsèques de M. C. Jancoux :
- « Notre camarade Jancoux, impatient de se joindre à ses aînés, s'était engagé en 1917, en devançant l'appel de sa classe. Il fit vaillamment son devoir sur le front... quoique bien jeune pour affronter la mort et les maladies. En mai 1918, au Chemin des Dames, au moment de la ruée allemande, il est atteint par les gaz, mais l'avance ennemie ne permet pas de l'évacuer pour le soigner. Quelques jours après, malgré une héroïque résistance de nos troupes, il est fait prisonnier et emmené en captivité à Eferzebourg, d'où il ne rentrera qu'après l'armistice. Il faut peut-être voir dans toutes ces circonstances l'origine du mal qui a emporté notre camarade si vite. Il est probable que, chez l'ennemi, on ne lui a pas prodigué tous les soins que réclamait son état et le mal a fait sournoisement son œuvre malsaine qui fauche encore, à l'heure actuelle, des anciens combattants de la grande guerre ». Non signé.

L'Echo Rochelais, comme la quasi-totalité des journaux en France rend des hommages particuliers aux anciens combattants décédés. Par exemple, pour Charles Jancoux parti à 35 ans parce que gazés en 1918 au Chemin des Dames, puis prisonnier non soigné. Il laisse orphelin deux jeunes enfants. On comprend qu'AB consacra une colonne pour reproduire le discours du capitaine Bertrand, Président de l'Amicale de l'école de perfectionnement des sousofficiers de réserve, dont C. Jancoux était Vice-président.

- « La Rochelle et son passé, historique des rues de la cité, suite » de P.P. (= AB)
- Toujours dans la même page intérieure :

« ERRATUM (en grands caractères). C'est par erreur qu'il a été dit que : tous les numéros gagnants de la loterie de la « Quinzaine Commerciale » se trouvaient rue des Merciers. Les commerçants qui l'affirment supposent que le public ignore que toute loterie est une question de chance, et que celle-ci est répartie dans les billets distribués par tous les commerçants de la ville, et non CEUX D'UNE SEULE RUE... »

• Chaque lundi, quatre pages avec 10 photos sur tout sujet et pays.

f) Le 8 août 1933;

Le Badaud profite d'un « Concours de juments poulinières à La Rochelle » dans le Carnet du Badaud, au titre de « <u>En regardant les poulinières</u> » :

« J'ai toujours adoré assister aux concours d'animaux, bien que mon incompétence soit totale et incurable (1) ... bref, pour satisfaire ma curiosité animalière, j'ai été ce matin sur le champ de foire où les juments poulinières concourent pour des primes en espèce ... Pendant ce temps, j'écoutais avec attention, et sans comprendre (1), parler de « cobs », de « demi-sang » d'aplombs, de « direction de l'épaule » et de « pedigrees » me faisant penser à l'arbre généalogique d'Abraham. Et j'admirais la science prodigieuse de ces hommes qui énumèrent par cœur toutes les familles de chevaux de la région. C'était en tout cas autrement réjouissant que d'entendre parier des défauts de l'Hispano-Suiza par les gens qui n'ont que de vieilles Ford ou pas de voiture du tout (2). Le concours terminé, les lauréats, sans orgueil ni rancune, se laissèrent emmener par ceux qui toucheront la prime, ce qui me parut une belle leçon de sportivité. Je les regardai partir en songeant aux belles prairies où l'on peut gambader loin des grandes routes empestées d'essence (2). Et j'enviais les chevaux ! »

- (1) : AB fait son travail et donc est obligé de s'intéresser aux évènements locaux « animalier » qui intéressent toujours de nombreux lecteurs. AB écrit qu'il n'y connait et ne comprend rien, à 45 ans. C'est dire qu'en vérité AB ne s'intéresse pas aux animaux, sauf quand il faut faire un article.
- (2) : AB est toujours anti-automobile, ce qui doit « chagriner » le Président de l'Automobile-Club de La Rochelle, A. Miaux et Président des Radicaux de La Rochelle.

g) Le 9 août 1933 :

- Suite à son article consacré à la boxe le 5 août, le Badaud reçoit un rude « round » de reproche : « je suis accusé de crime de lèse-majesté sportivité consistant à comparer la boxe à la belote ». Ainsi le Carnet du Badaud s'adresse « aux sportifs », titre. La riposte d'AB met le match à égalité par sa plaidoirie « pro-boxe », tout en montrant une grande sympathie pour les joueurs de belote.
- « Accident d'autocar de la « Manécanterie », en Auvergne, qui avait à bord les louveteaux de cette chorale (catholique de La Rochelle). Dix blessés ». Cf ci-dessus « La Mané ».
- « <u>La Rochelle et son passé. Historique des rues de la cité (suite)</u> » par P. P. Une colonne. « Rue Albert 1^{er} qui porta successivement les noms de la Vieille Fontaine ... plus tard elle fut appelée rue des Landa et rue de Cleremant en l'honneur de deux lieutenants généraux de la ville qui avaient laissé un souvenir agréable dans l'histoire de La Rochelle ... En 1698 (elle devint) Porte et Rue Dauphine en l'honneur de Louis, grand dauphin de France ... Depuis la guerre de 1914-1918, cette porte est appelée rue Albert 1^{er} en l'honneur de l'héroïque Roi des Belges... »
- « Rue de la grosse horloge » changea plusieurs fois de nom jusqu'en 1791, quant à la rue « Chef de Ville », elle eut plusieurs noms parce qu'elle était peuplée de Flamands dont les

navires arrivaient en grand nombre... vers le 18^e siècle, elle reprit son nom de rue « Chef de Ville », devint en 1794 rue de la Victoire (la Révolution) pour revenir en 1797 à son ancienne désignation qu'elle a toujours conservé depuis cette époque ».

Comme quoi le nom des rues est éphémère au cours des siècles.

h) Le 10 août 1933, en page intérieure, 3 colonnes par AB :

• Carnet du Badaud : « Plaques indicatrice S.V.P. »

« Au risque d'être accusé d'avoir été acheté par les marchands de plaques émaillées, je veux formuler une revendication sur l'absence de ces plaques ou des points que je qualifierais de stratégiques ». AB ne pense pas qu'aux touristes.

• « L'exposition départementale du travail » par P. P., présidée par le Préfet.

« Il nous est agréable, après la visite que nous y avons faite, de jeter sur ce papier quelquesunes de nos impressions. Et pour débuter, disons franchement que cette exposition nous a fortement intéressé ».

AB cite au moins 40 noms et pourtant « la place nous manque » (JPC : au cas d'un oubli) ... Ah! Mesdames! N'hésitez pas à visiter la salle qui fait suite. Que de magnifiques ouvrages, des dentelles, de la lingerie! Que ces tricots pour enfants sont mignons et fascinants ... Les sabotiers, les galochiers qui réussirent des chefs d'œuvres et les teinturiers... » En rentrant le localier devait être épuisé. D'autant qu'il fallait aussi donner le compte-rendu de la séance de la veille au Tribunal correctionnel.

• « Tribunal correctionnel. Séance du 9 août », par P. P. :

- « <u>Suites d'une discussion</u>. M. Marcelin Brandely, 34 ans, est un excellent camelot sur le compte de qui les antécédents sont bons. Un jour, un enfant, le fils de M. Degas, boucher, qui avait reçu 5 francs de ses parents pour acheter le pain, passe devant un éventaire et regarde avec envie une jolie montre valant deux francs, M. Brandely la lui vend. De retour à la maison, l'enfant se fait gronder et le père déclare qu'il va aller « parler de cette affaire avec le marchand ». Il y va et, fort en colère, entre en discussion avec lui. Les témoins, à l'audience, affirment que M. Degas frappe le premier M. Brandely qui tomba à terre. Se relevant, celui-ci s'enfuit, poursuivi par M. Degas et un charcutier de ses amis. Affolé, il entre chez un sabotier, bouscule une vieille dame et s'arme d'un outil pour attendre ses agresseurs. Mais, craignant du scandale, on le prie de sortir. A peine dehors, la poursuite reprend. Il est jeté à terre et roué de coups. M. Brandely avoue avoir porté également des coups de poing, mais pour se défendre. Me Godard (1) plaide pour lui et obtient la clémence du tribunal. M. Brandely obtient le minimum : 16 fr. d'amende avec sursis ».
 - (1) : Avocat et édile bien connu à La Rochelle
- « <u>Rébellion et outrage</u>. Amédée Roqueliot, 26 ans, est né à La Pallice, où il habite. Les renseignements sur son compte ne sont pas mauvais. Un jour, où il circulait à bicyclette sans lumière, les gendarmes l'arrêtent. Il les injurie. « Vivement la Révolution sociale qu'on vous casse la g... » Le président, avec humour, fait remarquer au prévenu qu'au jour de ladite Révolution, il se pourrait que ce soit les gendarmes qui... la lui cassent les premiers : que, par ailleurs, l'actuel régime ne permet pas d'insulter les représentants de l'autorité. « Quand vous aurez changé tout cela, alors peut-être aurons-nous l'autorisation d'outrager vos gendarmes. En attendant, la loi les protège. » Et d'expliquer probablement en pure perte à Roqueliot que lui, qui fait profession de foi communiste, devrait être le premier à penser au bien commun. Si la loi exige la lumière aux bicyclettes, c'est pour le bien commun, la protection de l'enfant, du vieillard, du myope, du sourd et... du cycliste lui-même. Le tribunal condamne à 4 jours de prison avec sursis. »

Le Président n'accable pas un protagoniste un peu bagarreur et communiste...

i) Le 17 août 1933

En plus d'un Point de Vue en page 1 (cité ci-dessus), AB est présent en page intérieure avec le Badaud et P.P. qui reviennent sur deux articles et Jean Méliès qui s'intéresse à « Le Calfat » :

• Carnet du Badaud : « Soyons bons ... pour les écriteaux »

« Après avoir réclamé des plaques indicatrices, il me faut maintenant critiquer leurs emplacements ». Et le Badaud donne gentiment quelques exemples.

« L'exposition départementale du travail »

P. P./AB revient à cette exposition « si intéressante que nous n'avons pas résisté à retourner au 24 rue St Jean » ... peut-être des responsables lui ont téléphoné que son article du 10 août était incomplet, par exemple des toiles de M. H. Désiré, de MM. Charlopeau et Giraudeau et « Nous avons grandement apprécié un « temps gris à l'Île de Ré » de M. Louis Suire, « les tours d'argent de La Rochelle », de MM. Duquesne, quelques belles pièces de M. Rémy Avit et un autre « paysage » assez curieux de M. Evard de Laon ».

AB a une réelle culture pour la peinture. S'il ne fait que citer les tableaux, sans plus, c'est que ce devait être de vraies « croûtes », mais le peintre du dimanche est content d'avoir son nom dans le journal.

• « <u>Chronique régionale</u>. Ile de Ré. Saint-Martin. A M. Bernard Marchand deux mandats électoraux » par Jean Méliès (AB).

Petit article polémique contre le « citoyen Bernard, dit le « calfat » ». Nous retrouverons ce « calfat » comme pseudonyme dans Ouest-Océan.

Commence une petite polémique avec « le calfat » d'Ouest-Océan qui va très vite prendre de l'ampleur, cf ci-après, et le D).

j) <u>Les 18 et 19 août 1933, le Badaud continue de s'intéresser aux « réjouissances de la population » :</u>

- <u>Le 18 août</u>, le Badaud suggère des spectacles nautiques qu'il imagine avec des porcelets, des canards et des œufs! « Quels beaux programmes à composer par lesquels « Le Badaud » et « L'Echo Rochelais promettent leur concours à l'avance ». Nous ne savons pas si le Badaud est sérieux, d'autant que le titre du Carnet est « Esbaudissez-vous! », ce verbe peu utilisé aujourd'hui étant absent du Larousse (2010).
- <u>Le 19 août</u>, le Badaud répond à un confrère, non cité, très critique vis-à-vis de l'organisation des fêtes récentes à La Rochelle. En résumé, il lui rétorque qu'au lieu de critiquer, il l'invite « à tomber la veste et à se jeter dans l'arène le plus tôt possible. Nous sommes prêts à l'aider et à l'applaudir. Mais pour le moment nous nous abstiendrons de lancer des <u>pommes cuites</u> (1) aux acteurs (de cette année) et qui après tout, ont probablement fait ce qu'ils pouvaient. Ce qui est déjà énorme! »
 - (1) : Titre de ce Carnet du Badaud « Pas de pommes cuites »

k) Tribunal correctionnel. Audience du 24 août 1933.

P. P. continue de collectionner les « disputes de voisinage » et autres violences à Courçon, les « outrages à agents », « abandon de famille », « port d'armes prohibées » et contestation de « bornage ». AB consacre plus de lignes, avec humour, à deux affaires :

- Sous-titre : « Les nudistes de l'Ile de Ré »
- « Nos lecteurs se souviennent de l'article que nous avons consacré à cet incident dans notre chronique régionale de mardi. Deux jeunes gens de 21 ans, Francis Lachèze, né à Levallois-Perret, où il réside 18, rue Collange et Roger Hibon, né à Angoulême, domicilié à Levallois-Perret, étudiants de 2^e année à la Faculté de lettres de Paris, avaient pris leurs ébats sur la plage d'Ars-en-Ré dans la nudité la plus complète. Cela se passait en public et des enfants étaient présents. Le président, tout en les admonestant sévèrement, reconnait qu'ils ont des circonstances atténuantes. Avec humour et très spirituellement, il convient que l'exemple, le mauvais exemple, vient de la femme (1). « La mode est un tyran que la femme suit en esclave » ; aussi le relâchement des mœurs est-il tel que certaines femmes exhibent des maillots qui ne sont que des hypocrites répliques de la célèbre feuille de vigne (2). Les plages ne sont plus des lieux où l'on se baigne, mais des promenades où l'on se « rince » l'œil (2). Peut-être croit-on aussi pousser la civilisation vers un stade supérieur : on tombe dans le plus dégradant avilissement. Se respecter soi-même, c'est le point de départ du respect d'autrui. » Après avoir mis ainsi les responsabilités « à nu », le président, constatant que les prévenus ont surtout agi « à la légère », leur inflige, à titre d'exemple, 16 francs d'amende avec sursis (3). »
 - (1) : On n'imagine pas aujourd'hui utiliser un tel argument par un Président de Tribunal!
 - (2) : Le Président l'a sans doute dit et AB a bien noté pour l'écrire !!
 - (3) : Le Président est à nouveau indulgent.
- Sous-titre : « **Deux amis et une femme** » (1) :
- « M. Anatole Parage, de Périgny, était en excellents termes avec M. Edmond Sallé, âgé de 48 ans. Sa femme aussi, mais ... il ne s'en doutait pas. M. Sallé était un habitué de la maison, il y venait presque tous les jours, il y prenait parfois ses repas et, en l'absence du mari, il y était au mieux avec Mme Parage. Un jour tout arrive le mari fut averti ; on prétend même que ce serait sa belle-mère qui aurait eu cette belle pensée. Et il arriva ce qui devait arriver. Les deux amis se disputèrent, une vieille amitié fut brisée, et M. Sallé comparait en correctionnelle pour coups et blessures portés le 15 juillet sur son ex-ami. Le tribunal lui inflige 50 francs d'amende. »
 - (1) : Le ménage à trois, très classique du Théâtre de boulevard, mais plus rare au Tribunal!

De ces deux jugements il peut être conclu qu'à l'époque les Tribunaux n'étaient pas sévères. En revanche pour les multirécidivistes la prison ferme et les interdits de séjour sont prononcés avec sévérité pour « la bande » de voleur de volaille.

« « L'Echo Rochelais » a parlé à l'époque de vols de lapins et de poules commis à Vaugouin, à La Pallice et boulevard Carnot. La bande a été arrêtée grâce à la langue bien pendue d'un complice, la femme Trichet, titulaire déjà de 22 condamnations. Devant le tribunal comparaissent : Le Fleur, né en 1905, titulaire de 11 condamnations ; Jacquet, né en 1904, qui en a 11 également ; Prud'homme, né en 1903, dont le casier n'en porte que 5. On leur reproche différents vols de volailles, dont celui de Vaugouin, commis le 12 août, est le plus important. Ils avouent plus ou moins et ergotent sur les détails. La femme Trichet est condamnée à 6 mois de prison, La Fleur également, les deux autres à 3 mois. Tous, en outre, seront interdits de séjour pendant 5 ans. »

I) <u>Le 25 août 1933 :</u>

- Sous la « Chronique de La Rochelle », un très grand encadré sur 3 colonnes « **Journées commerciales rochelaises** Liste des numéros gagnants de la tombola ».
 - A côté de cet encadré, le <u>Carnet du Badaud « Pendant que les sous tournent</u> ».

Le Badaud observe les gens pendant le tirage : « Le tirage commence, chacun tient dans la main la liste des numéros qu'il possède ... Le tirage continue... j'attends toujours un cri et qu'une dame s'évanouisse en criant : « A moi la salle à manger !! » Mais aucune dame ne s'évanouit, ni un monsieur, ni un enfant ; c'est à croire que l'accès de la place de Verdun était réservé aux porteurs de numéros non gagnants. Les lots s'égrènent ; on liquide une bicyclette de dame qui est peut-être gagnée par un homme et une bicyclette d'homme que s'adjure peut-être une dame. Ça peut finir par un mariage. « Un violon, un archet et un étui », clame le « speaker ». Quel gaspillage ! Avec ça, on pourrait faire trois lots. « Une coiffeuse » (1), c'est peut-être moi le gagnant, le sort est tellement ironique (1) ».

(1) : AB est chauve!

m) Le 26 août 1933 : « Les gagnants du loto » :

Les gagnants de la Tombola du 25 août : « <u>Comment la famille Le Goff est devenue l'heureuse propriétaire de la villa La Veine</u> » par J. M (Jean Méliès / AB). Jean Méliès, après l'avoir rencontré, fait le « portrait » de la famille Le Goff :

« M. Le Goff est âgé de 60 ans ; il est originaire de Saint-Pierre de Quiberon (Morbihan), mais réside à La Rochelle depuis l'âge de treize ans. Il a été 17 ans patron à la pêche, a fait une bonne partie de la guerre au 33° colonial, puis dans un régiment territorial. Il est réformé de guerre à 60%. Mme Le Goff est employée à l'encan. Ils ont quatre enfants, dont deux sont mariés et leur ont donné quatre petits-enfants. Leur plus jeune fils est actuellement soldat à Angoulême. La famille Le Goff habite 61, rue Saint-Jean à La Rochelle ; le père, la mère et les enfants sont des travailleurs acharnés. La villa « La Veine » est donc tombée en d'excellentes mains ; elle permettra à un travailleur et à sa femme de songer à l'avenir sans inquiétude. Actuellement, M. Le Goff se préoccupe de trouver le terrain où la villa sera édifiée. – Mais, nous a-t-il dit, alors que nous le quittions, il est bien entendu que la villa reste avec son nom, car pour une veine, c'en est bien une! »

Cette famille « honorable » et méritante a tout pour plaire à l'ancien combattant AB, de plus le père est réformé de guerre à 60% mais ... lire au 7 septembre.

• Les autres lots :

« Tandis que la villa « La Veine » (nom bien choisi pour une tombola) trouvait rapidement son propriétaire, l'automobile – deuxième lot – ne connait pas encore son possesseur. Sans doute, le billet est-il entre les mains d'une personne ne résidant pas à La Rochelle. Toue l'après-midi, le siège du Comité des Journées Commerciales a été visité par la foule des gagnants des autres lots. L'un sortait avec un lustre, l'autre avec une statuette. Les gagnants de lots encombrants s'inquiétaient de la façon dont ils pourraient entrer en possession de leur bien. Un des lots est tombé de façon miraculeuse chez M. Pichot, entrepreneur de pompes funèbres (1), rue du Palais. M. Pichot est l'heureux père de deux charmantes fillettes dont l'aînée a quatre ans et possède un tricycle. Justement ce tricycle devenait trop petit pour l'enfant. La Providence a donné à M. Pichot le n° 42 367 qui lui assure le gain d'un autre tricycle. Mlle Pichot n°1 aura donc un tricycle à sa taille et Mlle Pichot n°2 héritera du tricycle de sa sœur. Voyez comme les choses s'arrangent bien sur la terre! La chambre à coucher mise en loterie a été gagnée par M. Luneteau, le sympathique opticien (1) de la rue du Palais. »

- (1) : Avec le tirage de la tombola, les lecteurs de L'Echo Rochelais apprennent qu'un tricycle est « tombé de façon miraculeuse chez un entrepreneur de pompes funèbres ». La chambre à coucher a été gagnée par un sympathique opticien au nom bien porté de Luneteau!
- Ce tirage de la tombola donne la fièvre, titre : « TIRAGE DE LA TOMBOLA » :

« On nous communique : La Société du Commerce et de l'Industrie déclare qu'elle n'est pour rien dans l'émission qui a été faite par un journal local après le tirage de la tombola, jeudi, place d'Armes.

Nous informons nos lecteurs que le journal en question n'est pas « L'Echo Rochelais ».

« L'Echo Rochelais » s'était volontairement abstenu de parler de cet incident dans son édition d'hier. Nous estimions, en effet, qu'il ne présentait aucun intérêt pour le public. »

• P. P. continue de faire <u>l'historique des rues de La Rochelle</u>. Sur une colonne, quatre articles de L'Echo Rochelais fin août. Nous citons que l'impasse de l'Ecrevisse qui servira à Georges Menon de Ouest-Océan à polémiquer avec AB. « L'impasse de l'écrevisse qui se trouve au n° 47 de cette rue, comme les peuples heureux, n'a pas d'histoire. Son nom lui vient d'une vieille enseigne qui se balançait jadis au coin de la rue. Même pendant la période révolutionnaire elle conserva sa dénomination ».

Cette impasse donne dans la rue de St Jean du Perrot à 20 mètres du restaurant bien connu « les quatre sergents » et en face de l'immeuble où je loue un studio lors de mes déplacements à La Rochelle pour écrire cette biographie. Le hasard a voulu que ce studio est la propriété d'Eric Miaux, le petit-fils d'Albert Miaux, ce dernier plusieurs fois cité par AB dans L'Echo Rochelais au titre de ses multiples activités publiques.

n) Le 27 août 1933 : « Qui a gagné l'automobile de la Tombola ? »

Le Carnet du Badaud titre de manière énigmatique « Songe d'une nuit d'été ».

En dessous de ce titre : « A l'heure où nous mettons sous presse, le possesseur du n° 141090, gagnant d'une automobile ne s'est pas encore fait connaître » (la presse locale).

Début de l'article du Badaud : « Cette nuit, je m'étais endormi avec difficulté en songeant à cette lacune d'information : nous ne connaissons pas le gagnant de l'automobile. Le second lot ! Et pourtant, mes confrères et moi-même nous nous étions donnés du mal ! Lancés sur des pistes sûres et divergentes, sur des tuyaux inédits et contradictoires, nous étions tous partis dans des directions différentes, chacun étant certain de tenir à son usage exclusif l'interview du gagnant de la voiture ... »

Puis le Badaud décrit ce songe imaginaire à propos de cette voiture afin de se moquer gentiment des personnes passionnées par le tirage d'une tombola. Enfin la dernière phrase « Le cri de la rue m'éveilla : j'étais couvert de sueur et il était l'heure de repartir à la chasse de l'automobile fantôme ».

Ce n'est plus un songe mais un cauchemar!

- A côté de ce Carnet du Badaud, un encadré « Un évènement pour La Rochelle (titre). Tous les catholiques se réunirons pour voir le Saint-Père dans l'unique grand film sonore authentique du Pape ... ce film sera présenté au Familia Palace le mardi 29 août ». A bien noter : « tous les catholiques » !
- En page une dans les « Dernières nouvelles : <u>des sous-marins français à Bruxelles</u> ... venant d'Amsterdam par Anvers ». Probablement qu'à l'époque Bruxelles pouvait accueillir de petits sous-marins, mais qui n'étaient pas en plongée (de source orale d'un vice-amiral à la retraite)

o) <u>Le 29 août 1933 :</u>

Carnet du Badaud : « Propos nocturnes »

Le Badaud en bon échotier partage les soucis des personnes qui doivent circuler à pied ou à vélo la nuit dans les rues obscures, des « braves serviteurs de la cité, balayeurs » et ceux

chargés de ramasser les poubelles. AB n'a pas vraiment de solution sauf à augmenter « les points lumineux » et de conclure avec fatalisme :

« Comme les langues d'Esope, un bec de gaz – même électrique – peut être la meilleure ou la pire des choses suivant qu'il est allumé et qu'il éclaire votre route, ou qu'il est éteint et que vous vous cassez le nez dessus. Les éléments matinaux de circulation sont très heureux de ne point rencontrer d'automobiles, mais ils demandent un peu de lumière pour pouvoir converser de façon éclairée avec les balayeurs. »

• « <u>Les échos de la Tombola</u> : le gagnant de l'automobile Renault ne s'est pas encore fait connaitre. Le poste T.S.F. a été gagné par M. Hervy, officier marinier en retraite, le sympathique contrôleur du Casino du Mail. Le billet lui avait été vendu par M. Savinaud, boucher, avenue Guiton. » *Voilà une entrecôte pas trop chère*.

p) Le 29 août 1933, Point de Vue : « Informations estivales »

AB veut commenter deux évènements : l'Allemagne est envahie par les rats et la France ne parle que de l'empoisonneuse Violette Nozières :

« Un journal parisien informe ses lecteurs, le plus gravement du monde, qu'une armée de rats est en marche à travers l'Allemagne. Ce sont des rats affamés qui, ne trouvant rien à manger sur les frontières du Reich, ont décidé de transporter leurs pénates dans les régions plus riches ... Voici donc les rats en marche vers l'Ouest: en somme, ils se comportent en bons Allemands, pour qui l'Ouest a toujours une attirance spéciale (1). Espérons qu'ils s'arrêteront à la frontière et ne viendront pas chez nous... Il se peut, d'ailleurs, que les rats poméraniens ne soient qu'un canard parisien (2). Tout comme les innombrables Violette Nozières que l'on découvre tous les jours, depuis que cette jeune demoiselle a pris la fuite après avoir empoisonné ses parents. Elle est signalée simultanément à Moulins, à Marseille, aux Sables d'Olonne et en Espagne. Dans tous les cas semblables, il se produit la chose suivante : un monsieur lit attentivement son journal dans un compartiment de chemin de fer (l'endroit de la terre où l'on est le plus tranquille), et tombe sur une photographie de la jeune fille en fuite ; automatiquement, il compare le portrait avec la physionomie de la voyageuse qui est en face de lui et, généralement, il trouve une ressemblance. Il remarque que la voyageuse est agitée, qu'elle semble inquiète et qu'elle lit un journal relatant le crime. De là à en conclure qu'on est en face de Violette Nozières, il n'y a qu'un pas, qui est vite franchi, et arrivé au terminus, le policier amateur va faire sa déclaration au commissaire spécial, qui l'enregistre. Si l'on peut joindre la jeune fille, on s'aperçoit qu'elle ne s'appelle ni Violette, ni Nozières, que si elle semblait agitée, c'est qu'elle craignait de manquer un rendez-vous avec son galant, et qu'enfin, si elle lisait une relation du crime, c'est qu'elle faisait comme tout le monde. Les rats de Poméranie et les pseudo Violette Nozières jouent, par ces temps de chaleur, le rôle du serpent de mer (3). »

- (1) : Rappel de l'idée permanente d'AB « ... en bon allemand pour qui l'ouest a toujours une attirance spéciale » : l'Allemagne voudra toujours envahir/occuper la France.
- (2) : « Canard » est un mot voulant aussi dire une fausse information (aujourd'hui « fake news »)
- (3) : Souligné par nous et qui aurait pu faire un bon titre de ce Point de Vue

q) Le 30 août 1933, Carnet du Badaud : « Les moustiques »

« J'ai reçu hier une délégation de lecteurs, qui venaient de se plaindre des moustiques. Chacun d'entre eux apportait sa lamentation particulière et, à l'entendre, le quartier, la rue, le numéro précis où il habite, sont des endroits particulièrement visés par les différentes espèces de

moustiques. Je crois même que, dans chaque maison, il y a un habitant – celui qui parle, naturellement – qui est l'objet spécial de la haine des moustiques. Pour celui-là, les autres habitants de la rue et ceux du quartier ont conclu une trêve avec les moustiques, lui seul restant à faire face à la horde dévorante et démangeatoire. Je m'apprêtais à faire un papier flamboyant et de vitupérer contre la municipalité qui n'a pas mis en campagne un nombre suffisant de chasseurs de moustiques – aux musettes beurrées de boules de naphtaline – quand j'ai entendu, au café, une conversation entre divers concitoyens, justement sur ce sujet piquant. » Le Badaud reconstitue la ou les conversations sur ce sujet qu'on pourrait entendre dans un café, plusieurs consommateurs ayant sa propre opinion et de manière contradictoire.

« Mais, en quittant le café, chacun d'entre eux souhaitait « in petto (1) » pouvoir capturer, dans la nuit, un moustique à taille d'éléphant qu'il exhiberait le lendemain, aux yeux du colonial, pour lui démontrer qu'à La Rochelle on fait aussi bien qu'aux colonies dans cet ordre d'idées. Mes occupations nocturnes m'ont amené à passer la nuit dernière dans les rues habitées par les messieurs que les moustiques empêchaient de dormir. A chaque numéro, j'ai entendu par les fenêtres ouvertes des ronflements sonores. Aussi, suis-je maintenant dans l'attente d'une délégation de moustiques qui viendront se plaindre de ne pouvoir dormir parce que trop de gens font du bruit en ronflant ».

Il fallait à AB une phrase pour terminer sa petite « histoire ».

(1) : « In petto » : AB utilise régulièrement cette expression latine

Nos commentaires sur ce mois d'août 1933 :

- <u>Ce premier mois avec L'Echo Rochelais, devenu quotidien, met en bonne place l'activité du journaliste AB au titre d'éditorialiste, de localier / échotier.</u>
- En page 1, on compte 13 Points de Vue (cf ci-dessus le A)), bien que toujours bien encadrés par les éditos de P. Taittinger, de F. Hulot et autres « signatures ».
- En page intérieure, le Carnet du Badaud « s'installe » pour occuper une colonne en moyenne un jour sur deux. S'ajoutent les « P. P. », très régulièrement les histoires de rues de La Rochelle et les comptes-rendus du Tribunal Correctionnel.
- Jean Méliès (AB) a signé quelques articles en page une et intérieure de divers sujets.
- Pour les prochains mois nous serons plus sélectifs, d'une part en ne reprenant que les plus intéressants, significatifs et originaux des articles d'AB, et d'autre part dès septembre L'Echo Rochelais et AB vont se mobiliser dans une « <u>guerre des tranchées</u> », certes non meurtrières, mais répétitives avec des polémiques violentes et des attaques d'ordre personnel, en particulier vis-à-vis d'AB de la part d'Ouest-Océan / Georges Menon, telles que détaillées ciaprès dans ce B) et dans le D).
- En dépit d'une lecture très scrupuleuse et attentive, nous ne savons pas « <u>Qui a gagné</u> <u>la voiture de la tombola</u> ». Dommage ! Nous aurions eu le plaisir de lire un nouveau Carnet du Badaud, sans doute légèrement anti-voiture, sans fâcher A. Miaux, le Président de l'Automobile Club du département.
 - 6) <u>Septembre 1933 : AB se met à dos les chasseurs. Il aime les canards. Il est victime d'un gagnant du loto irascible.</u>
 <u>Fin de la parution quotidienne de L'Echo Rochelais.</u>

a) <u>Le 1^{er} septembre 1933</u>

Carnet du Badaud : « Leçons de langues et pose d'égouts »

Ce sera un des thèmes favoris d'AB: l'apprentissage des langues étrangères et de ne pas se repartir d'une conviction: « Tu comprends, il faut entendre parler dans la langue pour acquérir l'accent (1) ... N'empêche que nos jeunes gens ont une plus grande chance que nous de parler « étranger » sans sortir de chez eux. A moins d'être complètement sourd, ils doivent pouvoir prononcer « love me tonight (2) » avec un accent potable ... Raison pour laquelle je tendais l'oreille au-dessus de la tranchée que des ouvriers semblaient préparer pour y poser une canalisation de gaz ou d'eau ou d'égouts. Pour moi ce sont toujours des tuyaux (3). Et des tuyaux dans notre profession, c'est précieux... Je ne saurai trop conseiller aux jeunes étudiants qui veulent se perfectionner dans les langues latines d'aller passer leur après-midi sur les chantiers de travaux publics et autres »

- (1) : Germaine, ma grand-mère, m'a plusieurs fois affirmé qu'André parlait l'anglais avec l'accent londonien, le « coknai »
- (2) : Il faut espérer que les curés de La Rochelle ne sont pas familiers avec l'anglais. AB a-t-il une nostalgie de ses nuits d'amour en Angleterre (voir ci-dessus le chapitre I « AB, sa famille et ses sept femmes »). Notons l'esprit « coquin » du Badaud, et très probablement d'AB.
- (3) : « tuyaux » : information précieuse et confidentielle. Aujourd'hui ce mot n'est plus employé par les journalistes. On disait « scoop » il y a 20 ans. Aujourd'hui ??
- « <u>Les sports. En descendant la turbie</u> » par André Bach. Une polémique avec un collègue journaliste, M. Suire que nous retrouverons plus loin.
- Toujours le 1^{er} septembre, le Point de Vue déjà cité « les juifs allemands et les locomotives » (cf ci-dessus dans le A)) et encore <u>l'historique des rues</u>. AB qui aime les canards trouve à La Rochelle : « La rue des canards est si ancienne que l'on n'est pas certian de l'étymologie de son nom. Celui-ci doit être la contraction de l'ancienne désignation « rue de Cunarré ». En 1979, elle porta le nom du chevalier de La Barre qu'on orthographia « Tabarre » et qui venait d'être célèbre vers 1765 par un procès criminel où son libertinage l'avait conduit (1). »
 - (1) : Un détail bien noté par le chroniqueur judiciaire. Dans les siècles anciens le libertinage était moralement et judiciairement condamné... sauf à la Cour du Roi et autres « puissants ». Aujourd'hui tout a changé, quoique ...

b) Le 3 septembre 1933, Carnet du Badaud : « Propos d'ouverture »

Une colonne sur la chasse et les chasseurs. AB avait plus de sympathie vis-à-vis des pêcheurs à la ligne auxquels il consacrera de nombreuses lignes dans les journaux. Pourquoi AB avait moins d'attirance pour les porteurs de fusil ? Inconsciemment à cause de « sa » guerre ? Début du Carnet du Badaud :

« Le métier de journaliste devient absolument impossible! Je m'étais bien promis de faire un papier sur l'ouverture de la chasse, agrémenté des plaisanteries classiques sur les chasseurs « à la fourchette » et sur ceux qui tuent leurs chiens (1). J'avais également donné ordre aux typos de préparer le cliché « Accident de chasse ». Et rien ne s'est produit. Evidemment, j'ai eu les nouvelles qui courent toujours en semblables circonstances ; le renseignement donné triomphalement par un chasseur qui prend l'apéritif (1) ... Mais voici que m'arrivent des renseignements intéressants et contradictoires, justement intéressants parce qu'ils sont contradictoires (2). Un de nos confrères a relaté comment une compagnie de perdrix s'était abattue dans les rues de Courçon-d'Aunis le jour de l'ouverture. Il paraît que les malheureux volatiles défilèrent dans la grande rue (comme des hitlériens (2)) pour se disperser sur la voie

publique où ils furent assaillis par toutes les ménagères du quartier, armées de leur balai. Simultanément, un de nos amis de Courçon-d'Aunis nous signale que cette information ne tient pas debout. Il s'indigne même qu'un organe réputé comme sérieux ait osé la faire paraître.... Quant à prétendre que l'on a pu pourchasser et tuer des perdrix à coups de balais – l'arme naturelle des ménagères – il y a là une exagération dont le public est juge ...Non ! En matière de chasse, le manche à balai n'est employé que par les femmes de chasseurs dont le mari s'est absenté toute la journée, lequel mari revient au soir – après avoir joué à la manille tout le jour à l'ombre – muni d'un lièvre qu'il prétend avoir tué et dont la patte « bâbord avant » porte une étiquette : « Gibier de 1er choix, 37 fr.75 » (1). Ou bien, si l'information de notre confrère est réellement exacte, il importe de coller un impôt sur les manches à balai, comme armes à feu. Cela ferait bien plaisir au Ministre des Finances (2). LE BADAUD.

Premier post-scriptum. – Nous apprenons, aux dernières nouvelles, qu'il n'y a plus personne à Courçon-d'Aunis pour prendre la responsabilité de l'information incriminée. Peut-être l'auteur at-il fui devant ses responsabilités et devant les manches à balai vengeurs. Nous ne pouvons souhaiter qu'une chose aux chasseurs de Courçon, c'est que le journaliste en question reste dans la plaine, sautant de remise en remise : ce sera un gibier tout trouvé.

Deuxième post-scriptum. – Au moment de mettre sous presse, on nous signale un individu arrêté pour nudisme sur une plage. Sans doute s'agit-il de l'informateur en question ? Ma foi, nous nous y perdons, on nous parle tellement de gibier « à plumes » et de gibier « à poil » que cet individu trouvé tout nu peut, peut-être, faire l'affaire des chasseurs. A. B. »

Tous les détails de ce deuxième post-scriptum sont-ils « vrais » ... ? On a le droit d'en douter. AB a voulu terminer sa colonne par un jeu de mots très « légers » ... et facile.

- (1) : Les vrais chasseurs n'ont pas dû apprécier.
- (2) : Hitler et un Ministre des Finances sont des « têtes de Turcs » d'AB

c) <u>Le 4 septembre 1933 :</u>

• « La grande colère de M. Grasset » par AB

Si AB a entretenu la plus longue et orageuse polémique avec Georges Menon d'Ouest-Océan (cf le B) et D) ci-après), il a aussi échangé quelques « crapouillots » avec le socialiste Grasset, puis G. Grasset et A. Bach ne se quitteront plus, cf ci-après.

Essayons de « concentrer » la colonne en page une :

« Depuis que les électeurs se sont volontairement privés des connaissances techniques de M. Edmond Grasset en matière de tuyaux d'acier, ce conseiller municipal spécialiste de l'absence aux séances du Conseil ne décolère pas, et il a perdu sa mine réjouie de bon vivant qui réconfortait tous ceux qui l'approchaient. Et il ne faut pas moins de trois colonnes de la *Voix Socialiste* pour servir de champ d'épandage à sa bile. Il est vrai que ses lecteurs sont principalement des gens qui prennent de longues vacances et qui ont le temps de lire. »

Puis trois paragraphes à propos des « scandales des habitations » des socialistes qui se déchirent à Villeurbanne et dans d'autres lieux de la région lyonnaise.

AB répond aussi à Grasset « qu'il n'a pas « injurié » (dans L'Echo Rochelais ?) ... des gosses d'Ivry (en colonies de vacances) qui ont défilé dans les rues de La Rochelle derrière des drapeaux rouges et au son de l'Internationale ». Enfin « M. Grasset chausse les bottes (du journal) « Républicain » de M. René Château et reprend l'histoire des 1.500 francs, ces fameux 1.500 francs dont M. Le Maire (de La Rochelle) et ses colistiers auraient arrosé les journaux réactionnaires (1) pour qu'ils chantent ses louanges (de M. le Maire) ».

(1) : MM. Grasset/Château eurent le tort de s'attaquer au sage et centriste journal la « Charente Inférieure », ce qui mis fin à cette petite polémique.

 Nous ne pouvions résister à faire partager un billet « <u>Chez les journalistes</u> » de AB :

« Les journalistes de la Charente-Inférieure ont tenu, dimanche dernier, leur assemblée générale à La Rochelle. Pour plus de commodité, ils firent fusionner cette assemblée avec un vin d'honneur servi au Casino du Mail. La dernière question à l'ordre du jour était : à quelle heure déjeune-t-on? Elle fut résolue sans discussion et on se retrouva bientôt devant l'excellent menu, servi par M. et Mme Ouvrard à « La Pergola ». M. Thaumiaux, président, présidait, comme de juste, entouré de gracieuses dames, femmes et sœurs de journalistes. Au dessert, trois allocutions : celle du président, une autre de Me Beineix et la troisième du doyen « Triplex-Normandin » (1) au nom de la Presse rochelaise. Pour une fois, les journalistes banquetèrent sans faire voisiner le crayon ou le stylo avec la fourchette. Raison pour laquelle ce compte-rendu ne sera pas plus long. »

(1) : Donc Triplex, c'est Normandin, cf ci-après pour Triplex.

A part « l'excellent menu » et « les gracieuses dames », ce billet manque de chaleur confraternelle ... la suite des évènements et de la « vie journalistique » à La Rochelle expliqueront rapidement pourquoi, bien avant l'arrivée d'AB à La Rochelle, il devait y avoir entre journalistes « des cadavres dans les placards » pour des raisons politiques/électorales et/ou personnelles et/ou « sentimentales » ?

d) <u>Le 4 septembre 1933</u>

• Carnet du Badaud : « Les canards du Père Charruyer »

Déjà dans son livre « Là-haut », un chapitre avait pour titre « Le canard du Parc Montsouris » (à Paris) – Cf le chapitre II « AB le soldat/zouave puis ancien combattant » -

« Personnellement, je bénis les personnes et les circonstances qui firent que la ville de La Rochelle fut dotée d'un parc rustique et ombragé à souhait. Parce que j'y ai retrouvé mes vieilles connaissances : les canards ! Anatole France a excellement écrit : « L'île des Pingouins ». Si j'avais le temps, j'écrirais un livre dont le titre serait : « La Presqu'île des Canards ». Si l'on se donne la peine d'observer ces intéressants animaux, on remarque qu'ils donnent à l'humanité de belles leçons. A l'inverse des hommes, le canard n'est pas guerelleur. On ne le voit pas, comme les autres volatiles domestiques, se livrer à des bagarres passionnées... Et le canard est en outre un de ces fonctionnaires contre lesquels le contribuable ne crie pas. Fonctionnaire, le canard l'est puisque son entretien est assuré par les municipalités ou l'Etat. Et, non seulement le contribuable ne crie pas contre lui, mais il lui apporte des suppléments de nourriture. Or, vous n'avez jamais vu un contribuable porter des beefsteaks ou des entrecôtes à un fonctionnaire des contributions indirectes ou de la mairie. Tandis qu'il y a dans le parc Charruyer des baraques avec un écriteau : Pain pour les canards et les cygnes. On compte peut-être sur ces volatiles pour décongestionner le marché du blé ? » On sait maintenant pourquoi AB aime les canards ; « à l'inverse des hommes, le canard n'est pas querelleur ». Pourtant au même moment AB se querelle avec G. Menon, Grasset, etc ...

• Même dans la rubrique « <u>Faits divers</u> », il est aisé de reconnaître une rédaction d'AB et par exemple :

Titre « MODERNES ROMEO ET JULIETTE

Gugliemo Zanatta, italien, né le 23 septembre 1894 à Trévignano, marié, mais séparé de sa femme, père de 2 enfants, employé comme veilleur de nuit à l'Hôtel du Commerce, a été surpris dans les parcs, derrière le tennis du Stade Rochelais, dans une attitude qui ne laissait aucun doute au sujet des relations qu'il « entretenait » avec une certaine jeune femme connue sous le nom de « Juliette ». Le gendarme Lucuzeau, de la brigade de La Rochelle, mit un terme à cette galante conversation en arrêtant le peu pudibond Italien qui sera déféré devant le Procureur de la République »

e) <u>Le 6 septembre 1933</u>:

- La première « attaque » de Jean Méliès (JM soit AB) contre « Ouest-Océan », « <u>Coup de semence à M. le Directeur du journal Ouest-Océan</u> » (cf le D) ci-après).
- J. M. assure aussi le compte-rendu de <u>l'audience du Tribunal Correctionnel</u>. Deux colonnes pour 12 affaires sans complication particulière, et par exemple :
- « Adultère et complicité ». Joséphine C... entretenait des relations coupables et adultères avec un sous-officier en garnison dans la ville où est domicilié sa complice. 50 francs d'amende pour chacun d'eux ».
- « Un mauvais mari ». « C..., mari belliqueux, apprend moyennant 6 jours de prison avec sursis et 25 francs d'amende comptant qu'on ne doit pas battre sa femme avec une fleur et encore moins à coup de poing. »

f) <u>Le 7 septembre 1933 : Carnet du Badaud. André Bach a été très</u> désagréablement surpris et il est fort mécontent.

Ce Carnet du Badaud est unique. De tous les écrits d'AB, le journaliste se trouve complètement démuni pour expliquer ce qui lui arrive pour <u>la première fois</u> même si, avec le titre « <u>Où le hasard en prend pour son grade</u> » et dans le début de l'article « C'est une bien belle histoire que celle-là et qui mérite d'être mijotée par tous les amateurs de psychologie », <u>AB essaie de faire</u> « bonne figure ».

En effet, le 26 août (cf ci-dessus), Jean Méliès (AB) avait fait un portrait très sympathique de la famille Le Goff, gagnant de la Villa « La Veine », premier lot de la Tombola. AB « et tous les journaux s'empressèrent d'imprimer une satisfaction générale ». Mais « Un membre de la famille de Mr X » (dont Jean Méliès donna le nom) envoie une lettre à un journal pour bien préciser... » Mr X... tient que l'on dise qu'il n'avait pas besoin de ce coup de veine (la villa) et ne veut pas que l'on écrive que le hasard a bien fait les choses ».

Dans la deuxième moitié de la colonne, le Badaud met une « véritable fessée à M. X... ». On sent AB vexé, voir en colère de s'être fait piéger par cette non-sympathique famille.

Texte intégral à lire sur le site internet de la Médiathèque de La Rochelle.

g) Le 9 septembre 1933 :

• <u>Carnet du Badaud</u>: par petites observations, voire d'anecdotes (parfois inventées ?) le Badaud poursuit sa défense des piétons et la marche contre les automobilistes.

Titre: « Sous les porches »

« Je songeais à toutes ces difficultés tout à l'heure, en me trainant de la place de Verdun à la statue de Fromentin. Et, en moi-même, je combinais tout un plan en sens unique, obligeant les piétons à tenir leur droite et à laisser passer leurs congénères plus rapides. J'étais au plus profond de ces réflexions quand j'ai tamponné une grosse dame qui venait en sens contraire et qui me dit, sans aménité : - Butor! Vous ne connaissez donc pas votre droite de votre gauche? Et je m'aperçus qu'effectivement, j'étais sur ma gauche. Simultanément, je rayais toutes les théories de mon cerveau, et je conclus que tout était pour le mieux dans le meilleur des mondes, pour les gens qui vont à pied. Des gens qui n'ont pas de voiture peuvent bien avoir cette consolation, de circuler selon leur fantaisie! L'ennui ne naquit-il pas de l'uniformité? »

Epitre à M. Georges Menon de Ouest-Océan signature et cf ci-après le D).

h) <u>Le 15 septembre 1933 :</u>

• Carnet du Badaud : « Pour la bonne règle » :

« Je (le Badaud) m'étonne de cette histoire extraordinaire du forçat Gaucher qui depuis pas mal d'années est au bagne – en France mais au bagne – pour un délit qu'il n'a certainement pas commis ... Voici un homme qui, sur de faux témoignages, a été condamné et dont les faux témoins ont par la suite reconnu son innocence et qui, néanmoins, continue à mourir dans un endroit où il ne devrait pas être. Je sais qu'il ne s'agit pas d'un citoyen de l'espèce courante, mais bien d'un repris de justice n'offrant pas toute garantie. C'est bien d'ailleurs sur ces mauvaises références qu'il a été condamné par erreur. Mais maintenant que l'on sait qu'il n'est pas coupable, qu'attend-on pour lui établir son compte judiciaire en toute équité... Certes on ne plaide pas spécialement pour lui, mais pour ce qui me semble être la justice. La justice qui doit être impitoyable mais la justice tout de même. Frapper ferme mais juste. »

AB ne veut pas que les tribunaux soient laxistes mais rendent une vraie « justice » au prix aussi de reconnaître une erreur judiciaire. Nous n'avons pas trouvé dans L'Echo Rochelais si le forçat Gaucher a été gracié ou non ?

• « A Monsieur George Menon. Ravitailleur honoraire ».

C'est sous son nom et plus souvent sous le pseudonyme Jean Méliès qu'André Bach envoie une lourde charge contre G. Menon de Ouest-Océan, cf le D) ci-après.

i) Le 19 septembre 1933, Carnet du Badaud : « Tortillard ».

A notre connaissance, ce ne sera pas la seule fois qu'AB se déclare un « inconditionnel » du train contre « l'autobus et l'autocar » et « l'auto ». Plus exactement il craint la disparition des « tortillards » :

« Les tortillards sont nés du mariage des grandes lignes de chemins de fer et du désir qu'avaient les ruraux de se transporter d'un point à un autre plus rapidement qu'avec la carriole. Si on les a surnommés chemins de fer d'intérêt « électoral », c'est par pure calomnie, car on ne peut songer un seul instant qu'un élu du peuple ait intrigué pour donner à ses électeurs un beau petit chemin de fer comme celui que possédaient leurs voisins (1). Un beau petit chemin de fer, un joujou de chemin de fer, qui circulait en se tortillant dans la campagne, contournant les vallons et faisant un circuit de cinq kilomètres pour économiser un ouvrage d'art. Une telle miniature de chemin de fer, qu'arrivé à destination, le voyageur s'étonnait presque de se trouver devant un chef de gare de taille normale. Et si le petit chemin de fer économisait les ponts, les viaducs et les tunnels, il économisait aussi les passages à niveau : débouchant de derrière une haie, il franchissait la route d'un bond, comme par surprise, à moins que, sournoisement, il ne la longeât pendant plusieurs kilomètres pour la traverser en diagonale. Ces jeux ferroviaires étaient sans importance à l'époque, puisqu'il n'y avait personne sur les routes! Et les gens étaient moins nerveux que maintenant, supportaient patiemment les longs séjours dans des wagons rudimentaires et le voisinage des volailles et des porcelets qui faisaient du tourisme les jours de foire. Quand l'on arrivait à une gare, le chef de gare, buraliste, lampiste, homme d'équipe, préposé aux bagages avait tout le temps de vaquer à ses diverses occupations. Et, lorsque le gros bonnet du canton était en retard, sa carriole se profilant à l'horizon, on l'attendait volontiers... C'était le bon temps! En quelques lustres, « l'auto », l'autobus et l'autocar ont balayé tout cela, et les chemins de fer d'intérêt local sont moribonds, à la fleur de l'âge, à peine quadragénaire!»

(1) : Tout à la défense des « tortillards », Ab ne veut pas reconnaître que quelques lignes très locales furent décidées sous influence « politique ... locale », à l'image ces dernières années de petits aéroports « d'intérêt très local » (nous ne parlons pas des aéro-clubs)

Le débat « service public / SNCF / coûts » pour les usagers et contribuables n'est pas terminé. Viendra aussi un jour l'interrogation sur le coût des routes rurales pour desservir un tout petit nombre de maisons dont une majorité de récentes résidences secondaires, ayant des propriétaires qui ont un patrimoine et des revenus « rondelets ». Un badaud dans les Pyrénées Atlantiques, Normandie, Alpes Maritimes, Haute Savoie, etc... pourrait toujours aujourd'hui remplir son carnet.

j) <u>Le 20 septembre 1933, « Rationalisation » (JPC : toujours d'actualité)</u>

En plus du Conseil municipal de La Rochelle et du Tribunal correctionnel de La Rochelle, le Badaud assiste aux séances du Conseil Général de la Charente Inférieure.

Le Conseil Général, dans sa séance du 19 septembre a débattu de la gestion des communes : « L'administration d'une commune, fût-elle aussi rurale et aussi minuscule que l'on voudra, n'est plus maintenant ce qu'elle était autrefois, au temps où les habitants payaient leurs impôts en allant casser des cailloux pour recharger une route où ne passaient que des carrioles. Il y a l'électrification, les adductions d'eau, etc., qui sont de grosses affaires qu'une petite commune ne peut résoudre seule. Les départements ont donc été amenés à couvrir les communes de leurs ailes de plus en plus tutélaires et, plus on ira, plus les ailes devront grandir. Petit à petit, les communes perdront de leur autonomie. Déjà, les grandes villes s'occupent avec intérêt ... sinon avec sollicitude, des petites communes qui les environnent. Paris étend ses tentacules sur sa banlieue. On commence à créer des groupes de communes (1) en ce qui concerne les grands travaux. Fatalement, cela aboutira à des administrations intercommunales (1), intercantonales et, si le travail est bien fait, on supprimera des rouages inutiles et des organes en partie double (1). »

(1) : Donc déjà dans les années 1930 était à l'ordre du jour une évolution qui continue depuis bientôt un siècle : « supprimer des rouages inutilisés et des organes en partie double ». Toujours pas faits.

AB ajoute : « Le Français est resté trop amoureux de son indépendance et il est trop épris du suffrage universel pour en arriver là, mais l'excès en tout est un défaut et il faudra bien en arriver à une discipline inter-communale pour le plus grand bien des populations. »

Bien lire « discipline inter-communale ». Depuis les Ministres ont trouvé mieux : « communautés de communes » et la création de grandes régions. A l'œuvre, toujours la « rationalisation » de 2017/2018, continuée des années après, bien que la fusion d'une commune avec une autre ne sera pas obligatoire ... le plus important, comme dit le Badaud, c'est que « le Français est resté trop amoureux de son indépendance et il est trop épris du suffrage universel » ... mais AB bien souvent écrivait une forte affirmation pour montrer qu'il en a un doute. Il avait raison, le « millefeuille des collectivités locales, départementales, régionales s'épaissit depuis 1933 ... !! Rendez-vous en 2033 pour fêter le centenaires, anniversaires avec de très gros « millefeuilles » ! Le rendez-vous de 2023 suffirait.

k) Le 20 septembre 1933, Carnet du Badaud : « Suicides »

Le Carnet du Badaud ne donne pas que des bonnes nouvelles. Il ne cache pas les drames humains de toujours jusqu'au suicide. « C'est un correspondant de L'Echo Rochelais qui fut au

courant un soir des derniers moments d'un habitant de sa commune dans un puits. Pourtant ce jour-là ce correspondant écrit à AB : « J'étais comme Jean Méliès de « L'Echo Rochelais », je trouvais que la vie était belle » ». Le Badaud arrive à parler de Jean Méliès comme si c'était une deuxième personne.

D'ailleurs depuis juillet, bien des lecteurs de L'Echo Rochelais devaient s'interroger sur qui étaient le Badaud, Jean Méliès, P. P... et de penser que L'Echo Rochelais devenant quotidien avait embauché quelques plumes supplémentaires. C'est George Menon qui, dans Ouest-Océan, donna l'information (début septembre 1933) : toutes ces signatures sont des pseudos d'André Bach avec quelques commentaires non sympathiques (cf le D) ci-après).

I) <u>Le 25 septembre 1933, en page 1, « A la gloire des « crapouillots » » (JPC : en présence de Pétain et Lyautey)</u>

« Soissons 24 septembre : Aujourd'hui a été inauguré le monument à la gloire des morts de l'artillerie de tranchée, en présence des maréchaux Pétain et Lyautey, des représentants des ministres de la Guerre et des Pensions, de l'évêque de Soissons et de l'évêque de Dax, luimême ancien artilleur de tranchée. A 9 h 30, une messe a été célébrée dans l'église de Laffaux tandis que des cérémonies protestante et israélite avaient lieu dans la mairie. Ensuite a eu lieu l'inauguration du monument situé au lieu-dit « Les Trois Routes », sur le plateau, monument de treize mètres de haut représentant une bombe de 58. De nombreux discours ont été prononcés et ensuite a eu lieu un banquet de 850 couverts. »

AB, le crapouilliste était-il à Soissons? C'était une manifestation importante avec les maréchaux Pétain et Lyautey, les évêques de Soissons et de Dax, ce dernier ayant fait 1000 kms pour assister à cette journée, ... c'était un ancien « artilleur des tranchées », donc « crapouilliste » comme AB. Mais bien des lecteurs de L'Echo Rochelais ont dû se demander pourquoi cette information était donnée dans L'Echo Rochelais, sauf les quelques personnes qui avaient lu le livre « Là-Haut ».

m) <u>Le 30 septembre 1933, page 1, « A nos lecteurs : L'Echo Rochelais cesse</u> d'être une parution quotidienne » :

« Nous tenons à remercier les nombreux lecteurs qui, consultés par nous, ont bien voulu nous donner leur avis sur le système de parution de notre journal, de leur journal! Ce qui nous a permis de nous rendre compte que, si la parution quotidienne de « L'Echo Rochelais » avec les dernières nouvelles était opportune pendant la saison balnéaire, la fin de cette saison marquait le retour à des éditions périodiques. Nous avons décidé, en conséquence, qu'à partir du 1^{er} octobre « L'Echo Rochelais » paraîtrait, non pas deux fois par semaine, comme précédemment, mais trois fois par semaine, les lundis, mercredis et vendredis. Le prix de l'abonnement restant fixé à dix-huit francs, c'est-à-dire sans modification. D'autre part, ce changement nous permettra de répondre à u n vœu depuis longtemps exprimé par nos amis de l'arrondissement de Rochefort d'avoir un organe spécialement consacré à leur région. Nous annonçons donc la naissance d'un hebdomadaire : « L'Echo de Rochefort » pour une date très prochaine (1). L'ECHO ROCHELAIS. »

(1) : Jamais paru

L'explication de cette décision semble un peu courte. Probablement les coûts supplémentaires du tirage quotidien n'ont pas été couverts par les recettes nécessaires des ventes ou P. Taittinger manquait de moyens financiers pour développer L'Echo Rochelais ?

7) Octobre 1933. Au Tribunal Correctionnel: une galerie de portrait, le petit vieux, les fortes femmes, une Vénus dans

une « arrière-boutique » et A. Miaux contre un grave délit de presse.

a) <u>Le 6 octobre 1933 :</u>

« Tribunal Correctionnel. Audience du jeudi 5 octobre » par Jean Méliès.

Le lecteur est tout de suite prévenu : la première audience de l'année a duré 6 h 30.

« Pour la reprise des audiences régulières, nous avons été bien servis : commencée à 13 h 30, l'audience se terminait à 19 h 45 ! MM. Les présidents Deschamps et Bernard se relayèrent pour la conduite des débats, assistés de MM. Dupont et Meaume. M. Le substitut Giroud resta stoïque à son siège durant 6 h 30 ? Quant à M. le greffier Girard, il était sur les boulets (1) en fin d'audience. »

(1) : cette expression n'est plus employée

Le rideau se lève sur quelques actes du répertoire classique. « Eugène S.., inculpé de mendicité sous menace et qui, comme il est naturel ne se rappeler de rien, récolte un mois de prison. Puis c'est l'affaire hebdomadaire de vol d'une poule et d'un lapin dont répond Louis B... Au dossier un signalement très complet du lapin qui était une lapine pesant cinq livres et que le prévenu voulait offrir en cadeau à une femme dont il espérait les faveurs. Voici un galant homme qui sait poser un lapin proprement! Comme il est (déjà) détenu depuis un mois, il accueille avec allégresse huit jours de prison avec sursis, ce qui lui semble une galopade. »

- « <u>Esprit de famille</u> pour violence entre deux beaux-frères. « Comme pour le champ de bataille d'Alésia, on n'arrive pas à situer exactement l'endroit où se sont produits les faits, ni à savoir qui a commencé. » 48 h. de prison pour le principe ».
- « <u>Accident de la circulation</u>. Deux camarades faisaient à bicyclette « un sprint final place de Verdun (qui) se termine dans un groupe de passants dont l'un eut la clavicule fracturée ». Jugement à huitaine. »
- « <u>Détournement d'objets saisis</u>. A. M... est accusé d'avoir détourné une jument, deux moutons, un veau de lait et du pain ... Maître Fontaine donne lecture d'une belle citation du prévenu pendant la guerre et cela se termine par 16 frs. d'amende avec sursis. » *Voleur mais ancien combattant médaillé*.
- « Dopage ». AB s'intéresse à un « petit vieux »,
- « Un couple magnifique entre au prétoire : un petit vieux, tout à fait rigolo et la « sirène de trottoir », M..., qui est accusé d'avoir entôlé le petit vieux de 50 francs, alors que le prix convenu pour un entretien sentimental était de 10 francs. Le petit vieux dont la langue s'emmêle facilement procure une pinte de bon sang au public. Il se voit contraint d'avouer qu'avant de rencontrer la fille M..., il avait déjà bu deux pernods et qu'il en but un troisième pour se donner du « ton » au moment fatal. M. le président Deschamps C'est ce qu'on nomme « dopage » ! Vous vous êtes dopé ! Le petit vieux trouve cela très farce et rigole avec tout le monde, y compris l'accusée, qui nie avoir volé quoique ce soit. Sur question du président, le petit vieux ne peut d'ailleurs pas donner un état exact de sa trésorerie en ce jour de folie. Faute de preuves, la fille M... est acquittée. Le petit vieux ne rigole plus ; il s'en va en semblant douter de la justice des hommes. »

« Les fortes femmes » :

« La première Mme S., une femme costaude qui vend au marché n'aime pas qu'on la contrarie et elle a répondu en termes très graves au préposé qui lui réclamait trente-six sous pour le stationnement d'une charrette. 50 Francs d'amende comptant car son tempérament l'avait déjà mis dans un cas semblable. La deuxième Mme Z..., ayant contrevenu à un arrêté du maire de ... répondit au « premier magistrat » (de cette commune) par un mot bref qui valut une certaine notoriété à Cambronne et vaut à Mme Z... 50 francs d'amende. »

« Vénus dans l'arrière-boutique ».

« C'est une affaire de débit de vins et liqueurs dont l'arrière-boutique et l'étage supérieur servaient à un autre commerce, clandestin, dont la police se rendit compte rapidement. Comme témoins les dames qui faisaient le charme et le rapport de la boisson. L'accusée, propriétaire, présente le type physique classique de la corporation (J. Méliès ne dit pas maquerelle) nie les faits. Une autre dame est interrogée par le président : - Vous reconnaissez que vous attirez les hommes dans la maison que la tenancière louait des chambres et vous poussiez à la consommation dans le débit ? Le témoin (minaude), comme de juste. La femme de ménage, femme de confiance de la patronne dit n'avoir rien vu, ni rien entendu. Elle oblige M. le substitut Giroud à brandir au-dessus de sa tête des foudres de la loi sur les faux témoignages. Le président (qui s'adresse à la femme de ménage) : « je vous averti que vous vous mettez dans de sales draps ». L'évocation des draps met le public en joie.

Un inspecteur de police relate son enquête. L'accusée nie et affirme qu'elle s'est livrée à un honnête commerce de vins et liqueurs. Le procureur de la République révèle alors qu'antérieurement, la femme R... était sous-directrice d'une maison d'illusions dans l'Isère (J.M. ne dit pas b... pour « bordel »). Me Fontaine a la tâche ardue de plaider cette affaire. Il le fait avec adresse et hardiesse et, faisant état du casier judiciaire vierge de la prévenue, en conclut à son grand mérite d'avoir exercé si longtemps une profession délicate sans avoir rien à se reprocher. Elle a toujours agi « suivant les usages professionnels ». La loi régissant cette matière est d'ailleurs en voie de transformation et Me Fontaine conclut en demandant une condamnation mitigée, n'entrainant pas la fermeture du débit. Pendant que Me Fontaine parle, l'accusée s'est transformée en source et pleure abondamment. Après un entracte, le président fait revenir à la barre la femme de ménage réticente, qui se voit avertir par le procureur que, si elle persiste dans son faux témoignage, elle sera jugée sur-le-champ. Le témoin commence par nier, puis, brides par brides, on lui arrache tout de même la vérité, au point qu'elle devra avouer qu'elle-même « montait » de temps à autre, aux moments de presse, comme « extra » (1). Sur ce, la tenancière du débit et de ses annexes, est condamnée à 15 jours de prison avec sursis, 300 francs d'amende et à la fermeture de son établissement. »

(1) : qu'en terme choisi s'exprime le terrain

Pour le « <u>plat de résistance » de cette audience</u>, le chroniqueur judiciaire de L'Echo Rochelais va soigner son compte-rendu car il s'agit, sous-titre d'une « <u>affaire embrouillée en dix actes »</u> et de voir s'affronter deux « ténors » de La Rochelle Maître Goudard (avocat) et Maître Albert Miaux (avoué).

Texte intégral à lire sur le site internet de la Médiathèque de La Rochelle.

- « <u>Un peu galant danseur</u>. Le marin P... avait dansé avec une jeune fille dans un café. Sans doute, la jeune fille jugea-t-elle ses talents de danseur insuffisants, car elle refusa une seconde danse. P... injuria la jeune fille, sur quoi, la patronne du bal expulsa P... qui, en passant, lui décocha un coup de pied dans l'abdomen. Le patron intervint à son tour, armé d'un nerf de bœuf. -Monsieur le Président, je ne possède qu'une chose sur la terre, c'est ma femme! Je vous félicite de ces sentiments, mon ami! Malgré une belle défense de Me Debect, P..., provocateur, est condamné à 25 francs d'amende. »
- « Avant épuisement des juges et des journalistes, le Tribunal examine un vol de réveil matin accompagné de coups et enfin (et encore) un vol de charbon sur les quais de La Rochelle. » Ce long compte-rendu de cette séance du Tribunal Correctionnel donne le « style » d'AB : être « léger », mettre en valeur ce qui est « cocasse », avoir de l'humour, n'accabler aucun prévenu et même parfois les rendre sympathiques.

• Carnet du Badaud du 6 octobre 1933 : « Rue des canards » ... sans canards

« S'il y a une maladie édilitaire (JPC : des élus locaux) bien affligeante, c'est celle qui consiste à débaptiser les rues pour leur donner des noms à la mode du jour. On est arrivé, en France, à enlever tout cachet d'originalité aux villes, en les dotant uniformément de rues Carnot, de cours Gambetta, d'avenues Wilson et de squares Clémenceau. Et les villes en arrivent à être comme les gens qui portent les mêmes chapeaux et les mêmes complets-vestons! ... Je rends hommage aux édiles rochelais qui n'ont pas trop versé dans ce travers de modernisation et on ne peut que leur demander de rester très circonspects sur ce terrain... Je passais, l'autre jour, rue des Canards, et, intérieurement, je me réjouissais de voir conservés cette appellation si simple qui n'exige, apparemment, aucun effort intellectuel pour en trouver l'origine : - c'est très simple, pensai-je, il y avait là, dans les temps, une mare où barbottaient des canards ; des maisons se sont bâties, il y a eu une rue, la rue qui conduisait aux canards et, tout naturellement, la rue s'est dénommé « des Canards ». Rentré à la maison, j'ai voulu vérifier mes déductions et j'ai été bien étonné de voir qu'il n'y avait aucun canard dans l'histoire. Cette rue se nommait, à l'origine, « de Cunarre », sans doute du nom d'un personnage. Puis, cela est devenu, par déformation, « de Canarre », et enfin, les bonnes gens, qui ignoraient tout du sieur de Cunarre, mais savaient parfaitement ce qu'étaient des canards, donnèrent à la rue son nom définitif, espérons-le. »

b) <u>Le 14 octobre 1933. Tribunal Correctionnel. Audience du 13 octobre</u>

Le contentieux majeur tourne autour d'un « <u>Délit de presse</u> » (sous-titre) qui va intéresser la plume de « J. M. » Les faits sont simples : en <u>mars 1932</u> l'Ouest-Eclair (devenu Ouest France à la libération) publiait dans sa rubrique « Le bois – Plage – en – Ré » une information relative à « <u>un comptable indélicat se tue</u> » (titre de l'article), père de 3 enfants en bas âge, M. Goumard s'était suicidé parce qu'il était sous le coup de poursuites pour avoir détourné plusieurs milliers de francs au préjudice d'une coopérative de la localité. Or en réalité, M. Goumard était mort de méningite et <u>depuis 1930</u>. Il avait rendu ses comptes à la coopérative à qui il ne devait rien, ainsi que l'atteste une lettre du directeur de la coopérative...

« Estimant que cette information erronée était de nature à causer un sérieux préjudice aux enfants du défunt, sa veuve demande, par l'organe de Me Miaux, une somme de 20.000 fr. à titre de réparation matérielle et des insertions dans les journaux de la région dont un dans l'Île de Ré... Toute la discussion va rouler sur les diverses interprétations que l'on peut donner de l'article 34 de la loi de 1881 sur la presse. A L'aide d'une argumentation serrée, Me Miaux démontre que la loi a voulu punir toute atteinte portée injustement à la réputation d'une personne quelconque ou de nature à nuire à ses héritiers. Avec lui, nous remontons dans l'affaire Dreyfus et au procès de la veuve du colonel Henry contre *Le Siècle*. « Imputation à la mémoire d'une personne morte », tout est là. »

J. M. met un sous-titre « <u>Aux secrétaires de rédaction</u> », puis donne la « <u>conclusion de Me</u> <u>Miaux »</u> :

« Le correspondant de l'Ouest-Eclair du Bois-Plage aurait dû vérifier une information grave avant de la transmettre à son journal et les rédacteurs de ce dernier aurait dû prendre des précautions avant de l'imprimer. Voici de quoi faire dresser les cheveux sur la tête de tous les secrétaires de rédaction! Bref, l'information erronée a causé un préjudice effectif à Mme veuve Goumard et à ses enfants. L'opinion publique marque de la suspicion à son égard et sa clientèle de couturière lui a échappé en partie. Tout cela par la faute d'une information recueillie, transmise et imprimée à la légère. Me Miaux conclut donc au bien-fondé de la demande de sa cliente. »

En effet avant de publier un suicide suite à une (supposée) malversation, la rédaction se doit de vérifier. Le directeur de la coopérative interrogé aurait tout de suite répondu que M. Goumard était mort depuis deux ans sans avoir commis d'indélicatesse.

Certes l'avocat de Ouest-Eclair fit « ressortir qu'il n'y avait aucun intérêt pour Ouest-Eclair à reproduire une information erronée ».

Le démenti publié après coup par Ouest-Eclair était insuffisant. Ce journal aurait dû prendre l'initiative de proposer la réparation du préjudice à la veuve Goumard sans être obligé de saisir le tribunal ... mais peut-être la veuve a-t-elle eu des exigences déraisonnables ?

La douzaine d'autres affaires justifiait-t-elle une double colonne en page une et intérieure ? Sans doute que oui puisque pour plaider une affaire de vaches ayant contusionné un sous-officier à motocyclette a mobilisé Me Miaux pour défendre, avec efficacité, le propriétaire des vaches. Me Miaux qui « plaide pour le propriétaire de vaches, établit sans peine que les deux sous-officiers partis de Cherbourg le matin devaient marcher à une coquette allure (leur motocyclette), à Villedous à cette heure-là ». Mais un de ces sous-officiers fut fortement contusionné. Ainsi le propriétaire des vaches est condamné à 16 francs d'amende avec sursis. Jugement clément car le premier témoin avait vu « deux vaches conduites par trois personnes, dont une était attachée...! »

c) Le 16 octobre 1933, « Lait - Moules et Huitres »

Carnet du Badaud : « La question du lait »

En lisant ce Badaud après 40 ans d'activité professionnelle dans le secteur laitier, il nous faut constater que rien n'est nouveau dans l'économie du lait et autres produits. Sur le fond le petit fils du Badaud a écrit cent fois la même littérature. Le badaud va déclencher un débat qui paraitra sur deux colonnes le 18 octobre : « Le prix du lait à La Rochelle. Une hausse prochaine ! » par J. M. (Jean Méliès).

- J. M. continue son enquête sur les « myciculteurs (moules) et ostréiculteurs (huitres) dans la Baie de l'Aiguillon, », cf ci-après au C), « **André Bach le reporter** ».
 - 8) Novembre 1933. Pour le zouave/poilu « la plus grande célébration de l'année » est le 11 novembre et non pas celle du 14 juillet. A. Miaux et AB sont d'accord pour lutter contre le bruit des autos.
- **a)** En novembre, A. Bach et G. Menon vont ajouter un épisode à leurs relations de moins en moins confraternelles, cf le D) ci-après.

b) Le 8 novembre 1933, Carnet du Badaud : « En marge du Conseil municipal »

« La municipalité de La Rochelle est ouvertement attaqué à l'heure actuelle. A cela rien d'étonnant et les intéressés sont certainement les derniers à être surpris ». Sont cités la reconstruction du théâtre et le financement des travaux d'un abattoir. Après quelques explications et commentaires, le Badaud conclut : « Tant pour le théâtre que pour les abattoirs,

la municipalité et le Conseil municipal ont tenu compte des contingences, ce dont nous nous félicitons ». AB ne participe pas à la critique contre la Mairie.

c) <u>Le 10 novembre 1933 :</u>

• Carnet du Badaud : « 11 novembre » :

« Demain, 11 novembre ! La plus grande célébration de l'année (2). Il y a quinze ans, le monde sortait du cauchemar, c'était la fin des angoisses et des souffrances, on se reprenait à respirer après un effort soutenu de plus de quatre ans. La Paix nous apparaissait plus belle qu'elle ne s'est révélée en réalité, car, a-t-elle jamais été la Paix ? Demain, devant le Monument aux Morts, notre pensée ira vers ceux qui sont tombés et se fixera sur leur sacrifice total pour la cause commune. Le sort a voulu que l'Armistice ait été signée au moment où la nature était en deuil et demain c'est jour de deuil pour nous tous, en souvenir de nos morts dont beaucoup moururent au printemps ou sous le dur soleil d'été... Et, en nous, jaillissent les réminiscences, les souvenirs et les silhouettes de ceux tombés à Charleroi, sur la Marne, l'Yser, en Artois, en Champagne, à Verdun! Demain le 11 novembre. Le soldat de pierre qui est au bout du Mail mesurera le volume de notre souvenir! » (1)

(1) : Pour AB, pour d'autres le 14 juillet ?

• Un long édito de P. Taittinger : « Depuis quinze ans : les heures enthousiastes et fécondes de l'armistice sont-elles oubliées ? ... »

« Points de vue sur la Loterie Nationale »

AB continue de s'interroger sur par l'activité de loterie : « Les gens qui dissertent le plus sur les résultats de la Loterie Nationale sont vraisemblablement ceux qui, n'ayant pas acheté de billet, n'ont aucune amertume et aucun regret, allant même jusqu'à se féliciter d'avoir gagné les cent francs qu'ils auraient perdus en choisissant un billet non gagnant ! Mais on ne jurerait pas qu'en lisant les innombrables interviews de néo-millionnaires ou fraction de millionnaires, avec photographies à l'appui, ils ne vont pas maintenant intriguer, faire des pieds et des mains et se faire pistonner pour avoir au moins une fraction de billet, des tranches restant à tirer. Car ce n'est pas impunément que l'on voit une corne d'abondance se déverser chez le voisin, comme chez le coiffeur qui saisit la fortune par les cheveux (1). L'entrainement, quoi ! (1) » En un mot, ces joueurs sont des « idiots ».

(1) : AB est chauve, alors quoi ... ??

d) <u>Le 15 novembre 1933 : « Chatelaillon-Plage. Fête de l'Armistice » du 11</u> Novembre par A. B. :

« L'Union Nationale des Combattants (U.N.C.) de Chatelaillon continue la bonne coutume de se réunir en grand nombre pour commencer et fêter l'Armistice. Cette heureuse tradition a été fidèlement respectée ce 11 novembre dès 9 h. » Réunion générale de la section. Cortège jusqu'au Monument aux Morts. Minute de silence. « M. Martin fait-il l'appel des morts auxquels M. Bigois répond « mort pour la France ». Après le discours du Maire, fort apprécié, le cortège se reforme toujours, clairons en tête et nous voilà en marche pour le même cérémonial au monument de l'U.N.C. au cimetière... »

Ces lignes sont traditionnelles pour un journaliste localier. La suite, ce n'est plus un localier qui écrit, mais l'ancien combattant (le poilu) : « ... au cimetière d'où, après le discours anniversaire de notre (1) Président Martin, nous nous dirigeons vers les voitures pour aller au traditionnel banquet des poilus (2), qui a eu lieu, cette année, chez le camarade Bouché, au Bas-Rillon. Notre (1) camarade François n'avait rien négligé pour nous satisfaire. Menu très varié, plats excellents et abondamment servis. Dès le milieu du repas, nos gais chanteurs commencent la

musique et, comme ils sont nombreux, c'est presque sans interruption que l'on écoute les joyeuses chansons. On se retrouve là bien en famille, car, parmi ces chansons, il y a bon nombre de refrains répétés jadis dans les <u>tranchées</u> (2) et qui reviennent à la mémoire de tous. Ce banquet se prolonge par suite de la gaité et du plaisir que l'on a à se rencontrer. Si bien que c'est fort tard dans la soirée que l'on se disperse en se répétant toujours les quelques mots de la fin : « Au revoir, mon vieux, à l'année prochaine. »

(1) : AB écrit « notre » et non pas « le » Président et le « camarade » (ancien combattant)

(2) : souligné par nous

Ce compte-rendu est mis à côté d'autres « échos » de communes, du département. Sa lecture trahit une émotion à peine contenue d'AB.

e) Le 17 novembre 1933 : « Tribunal Correctionnel »

Pour sa séance du 16 novembre, trois colonnes seront nécessaires pour résumer une dizaine d'affaires avec son lot de bagarres et d'accidents de voiture, ayant en commun de faire des blessés. Prenons les plus courtes :

- « <u>Brute</u> » (sous-titre) : « moyennant 50 francs d'amende comptant, le Tribunal fait comprendre à D... qu'il est interdit de pocher l'œil de sa femme d'un coup de poing même quand on est en instance de divorce ».
- « <u>Le photographe trop empressé</u> » (sous-titre) : « comme ce photographe est sourd-muet et qu'il n'y a pas d'interprète de son langage, tout va se faire par écrit. Ce photographe est accusé de gestes légers alors qu'il photographiait des jeunes filles. Il reconnait les faits par écrit et s'en va avec une amende de 100 Francs avec sursis ». *L'avocat aurait dû plaider que le langage des sourds muets ce sont des « gestes »*!

f) <u>Le 20 novembre 1933 : « Le banquet national des Combattants et de l'Union</u> Fraternelle des blessés »

Pas de signature mais rédigé à la façon d'AB. A noter que le Président de cette Union en profite pour rappeler « l'émotion et l'indignation que tous ressentirent (JPC : les anciens combattants) lorsque Godard fut bassement insulté par certains individus (ci-dessus Grasset) ... à ce moment-là tous les dirigeants de l'Association se rallieront autour de Godard pour (obtenir) des réparations qui lui étaient dus et justice fut faite » Texte intégral à lire sur le site internet de la Médiathèque de La Rochelle.

g) <u>Le 22 novembre 1933, en page une, « Sur les élections consulaires</u> (Chambre de commerce et Tribunal de commerce) – <u>La révolte sans révoltés</u> » par « J. M. » (AB)

Les élections consulaires vont donner lieu à une large information par L'Echo Rochelais et être la source de polémique locale mélangeant des milieux professionnels, les partis politiques et les journaux liés à ces derniers. Avouons qu'il n'a pas été facile d'y voir clair, surtout quand s'en mêle l'élu local, le Docteur Bigois, patron du journal « L'eau claire », élu au passé multiparti de gauche, cf ci-après.

La polémique qui « reste courtoise », même si J. M. décoche une flèche venimeuse à Bigois : « ce sont là contingence (développées dans trois longs paragraphes) qui ont pu échapper à M. le Docteur Bigois, que sa noble profession retient en dehors des sphères économiques et qui a

pu subir une déformation politique professionnel qui lui fait apparenter les élections consulaires aux luttes électorales purement politiques ».

Mais rapidement ces élections « vont être le prétexte à un nouvel épisode de la polémique entre l'Echo Rochelais (AB) et Ouest-Océan (G. Menon) ». Comme relaté aux 4 et 6 décembre 1933 du D) ci-après.

h) <u>Le 29 novembre 1933, en page intérieure :</u>

• Carnet du Badaud : « Noiseless and less noice"

Une petite note de la rédaction aurait dû avertir les lecteurs que le Badaud connait bien la langue anglaise! Le Badaud aurait pu aussi choisir un autre titre plus compréhensif pour les lecteurs, et par exemple « Nous sommes d'accord avec Albert Miaux, Président de l'Automobile-Club de la Charente-Inférieure pour lutter contre le bruit des voitures ».

Début de l'article : « Notre humble plume s'est suffisamment usée à écrire des papiers sur l'abus des bruits de la rue pour que nous ne soyons pas très heureux de voir de puissantes cohortes partir à l'assaut du bruit. Dans le dernier bulletin de l'Automobile Club de la Charente-Inférieure (A.C.C.I.), son président, Me Miaux, s'associe d'avance et sans hésiter aux mesures que la Municipalité va prendre pour réduire les bruits nocturnes ... et diurnes. Et nous voulons encadrer la phrase suivante, qui montre comment le président de l'A.C.C.I. entend son rôle : « le rôle d'associations comme la nôtre est précisément de travailler à l'éducation des usagers du volant ». Il y a encore fort à faire, si nous en croyons ce que Me Miaux écrit dans son article, et nous le croyons d'autant mieux qu'il corrobore tout ce que nous avons constaté ici et ailleurs. Beaucoup de citoyens honorables, bons époux, bons pères et bons territoriaux, subissent une transformation dès qu'ils sont au volant de leur voiture ; une déformation, plutôt, qui conduit à des incorrections. Leur éducation et leur tact naturel se trouvent diminués et, le plus souvent, dans une proportion diamétralement opposée au temps depuis lequel ils possèdent une voiture! Très justement, le président de A.C.C.I. écrit que ces gens se disent : « Je sonne, je klaxonne, donc je suis! Plus je ferai de bruit et plus j'ai le droit d'aller vite! » Mais, comme le copain qui débouche perpendiculairement d'une autre voie se tient le même raisonnement - ou le même manque de raisonnement, - le chambard ne supprime pas les collisions, bien au contraire. Me Miaux est placé pour le savoir, car devant le Tribunal civil ou la correctionnelle, il soutient assez de matches oratoires dans des affaires d'accidents. Et, chose paradoxale, les constructeurs s'évertuent à doter les voitures de silencieux et d'appareils « Noiseless » tandis que les accessoiristes créent des avertisseurs de plus en plus puissants ... Si la liberté de l'un doit s'arrêter là où elle gêne la liberté de l'autre, nous demandons que la liberté de faire du bruit s'arrête là où elle empêche les citoyens de travailler... ou de dormir! Et nous mettons bien volontiers nos modestes capacités à la disposition de l'Automobile Club de la Charente-Inférieure et de son président, pour les aider dans leur campagne. »

En novembre 1933, AB devait déjà savoir qu'Albert Miaux qu'il croise régulièrement au Tribunal correctionnel (cf ci-dessus), Président de l'A.C.C.I., est de plus un élu du parti radical-socialiste, certes « modéré » mais dans l'opposition au maire de La Rochelle. Nous aurons l'occasion d'écrire à nouveau quelques « considérations » sur Me Miaux ci-après, en particulier lors des élections cantonales en 1934, à la mairie de La Rochelle en 1935 et en 1936 à propos de Ouest-Océan.

• « Autour des élections consulaires »

L'Echo Rochelais publie une « lettre ouverte de M. Bonnin adressée à Monsieur Robert, etc ..., signataire de l'appel aux élections consulaires » sur une colonne et demie. Aujourd'hui ce serait un texte pour « thésards » sur les élections consulaires dans les années 30.

Un P.S. de L'Echo Rochelais : « Sur le même sujet, nous avons reçu, avec « prière d'insérer » une note non signée ne portant aucune indication d'origine. En conséquence nous regrettons de ne pouvoir en tenir compte ».

- 9) <u>Décembre 1933, Tribunal de Commerce: un huissier expulsé par ... son fils ; une « pauvre fille ». MM Bigois et Miaux animent le Conseil du Maire Vieljeux. Le Badaud à Paris va au cinéma.</u>
 - a) Le 1er décembre 1933, une page 1 de quoi satisfaire les lecteurs :
- « <u>Autour des élections consulaires. Une manœuvre inqualifiable</u> » Suite à un affichage publique anonyme mettant en cause plusieurs personnes parties prenantes dans cette élection, l'Echo Rochelais publie lettres et réponses des intéressés ; que du « classique » en pareilles circonstances.
- <u>Le Point de Vue « Le tournant</u> ». Ce sont des souvenirs de voyages professionnels d'AB en Amazonie d'avant-querre (cf le C) ci-après)
- Tribunal correctionnel, séance du 30 novembre, à propos d'un vol d'huitres : « Le bonhomme de Charron accuse M. B... par surcroit du vol de quantités importantes de moules sans être bien sûr. M. le Président : Mais comment trouver des huitres sur des bouchots à moules ? Le prévenu : elles y viennent toutes seules. C'est tout le conflit entre la moule et l'huitre. Me Ravail, défenseur de M. B... plaide qu'effectivement ces huitres viennent spontanément se fixer à l'entrée des bouchots et qu'en conséquence n'appartenant à personne par une tolérance courante, n'importe qui peut venir les prendre. Elles sont « ses nullus ». « Le prévenu ne semble pas connaître cette espèce particulière d'huitres » conclut avec un brin d'humour AB. « Comme le prévenu fait l'objet d'excellents renseignements, il est condamné à 16 Francs d'amende avec sursis ». Audience sans grande originalité.
- Une très longue lettre du « Président du syndicat des armateurs de La Rochelle sur <u>la crise de la pêche</u> » et la réponse du « Directeur de l'office technique et scientifique des pêches », sans commentaires de la rédaction de L'Echo Rochelais, cf ci-après dans C).

b) Le 6 décembre 1933

En page 1, « Chronique de La Rochelle », une colonne pour l'article de Germaine Bach (« G.H. ») et une autre pour André Bach (« le badaud »).

Si assez vite bon nombre de Rochelais ont su qui était le journaliste qui publiait très régulièrement le « Carnet du Badaud », en revanche, peu de personnes, sauf quelques proches des Bach, ont pu savoir qui se cachait sous la signature « G.H. », Germaine Hubert, épouse Bach, Hubert son nom de jeune fille (cf ci-dessus le chapitre I « La famille d'AB » et ci-après les articles de « G.H » consacrés à la vie culturelle de La Rochelle, notamment aux concerts lyriques et opéras.

• <u>Carnet du Badaud</u>. André Bach fait le Badaud à Paris, « <u>Entre la Madeleine et la République</u> » et montre, en bon Méliès (cf le chapitre I « AB et sa famille ») son amour pour le cinéma :

« Les hasards d'un voyage rapide dans la capitale m'ont permis de faire des constatations flatteuses pour le renom de La Rochelle au point de vue spectacles, tout spécialement cinématographiques. Entre la Madeleine et la République, sur cette longue bande de boulevards, qui, entre parenthèses, constitue bien le paradis des badauds, c'est par douzaines que l'on peut dénombrer les salles de cinéma, sans compter celles qui se trouvent dans les rues adjacentes. Je me suis payé la distraction classique de badaud parisien par un dimanche d'hiver : parcourir les boulevards en regardant les vitrines et les enseignes. Mais, je me suis surtout attaché à repérer les films annoncés. Or, à part les quelques salles, comme le Paramount, qui ne donnent que des exclusivités, la plupart des autres présentent des films que nous pouvons voir actuellement à La Rochelle, que nous verrons dans un délai très rapproché, ou, même mieux, que nous avons déjà vus. Quant aux salles dites « de quartier », - dans la périphérie, - ou de la banlieue de Paris, elles sont en retard d'un nombre considérable de longueurs sur les cinémas de La Rochelle. C'est un état de choses dont le mérite revient à nos entrepreneurs de spectacles, et nous profitons bien volontiers de l'occasion pour les féliciter en bloc. Tout en leur souhaitant de continuer à présenter des films, non seulement récents, mais bien choisis. Ces considérations peuvent sembler puériles, puisqu'il s'agit de divertissements considérés comme frivoles, mais, comme il est évident que la population tient aux « circenses » (1) autant qu'au pain, on peut souhaiter lui voir donner des jeux de bonne qualité, autant que l'on souhaite lui voir manger du pain non frelaté. Sans compter les répercussions commerciales, économiques et fiscales que comporte une exploitation fructueuse des salles. Les agents des divers fiscs et le caissier du bureau de bienfaisance ne se plaindront jamais d'une trop grande affluence dans les cinémas. Et, comme disait l'autre : - Les pièces de monnaie ont été faites rondes, c'est pour mieux rouler! Des sociologues à courte vue et à l'esprit chagrin nous diront peut-être que le peuple ferait mieux de garder son argent plutôt que d'aller au cinéma, mais, comme ledit peuple ne lit pas les ouvrages des sociologues et prétend vivre à sa guise, autant le voir porter son argent aux guichets des « palaces » que de le dépenser dans des endroits plus pernicieux pour la santé. Et puis, d'une séance au cinéma, il reste toujours quelque chose dans le cerveau : un film documentaire ou des actualités ouvrent les esprits, le film sentimental dilate le cœur, et Mickey la rate. C'est toujours cela de gagné que le bon fonctionnement des organes moraux ou matériels. Voilà ce que je pensais, alors qu'en rupture « de Palais » (2) je « badaudais » (3) entre la Madeleine et la République. »

(1) : « circenses » n'est pas dans le dictionnaire. Sens de ce mot ?

(2) : « Palais » : cinéma de La Rochelle

(3) : Bien évidemment le verbe « badauder » n'a jamais été dans le dictionnaire

• « A la conférence. Paul Morand et le roman policier » par « G. H. » :

« Cette conférence de Paul Morand fut des plus courtes, puisqu'elle dura exactement une heure d'horloge. Peut-être faut-il voir là une délicate attention du conférencier qui, après avoir entretenu son auditoire des romans policiers, le libéra de bonne heure pour lui laisser le temps de lire un de ces romans avant d'aller se coucher. Parlant rapidement, M. Paul Morand put dire beaucoup de choses en une heure, mais son débit uniforme ne pouvait laisser aucun e saillie à laquelle l'auditoire pouvait s'accrocher un instant pour se reposer et réfléchir à ce qu'il avait entendu. C'est donc en passant à toute vitesse que nous pûmes saisir au vol quelques pointes d'humour, par exemple cette définition du watson de Sherlock Holmes : « Watson, dont la prosaïque stupidité sert de repoussoir au génie de son maître et de truchement entre ce génie et la bêtise supposée du lecteur ». D'Esope, inventeur, - parait-il, du genre roman policier, - le conférencier nous ramena à Georges Simenon en passant par Gobineau, Gaston Leroux, Conan Doyle, Edgar Poe, etc., tous acteurs qui nous ont présenté des détectives privés de

grand talent, alors que la police officielle se fait constamment flouer, elle qui ne sait pas retrouver un criminel sur le simple vu d'un poil de barbe ou reconnaitre le métier d'un homme à la semelle de ses souliers. Pauvre police officielle qui, malgré son manque de génie, trouve tout de même le moyen d'arrêter une assez grosse proportion de malfaiteurs. C'est à quoi songeaient certainement les deux représentants de la vindicte publique que se trouvaient dans l'auditoire et qui souriaient finement à l'évocation des policiers amateurs. Au fait, les vrais policiers, les juges, les procureurs et les avocats lisent-ils les romans policiers ? J'imagine qu'ils le font sur leurs vieux jours, comme les capitaines au long cours en retraite se distraient à construire des bateaux pour les mettre dans des bouteilles. »

Paul Morand était-il déjà en 1933 un écrivain connu?

c) <u>Le 8 décembre 1933, Tribunal Correctionnel, Audience du 7 décembre 1933</u>

André Bach va développer un « style » de compte-rendu des séances du Tribunal Correctionnel qui s'éloigne de « l'analytique » classique. Il cherche à faire des récits vivants, avec des pointes d'humour et de moqueries, puis comme nous le verrons en 1934, 1935 et 1936 il mettra en scène le Président du Tribunal Deschamps et quelques avocats.

Le 7 décembre, la première affaire est peu banale : un huissier expulsé de chez lui par son fils. La seconde sera un classique : la prostitution. AB aura toujours de la sympathie pour « la pauvre fille » et il n'utilisera jamais les mots habituels pour parler de cette activité qui est à la fois toujours interdite et toujours pratiquée.

Sous-titre « Une charmante famille ou l'huissier expulsé » :

« L'affaire qui amène Gaëtan M... et sa femme devant le Tribunal est bien connue à Marans, où le père et le beau-père des inculpés, M. M..., est huissier. Elle est également connue au Tribunal, qui se souvient d'épisodes antérieurs. Il s'agit d'un conflit d'intérêts très compliqué entre le père et le fils ; conflit qui, après divers développements, se corsa, le 6 octobre dernier. du fait que l'inculpé escalada le mur de clôture du domicile de son père en l'absence de ce dernier, ouvrit la porte à sa conjointe et, quand le locataire régulier se présenta, le mit proprement à la porte. L'Huissier se trouvait donc être dans la situation, paradoxale pour lui, d'expulsé. Le prévenu fait remonter ses explications au déluge et finit par déclarer que le loyer étant payé par la succession de sa mère, les biens étant en indivision, il s'était considéré comme chez lui et avait pris une décision à la Mac-Mahon. Sa femme, une gaillarde à l'apparence peu commode, confirme ce point de vue, non sans de violents colloques avec Me Miaux, partie civile, et même son défenseur improvisé, Me Garrigues. Me Miaux, pour M. M..., expose la genèse de l'affaire et les violations précédentes de domicile, même un siège en règle soutenu contre les gendarmes avec jet de meubles par les fenêtres et projection de liquides malodorants. Des témoins qui, à la vérité, ne sont pas là, ont prêté ce propos au prévenu : - Il faut faire crever le vieux, il vit trop longtemps! O! Douceur de l'amour filial. Ayant été précédemment condamné à des amendes pour ces faits, le prévenu avait proposé l'armistice à son père moyennant le remboursement de ces amendes. M. Girault, procureur de la République, dépeint le prévenu comme un « plaignant d'habitudes » et un « écrivassier de premier ordre » qui écrit de longues lettres au Parquet, au procureur général, voire au garde des sceaux. Et il conclut: - Il faut que ces procédés cessent et, pour y mettre un terme, je demande une condamnation exemplaire. Me Garrigues, qui a pris le dossier de cette affaire dans les dernières vingt-quatre heures, a une bien lourde tâche, puisque le prévenu s'est bien gardé de mettre le défenseur au courant de la vérité entière. Il lui faudra, en outre, imposer le silence à la prévenue, qui parle et proteste intempestivement. Elle s'attire cette sortie : - Ma tâche est assez difficile et si vous m'interrompez, comme je suis timide, je n'en sortirais pas. Et

l'honorable défenseur, ayant lâché un peu de lest, conteste que l'huissier ait été expulsé de son étude, car son étude n'est pas à l'endroit susdit, au 9 de la rue, mais bien au 13, chez une demoiselle qui ..., que ..., enfin dont le rôle n'est pas bien déterminé. — Il s'agirait de savoir si les clients de l'étude allaient au 9 ou au 13 ? D'ailleurs, toujours selon la défense, il n'y a pas eu de violation de domicile, puisqu'il n'y a pas eu violence, et, enfin il s'agissait de l'acte tout naturel d'un fils qui demande des comptes à son père, non seulement pour lui-même, mais encore pour sa sœur, qui est actuellement internée à Lafond. Dans son argumentation, Me Garrigues s'est aidé de toute une bibliothèque dont il extrait des textes avec une dextérité de prestidigitateur. Il termine éloquemment, mais à une vitesse de « sprint », concluant qu'il n'y a là qu'un débat de famille, qu'il y a lieu de relaxer purement et simplement ses clients ou de procéder à un supplément d'enquête. Jugement à quinzaine (1).

LE CHEMIN DE LA RUE DES VOILIERS

Pour les amateurs de cinéma ou les lecteurs de romans épicés, les héros de la traite des blanches sont des gentlemen endiamantés qui voyagent en cabines de premières classes. Les trafiquants que nous avons devant nous sont à des nababs ce qu'un marchand ambulant est à un richissime négociant. L'un et l'autre marquent assez mal. Quant à leur co-inculpée, c'est une demi-mondaine des fortifications (2). Mais que dire de la pauvre fille (3) autour de qui roule l'affaire. Pauvre épave physiologique, grosse comme une souris, munie de lunettes de gros calibre; elle doit s'asseoir sur une chaise pour raconter - assez clairement, cependant, - sa lamentable histoire. Plongeuse dans un hôtel de Fouras, elle est venue à La Rochelle pour chercher du travail et, dans un restaurant, trouva Pellerin, repris de justice et vagabond spécial. Pellerin, galant, lui paya un verre et l'hospitalité, puis s'offrit à lui trouver une place de servante. Sans doute pour lui éviter les dangers de l'oisiveté, il la confia en attendant à la femme Rivallain (14 condamnations), qui devait l'initier à un travail spécial, en plein-air... sur les quais. Interrogée sur le point de savoir si elle ... travaillait, la pauvre fille répond d'n ton de première communiante : - Un petit peu, j'ai « fait » vingt-trois francs ! Ce qui fera dire à la femme Rivallain: - Elle « s'expliquait » encore mieux que moi! Pendant ce temps-là, Pellerin, aidé de Cran, amant de la Rivallain, s'occupait en négociant consciencieux et visitait les divers établissements pour savoir si l'on n'avait pas « besoin de quelqu'un ». Il trouva le placement de la pauvre gosse dans une maison de la place, où elle fut conduite par Cran et sa maîtresse, cette dernière étant chargée de transmettre à la débutante les ultimes instructions de Pellerin : « Si tu m'aimes réellement, il faut aller là ! » ou bien « Si tu n'y rentres pas, je te tuerai ! » Il n'y a pas que du sentiment dans la vie, que diable! Et Pellerin, « businessman » consciencieux, avait fait son contrat avec la direction de la maison. Il devait toucher 300 francs de commission et passer chaque soir pour toucher l'argent gagné par la petite dans la journée. Dans l'établissement, tout se passa correctement et la « contremaîtresse » avisa sa nouvelle pensionnaire qu'elle n'était pas forcée de rester si elle voulait s'en aller. Le contrat serait nul, voilà tout! Aussi, quand le brigadier Marchives vint se livrer aux vérifications réglementaires, la pauvre fille se refugia-t-elle sous son aile tutélaire en déclarant qu'elle ne voulait pas rester. Malgré l'évidence, Pellerin dit tout ignorer. Il a bien rencontré la petite et l'a menée au bal, mais comme « malheureusement, elle danse mal », il ne s'en est plus occupé. Malheureusement pour lui, il y a les témoignages formels des gens qu'il a sollicités pour l'embauche. Cran, magnanime, prend à sa charge la conduite de la pauvre fille rue des Voiliers ; mouvement dont l'opinion du « milieu » lui tiendra compte. M. le substitut Girault est très ferme dans son réquisitoire. Il faut sévir contre cette recrudescence d'affaires de mœurs : Pellerin et Cran – tous deux repris de justice - ne sont pas des gens à rencontrer de nuit dans les allées du Mail et tous deux – surtout Pellerin – sont à punir sévèrement pour leur ignoble trafic. Me Gibert, pour les deux prévenus, plaide « non coupable ». Il n'y a eu ni menaces, ni pression. Et Pellerin n'est-il pas un honorable travailleur, plâtrier et marchand de bonbons sur les plages, dont on produit une liasse de certificats d'employeurs. La traite des blanches était peut-être son violon d'Ingres ? Me Garrigues plaide pour la femme Rivallain au pied levé. Elle n'a fait

qu'accompagner la petite rue des Voiliers et elle ne retirait aucun profit de l'affaire. Jugement à quinzaine (3).

(1) et (3): Les jugements des deux affaires(2): Les Rochelais « localiseront » facilement

(3) : Souligné par nous

d) <u>Le 15 décembre 1933, en page une</u> :

« Conseil municipal. Séance du 13 décembre 1933 : le vote du budget 1934 » :

Sur trois colonnes: M. Gourlin, Président de la Commission des Finances rend un hommage très fort au maire M. Vieljeux: « Avec une ardeur infatigable et une parfaite compréhension des problèmes municipaux, M. le Maire a galvanisé, entrainé ses services, les membres de la Municipalité et tout le conseil municipal et ce depuis l'élection de cette municipalité en 1930 ». J. M. (Jean Méliès / André Bach) qui signe ce compte-rendu fait remarquer qu'« en deux heures le budget primitif de la ville pour 1934 a été voté mercredi soir (13 décembre), non sans quelques accrochages sur certains points mais sans que rien ne soit pris au tragique, ce qui valait beaucoup mieux ».

Le localier AB a eu le temps de connaître l'aspect « pièce de théâtre » des séances au conseil municipal de La Rochelle. Il y eu quelques « accrochages », notamment avec le Docteur Bigois : « M. le Docteur Bigois prend la parole que M. le Maire lui avait donnée sans qu'il la demandât, obéissant en quelque sorte aux traditions qui régissent les séances du conseil municipal. Le <u>Docteur Bigois</u> fait des réserves d'avance et proteste contre la rapidité avec laquelle le budget est voté. C'est une protestation qu'il n'avait pas à formuler s'il était député ». Sans doute allusion à la dernière législative.

- J. M. écrit aussi « <u>Maître Miaux</u> se plaint de ce que le budget est imprimé trop tard pour qu'on ait le temps de l'examiner. <u>M. Vieljeux</u> estime au contraire que les conseillers ont toute l'année pour préparer leurs observations sur un budget qui ne change guère de celui de l'an dernier. Néanmoins il veut bien remettre la discussion à quinzaine pour donner satisfaction à Me Miaux et si le Conseil est d'accord. M. Jaillet (JPC : de la majorité di Conseil) : je veux qu'on recule la discussion mais il ne faudra pas que dans quinze jours on vienne vous dire que l'on a rien à dire! L'incident n'a pas de suite. » <u>Me Miaux a dû être vexé</u>.
- « <u>M. Miaux</u> demande la suppression de la taxe de stationnement sur les automobiles pour attirer les touristes. M. Vieljeux lui rétorque qu'il faudrait d'abord que certains automobilistes cessent d'encombrer la ville en n'utilisant pas les parcs de stationnement créés à leur attention ». Il n'a pas dû échapper aux lecteurs que M. Vieljeux dans sa réponse à M. Miaux, s'adresse au président de l'Automobile Club du département. Il y aura encore une petite passe d'armes entre l'équipe Vieljeux et Bijois/Miaux à propos « d'allocation aux nécessiteux » qui se termine par des considérations sur la laïcité. En effet M. Gelézeau (adjoint de Vieljeux) s'adressant probablement aux « opposants » Bigois/Miaux : « La vraie laïcité consiste à envoyer ses enfants aux écoles publiques et ce n'est pas ce que font certains d'entre vous, qui protestent en ce moment. »

Bigois et/ou Miaux ? Certes Albert Miaux avait quatre enfants, était Président du parti radicalsocialiste et membre de l'Association des Droits de l'homme (source orale) et donc devait être un défenseur de la laïcité, sauf que ses deux filles étaient dans un collège catholique (source orale). A moins que soit aussi visé M. Bigois ?

• Carnet du Badaud (1933 ou 1934) « En marge de la chronique agricole ». Quand un « balconier » mérite ... le Mérite agricole :

- Le Badaud approuve les contraventions données aux citoyens dont les balcons avec les « caisses à fleurs ou cages à oiseaux » présentent des « dangers pour les usagers de la voie publique » et d'appeler Rabelais en grand témoin.
- « Nous ne sommes pas comme Gargantus, qui, ayant reçu par hasard un pépin de melon dans l'oreille, ne s'était aperçu que quelques mois plus tard de la douleur que lui causait la croissance d'un cucurbitacé dans son appareil auditif. Il est donc normal que les horticulteurs et éleveurs en chambre se conforment aux règlements. »
- « Mais par ailleurs, nous leur devons aux balconiers (1) reconnaissance pour la note pittoresque bucolique qu'ils donnent aux rues. » Et le badaud aime, avec le sourire, les balconiers « ... les braves gens qui cultivent les fleurs et élèvent les oiseaux sur leur fenêtre le font généralement parce qu'ils n'ont guère d'occasions de sortir, et, ne pouvant aller à la campagne, ils la font venir à eux (2). Je suis donc partisan de les encourager et de les récompenser. Les futurs organisateurs de réjouissances pourront piocher la question, mettre sur pied des concours de fenêtres fleuries et d'oiseaux d'appartement (3). Des sortes de concours agricoles citadins (4). M. le ministre de l'Agriculture trouvera certainement, dans le contingent annuel et considérable de croix de Mérite agricole (5), cette espèce de poireau pousse toute seule (6), un certain métrage de ruban vert, qui fera très bien à la boutonnière des intéressés. Les sceptiques rigoleront à la pensée d'un chevalier du Mérite agricole habitant au quatrième étage, au centre d'une ville… »
 - (1): Mot utilisé par le signataire de cette biographie
 - (2) : Découverte des nouveaux « bobos » pendant le confinement de 2020
 - (3) : devait déjà exister en 1933
 - (4) : AB est un précurseur
 - (5) : Le balconier, petit-fils d'AB est Officier du Mérite agricole et habite à un cinquième étage. AB a eu de nombreuses médailles, dont la Légion d'Honneur mais pas celle du Mérite agricole. C'est l'inverse pour son petit-fils « balconier »
 - (6) : Si « officiellement » on dit « Mérite agricole », le ruban de la médaille est bien vert et celle-ci est appelée « le poireau ». AB le savait.

Ce premier compte-rendu d'AB sur le vote du budget de la ville de La Rochelle est tout à la faveur du maire M. Vieljeux, sans oublier quelques critiques d'une opposition accrocheuse et vindicative du Docteur Bigois, civilisée et positive de Me Miaux, des « duettistes désaccordés ».

• « Tribunal Correctionnel de La Rochelle. Audience du 14 décembre. »

Deux colonnes pour le 14 et le 16 décembre, tellement deux affaires firent de très « longs « échanges ». Leur complexité et les nuances ont été telles qu'il est difficile de s'y retrouver et d'en faire un résumé.

e) Le 22 décembre 1933 :

• JM (Jean Méliès) donne l'essentiel qu'il a recueilli de la part de M. Vieljeux, ce dernier de retour du Congrès des Maires de France. Le soir même M. Vieljeux fera part des décisions de ce congrès à son Conseil à qui il demandera d'approuver de faire adhérer la ville de La Rochelle à l'Association des Maires de France.

Remarquons que M. Vieljeux est « aux petits soins » avec L'Echo Rochelais et son journaliste « local » J.M. / André Bach.

« Tribunal Correctionnel de La Rochelle ». Audience du 21 décembre »

Jugement sans trop de complications : « une affaire de mœurs dite de « la traite des blanches » » ; un homme expulsé de son domicile par son propre fils qui doit payer 5 000 francs de dommages et intérêts à son père ; « un Don Juan peu délicat » ; « quelques coups et contusions ».

« Voici trois jeunes gens d'allure paisible qui, selon les termes du Président, ont commis « <u>le plus imbécile des délits</u> ». En goguette, un certain soir, ils ont cassé et déraciné de jeunes arbres de la ville ». L'avocat de ces jeunes estimant qu'il est difficile d'évaluer les dégâts, propose que « l'affaire soit mise en délibéré jusqu'au printemps ». Finalement on décide tout de suite de faire payer 50 francs à l'un, 100 francs à l'autre, rien au troisième qui n'avait rien fait... En décembre, se multiplient les « <u>vols de charbon</u> ». « Marie M. et sa fille vendaient de petites quantités de charbon à très bas prix puisqu'il s'agissait de charbon volé ... en fait elles volaient du charbon déjà volé mais le Président leur apprend que « voler un voleur, c'est voler tout de même. Elles (mère et fille) en semblent tout épatées. Eu égard au grand frais qu'il a fait, le Président, très humain, se contente de quarante-huit heures de prison à cette leçon de droit – Merci M'sieu! dit Marie en se retirant »

AB aime bien ces histoires, qui sont au plus près de quelques vies au quotidien et AB montre à nouveau son empathie pour certains prévenus.

« L'audience se termine avant 17 heures et le public habituel hésite avant de se retirer. Il est tellement accoutumé aux longues audiences qu'il semble se demander s'il n'a pas été frustré ». Même les « petites » affaires dites « Menu Fretin » furent vite traitées car un avocat Me Mandineau « souffrant d'une extinction de voix plaide sur le ton confidentiel et dans le gilet du Président ». Rien n'échappe à l'échotier de L'Echo Rochelais, et nous retrouverons régulièrement Me Mandineau.

f) Le 27 décembre 1933. Première page écrite par AB, J. M. et G. H.

De gauche à droite :

- « <u>La disparition du poisson de mer. Sauver la pêche ou flatter l'électeur ?</u> » par J. M. (Jean Méliès). Pour faire suite à un article du 6 décembre : lire ci-après le C) <u>les reportages d'AB.</u>
- « <u>Le projet d'un ferry-boat entre l'Île de Ré et le continent</u> ». Sujet qui a souvent mobilisé les élus et les journalistes locaux.
 - « <u>Conseil municipal de La Rochelle. Séance du 22 décembre</u> ». Pas de signature.

<u>Vingt-cinq points</u> à l'ordre du jour, plus l'adhésion de La Rochelle à l'Association des Maires de France. Conseil très studieux avec quelques explications données aux conseillers proches du Maire, aux opposants Docteur Bigois et Maître Miaux. Ce dernier apporte sa contribution toujours vigilante.

- Sous ce compte-rendu, « <u>Promotion au titre d'officier de la Légion d'Honneur</u> à <u>Pierre-Charles Taittinger</u> au titre des réserves, capitaine au centre de la mobilisation de la cavalerie n°2 (Chevalier du 16 juin 1920) ».
- « Une demi-colonne : « <u>A l'Institut d'Etudes Françaises</u>. Les Rochelais d'Outre-Mer par M. de Vaux de Falletier » par G. H.

Nos commentaires:

Jusqu'à présent, c'était AB (J. M. ou P. P.) qui s'appliquait à donner aux lecteurs l'envie de suivre les conférences de cet Institut et en tout cas de faire un compte-rendu. Evidemment les lecteurs ne savent pas que G. H. est le pseudo de <u>Germaine Hubert</u>, l'épouse d'AB (cf le chapitre I sur « AB et sa famille », puis le dernier chapitre ci-après). La signature G. H. est apparue la première fois dans L'Echo Rochelais pour commencer à nourrir la rubrique « Théâtre et Concerts à La Rochelle ».

Cette conférence sur les Rochelais d'Outre-Mer n'est pas datée. On peut supposer qu'AB était « mobilisé » soit par la pêche des poissons de mer, l'écriture de son Point de vue, le conseil municipal de La Rochelle, sans oublier que jusqu'en fin décembre, AB et G. Menon continueront à se faire une guerre à coup de « citrouille », (cf le D), décembre 1933). D'ailleurs, toujours à la page une de ce 27 décembre, AB envoie son dernier « crapouillot » de l'année à G. Menon : « En attendant le tandem Menon-Calfat » (cf le D) ci-après).

Ainsi le couple Bach est très occupé par L'Echo Rochelais et bien sûr par leur fille Jeanne qui vient d'avoir 15 ans. Nous n'avons aucune trace pour savoir si la mère de Germaine était avec eux à La Rochelle, alors qu'elle a terminé sa vie à Pau. La mère d'AB n'a probablement pas quitté Paris jusqu'à son décès, cf le chapitre I « AB et sa famille ».

II) 1934. LES « BADAUDERIES » D'ANDRE BACH. UNE MORNE ELECTION CANTONALE.

- 1) Janvier 1934. Polémiques politiques et les chasseurs.
 - a) Le 8 janvier 1934, deux articles d'AB:
- Carnet du Badaud : « Encore un succès électoral de M. Menon »

Ce Carnet du Badaud aurait pu trouver sa place dans le A) ci-dessus puisqu'il s'agit des retombées locales de « l'affaire Stavisky » ou dans le D) ci-après pour « compléter » les articles polémiques d'AB sur Georges Menon :

« Les badauds qui badaudaient hier après-midi sous le Palais ont remarqué une agitation inaccoutumée aux abords de la Bourse : il y avait de forts braves gens qui pénétraient dans une enceinte enfumée où se tenaient les assises du Comité radical et radical-socialiste! C'est qu'il s'agissait de questions d'importance : renouvellement du bureau ; compte-rendu MORAL et FINANCIER ; exposé de la situation politique et questions diverses. Beaucoup de militants étaient venus là pour entendre M. André Hesse parler de l'affaire Stavisky, exposé qui avait sa place toute trouvée dans le compte-rendu... MORAL et Financier ... Enfin il s'agissait de renouveler le bureau et choisir les purs entre les purs qui seraient chargés de recevoir et de transmettre la bonne parole venue de la rue de Valois (1) ...

Ces élections n'allèrent pas sans discussion : tel candidat se fit traiter de réactionnaire comme s'il pouvait y avoir des réactionnaires au sein d'un comité radical. Le suspect de réaction se rebuffa en trois mots et dit son fait à un ancien marguiller (2) repenti au sein de l'anticléricalisme

- (3) ... M. Georges Menon, grande lumière de la corporation, s'était fait excuser mais il était représenté par un lumignon, Monsieur D. P., qui portait les espoirs de l'écurie d' « Ouest-Océan » dans le steeple-chase de l'élection au bureau. Le dépouillement eut lieu dans la fièvre et permit de constater que le candidat accusé d'antécédents réactionnaires obtenait les troisquarts des voix alors que le poulain de M. Menon devait se contenter d'un vingt-cinquième des dites voix. Ce n'était même plus 80% des voix que perdait M. Menon par personne interposée mais 86%. Il est en progrès! »
 - (1) : Siège du Parti radical-socialiste à Paris

 - (2) : Sens de ce mot ?
 (3) : Ce « réactionnaire » qui se fait élire avec les 3/4 des voix est très probablement Albert Miaux. Il ne serait pas étonnant que le Badaud ait recueilli un « écho » de cette réunion auprès d'A. Miaux dont AB relate les plaidoiries au Tribunal correctionnel et ses interventions au Conseil municipal de La Rochelle et au Conseil général de la Charente-Inférieure.

« Carambouillage et carambouilleur »

« Comment les mettre hors d'état de nuire ? »

Les commerçants de La Rochelle ont dû apprécier ce long « papier » signé J. M. (Jean Méliès, soit AB) sur un très complet dossier d'un lecteur de L'Echo Rochelais relatif « aux procédés ingénieux et malhonnêtes de certaines gens sans scrupules ».

b) Le 12 janvier 1934, Carnet du Badaud : « En marge du budget municipal » plus un P.S.

En détaillant le budget de la ville de La Rochelle, le Badaud trouve de multiples contributions des imposables de la ville :

« Si les chasseurs sont des chiens, ils paient 40 francs par tête de chien ; les chiens qui ne sont pas de chasse paient exactement la même chose ... les chiens « sans catégorie » n'en paient que 10. Ma foi, depuis le temps que ma fille (Jeanne) me demande de lui acheter un chien, je vais demander un chien « sans catégorie » au marchand, mais peut-être me soldera-t-il un chien de désagrément ». D'autres chroniques finissent par vous laisser convaincre qu'AB n'était pas un homme « pro toutou ». Les spectacles rapportent annuellement 45 000 francs, plus ce qui viendra des « demi » d'après spectacle... S'ajoutent les parcs de stationnement et « il n'en coûte que 2 francs par mois pour circuler sur le territoire de La Rochelle avec une voiture à âne ». Enfin, « selon les règles d'un décret du 23 Prairial an XII les cimetières rapportent 130 000 francs par an à la ville ». Après la signature « Le Badaud », un P.S. :

« Dans « Ouest-Océan », M. D. Péré traire d'âneries ce que nous avons écrit sur la réunion du Comité radical. Comme « Ouest-Océan » va publier le résultat des élections au Bureau du Comité, M. Péré pourra lire dans son propre journal que, bien au contraire, ce que nous avons écrit est exact : à savoir que M. D. Péré a « ramassé des casquettes ». Ceci, pour le cas improbable où il ne le saurait pas! Et si M. Péré insiste encore un peu, nous lui dirons comment nous le savions. Mais, bien amicalement, nous lui conseillons de ne pas insister, ça sera mieux pour lui. »

c) Le 19 janvier 1934, Carnet du Badaud : « Philosophie cynégétique »

C'est une audience au tribunal Correctionnel qui donne le prétexte au Badaud de traiter à sa manière une affaire sans grand enjeu, sauf qu'il s'agit à nouveau d'un « acte de chasse » mettant en cause chasseurs, gardes, avocats et juges, ces derniers biens embarrassés par un cadre juridique, sujet à interprétation difficile quand un chasseur ne sait pas s'il est sur une

parcelle interdite ou permis à la chasse. De plus, estime le Badaud, « il n'y a aucun préjudice tant que le gibier n'est pas mort, ni blessé et, à fortiori quand aucun coup de fusil n'a été tiré... Si cette théorie est révolutionnaire, mon ignorance totale de l'art cynégétique ... le délinquant précité à nier ce qu'en appelle « l'acte de chasse » et même s'il y avait « acte de chasse » selon la loi, il y avait davantage « acte de zèle » de la part d'un garde (de chasse) ... Dans l'honorable corporation des gardes, il semble qu'il y ait quelques sujets qui cherchent à « procès-verbaliser » à tout prix, et sortent leur calepin et leur crayon sans avertissement préalable. Le garde-chasse en question n'aurait-il pas dit à son délinquant : « Oh! Si on prévenait les voleurs, on n'en prendrait jamais ». Phrase dont on admire la délicatesse ». Cette dernière phrase est probablement inventée par le Badaud et ne figure pas dans le compte-rendu officiel de l'audience du Tribunal de Commerce. Il est permis au Badaud d'inventer la fin de la partie de chasse sans gibier tué ou blessé.

d) Le 21 janvier 1934, Carnet du Badaud : « Il faudrait être logique ! »

Ce titre annonce que le « local » ne sera qu'un prétexte pour écrire un peu sur le cinéma, art qu'AB apprécie, mais surtout traiter sur l'un des grands sujets politiques du moment : les fascistes, les hitlériens, le pacifisme, les Allemands, les Russes, les Italiens, etc Ce Carnet du Badaud est dans la ligne éditoriale de L'Echo Rochelais pour figurer en page une dans la rubrique « Point de vue ». Mais la une est très occupée par les éditos du propriétaire (P. Taittinger) et autres signatures.

Dans le début du texte, on comprend le sujet : « Les sections rochelaises de nombreux Groupements, comme la Ligue des droits de l'homme, la Libre-Pensée, le Comité de lutte contre la guerre et le fascisme, la Ligue des mères et des éducatrices pour la paix, etc... (ça doit faire des milliers de membres!) vienne nt d'adresser à M. le Préfet de la Charente-Inférieure et aux directeurs de cinémas de La Rochelle une protestation, dans laquelle ces Groupements se disent « émus de la projection trop fréquemment renouvelés sur les écrans de notre ville d'actualités plus ou moins tendancieuses (parades militaires, défilés fascistes) susceptibles d'exciter les passions chauvines des uns, ou de provoquer chez les autres des réactions regrettables, certes, mais cependant compréhensibles et excusables, etc... » Je ne sais pas si toutes les personnes qui vont au cinéma ont fait la même constatation que moi, mais je me suis précisément rendu compte que les « actualités » en question ne soulevaient jamais la moindre réaction regrettable, compréhensible et excusable et, encore moins, la plus mince passion chauvine! ... »

La fin de l'article se veut « logique » : « ... Mais où nous nous étonnons, c'est de voir cette censure demandée par des Groupements qui n'écrivent jamais le mot Vérité autrement qu'en lettres majuscules, et qui se donnent pour mission de lutter pour la Paix et contre les régimes d'oppression. Et bien, justement, braves gens, c'est en voyant au cinéma les défilés hitlériens, fascistes... et moscovites que l'opinion publique peut légitimement se dire : - Les voilà, ceux qui menacent la paix ! De là à porter son adhésion à vos Groupements, il n'y a qu'un pas ! A moins que le simple citoyen ne se dise : - Tout de même, si l'on veut réellement la paix, il faudrait que ceux-là commencent par nous la f...iche! Et il est peut-être désagréable aux susdits Groupements pacifistes que l'opinion publique soit éclairée sur la mentalité hitlérienne, fasciste ou soviétique. Pour des gens qui dénoncent l'obscurantisme, ça n'est pas mal. En somme, l'idéal pour eux, serait que le cinéma représentât des actualités édulcorées où, après les films classiques sur la fabrication des allumettes, l'inauguration du salon de l'apiculture, par M. Albert Lebrun, et le concours de beauté de Miami, on montrerait au public les Allemands, les Italiens et les Russes comme des gens consacrant uniquement leur existence à des occupations idylliques, bucoliques et pacifiques, comme la cueillette de la petite fleur bleue (Vergiss mich

nicht (1)), la moisson du macaroni, et l'absorption de la vodka! Ainsi il serait bien entendu que, seule, la France est militariste et que c'est elle qui menace la Paix. »

(1) : traduction = Ne m'oublie pas

e) <u>Le 24 Janvier 1934 dans « Chronique de La Rochelle » en page 2 :</u>

• « « L'affaire » à La Rochelle » Aucune signature ?

Les lecteurs savent que « l'affaire », c'est à La Rochelle celle de André Hesse. L'« affaire Stavisky » est souvent en page une de L'Echo Rochelais :

- Echos de journaux ; un pugilat (catch) entre A. Hesse et un avocat parisien.
- « Les directeurs de cinéma de La Rochelle ont été discrètement priés de ne passer aucune « actualité » ayant trait à l'affaire Stavisky ».
- Le confrère Jean Seignette dans la « Charente-Inférieure » (droite modérée) « nous donne des détails sur la façon dont M. André Hesse acheta récemment le domaine de la Charrie en Vendée » et ce discrètement par l'intermédiaire du Docteur Daroux, député radical-socialiste de la Vendée et AB de commenter : « ... M. André Hesse veut-il se retirer (de La Rochelle) ou bien a-t-il agi avec discrétion afin que les propriétaires qui ont voté pour lui (lors de la dernière élection législative) ne s'aperçoivent qu'il arrondissait ses biens et que dorénavant « il aurait du foin dans ses bottes (1) » ? »
 - (1) : expression rarement utiliser aujourd'hui
- « Nous savons d'ailleurs de source sûre que dans le temple maçonnique (1) « rationi et veritati erectum », on montrait une lettre de notre député à un de ses amis, dans laquelle il affirmait son « écœurement » de la politique et son désir de l'abandonner. Stavisky ayant placé son argent « à gauche », M. Hesse a mis de l'argent à gauche aussi. Ainsi (comme) d'honorables commerçants (qui) se retirent après fortune faite (2) ... Nous allons avoir incessamment la session extraordinaire du Conseil général et M. André Hesse en profitera vraisemblablement pour venir respirer l'air de La Rochelle. Cette session sera consacrée aux transports en commun, mais il est probable qu'en ce qui concerne M. Hesse, ce ne seront point des transports d'allégresse qui l'accueilleront. Mais viendra-t-il ? (2)
 - (1) : L'Echo Rochelais fera plusieurs fois des allusions à l'appartenance maçonnique de plusieurs personnes « impliquées » (ou pas) dans l'affaire Stavisky
 - (2) : Nous sommes bien dans un registre « polémique »

• Carnet du Badaud : « Action de chasse » et chasseurs vantards

La chasse est toujours un bon sujet pour entretenir les échanges entre collègues journalistes et ses lecteurs. Ce carnet du Badaud confirme les sentiments « mitigés » et jugements critiques qu'entretient AB avec les chasseurs. Sous le titre ; « J'ai reçu la lettre ci-dessous de mon collègue le « Badaud rural » (1) : Mon cher Badaud citadin, je me permets de protester amicalement, mais vigoureusement contre votre dernier article paru sous le titre « Philosophe cynégétique », dans lequel vous vous faites, -inconsciemment, je le sais, - le protecteur des braconniers professionnels ou amateurs. Votre interprétation du terme « action de chasse » ne tient pas debout, je m'empresse de vous le dire, et vous avez bien fait de déclarer « liminairement » votre incompétence sur la question. Les législateurs, dans leur sagesse (une fois n'est pas coutume), ont fort judicieusement déterminé que, pour qu'il y ait « action de chasse », il suffisait que le délinquant eût son fusil chargé. Ceci est net, catégorique, facile à déterminer, et permet aux gardes-chasse d'y voir clair et de « procès-verbaliser », - comme vous dites, - sans avoir à se gratter la tête pour mieux réfléchir... »

Le « Badaud rural » (1) expose les arguments classiques des chasseurs, puis le « Badaud citadin » (AB) lui répond ;

« Ayant déclaré « liminairement » - comme le dit le Badaud rural, - mon ignorance en la matière, je n'éprouve nul embarras en l'occurrence, et je suis reconnaissant pour la leçon. J'avoue qu'il est nécessaire de mettre les gardes-chasse en présence de textes clairs, car, lorsqu'ils tiennent leur carnet d'une main et leur crayon de l'autre, il ne reste plus de main disponible pour réfléchir en se grattant la tête. A la réflexion, on devrait se montrer encore plus sévère, et dresser procès-verbal même pour un fusil non chargé. Tout au plus, pourrait-on tolérer des cartouches, qui, sans fusil, deviennent inoffensives. En agissant ainsi, on tuerait le délit dans l'œuf. Je parle du délit qui peut se commettre avec une arme à feu, car il reste encore les gluaux, les filets, le furet, les collets, l'arc, la sarbacane et le lance-pierres. Je n'aurais jamais pensé que ce fût matière si compliquée, et le Badaud rural a raison ; il faudra que j'aille me documenter sur place, en dégustant un civet de lièvre. Mais, peut-être le Badaud rural me dira-t-il après cette dégustation et en clignant de l'œil : - Ce lièvre, vous ne devineriez jamais ? Eh bien, je l'ai tiré sur une chasse gardée, pendant que le garde faisait sa belotte ! Car, dans tout chasseur, il y a un braconnier qui sommeille. Tout au moins, les chasseurs s'en vantent dans leurs histoires de chasse ; il est vrai qu'ils en disent tant ! »

Gentiment et avec un brin d'humour, AB se moque des chasseurs, quand ils sont très vantards.

(1): Qui est ce Badaud rural ? Pas de nom, un « confrère » d'un journal non cité ? Sa lettre est très ajustée pour permettre au Badaud citadin de se moquer des chasseurs. Nous émettons une hypothèse : les deux Badauds ne seraient-ils pas inventés par AB ? Il est bien connu que des courriers de lecteurs sont parfois fabriqués par le « Docteur du cœur » ou le « spécialiste fiscal ». L'autre « technique » est d'inventer par un journaliste deux pseudos qui s'écrivent. Nous connaissons un descendant du Badaud qui a succombé dans sa jeunesse à cette dernière « facilité » à Pau, petits articles dans L'Eclair des Pyrénées, signé « Jean Serres » et « Pierre Castet » (Serres-Castet, village béarnais pour les vacances d'été de la famille Carlier).

2) <u>Février 1934</u>

AB est absorbé par les évènements parisiens, « l'émeute du 6 février » à Paris, cf le A) ci-dessus et ses disputes avec G. Menon, cf le D) ci-après.

3) Mars 1934: Badauderies et Tribunal Correctionnel

a) <u>Le 2 mars 1934 : « Tribunal Correctionnel de La Rochelle. Audience du 1^{er} mars »</u>

Sous-titre : « <u>La mort du jardinier-chef Joubert</u> ». « Cette affaire est l'épilogue du lamentable accident qui, en juillet dernier, coûta la vie au regretté jardinier-chef de la ville, M. Joubert, qui, dans les allées du parc, fut renversé par un jeune cycliste ». La reconstitution montra que le cycliste était bien le responsable. Il travaillait au service d'un boulanger hors de ses heures de travail au moment de l'accident qui sont rémunérées. « Les débats tournent autour de ce point « qui réparera le dommage envers Mme veuve Joubert » ». L'avocat de la ville de La Rochelle et celui du cycliste mettent la responsabilité civile sur le boulanger. Me Miaux, avocat du boulanger, conteste (le jugement sera publié par L'Echo Rochelais le 13 avril).

« Dans le procès relatif à la mort accidentelle du regretté M. Joubert, jardinier chef de la ville, le Tribunal a rendu son jugement. On sait qu'il s'agissait de savoir si le jeune cycliste G... auteur de l'accident, était ou non au service de son patron B..., à ce moment-là, et si, par conséquent, le patron était civilement responsable. Le Tribunal a jugé que le jeune G... ayant causé l'accident en dehors de ses heures régulièrement de travail et alors qu'il allait chercher des « ripes », - travaillant occasionnel et rémunéré à part, - le patron était hors de cause. G... a été condamné à 200 fr. d'amende avec sursis. Le problème était sensiblement le même dans le cas de F... chômeur employé par la Ville à l'abattage des arbres, et qui s'était fait payer les assurances pour un accident survenu en dehors des heures de travail et alors qu'il abattait un arbre à l'entreprise, sa rémunération étant le bois de l'arbre. Le Tribunal a jugé que F... a touché à tort, qu'il devra rembourser les assurances, - c'est évidemment platonique, - et il lui octroie en outre 50 francs d'amende avec sursis. Les assurances obtiennent 1 franc de dommages et intérêts, plus une insertion. »

Les autres affaires de l'audience du 3 mars sont « traditionnelles » : le chalutier « Pen-Fret » a abordé dans le chenal le voilier « Men-Grasse », quelques vols et coups de poing, enfin « M. Janige, voleur de volailles pour avoir circulé avec sa camionnette sans avoir payé ses impôts. Il doit être loin à l'heure qu'il est. » Au vol d'huitres s'ajoute le vol de volailles parmi les pratiques « habituelles ».

b) <u>Le 7 mars 1934, Carnet du Badaud : « La ronde des poubelles » et les « deux solutions abracadabrantesques »</u>

Commençons par la conclusion « Et quel malheur, usage à faire de maux inéluctables, sinon d'en rire. Comme cela, ils servent encore à quelque chose de bon! ». « L'inéluctable » c'est le « bosselage et la divagation des boites à ordures ». C'est suite à une lettre de lecteur qui se plaint « tous les matins de retrouver sa poubelle vide à une distance assez considérable de l'endroit où il l'a déposée pleine et bosselée ». AB promet de transmettre une requête à la Mairie, puis invente, pour rire, deux solutions abracadabrantesques (1) dont la deuxième lui vient de la dernière guerre. « En tirant à blanc dans les bidons à pinard, leurs volumes augmentent, ces joyeux souvenirs doivent vous faire prendre en patience le bosselage de votre boite à ordures, et tout serait plus parfait si, notre recommandation, les bourriers consentaient à bosseler les boites non « en dedans » mais « en dehors » pour en augmenter la contenance! » Le Badaud n'est pas sérieux ... et aime raconter quelques souvenirs militaires.

(1) : Mot employé par un ancien officier devenu Chef des Armées

c) Le 14 mars 1934, Carnet du Badaud : « Les ampoules », « Les mains lisses »

Ce titre est trompeur, il ne s'agit pas d'une difficulté de l'éclairage des rues de La Rochelle, mais le localier qui aime aussi polémiquer avec les hommes politiques locaux suite à une réunion au cours de laquelle les militants de gauche traitent ceux de droite de « fascistes ». « Les prolétaires « antifascistes » sortaient régulièrement un argument pittoresque : ils disaient à leurs opposants : « Tas de fainéants ! Montrez donc voir vos mains, vous ne devez pas avoir beaucoup d'ampoules ! Tant est enracinée la croyance que, lorsqu'on n'est pas rouge, on est forcément un multimillionnaire oisif qui se nourrit de la sueur du peuple tandis que, s'il est rouge d'opinions, on devient un travailleur harassé de fatigue et exploité ».

Puis AB a vu que les mains de Léon Blum et Marcel Cachin (leader du parti communiste) sont bien lisses et que localement « MM. Bertrand, instituteur, Chalieux, instituteur, Labbé, professeur, Château, professeur » (orateurs lors de cette réunion), tous sont pourvus d'un traitement fixe et assuré d'une retraite confortable. — Je suis prêt à parier que leurs mains sont exemptes d'ampoules ».

On pourrait trouver que ce Carnet du Badaud a un parfum de démagogie populiste sauf que « ça » marche toujours : les leaders des jeunes agriculteurs (années 1970 à 1990) utilisaient les mêmes facilités pour dans les AG faire comparer leurs mains « calleuses » des paysans et celles des fonctionnaires bien blanches et lisses. Quand ces leaders eurent des mandats nationaux chez les « vieux agriculteurs » (FNSEA – Chambres d'Agriculture – Crédit Agricole – Coopératives – Offices interprofessionnels – Voire au gouvernement), leurs deux mains étaient devenues « blanches et lisses » pour bien ajuster la cravate et les rubans de couleurs à la boutonnière du costume.

d) Le 21 mars 1934, Carnet du Badaud : « La Rochelle centre intellectuel »

AB se félicite que « cet hiver, à La Rochelle, il y eut 39 conférences sur les sujets les plus divers : littérature, géographie, histoire, économie, politique, etc ... ». Puis AB donne quelques conseils aux conférenciers et impresarios futurs pour attirer encore plus de public car « dans certains cas il n'y avait que peu d'auditeurs... et les absents avaient tort ». Le Badaud ne cache pas son jugement très positif dans sa conclusion. « Parmi toutes les villes de la région, La Rochelle constitue un centre intellectuel incontestable et incontesté ». Il importe qu'elle le reste ».

e) Le 23 mars 1934, Tribunal correctionnel. Séance du 22 mars 1934.

Le journaliste AB aime bien les histoires de règlementation, que ce soit dans ses éditoriaux, points de vue et évènements locaux, mais aussi dans les tribunaux :

Sous-titre: « **BIZARRE REGLEMENTATION** »

« On s'instruit beaucoup au Tribunal correctionnel. C'est ainsi que nous apprenons qu'un bateau au moteur peut pêcher les pétoncles, mais qu'un bateau sans moteur, - ou dont le moteur est arrêté, - ne peut les pêcher en se faisant remorquer. Comprenne qui pourra. M. B..., un brave et honnête marin de Charron, était bien excusable de ne pas comprendre, ni connaître cette bizarrerie administrative. Et son étonnement fut grand de se voir dresser une contravention par un garde-pêche, alors que son cousin étant en panne, il lui avait un bout de remorque pour le ramener au port. Il parait, par ailleurs, que le règlement sur la pêche aux pétoncles n'a pas été affiché à Charron et le Syndicat des inscrits et boucholeurs de Charron a tenu une assemblée générale pour demander l'indulgence du Tribunal. Tous ces détails nous sont révélés par Me Debect, qui obtient facilement pour son client le minimum : 16 francs avec sursis. »

AB aime que les juges soient cléments avec les « petites gens » à condition d'être « brave et honnête ».

f) Le 26 mars 1934, Carnet du Badaud : « La ronde des bicyclettes »

Sujet toujours d'actualité : le vol de bicyclette : « Le processus est toujours le suivant : un monsieur arrive à bicyclette devant le logis de son architecte ou celui de sa bienaimée (1) : il entre dans le local et durant le temps de la consultation architecturale ou l'entretien sentimental (1), il laisse la bicyclette devant la poste. Rien de plus ainsi pour un malandrin que d'enfourcher le vélo et de gagner le large : il y a belle lurette que les gens circulant à bicyclette n'attirent plus l'attention : c'était bon en 1890. »

(1) : Dans un journal lu par la bourgeoisie catholiques, on n'écrit pas « maîtresse » et « relations extra-conjugales » ou « adultère »

Le Carnet du Badaud a l'humour léger bien représentatif du « style » d'AB et sans doute de son humeur joyeuse la plupart du temps.

Texte intégral à lire sur le site internet de la Médiathèque de La Rochelle.

4) <u>Avril et Mai 1934. « LA-HAUT ».</u> <u>Pibales, anguilles et grenouilles. Les ampoules (bis).</u>

a) Le 4 avril 1934, en page intérieure :

« Les livres à lire LA-HAUT » par André BACH

La librairie Prax, 2, rue Chaudrier, dispose encore de quelques exemplaires de Là-haut, souvenirs de guerre de notre collaborateur André Bach, qui parurent en feuilleton dans l'Echo Rochelais. Nos lecteurs tiendront à se procurer cet ouvrage dans lequel André Bach retrace avec exactitude, mais aussi avec sa verve pittoresque, les expériences et aventures de vingthuit mois de front en première ligne. Là-haut, volume de plus de 200 pages, orné de vingthuit illustrations, préfacé par le général Richaud, est en vente au prix de 6 francs. »

Le livre « Là-Haut », cf ci-dessus le chapitre II « André Bach, le soldat, le zouave ; l'ancien combattant ».

b) <u>Le 30 avril 1934, Carnet du Badaud : « Arithmétique pré-électorale »</u>

Le Badaud veut rendre ridicule un « aimable confrère » qui s'est lancé dans de savants calculs pour pronostiquer le résultat de la prochaine élection municipale de 1935 à La Rochelle. Même si le ton n'est pas méchant, AB fait passer son « aimable confrère » pour un idiot :

« Un de nos aimables confrères nous annonce qu'il a établi des pronostics pour les élections municipales de 1935 et, quoiqu'il n'écrive pas : « la suite au prochain numéro », nous avons tout espoir qu'il ne nous fera pas languir après la publication de ces pronostics. Ce sera une chose fort curieuse si nous en jugeons par « les arguments irréfutables » qu'il expose comme bases de ses « pronostications », comme disait feu Rabelais. En effet, notre confrère prend comme point de départ la surtaxe sur la publication, récemment votée par le Conseil municipal de La Rochelle, de la surtaxe qui représente environ vingt-cing centimes pour une affiche du format « colombier ». Ensuite, il démarre à fond : « Comment nos commerçants peuvent-ils rattraper ce supplément d'affranchissement ? Sinon en augmentant légèrement les produits ? Et je suis arrivé à cette solution : « Composons ensemble le panier d'une ménagère un jour de marché, nous y trouvons : 3 fr.50 de poivre, dont 0,78 d'impôt ; 3 fr.90 de sucre, dont1,05 d'impôt, etc. » Et notre confrère arrive ainsi à 21 francs d'impôt pour 54 francs de marchandises, soit 38,43%. De là à en conclure que la Municipalité prélève 38,43% sur les denrées de première nécessité et qu'elle en sera sévèrement châtiée par les soins de notre confrère, il n'y a qu'un pas qu'il franchit allègrement. Mais ce faisant, il agit suivant la méthode qui a rendu les corneilles célèbres dans l'art d'abattre les noix. Il oublie, en effet, que tous ces impôts indirects sont dans la proportion de 99% des impôts d'Etat votés par les Chambres et non par les Municipalités (1). La surtaxe de publicité dont il veut faire un cheval de guerre (que l'on excuse cette métaphore) ne joue qu'un rôle infinitésimal en l'occurrence. Dame ! On ne s'embarrasse pas de ces subtilités lorsque l'on est travaillé par le « prurit » électoral. Mais, puisque notre confrère est d'humeur « pronostiquante », soumettons-lui un autre problème : « Etant donné, d'une part ; qu'il y a 1.763 mètres et 52 centimètres entre la Grosse-Horloge et la villa « Frangeolu » ; que, d'autre part, 9.632 géraniums ont été plantés par la ville cette année

et qu'enfin le jardinier chef mesure 1 m.67 de la tête aux pieds, quel est le nombre d'aspirantscandidats au siège de M. Hesse ? » Nous paierons volontiers à notre confrère la surtaxe de publicité différente à un vichy-fraise quand il donnera la réponse. LE BADAUD.

(1) : « Pour s'en convaincre, notre confrère n'a qu'à lire l'article 42 du budget municipal. Il regrettera de ne pas l'avoir lu avant. » AB

c) Les 2 et 5 mai 1934, un localier mobilisé par deux institutions locales :

• 2 mai : « Le Conseil général des Charentes Maritimes, 1ère session ordinaire de 1934 »

Avant de rendre compte des sujets à l'ordre du jour, AB relate un « léger incident » entre A. Hesse et M. Beineix. M. Hesse voulait se réconcilier avec M. Beineix, suite à un échange à deux balles, sans résultat, deux mois auparavant, mais « M. Beineix a préféré rester sur ses positions »

Autre « préalable » : « Encore une fois nous devons signaler que les travaux du Conseil général (JPC : majorité de Radicaux-socialistes) se poursuivent dans une confusion regrettable, au point que les simples électeurs venus ou spectateurs n'y comprennent pas grand-chose ».

Pour la « <u>question des loyers</u> », le Conseil municipal de La Rochelle avait récemment émis un vœu tendant au retour au droit commun. Maître <u>A. Miaux</u> conclut son rapport de manière diamétralement opposé aux vœux du Conseil de La Rochelle. Un autre débat s'installe autour de « la question des transports en commun ». Le Conseil général doit-il changer son dispositif suite au décret du 10 avril. Me Miaux « insiste très justement » pour que les transporteurs ne puissent pas facilement demander des indemnités au département. Le Préfet essaie de clarifier le débat » *et AB conclut* : « Il n'empêche que la situation est passablement obscure ».

Les lecteurs ont dû lire avec une grande attention un point de l'ordre du jour « chasse et pêche ». « Comme de coutume chasse et pêche ont donné lieu à de multiples vœux et à d'ardentes discussions ... « Chasse à la tonne » : cette chasse est interdite la nuit mais comme d'habitude a été prise de passer outre l'Administration continuera à fermer les yeux, la nuit étant faite pour cela », conclut AB. Pour nos amis de la Gironde et de l'Adour nous serions coupables de ne pas transcrire, « pêche à la pibale et à l'anguille ». Deux camps adverses ont assailli le Conseil général de demandes : 1° les pêcheurs de pibales qui veulent pêcher jusqu'au 31 mars comme en Gironde et Loire Inférieure ; 2° les pêcheurs d'anguilles qui se plaignent du dépeuplement causé par la pêche trop intense de la pibale. Le Conseil se rallie au vu de M. l'Inspecteur des eaux et forêts qui déclare que toute révision des règlements devrait être faite dans le sens de la restriction et non de l'extension ». Donc ? C'est vaseux. A l'époque les élus et fonctionnaires n'avaient pas la chance pour ses sujets de la plus haute importance de solliciter les avis de M. Hulot... et autres experts en tous sujets.

• 2 mai 1934. Carnet du Badaud : « En marge du Conseil général »

- Le Badaud va citer quelques « vœux des honorables conseillers généraux ». *Nous choisissons celui du Docteur Bigois* qui « conclut à l'autorisation de la <u>pêche à la grenouille</u> toute l'année, tel que cela se pratique en Vendée », en effet « pourquoi ne pêcherait-on pas la grenouille au chiffon rouge toute l'année ? Dans les mares électorales la pêche au ruban rouge (1) fonctionne bien en tout temps », conclut AB.
 - (1) : Légion d'honneur

AB connait le Docteur Bigois, élu local, qui est propriétaire et principal rédacteur du journal « L'Eau Claire » pour polémiquer de temps en temps de façon « civilisée ». Par exemple, toujours ce 2 mai en page une, petit écho au titre « <u>Et les autres ?</u> » :

« D'un article de notre excellent confrère Bigois, sur M. Hesse, dans L'Eau Claire, nous détachons la phrase suivante : « Un socialiste français n'a pas le droit de critiquer un radical-socialiste avant d'être sûr de ce qu'il dit ». Cela pourrait laisser supposer qu'il peut le faire quand il s'agit d'un autre homme qu'un radical-socialiste. Nous préférons croire que le docteur voulait dire autre chose. »

- Près du Carnet du Badaud : « Médaille de la famille nombreuse ». Trois mères ont la médaille d'or : 10 enfants, qu'une médaille d'argent : 8 enfants et 11 médailles de bronze : 5 enfants.

5 mai 1934. Tribunal Correctionnel. Audience du 3 mai.

Nous en retenons deux affaires :

- « Comme les Borgia » :

« Mais ce n'est pas Lucrèce qui comparait devant le Tribunal : c'est une petite vieille à lunettes du type classique de « la chipie » malfaisante. Un beau jour, un jeune ménage, qui habite à côté de la petite vieille et qui n'entretient pas précisément avec elle des relations locarniennes (1), trouva quatre poules « raides » mortes aux abords du poulailler et, autour des cadavres, des grains de blé empoisonnés. Or, la petite vieille, Marie G... avait été vue, la veille, sortant de chez le pharmacien, et ce dernier déclara qu'elle avait en effet acheté de la mort-aux-rats. Elle prétend maintenant que c'était pour détruire les rats et, au lieu de répondre aux questions que lui pose le président, elle lui demande sans cesse : - Pourquoi qu'j'aurais tué les poules ? Hélas! pour la morale de l'histoire, le blé empoisonné a été répandu dans un terrain qui n'appartient pas aux plaignants et l'empoisonneuse de gallinacées est acquittée. Elle sort de la salle pleine de fierté et aussi raide que les poules mortes. Je plains ses voisins (2). »

- (1) : Négociations de « paix » à Locarno.
- (2) : AB n'a pas dû apprécier cette « petite vieille », « chipie malfaisante ».

- « La boîte à outils » :

« Un homme comparait devant le Tribunal, tête hirsute, vêtu en travailleur, sabots impressionnants : Le Président Deschamp (D). – Vous êtes prévenu d'avoir volé une boîte à outils. Le prévenu. – Oui, mais j'lai pas ouverte! D. – ça n'a rien à voir, pourquoi avez-vous commis ce vol ? Le prévenu – Parce que j'étais en colère! D – Décidément, on aura tout vu ici ; l'autre jour on a volé une boîte aux lettres et aujourd'hui vous volez une boîte à outils à un homme que vous ne connaissez pas et parce que vous êtes en colère! Les renseignements sur vous sont bons mais on dit que vous êtes d'esprit un peu faible. Le prévenu opine énergiquement du bonnet. 48 heures de prison avec sursis. » Jugement très clément pour cet « esprit un peu faible ».

• 5 mai 1934. Carnet du Badaud : « La charrue avant les bœufs » en page 1

Le Badaud s'étonne qu'un Conseil municipal « ait dépensé 9.000 francs pour l'érection d'un splendide plongeoir sur la plage de la Concurrence » alors que la grande majorité des habitants ne savent pas nager et qu'il aurait été préférable de faire quelques aménagements pour faciliter l'activité des maîtres-nageurs pour apprendre à nager, « faire quelque chose pour faciliter les premières brasses et les premiers « bouillons » des apprentis. »

d) <u>Le 14 mai 1934, Carnet du Badaud : « Les ampoules » (bis), « je me satisfait presque assommer »</u>

Ce Carnet du Badaud sous un aspect « localier » est comme un Point de Vue politiquement engagé contre les hommes de gauche à Paris et à La Rochelle, dont voici le texte intégral :

« Il n'y a très longtemps, ma badauderie m'avait mené dans une réunion politique et contradictoire, où des orateurs se livraient à ce sport difficultueux qui consiste à se faire entendre parmi des applaudissements, des vociférations, des acclamations et des sifflets avec et sans roulette. Comme de juste, il y avait là des partisans de l'Union nationale et des adversaires de cette Union, mais pour plus de commodités, ces derniers nommaient l'Union nationale « fascisme » et considéraient comme des buveurs de sang tous ceux qui s'en réclamaient. J'observais que, dans les colloques particuliers, qui mettaient aux prises les deux tendances, - petites réunions dans la grande réunion, sortes de « combats singuliers, - les prolétaires « antifascistes » sortaient régulièrement un argument pittoresque : ils disaient à leurs opposants : - Tas de fainéants ! Montrez donc voir vos mains, vous ne devez pas avoir beaucoup d'ampoules! Tant est enracinée la croyance que, lorsque l'on est pas rouge, on est forcément un multimillionnaire oisif qui se nourrit de la sueur du peuple, tandis que, si l'on est rouge d'opinions, on devient un travailleur harassé de fatigue et exploité. J'ai pourtant eu l'occasion de voir les mains de M. Léon Blum et celles de M. Marcel Cachin, et il m'a semblé qu'elles étaient bien lisses, mais il est probable que mes yeux sont réactionnaires et qu'ils ont eu la berlue (1)! Cette histoire d'ampoules me revenait en lisant la liste des orateurs qui, à la demande du Grand Comité antifasciste (2), sont allés ces jours prêcher des convertis parmi l'indifférence générale. Cette liste comprend, entre autres : MM. Bertrand, instituteur ; Chalieux, instituteur; Grasset, ancien instituteur; Labbé, professeur; Château, professeur (3), tous pourvus d'un traitement fixe, et assurés d'une retraite confortable; en fait, de véritables privilégiés par les temps qui courent et parmi la multitude d'employés aux revenus aléatoires, ou des vrais travailleurs manuels, toujours menacés par le chômage. Je suis prêt à parler que leurs mains sont exemptes d'ampoules, si, par compensation, leurs discours en sont bien pourvus. Les prolétaires qui assistaient à leurs réunions leur ont-ils demandé de montrer leurs mains, ainsi qu'ils le demandent aux gens qui ne pensent pas comme eux ? Il est probable que non. On me dira peut-être que j'aurais pu aller le demander moi-même, mais depuis que je me suis fait presque assommer pour avoir dit à quelques socialistes que M. Paul Faure est propriétaire d'un beau château en Dordogne, - ce qui est la vérité pure, - je sais combien il est dangereux de prouver certaines choses à un certain public (4). C'est ce que savent très bien MM. Bertrand, Charieux, Grasset, Labbé et Château, qui préfèrent crier très fort « au fascisme », ce qui les dispense de parler de la dictature du prolétariat chère au communisme, de la mise en vacances de la légalité de M. Blum ou de l'équipe de M. Frot (5). »

- (1) : Trois phrases déjà écrites le 14 mars dans les « ampoules »
- (2) : de La Rochelle
- (3) : Tous des enseignants à La Rochelle
- (4) : AB faisait encore à 47 ans de la provocation
- (5) : Cette conclusion acte l'un des principaux thèmes des partis politiques de droite contre la gauche, motivés par la peur du communisme et du bolchévisme de l'URSS.

e) <u>Le 23 mai 1934, « La Fête de la Pentecôte à La Rochelle. Le grand Concours National de la Musique » par Le Badaud.</u>

En page une, trois colonnes pour une grande manifestation annuelle à La Rochelle.

« Favorisé par le ciel, sous quelques menaces intermittentes, le Concours National de la Musique a connu un très grand succès et notre ville a bénéficié d'une affluence considérable de musiciens, d'excursionnistes et de curieux venus d'un peu partout ».

Est-ce l'origine des Francofolies ?

AB se réjouit de cette affluence pour les hôteliers et restaurateurs mais « peut-être certains quartiers auraient pu être davantage favorisés, et nous regrettons qu'ils ne l'aient pas été ». Le localier est obligé de citer toutes les Associations organisatrices, fort nombreuses, et le nom des personnalités, des jurys présents, ... de quoi déjà remplir une colonne.

Pour la « retraite aux flambeaux », le Badaud va remarquer « les braves tirailleurs du 12ème Sénégalais et la fanfare municipale de Saint-Partoux-la-Rivière alternant avec entrain pour donner son relief à un spectacle, fort prisé par la population ». *AB aime « ça »*. « Les concours » au Mail, au Casino, à l'Olympia sont brièvement commentés. Chaque emplacement de concours avait son « public » qui écrasait généreusement les plantations et gazons municipaux. On ne fait pas d'omelette sans casser des œufs. Et la brise marine emportait au loin un amalgame de notes de deux musiques mêlées aux voix des chorales dont l'une méridionale donnait au tout un sel particulier avec cet accent où les « R » sont montés sur roulement à billet. » *Accent sans doute gardé par sa mère (cf le chapitre l « AB et sa famille »)*.

« Les non-méridionaux trépignèrent de gazon après avoir entendu « Bigarro » et le fameux « Secanto », hymne national du midi. Le midi après Paris (l'opéra). C'était parfait ». La musique des fusils – Marins de Lorient eurent un succès. « Le concert se termina par une Marseillaise écoutée debout ».

Malheureusement « la distribution des prix, les diplômes, couronnes et autres testimoniaux (1) furent remis aux intéressés dans l'intimité d'une grande et poussiéreuse du casino. » AB conclut « sur le grand succès de ses deux grandes journées. A la prochaine. »

Les « Ballets de l'Opéra furent le « clou » bien choisi des deux jours », mais avoue AB, « notre nullité technique ne nous permet pas de commenter les trois ballets exécutés et ce serait d'ailleurs de l'outrecuidance ». Peut-être AB s'ennuie-t-il avec les « Ballets de l'Opéra » et n'est pas resté longtemps pour les regarder ?

(1) : qui repose sur un témoignage. Adjectif et non pas nom comme écrit par AB (cf le Larousse de 2011).

5) <u>Juin 1934</u>: « Looping », polémique avec Georges Menon. La pêche à la ligne est un sport.

a) Le 4 juin 1934, trois articles d'AB:

• En page une par J. Méliès

Succès car « comme pour le concours de musique (cf ci-dessus) le soleil a bien voulu comprendre que son absence serait sans excuse ... les spectateurs et spectatrices passèrent successivement par l'admiration, le stupéfaction ... par l'admiration et le ... frisson dans le dos aux audaces d'un Vasard, d'un Massatte, d'un Dieudonné ».

• « En risquant le torticolis » par le Badaud

« Il n'y a forcément aucun spectacle qui offre autant de facilité de resquillage que l'aviation. C'est dire que le nombre total des spectateurs d'hier après-midi était peut-être le quintuple des entreprises payantes... Massatte exécute toute la gamme des tonneaux, vrilles, feuilles mortes, looping, etc. Le speaker nous apprend qu'il y a deux sortes de tonneaux : « au ralenti » et en « vitesse ». C'est comme chez les terriens : il y a des tonneaux qui se vident plus ou moins rapidement (1) ».

(1): L'image est fausse sachant qu'avec le Piper de ma jeunesse si on se risquait à quelques acrobaties avec son petit avion, il était préférable d'en sortir « au ralenti ». Les tonneaux « en vitesse » sont toujours réservés aux pilotes expérimentés.

• AB: « Une belle journée mutualiste. Le centenaire de la Société Mutuelle des Arts et Métiers (1834-1934) »

Le localier AB sait aussi rapporter un évènement local « d'importance » à la manière d'un débutant qui n'oublie rien, sans fantaisie ni observations personnelles. Tous les évènements sont repris : le samedi soir, concert place de Verdun, dimanche matin messe à l'église Notre-Dame avec S. E. Mgr Curion, séance solennelle au cinéma Olympia avec le chef de cabinet du Ministre du travail (pour AB « un sous-ordre de haut grade »!!, je regrette de n'avoir pas repris cette dernière expression quand pour L'Eclair Pyrénées je faisais le localier « Jean Serres »), le vin d'honneur à la Mairie de La Rochelle avec M. Vieljeux, le banquet à l'Oratoire « plus de trois cents couverts (AB ne donne pas le menu comme il le fera très fréquemment quand il fera le localier en Béarn, peut-être AB préfère le foie frais de canard au raison à la sole grillée ?). Au sujet du banquet, nous retrouvons la phrase obligatoire : « une atmosphère de franche et joyeuse cordialité régna sur ces agapes, auxquelles de nombreuses dames et jeunes filles apportèrent le charme de leur présence » (le charme, mais pas une seule prise de parole. Les discours, c'est pour les hommes). D'ailleurs parmi les 25 personnalités citées, il n'y a que des hommes dont M. Chapral, sénateur; MM. Miaux et Bigois, conseillers généraux; les trois adjoints au Maire de La Rochelle; M. Gogard; M. Diet; M. Gélereau. Il ne restait plus beaucoup de place pour donner un aperçu des débats de la séance solennelle et de leurs discours. Une seule phrase dans l'article pour dire que le Président de cette Mutuelle donna au « sous-ordre de haut grade » certaines » appréciations sur la position de la Mutualité au regard de la loi sur les assurances sociales » sans plus de précisions. A l'époque les mutuelles (privées) voyaient d'un très mauvais œil la montée du système d'Etat de protection sociale. Evidemment le Préfet, avant de « lever son verre » était obligé « d'affirmer que les « Assurances sociales » ne sont pas contre la Mutualité, et que dans ce domaine (1), aucune réalisation ne dépasse celle de la Société aujourd'hui centenaire ». Le Préfet a une autre obligation : « (il) lève son verre en l'honneur de MM Albert Le Brun (Président de la République) et Gaston Doumerque (Président du Conseil), ce dernier nom étant follement acclamé (2) ».

- (1) : en 2018 on dirait « et en même temps ... »
- (2) : Pourquoi seul le nom de Doumergue est « follement acclamé » et pas celui de Le Brun ?

Le localier AB a fait « le job » sans plus.

b) Le 11 juin 1934 : « M. Menon et l'aviation »

- Le meeting d'aviation donna lieu à un « looping » polémique, en page une, entre G. Menon et A. Bach :
- « « Les 20.000 lecteurs d'Ouest-Océan ont pu lire le beau compte-rendu suivant de la fête d'aviation au-dessus de la signature de M. Menon : « DES AVIONS SURVOLENT LA ROCHELLE. Un assez grand nombre d'avions survolèrent La Rochelle le dimanche 3 juin. Ces machines à tuer cherchaient sans doute à faire quelques baptêmes de l'air pour réaliser quelques subsides. Avions ou sous-marins rappellent trop la guerre pour exciter notre curiosité. Nous ne contestons pas leur utilité, mais quand nous voyons un cercueil, nous n'avons pas envie de l'utiliser à jouer ». Il est de fait que, lorsqu'on a vécu les terribles bombardements aériens La Réole (1) et failli être torpillé en rade de Blaye (1), ça vous donne des tremblements rétrospectifs et gélatineux. Mais pourquoi M. Menon se plaignait-il amèrement, dimanche matin, de ne pas avoir de cartes pour le meeting. Ceci expliquerait-il cela ? »
 - (1) : Allusion à la « grande guerre » de G. Menon « planqué » à Bordeaux, d'après AB. La Réole et Blaye sont deux villes près de Bordeaux.

c) Le 27 juin 1934, Carnet du Badaud : « En faisant le bouchon » :

« Un bouchon qui peut paradoxalement être une plume, puisqu'il ne s'agit pas d'un bouchon de bouteille, mais de l'appareil signalisateur par lequel le poisson ferré fait connaître au pêcheur qu'on peut le remonter à la surface ; à moins qu'il ne s'agisse d'un poisson farceur qui fait semblant de mordre. » Ceci une fois précisée AB sur toute une colonne, se lance dans des observations, des histoires de pêcheurs sans oublier « le concours de pêche (qui) se déroule avec le cérémonial habituel » avec quelques digressions d'un souvenir d'un concours au bord de la Marne. Bien qu'anglophile AB va pourtant se montrer très défenseur de la langue française :

« <u>La pêche à la ligne est un sport</u> (1) qui a eu de la chance d'être toujours pratiqué en France et de ne pas avoir eu besoin de faire un séjour en Angleterre pour être à la mode, comme notre jeu de paume, aux règles simples, qui revient de là-bas après plusieurs siècles, rebaptisée « tennis » et pourvue de règles et de décomptes de points compliqués. Je me figure ce que ce fût été. Nous pratiquerions maintenant un sport qui s'appellerait « pechalaling », les poissons seraient divisés en catégories, comme les boxeurs, avec des limites de poids en « pounds » et en « ounces » au lieu de nos honnêtes grammes. L'arbitre crierait : « Ready ? Go! » au lieu de tirer un coup de fusil et le pêcheur crierait « Out » quand il sortirait de l'eau un poisson qui s'appellerait « gudgeon », « pike » ou « trout ». L'asticot débonnaire et tentateur porterait peut-être, lui aussi, un nom baroque. Et, au lieu d'arborer des noms bons-enfants et à la bonne franquette comme « Gaule de Fouilly-les-Oies » ou « Alevin de la Sèvre Marseillaise », nos sociétés de pêche s'intituleraient à l'instar des clubs de football : « Becon-les-Bruyères Pechalaling Club » ou « Gonfaron Fishing Olympic ». »

(1) : Souligné par nous. Quand AB qualifie une activité de sportive, son appréciation est très positive. Ce Badaud est une nouvelle preuve de l'empathie d'AB pour les pêcheurs ... à la différence des chasseurs... et automobilistes.

6) <u>Juillet 1934 : Tous à Saintes et « Le Tour »</u>

a) Le 4 juillet 1934, Carnet du Badaud : « Un tour à la foire »

AB se souvient enfant aux fêtes foraines « le veau à six pattes, la voyante extra-lucide qui vous prédit l'avenir, mais est obligée de demander l'heure à la marchande de nougat ... Tartarin, quand il désirait extérioriser sa joie de vivre à ses compagnons « Fen di put (1) ». Peu probable à la foire du trône de Paris, mais peut-être dit par un parent Méliès du Midi.

(1) : (enfant ou « fils de pute »). Expression très utilisée en version locale dans tout le Midi de la France, la manière de le dire est encore plus importante que le mot lui-même.

« Il existe un âge critique pour les visiteurs de foire : c'est la période assez longue entre l'âge de trois ans et celui du certificat d'études, c'est-à-dire entre le moment où on devient trop lourd pour les bras maternels et celui où nos yeux atteignent une attitude convenable dont j'ai gardé la vision d'innombrables fonds de pantalon ». Cette observation et l'histoire de « l'infortuné jeune homme qui, trop favorable par le sort, avait gagné un poisson rouge dans un bocal, dès son arrivée sur le champ de foire est bien embarrassé pour ne pas casser son bocal ». Ces phrases seront reprises à la lettre dans un Carnet de Badaud ... à Pau. Il est vrai que les lecteurs n'étaient pas les mêmes, tandis qu'un biographe amateur peut le noter.

b) <u>Les 11 et 13 juillet 1934. Un très grand encadré en page une, sur une colonne donne un « affichage politique » de Pierre Taittinger et alliés.</u>

« TOUS A SAINTES LE 15 JUILLET »

« D'accord avec Pierre Taittinger, Philippe Henriot, Jean Renaud, René Richard, etc... le célèbre orateur **DORGERES**, Délégué Général des Paysans de l'Ouest, domaine de Voiville, route des tourneurs. Il doit traiter la question :

Pourquoi nous, Paysans, nous sommes malheureux?

Au cours de son allocution, Dorgères doit dénoncer, avec preuves à l'appui, les méfaits de la spéculation internationale sur les Agriculteurs.

Les fonctionnaires et certaines classes de la société défendent leurs intérêts, *c'est leur droit.* Travailleurs de la terre, nous viendrons affirmer, le 15 juillet, à Saintes, votre droite à la vie. C'est votre devoir.

Les sujets traités seront les suivants (en plus du discours de Dorgères) : **Taittinger** : en face des semeurs de guerre. Français ! Unissez-vous.

Scapini : A bas la guerre. Comment l'éviter ?

Jean Renaud : La restauration de l'Etat

René Richard : Vers un Front National.

Roger de Saivre : Ce que persent les jeunes

Roger de Saivre : Ce que pensent les jeunes Philippe Henriot : Croisade pour la vérité »

« La musique de la flotte prêtera son concours. »

Commentaires:

Pierre Taittinger essaie d'élargir l'audience de son parti politique « Les Jeunesses Patriotes » (droite « nationale »). Dorgères est un leader très implanté dans l'ouest de la France auprès des paysans (mouvement dit des Chemises vertes). Il en est de même de Jean Renaud. René Richard et Philippe Henriot (député de la Gironde, très actif à l'Assemblée nationale) sont des proches de P. Taittinger et publient des éditos dans L'Echo Rochelais. Roger de Saivre est aussi un autre proche de P. Taittinger. Bien évidemment on retrouvera ces personnalités en 1940 et après plus ou moins proche du régime de Vichy et de Philippe Pétain. Les paysans du grand ouest étaient à cette époque très majoritairement conservateurs, de droite et catholiques et le resteront jusqu'à la fin des années 50.

Puis le grand ouest agricole basculera progressivement vers la démocratie chrétienne du MRP (Mouvement Républicain Populaire, l'un des piliers de la IVe République), sous l'influence de la JAC (Jeunesses Agricoles Catholiques, très activés par les jeunes prêtres), puis par le mouvement du CNJA (Centre National des Jeunes Agriculteurs). Si la « droite paysanne » et ses leaders historiques, Dorgères, Renault resteront des références auprès des anciens dès le début des années 60, c'est la gauche qui monta en puissance auprès des Jeunes Agriculteurs au point qu'après 1968 tous les centres départementaux des jeunes agriculteurs de Bretagne et en partie des pays de Loire firent de fait scission avec le CNJA pour se fédérer au sein des « Paysans travailleurs » lié à la gauche socialiste. Cette évolution vers la gauche a été prise, à nouveau, sous l'influence des jeunes prêtres qui ne sont plus centristes, la plupart étant devenus socialistes et de quelques universitaires style P.S.U. Les « paysans travailleurs » créent la Confédération Paysanne. Ceci explique qu'aujourd'hui le grand ouest vit avec la pluralité syndicale qui se partage entre la FNSEA, la Confédération Paysanne et la Coordination Rurale, tendance de droite (les petits-enfants de Dorgères).

(JPC est entré au CNJA à Paris en 1969 pour « faire l'économiste » et a « labouré » la France et l'Europe agricole jusqu'à sa retraite en 2007)

c) <u>Le 16 juillet 1934. La une est consacrée à deux évènements : cinq colonnes pour le Rassemblement du 15 juillet du Front National à Saintes et deux colonnes au procès d'Edmond Grasset.</u>

• « Le magnifique rassemblement national à Saintes ». Une foule enthousiaste acclame les orateurs du Front National. Si le très long compte n'est pas signé, il est fort probable qu'il soit de la plume d'AB « aidée, surveillée » par P. Taittinger et ses proches. Texte à la gloire des orateurs et « malgré les menaces du front commun (JPC : de gauche) et ses tentatives d'intimidations, l'assemblée était considérable.

Dorgères, comme à son habitude, commença son propos par une histoire des plus antijuive et démagogique. Jean Renaud ne manqua pas de dénoncer « cette république (la 3ème) judéomaçonne », ce qui est sur le plan de l'analyse politico/philosophique/religieuse une absurdité. Les autres orateurs exprimèrent « avec talent » (dixit L'Echo Rochelais), les idées qu'ils

développent depuis 1932 dans L'Echo Rochelais et autres journaux en France.

Sous-titre « Pierre Taittinger » : « Notre Directeur (de L'Echo Rochelais) et président (des Jeunesses Patriotes) a aujourd'hui la tâche de présenter les orateurs et de situer le but de la réunion : l'affirmation du Front National dans cette région ... Le Front National doit être le noyau autour duquel viendront se grouper tous ceux qui, sans souci de nuances ou de divergence de détail, restent fidèles aux trois couleurs (1) »

(1) : souligné par nous. L'objectif est clair. A l'époque le Front National n'est pas le nom d'un parti politique.

A la fin du meeting, « la musique de la Flotte-en-Ré qui a joué durant l'entracte, exécute « La Marseille » qui est reprise en chœur par l'assistante ». Et pour conclure, « ces Parisiens repartirent enchantés de deux belles journées de campagne dans ce beau paysage saintageais ».

« <u>Son procès</u> » (de Grasset ayant diffamé Godard) : « La Cour de Poitiers a confirmé le jugement du Tribunal Correctionnel de La Rochelle dans le procès de <u>Maître Godard</u> (JPC : avoué à La Rochelle. Homme politique de droite, proche de P. Taittinger) au journal « la voix socialiste » (JPC : de <u>M. Edmond Grasset</u>, dirigeant SFIO du département). M. Grasset, dans un article, affirme que Godard avait « une carte de combattant pour quelques heures de Front » (1).

Le détail de la diffamation est « lamentable ». C'est dire que la polémique politique entraine des militants (à gauche, comme à droite) à tenir et écrire des propos « portant atteinte à la considération et à l'honneur de celui qui en est l'objet (Godard) ... (et) qu'ainsi leur mauvaise foi (Grasset et Bigois) (2) et la volonté manifeste de diminuer Godard dans l'esprit de ses concitoyens apparait évidente : qu'il convient en conséquence de faire aux prévenus une application sévère de la loi du 29 juillet 1885, art.32.

- (1) : Ce genre diffamation est aujourd'hui moins fréquent car les sanctions sont plus lourdes et surtout avec l'obligation pour le média condamné à publier le jugement. Mais d'autres techniques se sont développées avec les réseaux sociaux, ainsi que des « fake news ».
- (2) : On retrouve les mêmes

d) Le 20 juillet 1934, Carnet du Badaud : « Les coureurs du « Tour »

Parmi les sujets « sensibles » pour AB sont le « Tour » et les attaques contre la Mairie de La Rochelle : « Notre aimable confrère R. B., de « la France » (de gauche) consacre au passage du Tour de France à La Rochelle un article où il dénonce avec fracas la carence du syndicat d'initiative, de la Société de Commerce et de la municipalité, qui ne fait rien pour accueillir les concurrents. Ah! Ce n'est pas comme à Montpellier, Luchon et Bordeaux! »

Evidemment AB ayant été probablement aux bonnes sources à la Mairie, remet les choses en place, plus quelques propos pour se moquer gentiment de son « aimable » confrère, cet « aimable » pour dire que ce confrère est un actif militant de gauche (sectaire ?) anti-Vieljeux.

e) Le 20 juillet 1934 : La une est bien remplie :

• « <u>Après le rassemblement de Saintes</u> ». L'Echo Rochelais fait une « revue de presse » soit pour s'étonner « que des journaux (Ouest-Océan) n'aient pas parlé de l'évènement, soit pour « rectifier » des commentaires critiques.

Pierre Taittinger trouve dans « le discours de M. Gaston Doumergue », deux colonnes dans son édito « la trêve et l'action », des arguments favorables en faveur de Doumergue et ... de son meeting de Saintes.

Point de vue : « Sur la ligne de départ » :

Une raison précise nous fait mettre ce Point de Vue dans la partie « Le localier » :

« Si les discours de distributions de prix sont trop souvent choses plats, insipides et filandreux, on a aussi quelquefois l'heureuse fortune d'en trouver qui veulent réellement dire quelque chose. A cet égard, j'ai trouvé dans celui prononcé par Me Miaux, devant les élèves du lycée, des phrases très substantielles, dont l'une, surtout, était pleine tout à la fois de vérité et d'opportunité : « S'imagine-t-on, par hasard, que l'on apprend vraiment quelque chose au lycée, dans les écoles, même supérieures ? Non! ON Y APPREND A APPRENDRE. Et la somme des connaissances concrètes qui permettent de doubler le cap d'un examen a tôt fait de s'évanouir après la conquête du parchemin libérateur. » Je ne sais pas si les jeunes auditeurs ont complètement « réalisé » ces paroles, mais elles leur reviendront à l'esprit plus tard, et, peut-être, certains parents en ont-ils fait leur profit. »

Le sujet de l'enseignement fera plusieurs fois l'objet d'un « point de vue » assez conservateur avec son expérience d'un autodidacte, qui devient « éponge » pour parler plusieurs langues, homme cultivé et journaliste.

AB profite d'un discours de distribution des prix de Maître Albert Miaux, avoué, conseiller municipal « d'opposition » à la mairie de La Rochelle. Dans le premier article cité ci-dessus du 20 juillet, le rédacteur (AB) fait remarquer « qu'il faudrait que les radicaux-socialistes se mettent d'accord entre la tendance Miaux, modéré, défenseur de la propriété individuelle, et les autres comme le « camarade de Diaz ... (qui reçoivent) la bénédiction (de la S.F.I.O.) à l'ombre du drapeau rouge et aux accents de l'internationale ».

Sur A. Miaux, cf ci-dessus et surtout ci-après 1935 à 1939.

Evidemment AB ne se doutait pas en juillet 1934 que l'été 1936 un journal radical-socialiste, « tendance Miaux », « L'Indépendant des Pyrénées », lui proposerait l'été 1936 d'en devenir son Rédacteur en chef.

f) Le 23 juillet 1934 : une belle épreuve cycliste à La Rochelle par le Badaud.

AB, dans la rubrique « Les sports » prendra une colonne et demie pour décrire avec force remarques la course, donner le détail du classement, féliciter les organisateurs, etc... (cf le chapitre II « AB le sportif, le cycliste »)

g) Juillet 1934, le mois du Tour de France

Nous avons donné des extraits de la place donnée au Tour de France par le localier AB dans le chapitre n° III « AB le sportif, passionné du vélo » et du « Tour », les 9, 25 et 27 juillet 1934.

7) Août et septembre 1934 : La préparation de l'élection cantonale avive les tensions au sein du parti radical-socialiste et nourrit les échanges polémiques entre L'Echo Rochelais et Ouest-Océan. Début des attaques personnelles contre AB.

a) Le 13 août 1934, Carnet du Badaud : « Cache-cache »

Aujourd'hui le Badaud pourrait titrer « Rien de nouveau sous le soleil ». En effet :

« Le problème de la décence sur les plages est devenu un sujet journalistique estival, tout comme le serpent des mers, sujet d'arrêté municipal ... c'est de la pudibonderie disent les uns, on ne peut plus amener les enfants (à la plage) disent les autres ... le nudisme intégral, le seminudisme et leur petit frère, le bain de soleil ont fait noircir beaucoup de papier et pousser beaucoup de cris ... mais il y a eu des abus et pourtant, les municipalités sont obligées de partir ce qu'un humoriste (peut-être AB ?) appelait « la chasse au zébu »... certains baigneurs vont un peu fort et si on ne les freinait pas, on ne sait pas ce que l'on verrait, ou plutôt on lirait bien, car on a eu des aperçus ... Si encore on ne montrait que des choses dignes d'être montrées mais ... enfin, il faut mieux passer. »

Le Badaud fait remarquer aux jeunes qu'être bronzé n'est pas la preuve d'être sportif ... bronzés allongés sur la plage. Pour éviter brûlures de la peau et indigestion solaire AB propose le « cache-cache » sur la plage.

Jusqu'à la conclusion nous avons cru que le Badaud écrirait un paragraphe sur le « cachesexe ». Mais il a dû hésiter pour ne pas avoir un « raz-de-marée » de lettres de lecteurs vivant en communion avec les presbytères et de lectrices fidèles des bénitiers!!

b) Le 27 août 1934 dans L'Echo Rochelais : Maréchal Lyautey par A. Bach :

« Une nouvelle diffamation de M. Grasset » quand un antimilitariste sectaire s'affronte avec un « vieux patriote, ancien du Maroc », les coups ne sont pas retenus et AB en profite pour « refaire » l'Histoire.

Texte intégral à lire sur le site internet de la Médiathèque de La Rochelle.

c) Le 3 septembre 1934

Carnet du Badaud : « Pour l'an prochain »

Ce Badaud constate que les « fêtes rochelaises » n'ont pas été « d'un éclat aveuglant ». « En clair, ce n'est pas que la faute de la météo, mais à cause d'une mauvaise organisation ... la commission nommée a fait de son mieux, tout au moins ceux de ses membres qui ont eu assez de souffle pour tenir jusqu'au bout du travail à effectuer. » Et dans son humour habituel, AB poursuit : « Alors qu'en vérité ce n'est pas une Commission qu'il faudrait nommer, mais plusieurs Commissions, ... Il se trouve justement qu'en France, quelle chance, on aime beaucoup voter et nommer des commissions » et comme AB est sceptique sur l'efficacité de la « commissionnite » il imagine quelques changements pour « l'an prochain : inverser le départ et l'arrivée de la traversée de La Rochelle à la nage », de faire ses fêtes au moment du Tour de France pour qu'il y ait du monde et autres réalisations à étudier par les Commissions et ajoute

« pour le moins, cela occuperait les longues soirées d'hiver des citoyens inventifs et imaginatifs ».

AB comme souvent, donne de bonnes idées mais ne croit qu'à demi-mots de ce qu'il écrit sur des « citoyens inventifs et imaginatifs ». Aux lecteurs à savoir « décoder ».

d) Le 4 septembre 1934. AB ne résiste pas à polémiquer avec Edmond Grasset.

Edmond Grasset, homme politique de gauche de La Rochelle, rédacteur en chef de « La Vaise Socialiste » est très « surveillé » par son confrère de L'Echo Rochelais. Dans un long article au titre de « La Nasse de M. Poisson, J. M. (AB) écrit :

« La déconfiture de la Banque Babut frères lui a semblé être une bonne occasion pour sortir de son silence et, dans la *Voix Socialiste*, il essaie d'assimiler les deux affaires en parlant de « commentaires féroces » contre la Banque des Coopératives et de « campagne de mensonges effrénés » contre ses administrateurs, alors que la presse rochelaise a insisté « sur la sagesse et la très grande honnêteté des frères Babut. »

Pour J. M., la réalité est tout autre : d'un côté le citoyen Poisson et ses amis d'une organisation d'extrême gauche retiraient un total de 8 millions de Francs ; de l'autre la fermeture de la Banque Babut s'est faite de manière « honnête », « donc, nulle comparaison avec la banque des coopératives qui n'était qu'une vaste caverne où l'on détroussait le petit coopérateur déposant » J. M.

AB / J. M. remettra en cause le « citoyen » Grasset les 10 et 17 septembre, le 4 octobre puis après dans ce B) et ce D).

e) Le 7 septembre 1934. En page une :

• « <u>Aviation. Dix minutes avec Pierre Vieljeux, Président de l'Aéro-Club de la Charente Inférieure</u> ».

AB fait un résumé très convenu d'une rencontre de 10 minutes ...ce n'est pas dans les habitudes d'AB. Il lui était difficile de se passionner pour un « triplace de tourisme à moteur. H. Potez, GB, 120-140 HP ». Conclusion : « La Rochelle, port de mer, se doit d'avoir en complément indispensable à notre époque : un port aérien. «

• « Mort de M. Justin Orliaguet, Directeur du « Progrès » de la Charente Inférieure, ami personnel de longue date de notre Directeur Pierre Taittinger »

• Tribunal Correctionnel, séance du 5 septembre :

- « <u>Avis aux pêcheurs à la ligne</u> », une demi-colonne consacrée à six délinquants « qui expliquent qu'étant trois hommes et trois dames pour cinq aux six gaules, ils se croyaient en règle et ils n'avaient de cesse de surveiller leurs bouchons que parce qu'ayant entendu dix pneus rendre l'âme, ils avaient volé au secours des chambres à air ». *Dans cette affaire, les avocats manquent d'imagination pour les mensonges judiciaires*. « Me Rebuchon se défend de vouloir la mort du pêcheur mais la société « La Gaule Viseronne », faisant de gros sacrifices pour repeupler la rivière, il considère comme juste que ceux qui veulent en profiter de ces sacrifices, paient la cotisation modique demandée ». L'avocat des pêcheurs en dépit d'un arrêt de la Cour de Nancy qui a jugé qu'il suffisait que la gaule fût à la portée du pêcheur pour qu'il n'y a pas délit, n'est pas suivi par le Tribunal, « les trois pêcheurs sont condamnés à 20 Fr. d'amende avec sursis et conjointement 300 Fr. de dommages et intérêts envers « la gaule Viseronne » et le Badaud, en bonne logique, écrit : « c'est un peu cher le gardon, mais voici les pêcheurs prévenus. Quand ils devront s'absenter de la berge, qu'ils retirent donc leur ligne de l'eau. »

- Comptable

« Depuis 1908, la dénommée Juliette Connard, 47 ans, a été condamnée presque tous les ans pour escroquerie et abus de confiance. Son casier judiciaire ressemble à un répertoire des Tribunaux de France. Et avec cela elle est née dans le patelin qui se nomme St-Aubin-le-Vertueux ... Le Président : « quel métier exercez-vous dans le civil ? » Elle répond : « Comptable », le Président : « On aura tout vu » Juliette Connard (pour un délit mineur) fera dix mois de prison. Etant comptable, elle pourra compter les jours », conclut AB.

- Effusions familiales :

« C'est dans la nuit des temps, c'est-à-dire à une quinzaine d'années qu'il faut rechercher les origines du conflit qui amène dans le prétoire deux jeunes gens en apparence sympathiques, accusés d'avoir exercé des violences sur la personne de leur grand-père. C'est hélàs! une question d'héritage et d'intérêt. » Jugement rendu le 21 septembre : « Un jeune homme d'Aytré, convaincu d'avoir brutalisé son grand-père, est condamné à 50 francs d'amende avec sursis et 250 francs de dommages et intérêts ; son frère est acquitté.»

Il est interdit de commenter un jugement. Ce qu'AB ne fera jamais. Mais nous avons le droit aussi de penser aux grands-pères. Certes les témoignages étaient un peu confus mais ce jugement pourrait être qualifié de laxiste. Peut-être à l'époque brutaliser un grand-père n'était pas considéré comme très grave ... ? ?

f) Le 8 septembre 1934, dans Ouest-Océan

• <u>« La politique. Le comité Radical-Socialiste de l'arrondissement de La Rochelle se prononce contre le maintien du gouvernement actuel »</u>

Réunion pour « des décisions à prendre à propos des élections cantonales des 7 et 14 octobre prochain et la situation politique actuelle. Une motion (à l'époque qualifiée « d'ordre du jour ») est votée à l'unanimité sauf une voix après des débats houleux », et « contestation d'un procèsverbal d'une séance du 30 juin dernier où M. André Hesse s'expliqua sur les affaires Stavisky et sur le rôle qu'il avait joué. » L'article de Ouest-Océan n'est compréhensible que pour les experts en langue de bois radical-socialiste. Tous les leaders rochelais de ce parti sont cités et notamment Maître Miaux qui « prenant la parole, estima qu'un procès-verbal (celui du 30 juin) devait être strictement le reflet d'une séance et qu'il lui semblait inutile d'ergoter sur des mots qui ne modifiaient pas le sens des textes ». Le Président Déclie affirme le contraire.

Faut-il dénoncer la trêve des réformes décidée par le parti radical et le gouvernement lors du prochain congrès à Nantes? Le sénateur Perreau (1) exposa « la situation dangereuse même pour l'école laïque très attaquée en pleine trêve par les cléricaux ». Lentement le débat s'enlisait : « Albert Miaux, vice-président (départemental) du parti s'associe à certaines réflexions de M. Bertrand (1) : « Que feront nos délégués à Nantes? » demande-t-il, « Dénoncer la trêve ou la continuer? » C'est la « dénonciation » (de la trêve) qui est votée à l'unanimité.

(1) : Parti radical-socialiste

Les élections cantonales des 7 et 14 octobre :

« Le Comité Radical, prenant acte de certaines candidatures, décida d'accorder l'investiture à celle qui préciserait la première et d'une façon catégorique, son opinion vis-à-vis du gouvernement actuel, en tenant compte, bien entendu, d'une priorité de situation politique déjà acquise ». La fin de la phrase est « bien entendu » le credo de tout parti politique.

Ainsi la plupart des sortants de gauche du parti radical-socialiste ou proches de ce dernier, sont investis. En revanche, le Comité « décida logiquement de présenter un candidat contre le <u>Docteur Bigois</u> après certaines vicissitudes politiques, inscrit au parti socialiste français (1) ».

• La force du radicalisme par Albert Miaux :

« Les radicaux n'ont qu'à raconter leur histoire pour faire leur propagande. De 1870 à 1900, ils ont été les animateurs. Depuis 1900 jusqu'à nos jours, pour gouverner, on n'a pu se passer d'eux, ni pendant la guerre, ni avant la guerre, ni après la guerre. Ils ont toujours été la fraction la plus nombreuse du parti républicain et aucune politique démocratique ou nationale ne peut aboutir sans eux. Evidemment, de tous côtés, sur leur droite, comme sur leur gauche, on essaie de prendre leur place. L'histoire du radicalisme est faite aussi de ces luttes difficiles. Mais c'est le devoir des radicaux, comme leur habitude, de progresser sous la mitraille. Ne sont-ils pas la vieille infanterie de la République ? Tout le monde les met en demeure d'abandonner leur doctrine. Sur leur droite, on les trouve trop avancés ; sur leur gauche, trop modérés. En réalité, ils correspondent au sentiment le plus répandu dans la nation. En voici la preuve. Ce sont les radicaux qui ont le plus grand nombre de sénateurs, de députés, de conseillers municipaux, de maires et d'adjoints. Tout cela signifie qu'ils ont la plus grande fraction de l'opinion des Français avec eux. Qu'ils continuent donc droit leur chemin derrière leurs chefs et leur programme. C'est leur intérêt, et c'est celui de la France entière ».

Bel article du Président Albert Miaux factuellement exact et qui montre le positionnement politique d'A. Miaux au « centre » de son parti radical socialiste.

g) Le 9 septembre 1934, dans L'Echo Rochelais :

• Commentaires en page 1 sur l réunion du parti radical-socialiste dans *Ouest-Océan* du 8 septembre ci-dessus :

« <u>Les radicaux-socialistes et le congrès de Nantes</u> » :

« Ces jours derniers, le Comité radical-socialiste rochelais avait voté une motion très énergique contre le Ministre Doumergue et exprimant le désir d'une entente avec les autres groupements de gauche (on sait ce que cela veut dire) pour la « reprise du pouvoir » (c'est la seule chose intéressante). Cette motion na eu qu'un succès très relatif à la réunion de Saintes. MM William Bertrand et Palmade ne se souciant guère de se mettre à la remorque de ses extrémistes, qui veulent tout casser dans le parti. Une motion très édulcorée a été votée en vue du congrès général du parti qui se tiendra à Nantes, après les élections cantonales (JPC : c'est plus prudent). Parmi les délégués désignés pour Nantes, on remarque MM. Déclic, Menon, Péré, Delouche et Bertrand. Nous allons voir si cette fois-ci M. Menon fait entendre sa voix en faveur de M. André Hesse, dont le cas sera posé. L'honorable M. Delouche reste fidèle à son amitié pour M. Hesse, sera aux côtés de M. Menon. Mais MM. Déclic, Péré et Bertrand sont des « anti-hessistes » farouches! »

Curieusement le nom d'A. Miaux n'est pas cité.

• Carnet du Badaud : « Au jour la nuit »

Dans une rubrique « Au jour le jour » le correspondant de « La France » (gauche) donne son compte-rendu d'une réunion du Conseil municipal de La Rochelle comportant, d'après AB, de flagrantes erreurs. C'est pourquoi « Notre sympathique confrère (JPC: comprendre « antipathique ») nous excusera, si au privilège de l'âge, nous permettons de lui donner un amical conseil: « Au lieu d'assister en imagination aux délibérations municipales et d'en bâtir les comptes rendus en prenant ses désirs pour des réalités que ne s'instruit-il en suivant les séances du Conseil municipal et en compulsant les documents fournis périodiquement par l'Administration sur tous les domaines de la gestion. Si, comme notre petit doigt nous l'a dit, il aspire à siéger dans l'aréopage municipal après le mois de mai 1935, il importe qu'il fasse son apprentissage, car, autrement il nous fournirait des occasions de nous divertir pendant toutes les longues soirées d'hiver ». Un peu de moquerie d'AB.

h) <u>Le 10 septembre 1934 : « Du Maréchal Lyautey aux émeutes de Constantine.</u>

<u>M.Grasset est prié de relire les textes » par André Bach</u>. Titre très grand et en page une (c'est la suite de l'article du 27 août dans L'Echo Rochelais, cf ci-dessus) :

« Voici que M. Edmond Grasset s'est mis fort en colère, dans la Voix Socialiste, à la suite de certain article où je me permettais de parler de lui. Et il m'accuse de l'avoir injurier et d'injurier « tout ce qui est républicain, tout ce qui est antifasciste et, surtout, tout ce qui est socialiste ». Je m'applique pourtant à ne jamais employer de termes injurieux, mais si, dans l'esprit de M. Grasset, c'est une injure que de lui attribuer une apparence « pâte de guimauve » et une poignée de mains « onctueuse », nous sommes d'accord : j'ai injurié M. Grasset. Et je reconnais aussi avoir accusé M. Grasset d'user de textes tronqués, de les tronquer lui-même au besoin ou de mettre au-dessus d'un article un titre qui n'a aucun rapport avec la teneur dudit article, ainsi qu'il l'a fait pour l'article de M. Sultan de Constantine. Car au fond, qu'ai-je écrit exactement :

1° Que l'article très documenté de M. Sultan sur les émeutes ne contenait aucune accusation contre une ligue quelconque, alors que le titre imaginé par M. Grasset en contenait une. 2° Que l'une des principales causes du ressentiment des Arabes contre les Israélites était la décret Crémieux de 1870. 3° Que, depuis l'occupation française du Maroc, il n'y avait jamais eu de troubles antisémites au Maroc, grâce à la sage politique indigène du maréchal Lyautey. 4° Que M. Longuet fils et son journal *Maghreb* se livraient à une détestable propagande parmi les indigènes marocains. A cela, je n'ai pas une virgule à changer.

Maintenant, M. Grasset nous donne la liste officielle et complète des responsables des émeutes de Constantine, liste dressée par M. Bernard Lecache. On y trouve naturellement les Jeunesses Patriotes, les Croix de Feu, l'Action Française, la Solidarité Française ... et Hitler. Oui, c'est Hitler qui a fait remettre un chèque de 120.000 livres sterling au grand « mufti » de Jérusalem, pour servir à la propagande antisémite. Peut-être une partie de cette somme a-t-elle été remise au caporal tailleur israélite chargé d'aller s'épancher le long du mur de la grande mosquée! Mais M. Bernard Lecache a trouvé encore plus fort : parmi les Ligues fascistes responsables, il y a également ... des israélites : l'Union Patriotique des Français Israélites, que M. Grasset qualifie de « traitres ». Il est évident que, du moment qu'un israélite est patriote, il est traitre aux yeux de M. Grasset.

Dans mon article précité, j'avais écrit : « Connaissant UN PEU la question pour avoir séjourné assez longuement en Algérie et au Maroc ... » M. Grasset transforme immédiatement cela en : « M. Bach nous apprend dans *L'Echo Rochelais* QU'IL EST BIEN RENSEIGNE. » Après cela, le franc et loyal personnage qu'est M. Grasset nous excusera si, encore une fois, nous le prenons en flagrant délit de falsification de textes ! Quant à savoir si, à Constantine, j'ai fait le zouave ou la « zouavette » (1), puisque la question intéresse M. Grasset, je connais quelqu'un très bien placé pour le renseigner : c'est Dache, le fameux perruquier (2). »

- (1) : L'allusion « zouave » et « zouavette » est aujourd'hui complètement énigmatique.
- (2): Personnage sans doute bien connu en 1934.

En dessous de cet article, « Les obsèques de M. Orliaguet (1) ont eu lieu vendredi matin à Saintes. La carrière du défunt a tété retracée en termes émouvants par Pierre Taittinger, député de Paris ».

(1) : Propriétaire du « Progrès de la Charente Inférieure du Saintongeois » et de « l'Appel du Peuple ».

i) <u>Le 12 septembre 1934 :</u>

- « Les élections cantonales à La Rochelle » :

« Ainsi qu'on le pensait généralement, M. Chobelet, conseiller d'arrondissement du canton Ouest de La Rochelle, a refusé de se présenter au Conseil général, dans ce même canton, contre le Dr Bigois et c'est M. Bertrand, instituteur, qui portera le drapeau radical-socialiste dans cette bataille. M. Bertrand est à l'extrême-gauche du Comité radical-socialiste rochelais, lequel se trouve lui-même à l'extrême-gauche du parti ; c'est dire que ce candidat est pour l'alliance avec les socialistes S.F.I.O. et les communistes, contre l'Union Nationale. Sa devise est : « Pas d'ennemis à gauche », mais paradoxalement, il va s'attaquer précisément à un homme qui est à sa gauche sur l'échiquier politique, puisque le Dr Bigois est socialiste français (P.S.F.). Les choses ne paraîtraient pas très simples si l'on ne savait qu'en l'occurrence le Dr Bigois est suspect d'indépendance vis-à-vis des « antifascistes » de La Rochelle et qu'on entend le punir de son irrévérence envers les professeurs qui lui avaient proposé un devoir de vacances (ne pas se représenter). La lutte promet d'être plutôt animée. Le candidat communiste qui sera vraisemblablement M. Geoffroy, ne jouera qu'un rôle épisodique. Pour le moment on ne connaît pas d'autres candidats, les socialistes S.F.I.O. n'ayant encore pris aucune décision. Il est probable que M. Grasset, malgré que La Voix Socialiste proclame qu'il faille se conformer aux décisions du parti en présentant partout des candidats, ne voudra pas gêner son ami Bertrand en lui en opposant un. »

Ces élections sont aussi très représentatives des relations entre les partis de gauche à La Rochelle. Grasset et Bigois en sont les « animateurs » principaux.

- j) <u>Le 15 septembre 1934. *Ouest-Océan* répond à *L'Echo Rochelais* sur les deux « évènements » récents et polémiques :</u>
- « Bach fait le zouave » et Ouest-Océan « dérape » très grossièrement vis-à-vis d'AB pour faire croire qu'AB serait allemand ou pro-allemand

Nous choisissons quelques phrases pour les commenter :

- « Bach occupe son journal. Ses lecteurs doivent le connaître car son canard n'ayant à parler de personne pour ne pas se fatiguer les méninges, Bach parle de lui. Bach bade! (Tiens une drôle d'assonance teutonique (1)), Bach fait le zouave. Bach (met lie Hesse) (1). Bach bave sur l'Ouest-Océan. Bach bave sur la Voix Socialiste, il baverait bien sur la Défense Républicaine et sur l'Eau Claire, il baverait bien aussi sur le concurrent la Charente-Inférieure, mais Bach aime « la Betite Gommerce » (1), ce catholique mauvais teint a de la souche et sa lippe écumante se dirige suivant l'indication de celui qui bourre son escarcelle ou calme sa soif. La Voix Socialiste, actuellement occupe son temps et il est gai de lire Bach écrivant : « Je m'applique pourtant à ne jamais employer de termes injurieux ». Eh bien! mon cochon! je ne sais pas ce qu'il lui faut... Bach et son perruquier Dache, voilà la bonne grosse plaisanterie de zouave (2) ... Et puis, c'est une manie qu'il faudra soigner, sinon cela le conduirait dans un de nos quartiers où il y a un grand établissement qui soigne (3), c'est une manie d'accuser toujours les autres de tronquer les textes alors que le zouave ne fait cela que chaque fois qu'il peut en profiter pour insulter la République ... A moins que le long séjour d'Algérie au soleil si chaud n'ait causé quelque dérangement dans le ciboulot du zouave (3) ... bien éduqué et qui, dit-il, n'injurie jamais. Quand il injuriera, qu'est qu'on lira ??? LA VERDIERE. (4) »
 - (1) : Ouest-Océan insiste pour faire passer AB pour un Allemand par des astuces de langage aussi grossières qu'idiotes : « Bach bade » et surtout Bach/Méliès « met lie Hesse » (et pour cette polémique Hesse n'y est pour rien). Dans le contexte « Ancient Combattant » de l'époque, Ouest-Océan essaie de faire passer AB pour un proallemand, ce qui est en complète contradiction avec ses « Points de vue ». Minable !
 - (2) : Bach / perruquier Dache, nous ne comprenons toujours pas

- (3) : AB est devenu (un peu) « fou » en Algérie et mérite un séjour dans un hôpital psychiatrique ... Du grand n'importe quoi !
- (4) : Peut-être un pseudo de G. Menon

• « Vie rochelaise. Bigois est soutenu par la droite »

Un article très critique et polémique contre Bigois courageusement signé « Un groupe d'électeurs », sans doute sous la plume de G. Menon ou autre plus socialiste que radical : « La Charente-Inférieure commente la campagne électorale. M. Bertrand, les radicaux, les

- « La Charente-Inférieure commente la campagne électorale. M. Bertrand, les radicaux, les socialistes ne sont pas aimés de la *Charente-Inférieure* (1). Bigois qui a voté pour M. Vieljeux est récompensé de son geste. Comme M. Vieljeux met Bigois dans sa poche comme il veut, elle (1) ne voit aucun inconvénient à ce que ses partisans votent pour Bigois... »
 - (1) : Journal « centriste » / droite modérée. Pro-Vieljeux (cf ci-après)
- « Bigois ne fait rien contre M. Vieljeux, la droite peut donc voter pour Bigois. C'est un peu le genre de ces Laval, de ces Millerand, socialistes ardents, qui se sont élevés par le peuple et qui ensuite <u>enjambent</u> (1) la barricade pour passer de l'autre côté (1). La Charente-Inférieure reproduit l'article de « *l'Eau Claire* » (2) : « *Pourquoi* » *je reste*, et ne peut mieux faire que de reproduire son plaidoyer *prodomo*. Les Radicaux n'ont plus voulu de Bigois, les S.F.I.O. non plus, la Charente-Inférieure le recueille, nous le lui laissons. Evidemment pour un républicain le doute ne peut exister entre Bigois et Bertrand, pour un réactionnaire non plus, il ne peut y avoir d'hésitation. »
 - (1) : Les « militants » de la gauche rochelaise ne savent pas encore qu'ils font les louanges d'un futur député de La Rochelle, M. Château, professeur de philosophie « marxisteradicale » qui deviendra dès 1940 une des plumes du régime de Vichy, cf ci-après en 1940. « <u>L'enjambement</u> » sera maximum.
 - (2) : Journal de M. Bigois

Puis plusieurs paragraphes sans intérêt pour conclure « Républicains ! Vous ne pouvez plus voter pour Bigois ».

k) <u>Le 17 septembre 1934, dans L'Echo Rochelais : « Chronique de La Rochelle.</u> Affaire Godart contre Grasset et Bigois »

Plus « faux cul » que Grasset, c'est rare quoiqu'il eût et aura de nombreux imitateurs, toutes couleurs politiques et activités publiques confondues et quel que soit le numéro de nos « République ».

Extrait du jugement du Tribunal Correctionnel de La Rochelle, audience du 29 mars 1934 :

« ... Attendu que les prévenus reconnaissent avoir publié, dans le numéro sus-visé de leur journal et sous le titre indiqué, l'article dont la teneur suit : Une carte de combattant pour quelques heures de front. Monsieur Godard est un ancien combattant. Un ancien combattant authentique, car il a une carte de combattant, mais un combattant d'une espèce spéciale, car il n'a... ja... jamais combattu. Puisque dès son arrivée au front, dans la cour de l'hôpital d'Oriocourt, il fut fait prisonnier. Prisonnier sans coup férir et sans blessure. Si combattre c'est faire « Kamarade » au premier contact avec l'ennemi, Monsieur Godard est indéniablement le premier des combattants. Prisonnier sans coup férir et sans blessure, avec en tout et pour tout quelques heures seulement de présence au front, ça ce sont des titres pour présider l'U.N.C. et donner leçons de courage et de patriotisme. Attendu que de telles allégations, notamment l'accusation portée contre Godard d'avoir fait « Kamarade » au premier contact avec l'ennemi et de s'être rendu prisonnier sans coup férir, constituent une diffamation caractérisée, comme portant atteinte à la considération et à l'honneur de celui qui en est l'objet. Attendu que le délit retenu à la charge des prévenus est d'autant plus grave et la diffamation commise par eux

d'autant plus répréhensible qu'habitant tous deux La Rochelle, où le 123° régiment d'infanterie où servait Godard était recruté, ils n'ont pu ignorer que Godard, blessé grièvement le 20 août 1914, à la bataille de Delme Morhange, avait été ramassé par l'ennemi dans le couvent d'Oriocourt, où le service de santé français y avait organisé une ambulance. Qu'ainsi leur mauvaise foi et la volonté manifeste de diminuer Godard dans l'esprit de ses concitoyens apparaît comme évidente » (1).

Grasset est condamné au franc symbolique, Godard n'avait pas demandé une compensation financière pour cette grave diffamation. Le jugement est publié dans les journaux.

Mais le plus significatif se trouve dans l'arrêt de la Cour d'Appel de Poitiers. Elle confirme les motifs prononcés par le Tribunal Correctionnel de La Rochelle.

Il faut bien lire, c'est « SUR LA PEINE : Attendu que Grasset, à l'audience, a exprimé ses regrets que l'article incriminé, qui lui avait été apporté et dont il ne dénie pas la responsabilité, renfermât des inexactitudes ; que, réformé n°1 au taux de 100 pour cent, il reconnait qu'il n'aurait pas dû, moins que tout autre, se livrer à des attaques injustifiées contre ceux qui ont fait noblement leur devoir pendant la guerre. Qu'il y a lieu, dans ces conditions, de réduire les peines prononcées tant contre lui que contre le gérant du journal ; attendu qu'il échait de maintenir les réparations accordées par le Tribunal à la partie civile, dont la conduite pendant la guerre a été tout à fait digne d'éloges, et à laquelle Grasset lui-même rend hommage ».

Cette odieuse diffamation aurait dû coûter la carrière politique de Grasset (leader local de la S.F.I.O.) mais de bons avocats font appel pour que le jugement de La Rochelle ne soit pas publié dans les journaux et permettre à Grasset de plaider que « l'article incriminé, qui lui avait été apporté et dont il ne dénie pas la responsabilité renfermait des inexactitudes ».

Donc Grasset plaide: « ce n'est pas moi qui aie écrit cet article avec ses inexactitudes. J'en suis responsable », forcément car c'est lui qui les a signés. Comme dirait, je ne sais qui : « c'est gros comme un camion ». Et pour en rajouter une louche, Grasset fait « amende (réduite) honorable » en déclarant que Godart (1) « ... dont la conduite pendant la guerre a été tout à fait digne d'éloges, et à laquelle Grasset lui-même rend hommage ».

(1) : Mis en italique dans L'Echo Rochelais

Grasset avait de bons avocats. Aujourd'hui, en application de nos textes législatifs et la jurisprudence sur la diffamation, Grasset s'en serait moins bien sorti, bien qu'en période électorale renait toujours un concours de « boules puantes » qualifiées aujourd'hui de « fake news » pour discréditer ses adversaires et leurs alliés.

I) <u>Le 19 septembre 1934, page 1 :</u>

 « Après les fêtes France-Canada. M. Vieljeux, Maire de La Rochelle retour du Canada »

AB fait un article très sympathique pour le maire et donne des citations de la « Presse Canadienne »

m) Le 21 septembre 1934, « Chronique de La Rochelle » dans L'Echo Rochelais

• Carnet du Badaud : « Place de Verdun »

Cette place étant « la plus belle et la plus spacieuse » de La Rochelle, le Badaud émet plusieurs vœux :

 Maintien sur cette place du Syndicat d'Initiative « menacé d'être sans fin ni lieu, comme un vulgaire locataire »

- « En fait d'autobus nous avons maintes fois entendu réclamer un service circulaire qui ferait le tour de la ville, comme son nom l'indique et éviterait tout transbordement (sur la place) »
- Quand la Place de Verdun est mouillée les moustiques se multiplient « nous transmettons à qui de droit »
- Dernière requête : « un enlèvement plus rationnel des feuilles mortes »

« <u>Elections cantonales. M. Castaing, candidat dans le canton Ouest (de La</u> Rochelle) »

« La candidature de M. Castaing au poste de conseiller général du canton Ouest, que l'on laissait généralement prévoir, est devenue officielle. M. Castaing a bien voulu nous déclarer qu'il était candidat « républicain » tout court, c'est-à-dire qu'il n'était inféodé à aucun organisme susceptible de lui imposer sa volonté, et que, se présentant seul, il ne trahissait aucun groupement (parti politique) et ne manquait à aucune parole donnée. Sur notre demande, M. Castaing a bien voulu préciser de façon formelle qu'il était partisan du ministère de trêve de M. Doumergue et qu'il était même d'avis que les pouvoirs de M. Doumergue devraient être renforcés, de façon à rendre l'action du gouvernement plus énergique qu'elle n'a été jusqu'à présent. Précisons qu'avec M. Castaing, cinq candidats sont actuellement en présence dans le canton Ouest :

- M. Bigois, socialiste français, conseiller sortant
- M. Castaing, républicain
- M. Bertrand, radical-socialiste
- M. Dajean, socialiste S.F.I.O.
- M. Goeffroy, communiste »
- Dans la rubrique Vie sportive, AB ne laissera à personne d'autres, sur deux colonnes et demie, d'écrire sur « deux intéressantes courses cyclistes à La Rochelle. Clergeau et Bouchonneau vainqueurs (voir ci-dessus le chapitre III « AB le sportif »)

n) Le 22 septembre 1934 dans *Ouest-Océan* : « Vie Rochelaise » :

Deux titres donnent le ton : « Bigois sera battu car il a joué » et « Bigois comme conseiller général n'a-t-il jamais réclamé contre le prix du pain ou la mévente des blés ».

o) <u>Le 24 septembre 1934 : Elections cantonales. M. Menon adhère à l'Union</u> Nationale

<u>L'Echo Rochelais</u> profite de la candidature de MM. Castaing et Bertrand dans le canton Ouest de La Rochelle pour cibler M. Menon (article sans doute d'AB) :

« Nos lecteurs trouveront par ailleurs la profession de foi de M. Castaing (1). La situation est inchangée dans le secteur, sauf que la France de Bordeaux (gauche) prend nettement position pour M. Paul Bertrand, candidat radical-socialiste. Ce qui est presque normal. Ce candidat est également soutenu par Ouest-Océan, mais un peu comme le pendu est soutenu par la corde, puisque nous pouvons lire dans le journal de M. Menon : « M. Bigois sera battu, car il a peur. Devant lui, se dresse M. Castaing qui l'a fustigé dans de nombreuses réunions ; en face de lui se dresse M. Paul Bertrand, qui lui reproche d'être un mauvais républicain, un audacieux républicain qui a trahi la République. » Et encore ceci : « Notre candidat est M. Bertrand, radical-socialiste, jeune, très sympathique, qui défend ardemment ses convictions... M. Castaing est un républicain, républicain tout court, il est vrai, mais il y a peut-être plus de certitude dans le républicanisme modéré de M. Castaing que dans les pirouettes soi-disant républicaines de l'honnête Bigois. » Que veut dire ce « plus de certitude » ? Certitude de quoi ?

- M. Castaing ne nous a-t-il pas déclaré verbalement qu'il était partisan du ministère Doumergue renforcé, c'est-à-dire de l'Union Nationale? Or, M. Menon et son journal se sont toujours prononcés contre l'Union Nationale. Nous voici donc obligés de congratuler M. Menon de son changement d'attitude, puisque le républicanisme modéré de M. Castaing lui donne satisfaction et que M. Menon adhère ainsi à l'Union Nationale par des voies détournées. A moins que M. Menon ne soit parti pour la campagne électorale avec une musette remplie de pavés! »
 - (1) : F.J. Castaing, Officier de la Légion d'Honneur, Commandeur du Mérite Maritime, Président du Tribunal de Commerce, Vice-président de l'Office scientifique et technique des pêches maritimes, Conseiller du Commerce extérieur de la France.

p) <u>Le 29 septembre 1934 dans *Ouest-Océan* (élections cantonales) : « N'en déplaise à M. Bach »</u>

Bien que non signé par AB (L'Echo Rochelais du 24 septembre), Ouest-Océan répond à « M. Bach » :

« Eh non! l'on n'adhère pas à l'Union Nationale quand on craint que les gauches jouant trop franc jeu soient lésés par les droites dont les principes de Loyola (1) ont guidé leur intellect (1). Evidemment ce serait parfait si le jeu de l'Union Nationale était franc ; c'est un peu dans le genre du bon Bigois qui prétend qu'il a gagné sa fortune sur le dos des riches. C'est du faux, du vrai faux, si l'on permet l'antithèse. D'un peu à chaque ouvrier il a édifié sa Bigoiserie et maintenant il voudrait s'imposer aux ouvriers comme un Sauveur, un Défenseur, le dernier des Mohicans, les derniers des Bigois, comme le lion de Belfort, hélas!!! ce n'est que l'hyène Rochelaise que les électeurs!!! je me demande lesquels, vont soutenir... si peu. »

(1) : Cette allusion au fondateur de l'ordre des jésuites, St-Ignace de Loyola, a dû faire sourire AB, lui l'autodidacte et agnostique. En fait si le titre cible André Bach, l'article est à nouveau anti-Bigois. Le vrai jésuite est peut-être Menon!

q) <u>Le 28 septembre 1934, en page 1, dans L'Echo Rochelais :</u>

• Elections cantonales

- Canton de Courçon. L'Echo Rochelais prend position pour Cathelineau contre le sortant Gaucher :

« C'est avec satisfaction que la candidature de M. Léon Cathelineau a été accueillie dans le canton et que l'on a appris que M. Gaucher trouverait à qui parler. Nous avons déjà souligné combien il serait inadmissible qu'une seule et même commune du canton fournisse à la fois le conseiller du canton et le conseiller d'arrondissement. Les autres communes et le chef-lieu de canton ont tout de même bien voix au chapitre! Et, par ailleurs, la personnalité un peu flottante de M. Gaucher n'est pas de celles qui s'imposent. Il bénéficie déjà de l'amitié un peu compromettante de M. Georges Menon, dont il est un des intimes et de celle de M. André Hesse. Ce qui ne l'empêche pas d'ailleurs de chercher aussi appui auprès de M. Bertrand. Comme les girouettes, M. Gaucher tourne à tous vents et ira chercher des voix un peu partout. Il déblatère volontiers contre le capitalisme, mais n'est pas ennemi de mettre un peu de beurre dans ses épinards personnels. Nous préférons de beaucoup l'attitude nette de M. Cathelineau, qui, sans réserve ni restriction, s'est déclaré pour la politique d'Union nationale de M. Doumerque. »

- Canton de La Jarrie :

« Répondant à l'appel que le Président Doumergue adresse aux hommes de bonne volonté (comme P. Taittinger, cf le A) ci-dessus) à la même date du 28 septembre), je sollicite vos suffrages pour l'élection du 7 octobre », ainsi débute de la profession de foi du Docteur Cougard dont le texte résume les idées de P. Taittinger. L'Echo Rochelais est donc pro Dr Cougard

« candidat d'Union Nationale, ancien de la Marine, croix de guerre, médaille des Epidémies. » Est aussi publié « Le programme des réunions que fera le Dr Cougard » au rythme de dix par soirée, une par village.

- « Le voyage de M. Vieljeux, maire de La Rochelle au Canada » Une suite d'articles sur plusieurs jours dans L'Echo Rochelais. Texte non signé sans doute rédigé par un « accompagnateur » de M. Vieljeux.
- « Comme annoncé par son Président l'Aéro-club du département a maintenant son avion. C'est le minimum pour un Aéro-club!! »

r) <u>Le 29 septembre 1934 dans *Ouest-Océan*. Un spécial sur l'élection cantonale</u> Ouest de La Rochelle.

Si les articles sont multiples, souvent longs et « langue de bois », ils tournent tous autour du soutien à Paul Bertrand, choisi avec difficulté par le parti radical-socialiste de La Rochelle et de l'acharnement à démolir Bigois.

- L'article le plus significatif au titre de « Oh pardon » rend compréhensible les raisons de la véritable « haine » de G. Menon contre M. Bigois :
 « M. Bigois voudrait bien s'étendre et se complaire dans un calme électoral mais quelqu'un le gêne, c'est M. Menon. Dans l'Ouest-Océan on bataille ferme car M. Bigois a trompé les électeurs et jadis toute confiance lui est donnée, si nous avons vu même Menon se retirer devant lui, si nous avons assisté à l'entrevue de M. Bigois remerciant M. Menon de son geste et l'assurant de sa reconnaissance. Oh! Comment! (1) Si nous avons assisté au départ du Parti S.F.I.O., nous maintenons que M. Bigois est un être qui ne sait pas ce qu'il veut et accepte pour être élu une majorité de droite, peu lui importe la nuance pourvu qu'il passe. »
 - (1) : Souligné par nous. Si nous avons bien compris, lors d'une précédente élection (mairie de La Rochelle ?) M. Menon (radical-socialiste) aurait laissé sa place à M. Bigois (qui avait été S.F.I.O). Ce genre de « trahison » étant courante, elle fait partie de la vie politique.

A la fin de cet article signé Serpalet, *Ouest-Océan dénonce le soutien indirect, implicite d'AB à Bigois*: « Non déplaise à M. Bach, pourquoi les Jeunesses Patriotes n'ont-elles pas suscité d'adversaires à M. Bigois, si elles ne savaient pas que comme Millerand, comme Laval, M. Bigois s'incline sur la droite, ne trouvant plus sa place chez les communistes, chez les socialistes S.F.I.O., chez les radicaux-socialistes et même chez les modérés républicains tout court (1). Quatre candidats de gauche (se présentent) contre M. Bigois par Seignette (2) et L'Echo Rochelais. Avouez M. Bach, c'est vous qui avez des pavés dans votre besace (3) ».

- (1) : Pour faire bonne mesure, des modérés républicains ne seraient pas d'accord avec Millerand et Laval ... lesquels ?
- (2) : Du journal « Charente-Inférieure »
- (3) : Pour notre part nous avouons que cette conclusion reste mystérieuse, sauf à faire allusion aux « évènements » de février 1934 à Paris ?

« Pourquoi de la haine quand ce n'est pas du mépris »

Article très anti-Bigois. « ... M. Menon se soit trompé jadis sur M. Bigois. Possible. D'autres ont bien cru en son étoile qui a bien pâli depuis ... Ne craignez rien, dans quelques temps on connaîtra en M. Bigois « jeunesse patriote » au fur et à mesure qu'il deviendra plus vieux et plus âgé ».

• « Candidature Radicale-Socialiste » par Paul Bertrand

Paul Bertrand se présente lui-même dans un article de manière classique, sinon naïve, qui pourrait se résumer par Famille, Travail ... Elisez-moi.

Petit-fils (1) d'Eugène BERTRAND, Conducteur des Ponts et Chaussées de 1^{re} classe, qui collabora modestement, mais activement à la création du port de La Pallice à la fin du siècle dernier, en la bonne compagnie de notre actuel Sénateur (JPC : Perreau).

Fils d'Ernest BERTRAND (1), Rédacteur à la Préfecture de La Rochelle pendant près de trente années et bien connu dans nos campagnes. Moi-même instituteur dans la banlieue rochelaise je suis donc un enfant du pays connaissant bien les besoins et les ressources du canton ouest de La Rochelle ... Mes quinze années de vie militante politique et syndicale sont également un sûr garant pour mes amis syndicalistes, ouvriers, paysans et fonctionnaires. Sur un plan plus général je reste l'adversaire irréductible du fascisme et de la guerre. Seules la Paix et la Liberté (2) peuvent permettre aux hommes de bonne volonté de résoudre, dans un sens évolutionniste et démocratique les problèmes angoissants qui nous sont posés de tous côtés (blé, vin, produits maritimes, monnaie, liberté syndicale, etc ...). Fidèle aux convictions politiques, philosophiques (3) et sociales qui se sont imposées à moi avec force pendant la dernière guerre, je continuerai à lutter, quoi qu'il arrive, sur tous les terrains, au Conseil général, le cas échéant, comme ailleurs, pour la propreté (4), la justice et l'émancipation des hommes. Je ne crierai ni « Vive ceci » ni « Vive cela ». Je vous dis simplement : « Groupez vos suffrages sur mon nom et vous aurez un véritable défenseur. » »

- (1) : Nous ne saurons pas qui était son arrière-grand-père!
- (2) : Les Radicaux-Socialistes étaient aussi en majorité défenseurs de la petite et moyenne entreprise et de la propriété individuelle. P. Bertrand n'en parle pas, à moins qu'au (4) le typo a mis « propreté » à la place de « propriété ». Sinon, que voulait dire P. Bertrand par « propreté » ?
- (3) : De nombreux Radicaux sont francs-maçons et/ou membres de la Ligue des Droits de l'Homme. Si la première « filiation » est rarement rendue publique, la seconde peut l'être, comme le fit Albert Miaux (source orale à La Rochelle).

L'article est signé Paul Bertrand avec la mention « Ancien combattant - Réformé de guerre ». Mention rare, non explicite. Si P. Bertrand avait eu des médailles pendant la guerre, elles figureraient dans son « C.V. ». Le procès Grasset/Godart (17 septembre, cf ci-dessus) a dû refroidir les polémiqueurs sur les vrais et faux anciens combattants.

• <u>M. Castaing</u> présente aussi sa candidature. Rien de particulier, ni attaques, ni polémiques contre d'autres candidats.

• Parti Socialiste S.F.I.O.

Un grand encadré résume le programme de la S.F.I.O. Sans surprise. Edmond Grasset et Edgard Jouet-Angiraud (ancien maire de La Rochelle) sont aussi candidats dans les cantons de La Rochelle.

8) Octobre 1934:

<u>Elections cantonales. Front Commun (gauche) contre l'Union Nationale (droite).</u>

A 46 ans AB « plonge » pour la première fois dans la France profonde ... électorale.

<u>Corne gidouille jarnicoton, ventre-saint gris au Tribunal</u> Correctionnel du 4 octobre.

a) <u>Le 1^{er} octobre 1934 dans L'Echo Rochelais :</u>

• Election dans le canton de Courçon. Profession de foi de L. Cathelineau

Léon Cathelineau, licencié en droit, notaire, conseiller municipal de Courçon, candidat républicain d'Union Nationale : « L'Union Nationale maintenue sans réserves et sans arrière-pensée, peut et doit arriver à mettre de l'ordre dans la maison... je dis comme la majeure partie des Français : en effet le gouvernement actuel de la République, formé par le sage et prudent Doumergue, ne comprend-il pas, à côté des représentants des partis de droite, les représentants les plus qualifiés des partis de gauche, exception faite des partis collectivistes » On peut supposer que ce candidat d' « Union Nationale » a le soutien de P. Taittinger, et donc de L'Echo Rochelais.

Carnet du Badaud : « Des melons de Buckingham à la liberté de la presse »

Le Badaud encourage ses lecteurs à lire les histoires locales de La Rochelle de M. Canet avec le 3è tome « qui comprend la période la plus glorieuse et le plus tragique de l'histoire de La Rochelle, qui s'étend entre Henri IV et la Révolution de 1789 ». Le Badaud ne cite pas les évènements déjà bien connus et publiés des historiens. Il préfère : « La note joyeuse est fournie par des anecdotes comme celle de la façon dont Buckingham envoya un ultimatum au gouverneur Toiras, lors du siège de St-Martin-de-Ré : avec un accompagnement de savoureux melons ! Sans doute étaient-ils bon marché, cette année-là ? Et aussi l'histoire de ce même Buckingham, faisant avancer ses troupes pour recevoir la reddition de l'armée de Toiras, qu'il croyait réduite à la dernière extrémité, et étant reçu par de joyeux soldats, ravitaillés d'abondance dans la nuit précédente et qui agitaient des dindons et des chapons au bout de leurs piques ! »

Cet ouvrage analyse les trois « ordres » en 1789 : Noblesse, Clergé, Tiers-Etats. AB, plus républicain que veut bien l'admettre Ouest-Océan, termine son incitation à la lecture de ce livre pour la liberté de la presse, « premier attribut du peuple » :

« Le Tiers-Etat se préoccupait, comme de juste, de faire des remontrances concernant le commerce et l'industrie. Il réclamait, notamment, que « quatre foires royales » se tinssent annuellement à La Rochelle. Puis, il demandait qu'une prime fût attribuée à la morue de pêche française. Et, enfin, il priait le souverain d'octroyer la liberté de la presse, « premier attribut des peuples ». On devine qu'entre les melons de Buckingham et la demande d'octroi de liberté de la presse, il y a place pour un grand nombre de pages, tout aussi remplies de détails instructifs et savoureux. Avouons que nous nous sommes régalés. »

b) <u>Pour essayer de comprendre la campagne des élections cantonales, une brève analyse du petit-fils du Badaud</u> :

Pour le premier tour des élections cantonales le 7 octobre, L'Echo Rochelais fait le 5 octobre, sur deux colonnes (au C) ci-après), quelques commentaires sur telle ou telle candidature. Sans doute les lecteurs connaissent-ils les arcanes de la vie politique départementale et nationale

pour situer cet article dans ce double contexte. Non signé ce texte, sans doute préparé et rédigé par AB, a très probablement était « supervisé » par P. Taittinger.

Mais auparavant donnons quelques indications sur ce double contexte. A Paris le Président du Conseil appelle à une trêve entre la droite (modérée) et les Radicaux-Socialistes. La Charente Maritime est historiquement dominée par les Radicaux-Socialistes, composés de différentes tendances entre les modérés dont le leader semble être le Sénateur Perreau qui est pour la trêve des réformes de la gauche, mais qui est obligé de composer avec des Radicaux-Socialistes qui savent que pour être réélu ou élu ils auront besoin des voix des Socialistes S.F.I.O. Cette dernière est contre la trêve. Les Communistes et alliés « marxistes » sont très opposés aux Radicaux-socialistes quelques soient leurs diverses couleurs. L'enjeu n'est pas un changement de majorité au Conseil général qui restera radical-socialiste, mais de savoir si quelques « Union Nationale » et/ou droites diverses seront élues ou battues. Il va vite apparaître dans L'Echo Rochelais que P. Taittinger soutiendra de manière explicite quelques candidats mais aussi qu'il fera « l'impasse » sur plusieurs cantons.

Ajoutons qu'au pays du sel, le goût de la soupe électorale sera relevé par quelques « saillies » d'AB sur son collègue G. Menon, ce dernier très actif pendant cette campagne électorale, donnant l'occasion au « bretteur » AB et à Georges Menon, « polémiqueur » (vicieux) d'alimenter la chronique « GM/AB » commencée depuis un an dans L'Echo Rochelais et Ouest-Océan.

c) Le 5 octobre 1934, en page une dans L'Echo Rochelais :

• « Elections cantonales : petit tour d'horizon »

Le rédacteur de cet article (sans signature) constate qu'à l'avant-veille du scrutin, la situation reste confuse dans certains cantons, mais que « tous ceux qui désirent participer à la compétition se sont déclarés »

- « Canton Ouest de La Rochelle

L'Echo Rochelais ne soutient aucun des trois candidats qui « vont arriver en tête au premier tour et se disputeront le ballotage » (le Communiste et le S.F.I.O. n'ont aucune chance). M. Bertrand porte les couleurs des Radicaux-Socialistes candidats après bien des hésitations de son parti. Le Dr Bigois, sortant, qui du fait de son action personnelle bénéficiera de beaucoup de voix empruntées à tous les partis de gauche. » M. Castaing est de droite, mais L'Echo Rochelais fait une présentation curieuse qui, pour nous, veut dire qu'il n'a pas la confiance de P. Taittinger car « il fait des risettes » à tout le monde... et sans doute n'a pas pris nettement position pour l'Union Nationale, telle que définie dans les éditos de P. Taittinger.

- Canton Est de La Rochelle

Situation nette: les deux sortants sont radicaux-socialistes et « ayant fait peau neuve se déclarent partisans de la politique de Doumergue. C'est la « mode ». Ils auront contre eux les S.F.I.O. Grasset et Rondeau ». Canton où sans doute la droite n'a pas de chance de succès et ne présente pas de candidat. Probablement P. Taittinger a dû juger que les Radicaux-Socialistes sont préférables au socialiste Grasset, dont il s'est déjà « occupé » AB (cf cidessus).

- A Marans « pour l'instant un seul candidat « gauche indépendante ». Nous retrouvons cete étiquette politique en Béarn, cf ci-après.
- « Dans les cantons de <u>Courçon</u> et de <u>La Jarrie</u>, nos amis Cathelineau et le Dr Cougard ont fait une très courageuse campagne contre les Conseillers sortants cartellistes (gauche). Nous demandons instamment à nos lecteurs de voter pour eux et de ne pas se laisser prendre aux boniments des dernières heures de MM. Gaucher et Jouineau, qui pour sacrifier à la mode sont fort capables de se prononcer pour la politique de M. Doumerque. »

- « Dans <u>l'Ile de Ré</u>, le Dr Garros, Union Nationale, se présente contre le Sénateur Perreau. Ce dernier étant très hésitant sur son positionnement politique du fait qu'il doit maintenir l'unité de la grande famille radical-socialiste du département », L'Echo Rochelais en conclut : « Les électeurs qui sont partisans de l'Union Nationale feront donc bien de voter pour le Dr Garros. Ce sera plus sûr. »
- A <u>Ars-en-Ré</u>, le sortant Dr Moinet se déclare « républicain socialiste ». *Nous pensions que c'était pléonastique*. « De nombreux curieux pouvaient demander au Conseiller sortant à quoi est sacrifié l'écoulement des sels de la coopérative d'Ars-en-Ré (lire le C) ci-après, reportage de Jean Méliès (AB).

Encore un Docteur. Il aura un descendant responsable du Crédit Agricole qui fera une carrière politique dans le département (Sénateur) grâce à un talent très particulier que nous avions remarqué: pendant ses petits discours, il avait dit tout et son contraire, quand ... on avait cru comprendre. Se faire élire, c'est souvent un métier plein de subtilités!

- Conclusion de l'article : « Ce petit tour d'horizon termine, gageons que dimanche soir, il y aura un vainqueur : M. Doumergue, puisque déjà peu de candidats ne veulent prendre ouvertement parti contre lui (1). Aux électeurs à déterminer ceux des candidats qui sont véritablement pour l'Union Nationale (2). »
 - (1) : Dans la Charente Inférieure, mais dans la plupart des autres départements l'affrontement gauche/droite perdure.
 - (2) : L'Echo Rochelais n'aide pas beaucoup ses lecteurs puisqu'il ne désigne que trois candidats véritablement Union Nationale à La Jarrie, Courçon et l'Ile de Ré.

« <u>Veillée électorale. Morceaux choisis de M. G. Menon</u> »

Bien que non signé, c'est AB qui répond à G. Menon suite aux derniers articles de Ouest-Océan (cf ci-dessus) :

« ... Entre les deux tours de scrutin, nous sommes prêts à payer à M. Menon une leçon d'orthographe chez un professeur ad-hoc s'il peut nous montrer une seule ligne de l'*Echo Rochelais* tressant des couronnes, même mortuaires, au Dr Bigois. Et, pour terminer, découpons ce dernier papier chez M. Menon : « AUTRE AVIS A la suite d'entretiens que j'ai eus avec diverses personnalités rochelaises, je tiens à préciser pour éviter toute équivoque que j'approuve les déclarations faites par Monsieur le Président Doumergue dans son dernier discours et que je suis pour la consolidation de ce ministère comme le souhaite la grsse majorité des Français. F-J. Castaing

C'est une déclaration qui ne nous étonne pas de M. Castaing, ELLE NE REFLETE PAS ENTIEREMENT NOS OPINIONS NI NOTRE ADHESION, CAR NOUS CRAIGNONS QUE M. DOUMERGUE N'AIT PAS LA POIGNE ASSEZ PUISSANTE pour refréner les partis de droite, MAIS NOUS PREFERONS ENCORE UN GOUVERNEMENT DOUMERGUE A UN GOUVERNEMENT TARDIEU. NOUS NOUS MEFIONS DE TOUT CE QUI EST SOUTENU PAR LA DROITE, Tel Bigois !!! Ouest-Océan

Quand on se souvient de la façon dont M. Menon, adhérent de la première heure au Front commun et à la Ligue antifasciste, a combattu avec âpreté le ministère Doumergue, on ne peut s'empêcher de penser que, pour qu'il écrive ces lignes, il faut qu'il y ait quelque anguille sous roche! Nous ne contestons d'ailleurs pas à M. Menon le droit de se méfier de ce qui est soutenu par la droite. MAIS IL SE TROUVE QUE L'ECHO ROCHELAIS SE MEFIE INSTINSTIVEMENT DE CE QUI EST SOUTENU PAR M. MENON (1) »

(1) : Caractères dans L'Echo Rochelais

d) Le 6 octobre 1934 dans Ouest-Océan

Un numéro consacré aux élections avec les professions de foi, éditos des candidats radicauxsocialistes, avec les considérations habituelles sur les candidats de droite, plus quelques « mises au point » sans intérêts. Notre lecture attentive nous a suspris : pas un article contre L'Echo Rochelais – P. Taittinger et AB.... Une forme d'Union Nationale avant le 1^{er} tour ? Il est vrai que les quelques lignes « pour la Fédération R.R.P. (1), du Président Gustave Perreau, Sénateur » au titre « Le devoir républicain » (2) se terminent par « Vive la République démocratique (3) et sociale (4) ».

- (1) : Pourquoi que les initiales et ne pas afficher « Radicale et Radical-Socialiste » ?
- (2) : De voter R.R.S., les autres ne sont pas Républicains ... ?
- (3) : Une République ne peut qu'être démocratique ou bien ce n'est plus une République
- (4) : Déjà à l'époque ce mot n'a plus grand sens. Quel candidat dirait dans une campagne électorale qu'il « n'est pas social » ?

Gustave Perreau ne veut pas écrire en toutes lettres « Radical-socialiste » pour cette élection. Il sait aussi écrire des contes, ce Perreau!

e) Le 8 octobre 1934 dans L'Echo Rochelais en page 1 :

• Résultats du 1^{er} tour des élections cantonales, article non signé :

- Canton de La Jarrie

« Avant toute chose, nous avons le plaisir de saluer le succès remporté par notre ami M. le Docteur Cougard. Il ne (lui) a manqué que 3 voix pour être élu au 1^{er} tour. »

- Canton de La Rochelle Ouest

C'est la grande surprise de ce scrutin dans le département. Le Dr Bigois avec 2.327 voix manque l'élection du premier tour de 6 voix. Castaing (droite) 1 500 voix, Bertrand (Radical-Socialiste) 357 voix, Goeffroy (S.F.I.O.) 265 voix, Dejean (Communistes) 206 voix.

« « Le jeune et sympathique Bertrand », comme l'écrivait M. Menon avec condescendance, apprend ainsi quelle influence ont sur les électeurs ses déclarations antipatriotiques, ses plaisanteries déplacées envers M. Doumergue et ses rodomontades contre les Ligues « fascistes ». Par ailleurs, l'échec retentissant du jeune Bertrand ne déplait peut-être pas tant que cela à certaines têtes du parti radical-socialiste qui l'avaient envoyé se faire massacrer pour se débarrasser de lui à l'avenir. » Ce commentaire de L'Echo Rochelais est crédible.

De plus pour L'Echo Rochelais, « cette élection se faisait dans la confusion et les questions de personnes y jouaient le plus grand rôle ».

Certes le Dr Bigois a su résister aux attaques de la gauche et de la droite grâce à son « implantation locale de Conseiller cantonal sortant, Conseiller municipal et propriétaire du journal L'Eau Claire. La « neutralité » de Vieljeux, maire de La Rochelle, a joué en sa faveur, ce qui aura son importance à l'élection municipale de 1935.

- Canton de La Rochelle Est (2 sièges)

JPC: Les deux Radicaux-Socialistes arrivent en tête mais avec un écart de voix avec les S.F.I.O. très faible et inférieur au score des Communistes. Ces derniers détiennent en partie le résultat du 2è tour : les Socialistes (dont Grasset) batteront-ils les 2 sortants radicaux-socialistes ? Election au 2ème tour très « ouverte ».

- Canton de Courçon

Le Radical-socialiste Gaucher gagne nettement (1 106 voix) contre Cathelineau (834 voix), Union Nationale, soutenu par L'Echo Rochelais. Nette défaite pour Pierre Taittinger.

L'Echo Rochelais donne sans commentaires le résultat des autres cantons.

La conclusion est réservée à G. Menon :

« Mais le gros succès de la journée appartient sans conteste à M. Georges Menon, qui nous injuriait en chantant d'avance victoire, on ne sait pas exactement pour qui. Si nous savons encore compter, les 1.500 voix modérées de M. Castaing unies aux 2.300 voix du

« réactionnaire » Bigois font 3.800, soit plus de dix fois le chiffre obtenu par M. Bertrand. On voit les effets de la diffusion d'Ouest-Océan. Mais qu'ont donc fait les 10.000 lecteurs que ce journal annonce ? Etaient-ils tous à la chasse dans l'Île de Ré ? »

Ceci écrit, il n'en reste pas moins que les résultats des Unions Nationales au premier tour sont bien maigres, à l'exception de ceux du Dr Cougard, petit canton.

• Tribunal Correctionnel de La rochelle. Audience du 4 octobre

Nous retiendrons à nouveau « Ah, une de ces histoires banales de chasse où un garde interpelle un chasseur, exhibe sa plaque, demande en retour l'exhibition du permis de chasse et tombe sur un chasseur de mauvaise humeur. En l'occurrence le chasseur avait montré son permis, mais auparavant avait proféré des mots malsonnants, dont quelques-uns étaient rétrospectivement ostentatoires à la réputation de la mère du garde champêtre ». AB n'en dit mot et préfère donner la parole à l'avocat du chasseur Maître Mandineau :

« Me Mandineau commence par contester que ces paroles soient des injures. A l'aide d'une ingénieuse argumentation, il essaie de persuader le Tribunal que l'appellation incriminée est un terme local, sans plus d'importance que « ventre-saint-gris », « nom d'une pipe », « jarnicoton » ou « cornegidouille ». Poursuivant à toute allure, le juvénile défenseur accuse le garde-champêtre d'avoir assouvi une rancune personnelle et d'abuser des instants du Tribunal, ce pour quoi il devrait lui-même être poursuivi pour outrage à la magistrature! Cette péroraison attire naturellement une réplique du représentant de la vindicte publique, qui soutient son auxiliaire. On ne peut pas dire que le prévenu s'entend condamner à 50 francs d'amende avec sursis, vu qu'il est sourd comme un pot, mais on le lui fait comprendre. »

AB aime bien raconter une (petite) engueulade entre un sourd et un garde qui se termine paisiblement en Correctionnel grâce au talent d'un avocat connaissant bien les termes locaux.

f) Le 10 octobre 1934, en page 1 dans L'Echo Rochelais :

• Elections cantonales (avant le 2nd tour) (article non signé) :

- Canton de La Rochelle Ouest

Tous les candidats se sont retirés. « Le Dr Bigois fera cavalier seul dimanche prochain » et donc sera élu. Même le second Castaing (droite) n'avait aucune chance de battre Bigois.

- Canton de La Rochelle Est

« Comme on s'y attendait », les deux communistes se sont désistés en faveur des S.F.I.O. (Grasset et Rondeau). Pour L'Echo Rochelais : « Dans tous les cas, la situation est nette : d'un côté le Front Commun socialo-communiste, de l'autre deux candidats (Radicaux-socialistes) qui se sont formellement déclaré pour Doumergue », donc pour l'Union Nationale de ce dernier ... Ainsi L'Echo Rochelais, sans l'écrire, est obligé de « soutenir » les deux sortants radicaux-socialistes, même si dans le passé ils n'étaient pas très « modérés ».

- Canton de La Jarrie

Tout à la faveur de Dr Cougard, L'Echo Rochelais va prendre une colonne pour dire beaucoup de mal de son concurrent Jouineau en faisant remarquer, « notamment d'une part que M. Jouineau se dit agriculteur mais essaie de se faire embaucher par l'Office des blés et devenir fonctionnaire, d'autre part qu'il est « flanqué » des socialo-communistes et de M. Menon ... d'un côté le Front Commun (de gauche), la violence et l'anarchie, de l'autre côté, M. Doumergue, l'exclu et l'autorité ». Donc il faut voter pour le Dr Cougard.

• « Deux nations en deuil », le roi Alexandre et L. Berthou

« La Nation entière a été secouée, hier, d'indignation et de douleur en apprenant, qu'à peine débarqué sur le sol français, le roi Alexandre Ier de Yougo-Slavie avait été victime d'un attentat aux suites duquel il avait succombé, ainsi que M. Barthou, ministre des Affaires étrangères. Alors que Paris s'apprêtait à accueillir les souverains yougo-slaves, une tragédie se déroulait! Le destin a voulu qu'au cours de la même année, deux souverains qui étaient chers au cœur des Français disparussent dans des circonstances dramatiques : le roi Albert Ier de Belgique et le souverain qui périt hier. Comme le souverain belge, Alexandre Ier était titulaire de notre Médaille militaire et de notre Croix, décorations vaillamment acquises à la tête de l'héroïque armée serbe combattant à nos côtés. Les anciens combattants français perdent donc encore un illustre camarade. Devant les cercueils du roi Alexandre Ier de Yougo-Slavie et de M. Louis Barthou, notre ministre des Affaires étrangères, toute la France s'incline douloureusement. La France et la Serbie communient dans le même sentiment. »

g) <u>Le 12 octobre 1934 dans *L'Echo Rochelais* : « Trois mots à M. Castaing » par AB</u>

AB répond de manière très catégorique à une grave accusation de M. Castaing : « AB demande à Castaing cinq mille francs pour « armer une France officieuse », ce qui doit vouloir sous-entendre des ligues dites fascistes. CE QUI EST ABSOLUMENT FAUX »

« Par contre il est absolument exact » qu'il y ait eu une rencontre entre M. Castaing et AB. « ... et je mets M. Castaing au défi de seulement dire que j'ai fait une demande quelconque auprès de lui, ni avant, ni pendant les élections ».

Puis AB explique : « J'étais tout prêt à soutenir la candidature de M. Castaing lorsqu'il s'est fourvoyer dans le pétrin de M. Menon. » Ce qui explique que L'Echo Rochelais n'a pas pris position en faveur de M. Castaing ... ce dernier étant très amer de son très faible score à l'élection l'obligeant, bien que deuxième à renoncer à se présenter au deuxième tour. AB conclut : « Mais comme mon honnêteté vaut le sien que je n'ai jamais suspecté son honnêteté, je n'entends pas qu'il s'attaque au mien. »

Détail de cette des plus vives polémiques à lire dans son intégralité sur le site internet de la Médiathèque de La Rochelle.

h) Le 13 octobre 1934 dans Ouest-Océan : « Vie rochelaise. Leurs vrais visages »

Pour digérer, sans doute facilement l'échec de M. Bertrand, l'Ouest-Océan cherche et forcément trouve des raisons de se quereller dans la lecture des journaux : L'Eau Claire (du Dr Bigois), le Courrier de La Rochelle, la Charente Inférieure, et bien évidemment L'Echo Rochelais pour parler de l'accusation de M. Castaing contre AB. Ouest-Océan écrit :

« Et M. Bach avait la conscience tranquille! Et on nous a envoyé M. Bach d'Angoulême à La Rochelle sous l'aspect d'un journaliste, en réalité pour quêter de l'argent afin d'armer les Français pour la guerre civile. Et dans quelques temps on verra des mitrailleuses fascistes dans les rues de La Rochelle tirant sur les ouvriers du Front Commun. C'est M. Bach qui a quêté l'argent, c'est l'honnête M. Bach qui fait ce joli métier. »

L'occasion est trop belle pour G. Menon d'utiliser une grave accusation d'un candidat « de droite » contre AB : AB, collecteur de fond pour acheter des armes. Mais curieusement G. Menon n'insistera pas et ne reviendra pas sur cette accusation. Sans doute le parti radical-socialiste, inquiet du deuxième tour pour ses candidats qui ont besoin des voix de la droite pour battre les socialistes, va recommander (MM. Perreau/Miaux ?) à M. Menon de « laisser tranquille » L'Echo Rochelais et AB. G. Menon doit craindre aussi qu'en cas d'une nouvelle attaque de sa part contre AB, le crapouilliste sorte le gros calibre et ... un procès en diffamation ?

L'essentiel de la pagination de Ouest-Océan est consacré au Canton est de La Rochelle pour donner toutes les raisons aux électeurs de voter pour E. Jodet-Aigibaud et Maxime Vaché, candidat radical-socialiste soutenu par Ouest-Océan.

i) Le 15 octobre 1934 dans L'Echo Rochelais : résultat du deuxième tour des élections cantonales. « La magnifique élection du Docteur Cougard, candidat de l'Union Nationale dans le canton de La Jarrie. Le Front Commun battu dans le canton Est de La Rochelle » (article non signé) :

« Ainsi que nous l'avons fait lundi dernier, saluons tout d'abord le beau succès de notre ami le Dr Cougard, élu conseiller d'arrondissement dans le <u>canton de La Jarrie</u>. Gagnant près de deux cents voix entre les deux tours de scrutin, le Dr Cougard distance M. Jouineau de très loin et son succès est des plus nets et des plus significatifs. Le canton de La Jarrie sera dignement représenté au Conseil d'arrondissement. Nous félicitons chaleureusement le vainqueur de cette chaude lutte, ainsi que tous les artisans de la victoire, ceux qui se sont dévoués et remués..., ainsi que les abstentionnistes du premier tour, qui ont compris leur devoir.

On s'était pourtant aussi remué dans l'autre camp et on donnait à fond en faveur de M. Jouineau, qui profitait du désistement du socialiste révolutionnaire. Samedi, M. le sénateur Perreau devait aller donner un coup de main à M. Jouineau, mais, au dernier moment, le vénérable représentant du peuple déclara forfait. Il avait d'autres soucis avec le canton Est de La Rochelle. Cette réunion de M. Jouineau, à La Jarrie, tourna à sa complète confusion. L'infortuné candidat avait eu le malheur de charger à fond contre les médecins, aidé en cela par M. Menon, qui traitait le Dr Cougard de « morticole » dans son journal. M. Menon écrivait notamment : « Flanqué des socialo-communistes et M. Menon, l'honorable M. Jouineau sera certainement élu ? avec des amis sûrs qui lui donneront la majorité, tandis que Cougard restera dans choux avec Bach le mitrailleur ». L'officier d'intendance Menon, défenseur héroïque de Blaye et La Réole (1), n'a plus qu'à se faire porter malade, le Dr Cougard ne lui refusera pas une consultation « motivée ».

(1) : Allusion au « planqué » G. Menon pendant la guerre à Bordeaux

Cougard étant élu, cette dernière polémique « AB/GM » dans L'Echo Rochelais était inutile. « Dans le canton Ouest, le Dr Bigois, faisant cavalier seul, est élu conseiller général avec 2.842 voix, c'est-à-dire 515 voix de plus qu'au premier tour.

Le Front commun est battu dans le <u>canton Est</u>, sous les espèces de MM. Grasset et Rondeau, mais battu de justesse ; comme l'on dit sur les terrains de sport. Durant la dernière journée, les intrigues furent nombreuses dans les cafés et sur les carrefours. Chaque camp voulait avoir l'appui du sénateur. A 13 h. 30, M. Déclic avait circonvenu l'honorable M. Perreau en faveur de MM. Grasset et Rondeau et le front commun affichait cette bonne nouvelle. Puis, à 19 heures, les radicaux modérés contre-attaquaient et pouvaient afficher que M. Perreau était pour eux. On comprend que M. Menon puisse écrire dans son journal : « Dans l'ile, M. Perreau est élu sans être ni pour ni contre M. Doumergue. » L'Aunis aurait été secrètement annexé par les Normands ?

A ROCHEFORT. Le front commun est maintenu à Rochefort. Les socialistes Lefèvre et Poupin sont élus et, de ce fait, les radicaux perdent un siège : celui de M. Angibaud. M. Pouzet est réélu et va pouvoir se consacrer au creusement du tunnel sous la Charente. »

Commentaires de JPC :

<u>La « récolte » est bien maigre pour l'Union Nationale et donc pour P. Taittinger dans le</u> département.

Si AB est enthousiaste de la victoire de « l'ami », le Dr Cougard, mais ce dernier est élu dans un petit canton : 1.670 votants. Dans le canton Est de La Rochelle, les Socialistes étaient à deux doigts de battre les sortants radicaux-socialistes, ce qui aurait été un « évènement » : Grasset (S.F.I.O.) aurait été un redoutable adversaire pour la majorité radicale-socialiste du Conseil général et le sénateur Perreau.

<u>Ainsi finalement dans la Charente Inférieure, la stabilité politique l'a emporté</u> : ni victoire de la gauche socialo-communiste, ni de la droite et des « amis » de P. Taittinger. <u>Le département</u> reste radical-socialiste avec toutes ses composantes et ses vives querelles de famille.

Dans ses « propos post-électoraux » du 15 octobre, AB égratignera G. Menon sans revenir sur les écrits d'Ouest-Océan relatifs à la polémique AB-Castaing.

Ce 15 octobre 1934, Raymond Poincaré décède.

j) Le 19 octobre 1934 dans L'Echo Rochelais.

« Conseil général : l'Assemblée prend une décision importante concernant l'amélioration des relations entre le continent et les lles de Ré et d'Oloron. » par AB Avant l'élection du nouveau bureau, suite aux élections, la séance du 17 octobre est ouverte sous la présidence du doyen d'âge, le sénateur Perreau (1), qui commença le discours d'usage en envoyant les condoléances émues (2) de l'Assemblée a la famille royale de Yougoslavie à celle de M. Barthou et M. Poincaré.

- (1) : Qui doit être très âgé et Président du parti radical et socialiste du département
- (2) : Une émotion facilement contenue car la quasi-totalité des conseillers généraux ne connurent aucun des trois décédés, ni membres de leur famille.

Le bureau élit le 17 octobre M. Cayard, Président du Conseil général (radical-socialiste) qui prononce l'éloge funèbre des conseillers décédés et accueille les nouveaux élus. L'ordre du jour est « léger », mais c'est lors de la séance du 18 octobre que le plat de résistance est traité 'titre ci-dessus) sur deux colonnes :

- « La question se posait hier dans toute son ampleur devant le Conseil général, puisqu'il s'agissait de voter la participation financière du Département tant pour l'île de Ré que pour l'île d'Oléron, cette dernière ayant également un projet en cours et la volonté de l'Assemblée départementale, nettement exprimée, étant que les deux projets soient réalisés parallèlement. M. Miaux (1) a donné lecture d'un rapport minutieusement documenté sur la question, et, finalement, les conclusions du rapporteur ont été adoptées à la quasi-unanimité du Conseil. Ces conclusions entrainent pour le Département une participation de 13 millions, soit une charge égale à celle de l'Etat. »
 - (1) : Albert Miaux, Conseiller général, Président du parti radical-socialiste de l'arrondissement de La Rochelle (lire ci-après) avait donc en responsabilité un rapport très important. Un de ses petits-fils, Eric Miaux, ingénieur des travaux publics, participera à la construction du pont de La Rochelle / lle de Ré entre 1985 et 1988 (source orale à La Rochelle).

« Chambre des Avoués » :

- Président : Maître Godard (conseiller municipal de La Rochelle, majorité de Vieljeux)
- Syndic : Maître Albert Miaux, conseiller municipal à La Rochelle, « opposition constructive » au maire Vieljeux)

« <u>Tribunal Correctionnel</u>. <u>Audience du 18 octobre</u> »

AB, dans l'affaire « Les gangsters du mail », relate « la navrante déposition de la jeune femme de l'inculpé Geay, pauvre fille de 18 ans, mariée depuis 18 mois, mère d'un tout jeune bébé, qui

raconte que son mari (un des gangster) a toujours été un bon mari et que, la misère aidant au foyer, le mari était parti chercher du travail à La Rochelle ... M. Geay (expose son avocat) « a subi la néfaste promiscuité des colonies pénitentiaires d'enfants et dont la faiblesse de caractère a pu le conduire à se laisser ou trainer par son complice. »

AB, silencieusement, a dû faire appel à l'indulgence du jury... mais ne fut pas entendu. Geay fera deux ans de prison avec dix ans d'interdiction de séjour (à La Rochelle). Que va devenir « la pauvre fille de 18 ans et son bébé ? »

- « Une affaire embrouillée » : dans un bar un protagoniste dit à un autre « Si tu ne reconnais pas ça, je te jure sur la tête de mon grand-père que je te mangerai le cœur ».
- Quand AB donne pour titre « Un mari trop confiant », c'est qu'il refuse d'écrire le mot « trompé » ou « cocu » qui pourrait choquer quelques « bien-pensants ».

k) Le 22 octobre 1934, « Chronique de La Rochelle » :

• « Conseil général (suite) » par AB

La proposition d'A. Miaux est approuvée à une très large majorité dont le vote positif d'A. Hesse et Perreau, mais « le Préfet explique qu'aucun travail ne pouvait être exécuté au cours de l'exercice 1935... »

- Carnet du Badaud: « En marge du Conseil général ». Cette « rubrique » sera développé dans L'Indépendant des Pyrénées à Pau. Comme il s'agit de la première, nous la donnons dans sa quasi-totalité pour donner sa teneur d'humour souvent moqueur, « taquin » : « Le Conseil général de la Charente-Inférieure comptait déjà parmi ses membres onze docteurs en médecine sur quarante conseillers. Les élections récentes ont envoyé un renfort de deux médecins, de sorte que l'on peut prévoir le jour où les « toubibs » seront la majorité du Conseil. Devant cette armée imposante, l'unique vétérinaire et le non moins unique pharmacien se trouvent bien petits. Par suite du décès de M. Lauraine, les avocats ne sont plus que trois. Mais il y a huit propriétaires agriculteurs. Il faut croire que les treize médecins conseillers généraux ne considèrent pas le tabac comme nuisible, car la salle des séances présentait à certains moments l'aspect des quais de la Tamise un jour de brouillard. Et, somme toute, à considérer la verdeur des vieillards (1) qui siègent au Conseil, on peut penser que la fumée conserve. »
 - (1) : AB ne donnera jamais la « moyenne d'âge du Conseil général », ni celui du doyen le « vénérable », sénateur Perreau, ni du benjamin, idem pour les Basses-Pyrénées dans L'Indépendant des Pyrénées à Pau.

« Un des gros morceaux de la question était l'amélioration des relations avec les îles, morceau qui fut enlevé sans opposition. Mais nous ne sommes pas prêts de le manger, puisque le budget de 1935 ne prévoit aucun crédit et, qu'en conséquence, l'année 1935 ne verra aucun travail s'effectuer. En lisant le rapport budgétaire, M. Chapsal avait un tel accent funèbre que certains conseillers crurent qu'il enterrait, - si l'on peut dire, - les « ferry-boats » et autres « transbordeurs ». Il va falloir que les conseillers intéressés veillent à ce qu'à Paris on n'escamote pas la subvention accordée par le ministre compétent. C'est que les ministres passent et que, parmi les conseillers qui ne votèrent pas le projet, il y a un ministrable (1), qui s'y connait en finances. « Caveant consules! » (2) »

- (1) : AB ne donne pas son nom, mais de toute façon un radical-socialiste. Le compte-rendu ne permet pas l'identifier. Les lecteurs sont peut-être « au courant ».
- (2): AB aime les citations latines

« Parmi les vœux « sérieux » et « utiles » présentés au Conseil général, signalons-en quelquesuns sans citer les auteurs, pour ne point être accusés de nous être vendus. D'abord, les vœux tendant à ce que les « bornes » des routes nationales et autres soient aménagées pour que les piétons puissent y circuler et, notamment, pour qu'elles ne soient pas considérées en permanence comme des dépôts de matériaux. A force de s'occuper des automobilistes et des cyclistes (un peu moins, ceux-là), on finirait par oublier qu'il y a tout de même des gens qui vont à pied, par nécessité ou par excentricité. Il faut rendre au piéton sa place au soleil... Et voici encore pour les conscrits, mais c'est moins intéressant. Le Conseil général a voté les crédits pour l'achat d'une bascule pour le Conseil de révision, celle en service étant détraqués et un des médecins-conseillers ayant constaté que, lors d'une séance de Conseil de révision, « elle était sortie une quinzaine de fois de ses ergots, ce qui causait chaque fois des rires et du désordre ». Ces jeunes gens ne pensent qu'à rire, même dans les moments où ils devraient, au contraire, se draper dans leur dignité! Dans tous les cas, des désordres au Conseil de révision ne risquent pas d'être graves, car on y est sûr que personne ne dissimule d'armes prohibées. »

I) <u>Le 24 octobre 1934, dans L'Echo Rochelais, en page 1 : « Quand M. Grasset voudra » par AB :</u>

Après un premier paragraphe d'une petite polémique, la suite est plus sérieuse et violente : « Par ailleurs, M. Grasset écrit dans ce même numéro de la Voix Socialiste : Tout récemment, un de nos camarades a trouvé un document officiel des Croix de Feu, duquel il ressort que des membres de cette Association, quand ils se rendent aux réunions de leur section, à La Rochelle, y vont armés, avec en poche le browning... le browning de l'apache. Mais M. Grasset se garde bien de publier le document en question, qui dit exactement le contraire de ce qu'il veut lui faire dire. C'est dans ses habitudes. M. Grasset dramatise à dessein en parlant du « browning de l'apache », les Apaches, - les vrais, - étant armés d'arcs et de flèches. Mais que M. Grasset nous dise donc de quoi étaient armés ses amis qui, il y a quelques mois, mirent à sac la devanture de la Dépêche de Toulouse, à Toulouse. Et, s'il est en veine de franchise, qu'il nous donne aussi ses informations sur la façon dont ses « camarades » espagnols d'Oviedo ont instauré la république socialiste en massacrant des centaines de citoyens inoffensifs (1). M. Grasset nous semble être tout à fait en forme pour « réaliser » une parodie du roman « Les Dieux ont soif », d'Anatole France. Il jouerait le rôle du tigre en pâte de guimauve (2) »

- (1) : Les évènements en Espagne sont de plus en plus à la une des journaux et par exemple le 30 octobre 1934 en page une de L'Echo Rochelais : « Les horreurs de la révolution espagnole » dans la région d'Oviedo.
- (2) : Cette référence littéraire est-elle bien connue des lecteurs rochelais ? Elle permet à AB de décrire à nouveau Grasset comme « une tête de guimauve ». Est-ce nécessaire ?

m) Tribunal Correctionnel. Audience du 24 octobre 1934 :

• « Première lessive » :

« C'est une suite de lessive qui amène une escouade de dames laver du linge sale devant le Tribunal. Les faits se sont passés à Châtelaillon et des témoignages et explications fournis devant le Tribunal, nous avouons n'avoir retenu que des phrases :

- J'allais chercher mon linge qui séchait, elle est sortie avec un bâton à la main, dit la victime.
- Il y a une contusion « métacarpo-phalangienne », dit le certificat médical
- Je les ai vues se battre, dit un témoin, qui arrive à grand bruit de sabots.
- C'est elle qui m'a attaquée, dit la prévenue.
- C'est vrai, dit une « témoin », mais elle était blessée à la cuisse et elle n'allait pas montrer sa cuisse à tout le monde.
- C'est faux !

- Vous êtes une menteuse!

Me Gilbert est pour la victime et Me Léchelle pour la prévenue, Mme D..., qui, après ces débats excessivement clairs, est condamnée à 16 francs d'amende avec sursis et 50 francs de dommages et intérêts. »

« Deuxième lessive »

A ces débats encore plus « excessivement clairs », AB renonce à résumer ce qu'il a entendu.

• « La chasse aux pigeons voyageurs » :

« Si, faute de grives, on peut manger des merles, la loi interdit de tuer les pigeons voyageurs faute d'autre gibier, et voici ce qui amène André G... devant le Tribunal. C'est un vieux chasseur, mais le président (1) l'est autant que lui et on le lui en conte pas. C'est donc lui qui a le dessus dans une discussion technique où il est question de ramiers, de tourterelles, de pigeons domestiques et de pigeons voyageurs. Il y a des témoins, dont l'un a vu André G... tirer sur des pigeons voyageurs « appuyés ». Le prévenu prétend avoir tiré sur des tourterelles, mais comme on a retrouvé les plumes des oiseaux morts chez lui, il faudrait qu'il prouve que le plumage a changé. »

(1) : Heureusement que le Président du Tribunal est un expert. Ces histoires de pigeons reviennent régulièrement devant les Tribunaux, tout comme celle d'un escroc qui a volé un pauvre « pigeon » (« pigeonner quelqu'un » ?)

n) <u>Le 26 octobre 1934. « Conseil municipal. Séance du 25 octobre ». Article non signé.</u>

Même si les élections municipales ne se passent qu'en 1935, les interventions au Conseil sont de plus en plus nombreuses, voir « animées » et successivement M. Grasset (S.F.I.O.) prétend que la ville s'est faite « estampée » par une compagnie d'assurance ; M. Gourdin lui répond : « M. Grasset, vous ne savez pas ce que vous dites » ; le Dr Bigois intervient sur le dépôt d'ordures de Pampin et le captage des eaux à Varoize et Fraize ; M. Albert Miaux soulève une question de droit à propos de la réduction du bail du Casino du Mail, « M. Le Maire est d'accord sur le terrain du droit, mais en l'occurrence d'autres considérations sont intervenues » ; finalement le Conseil vote un nouveau régime juridique pour le Casino du Mail, donnant finalement raison à M. Miaux (1) ; pour le budget le Dr Bigois s'inquiète de l'augmentation de la dette de la ville, M. le Maire Vieljeux fait remarquer à Bigois que quelques instants avant il proposait de nouvelles dépenses. M. Miaux souhaite l'abattage de vieux ornes presque morts, Place d'Armes. M. Rondeau (socialiste) demande la réouverture de la caisse de chômage et le Dr Bigois s'associe à Roudeau et y ajoute les secours immédiats en pain, charbon, lait et ... dans sa grande sagesse, M. le Maire « promet de s'occuper de suite des mesures à prendre pour résoudre toutes ces questions. »

(1) : Le maire Vieljeux donne finalement raison à A. Miaux, bien que n'étant pas dans la majorité municipale. C'est dire que l'expertise juridique d'A. Miaux faisait autorité audelà des clivages politiques.

9) Novembre 1934 : Polémiques locales

a) <u>Le 2 novembre 1934, dans L'Echo Rochelais, en page intérieure, trois informations politiques :</u>

• « Où l'on retrouve M. Chateau » (Article non signé) :

« Le dernier numéro de *l'Antifasciste*, journal dont le rédacteur principal est M. René Château, professeur de philosophie au lycée de La Rochelle (radicale marxiste, cf ci-après), contient une déclaration contre la défense nationale. Nous en détachons cette simple phrase : « Un peuple qui craint la guerre est un peuple qui se dispose lui-même en rangs par quatre, disposition qu'affectionne le fascisme. » Bornons-nous à demander à M. Château dans quelle formation défile la formidable armée russe si chère au cœur des communistes alliés de M. Château. » La presse locale a bien remarqué l'activisme de plus en plus intense au sein de la gauche de M. Château que nous allons suivre pendant plusieurs mois.

• « M. André Hesse en appel » (article non signé)

Un réquisitoire des plus accablants contre André Hesse.

- « Radié de l'ordre des avocats par ses pairs, A. Hesse fait appel de cette décision. « Le réquisitoire du procureur général M. Roux a porté sur les faits suivants :
- « Radié de l'Ordre des avocats par ses pairs, M. André Hesse avait fait appel de cette sentence et son cas est venu, mercredi après-midi, à huit clos, devant la première Chambre de la Cour. Le réquisitoire du procureur général, M. Roux, a porté sur les faits suivants : Le manque de mémoire, d'une part, dont Me André Hesse, parlant sous la foi du serment, a fait preuve devant la Commission d'enquête parlementaire, où l'ancien ministre a complètement omis de déclarer qu'il était depuis longtemps le défenseur de Stavisky, et notamment dans l'affaire Dreyfus-Cachard. La démarche, d'autre part effectuée par Me André Hesse auprès de M. Pressard, à propos d'une instruction en cours, dans le cabinet de M. Glard, et qui a provoqué une vive protestation de ce dernier magistrat. M. Fernand Roux a constaté, non sans amertume, que c'était là un procédé commun à de nombreux avocats. Aussi, s'est-il efforcé de démontrer que mieux que tels ou tels faits précis, c'était l'ensemble de l'activité de Me André Hesse qui paraissait insolite. L'ancien ministre, notamment, a obtenu plusieurs des fameuses « dix-neuf remises (de peine) » sur la foi de certificats médicaux qu'il savait de complaisance. Il n'ignorait pas, du reste, à ce moment, que Stavisky, sous le nom d'Alexandre, continuait à circuler et se livrait à une activité en tout point néfaste. « De la part d'un avocat, homme politique et ancien ministre, de tels faits sont très graves », a souligné le procureur général. « Si la Cour, a-t-il conclu, estime que Me André Hesse mérite une sanction, elle confirmera celle qui a été prononcée par le Conseil de l'Ordre. Si elle juge, au contraire, qu'il ne s'agit que de faits anodins et de pratique courante, elle acquittera. En tout cas, pas de demi-mesure. »
 - Election sénatoriale le 2 décembre 1934, cf ci-après.
- *Ouest-Océan*: « Nos amis de Rochefort nous informent que la mesure prise par le Conseil d'Administration de L'Echo Rochelais permettra à notre collaborateur André Bach de s'occuper activement et sur place de L'Echo de Rochefort. » Rien n'indique la véracité de cette « rumeur » venimeuse d'Ouest-Océan.

b) <u>Dans Ouest-Océan du 3 novembre 1934 : « Vie rochelaise : Castaing contre</u> Bigois » par G. Menon :

« Le public rochelais a suivi la campagne (électorale cantonale) Bigois-Castaing, l'Ouest-Océan n'a pas combattu M. Castaing. Pourquoi ? L'Eau Claire (le journal de Bigois) du 3 novembre va donner la solution à cette question ». Il s'agit de « prodigalités de <u>1921</u> » de Bigois dénoncé par Castaing ... du chantage, des rumeurs de « mauvaises langues » ... du classique en période

électorale. A noter que dans ce dense et long article signé G. Menon, le nom d'André Bach n'y figure pas.

c) Le 6 novembre 1934, en page 1 dans L'Echo Rochelais :

• « Réponse collective » par AB

« La « France Républicaine » (gauche) et la « Voix Socialiste » de M. Grasset polémiquent avec AB à propos d'un de ses articles montrant du doigt « deux syndicalistes rouges qui émergent aux dépens des marins », AB ayant donné à M. Grasset le nom des syndicalistes et « ne pouvant plus rien dire sur ce point, M. Grasset se contente de me comparer à Zoro et de me traiter de « jappe grenouille » ».

Puis AB en profite, à notre avis, avec trop de fréquence et d'insistance « d'accrocher » à nouveau Ouest-Océan / G. Menon :

« Plus haut, j'ai écrit « deux organes du Front commun » au lieu de « trois ». C'est, qu'en effet, je n'ai point voulu faire aux deux confrères précités l'injure de les mélanger avec M. Menon d'Ouest-Océan, qui, lui aussi, cherche de nouvelles épithètes à m'appliquer. Hélas ! Il n'est plus guère possible de discuter avec M. Menon, qui, s'il lui restait un résidu de pudeur, devrait rentrer sous terre et se faire oublier. Mais, puisqu'il insiste, retenons la phrase où il écrit, parlant de balles : - Nous en avons entendu siffler à nos oreilles. Je formule cette hypothèse que M. Menon, n'ayant pas entendu siffler de balles en temps de guerre, veut se donner l'illusion d'en entendre siffler en temps de paix. C'est, je le répète, une simple hypothèse.

P. S. – Poursuivant ses exploits diffamatoires, M. Grasset aligne deux colonnes d'allégations sur lesquelles nous reviendrons en temps voulu. »

• « <u>La Cour confirme la décision prononcée contre M. André Hesse par ses pairs</u> (avocats) » (article non signé) :

« La première Chambre de la Cour a rendu son arrêt sur l'appel de M. André Hesse, contre la décision de l'Ordre des Avocats, le radiant de ses membres. La première Chambre de la Cour a confirmé. Nous n'insisterons pas sur cette éclatante confirmation de ce qu'avec beaucoup d'autres journaux nous avons toujours écrit ; à savoir que M. André Hesse a trafiqué de son influence d'ancien ministre et de parlementaire en faveur de l'escroc Stavisky. Mais il ne nous déplait de constater que, de ce fait, nous avons été violemment attaqués par des journaux comme la vertueuse *Défense Républicaine* et *Ouest-Océan* de M. Menon, et qu'aujourd'hui la Cour nous donne raison. »

d) Le 9 novembre 1934, en page une, dans L'Echo Rochelais :

• Le départ de M. <u>Doumergue</u> et le nouveau ministère <u>Flandrin</u> avec M. <u>Herriot</u> (radical-socialiste), ministre d'Etat, M. <u>Laval</u> (encore rallié aux Radicaux-socialistes?), ministre des affaires étrangères et M. <u>Bertrand</u>, radical-socialiste, Sénateur de Charente-Inférieure, <u>ministre</u> de la Marine militaire.

• Tribunal Correctionnel de La Rochelle, audience du 8 novembre :

« Délit de presse »

e) <u>Le 10 novembre 1934, dans Ouest-Océan : « A nos lecteurs »</u> par G. Menon.

Il fallait s'y attendre:

« L'Echo Rochelais ironisait il y a quelques jours parce que l'Ouest-Océan ne paraîtrait plus qu'une fois par semaine. Or cet Echo quotidien, après avoir été trihebdomadaire, devient bi-

hebdomadaire jusqu'à ce que l'ancien zouave en fasse un mensuel. Devant cette restriction, que les sondages entrepris par l'Echo dans l'escarcelle de Taittinger ont manifesté urgente nous ne pouvons que réduire notre format, bien entendu que nous paraîtrons à 12 pages si cela est nécessaire. Parallèlement à ce changement il paraît que Bach s'occupera activement de *l'Echo de Rochefort*. Ah! Taittinger, pas de blagues, ne nous enlevez pas Bach! *L'Echo Rochelais* ne nous ferait plus de réclame. Après Angoulême, La Rochelle, après la Rochelle, Rochefort. Et pourquoi ne viendrait-il pas à *l'Ouest-Océan*! »

f) Le 13 novembre 1934 dans L'Echo Rochelais par AB :

• « Le 11 novembre » :

« Une célébration émouvante, malgré le temps exécrable », les drapeaux, les clairons sonnèrent « aux champs », minute de silence, « La Marseillaise », ... le zouave a dû avoir une petite larme à l'œil ; en outre ont été remises plusieurs médailles de service militaire volontaire, décorations nouvellement crées par le Maréchal Pétain (ministre des Armées) ».

• « Chez les médaillés de Verdun »

« La prise d'armes qui a eu lieu le matin a suivi de cadre de remise à l'Association de son drapeau, remise qui a été effectuée par M. le Général Dureau ». Aujourd'hui, encore le 11 novembre dans toutes les communes de France, lors de la cérémonie, les Associations d'anciens combattants sortent le drapeau. Une difficulté se présente de plus en plus fréquemment dans les toutes petites communes : il n'y a plus d'anciens combattants vivants pour être « porte-drapeaux ».

Cérémonie au Monument aux Morts, musique de l'excellente ligue de « La fraternelle rochelaise », vin d'honneur dans le bien-nommé le « Café Français », discours du Préfet, du général Dureau « un des vainqueurs de <u>Douaumont</u> en octobre 1916 ». (*Emotions supplémentaires pour le zouave André Bach qui se souvient de Douaumont ...*) Lire le chapitre II « André Bach le zouave/soldat » ci-dessus.

• « <u>Protestation du Président de l'UNC</u> » contre un Lyonnais qui avait écrit : « qu'aucun ancien combattant n'avait été tué ce jour-là (le 11 novembre 1916) ». Fallait-il répondre à cette stupidité ? Mais on peut comprendre que les anciens combattants réagissaient avec leur sensibilité, s'ajoutait une concurrence entre les Associations d'Anciens Combattants, celle de la gauche pacifiste et les autres.

g) <u>Le 20 novembre 1934 : « Le banquet de l'Union Nationale des</u> Combattants et de l'Union Fraternelle des Blessés » (article non signé) :

« Selon une louable coutume, les deux grandes Associations d'anciens Combattants se réunissaient hier pour leur banquet annuel dans la grande salle de l'Hôtel de France, qui était remplie au point que chaque convive n'occupait qu'une superficie restreinte, mais cela ne faisait que symboliser l'étroite entente qui doit unir les anciens combattants.

Avant le banquet, les insignes d'officier de la Légion d'honneur étaient remis au camarade Boudet, grand mutilé de guerre, qui devait d'ailleurs présider à ces agapes fraternelles, entouré des présidents Godard, de l'U.N.C. et Bussonnière, de l'U.F.B.O., des deux Conseils d'administration, parmi lesquels Mme Blanchon représentant les veuves de guerre, et de nos voisins Villetorte, président de l'A.C. de La Paillice; Gioux, de Dompierre, et Hurtaud, de Nuaillé. Parmi l'assistance, le camarade Hillaireau, vétéran de 1870 et de la 1914-1918.

L'atmosphère fût ce qu'elle est en de semblables circonstances, joie de se retrouver réunis une fois de plus autour d'une table que les propriétaires de l'Hôtel de France avait garnis à la satisfaction de tous.

A l'heure fatidique du champagne et des toasts, c'est Bussonnière qui ouvre la série, et disons que, comme celui de Godard, son discours sera haché de véhémentes et bruyantes marques d'approbation. Il commence par souligner qu'une fois encre les plus importantes associations sont réunies en un seul sentiment, puis il rappelle l'émotion et l'indignation que tous ressentirent, lorsqu'il y a quelques mois, Godard fut bassement insulté par certains individus, - ceux-là même à qui il avait souvent redu servie. A ce moment-là, tous les dirigeants des Associations se rallièrent autour de Godard pour aller jusqu'au bout, c'est-à-dire à l'obtention de réparations qui lui étaient dues et justice fut obtenue.

Passant sur le terrain de l'action « ancien combattant », Bussonnière met l'auditoire au courant de la position des diverses questions qui l'intéressent, statut des grands invalides, carte du combattant, prolongation des délais, etc... mais ne dissimule pas que dans l'état actuel des finances, il faut s'incliner devant le fait accompli des décrets-lois. Bussonnière rend hommage à l'action de Preneaud et Vannereau, toujours sur la brèche pour leurs camarades, et fait acclamer Logeats, cheville ouvrière des Mutuelles Retraites. » Sans signature, peut-être d'AB.

h) Le 23 novembre 1934, Carnet du Badaud : « Noms de rues »

Ce Carnet du Badaud est savoureux, léger, très représentatif de la curiosité et de l'esprit « badautesque ». AB veut faire partager ses déambulations dans les rues de La Rochelle et leur histoire au cours des siècles.

Texte intégral à lire sur le site internet de la Médiathèque de La Rochelle.

i) Le <u>30 novembre 1934</u>:

• « Prochaines élections sénatoriales dans la Charente-Inférieure »

A ce jour sont candidats : les deux Radicaux-socialistes MM. Carre-Bonvalet et Landrau, M. Rondeau (S.F.I.O.), M. Devaux, candidat « féministe », M. Maurice Bouché, candidat « agraire » (JPC : à l'époque cela signifie la défense de la propriété foncière/agricole).

• « <u>Tribunal Correctionnel, audience du 29 novembre : l'escroquerie de la coopérative de panification rochelaise</u> ».

Sous le titre « <u>Un pétrin financier</u> », le localier de L'Echo Rochelais s'intéresse à un scandale financier local. « Parmi tous les scandales qui sollicitent l'attention du public (1) l'affaire de la Société Rochelaise de Panification peut sembler une peccadille, mais elle n'en a pas moins coûté 250.000 Francs (JPC : somme importante à l'époque) sans que l'on puisse se faire beaucoup d'illusion sur la possibilité de récupération ». Les faits sont rappelés par Maître Miaux au nom d'une partie des victimes. En 1931 est créée une coopérative de panification d'une assez grande envergure. Elle est « mise sur pied par le personnage central de l'affaire, M. de Gaalon, lequel aujourd'hui omet de se présenter devant le Tribunal. » Ce M. de Gaalon est vénézuélien de Caracas, « il sut facilement aveugler les coopérateurs rochelais, sinon de poudre d'or, mais de farine dans les yeux... De Gaalon était attaché à un ministre de l'Agriculture pas encore démonétisé à l'époque (2). M. le Président Deschamps : « Comme attaché ? Mais il est étranger ! Maître Miaux : « C'est cependant comme ça, M. le Président Deschamps ». Ce dernier : « On aura tout vu (2). » Et puis de Gaalon avait du monde autour de lui un nommé Noret qui étalait ses relations avec le Ministère de l'Agriculture (2) et d'autres encore. »

Puis sur près de deux colonnes est donné l'historique détaillé de l'escroquerie : « ... l'enquête révéla que des choses abracadabrantes (3), notamment ce fait que selon une comptabilité « en partie double » 56.480 Fr. étaient partis au compte « Commissions diverses ». Le capital s'était volatilisé ... mais il n'avait pas été perdu pour tout le monde ... Les souscripteurs parisiens n'ont

jamais versé les 200.000 Fr ... La société était donc nulle « ab initia », mort-née ... Maître Chantepie, du barreau de Paris apporte quelques précisions pittoresques dont celle-ci (4) : de Gaalon, étant en prison, y est-il encore, nous n'en savons rien (5), écrivait à l'un des plaignants : « Je verrai Me Miaux, votre avoué et je lui donnerai la méthode pour faire « raquer » (payer NDLR) Micard ! (6) »

- (1) : AB ironise en faisant allusion aux millions de francs détournés par Stavisky
- (2) : de Gaalon devait être un « attaché au Ministère de l'Agriculture ». Ainsi la remarque du Président Deschamps n'est pas juridiquement pertinente. Certes il n'est pas un spécialiste du droit public mais son collègue du Tribunal Administratif ou le Préfet auraient pu lui expliquer que l'on peut être « attaché » à un ministère et étranger, comme le sont aujourd'hui des « contractuels »
- (3) : Mot souvent repris par AB qui fut popularisé bien plus tard par un ancien ministre de l'Agriculture (devenu Président de la République, qui utilisa ce mot dans un contexte bien précis)
- (4) : AB aime bien « bader » des « histoires pittoresques »
- (5) : Il est étonnant que lors de l'audience le Procureur de la République (du ministère de la Justice) n'ait pas précisé si le sieur de Gaalon était toujours ou pas en prison.
- (6) : « Il y avait un sieur Micard, qui pour des raisons nébuleuses, mais qui apparurent péremptoire à l'époque, fut bombardé Président du Conseil d'Administration, le poste d'Administrateur délégué étant dévolu à de Gaalon. »

10) <u>Décembre 1934 : Scènes de théâtre au Tribunal</u> <u>Correctionnel et au Conseil de La Rochelle.</u>

a) <u>Le 1^{er} décembre 1934 dans *Ouest-Océan* : « Rochefort. Les patriotes galvanisés » </u>

Un article très « anti-Jeunesses Patriotes », mais sans aucune allusion à André Bach.

b) <u>Le 4 décembre 1934 dans L'Echo Rochelais : « Elections sénatoriales » : M. Carré-Bonvalet, radical-socialiste, est élu dès le premier tour.</u>

<u>Résultats</u>: M. Carré-Bonvalet, ancien député, Conseiller général de Montguijon, 723 voix, élu; Bouche, candidat agraire, 106 voix; Rondeau (S.F.I.O.) 77 voix; Devaud « féministe », 30 voix. Total = 936.

<u>Commentaires</u> : Suite au décès du Sénateur Lauraine, cette élection illustre, à la caricature, la vie et la « composition » politique de ce département.

Les élus locaux qui ont voté lors de cette sénatoriale sont en majorité radicaux-socialistes : 723 voix. La gauche Front Commun (socialistes + communistes) est marginale ainsi que la droite « Union Nationale ». L'Echo Rochelais note : « Notre ami M. Maurice Bouché, qui sort faire campagne et au pied levé, présentait une candidature et a recueilli 106 suffrages, distançant même le candidat socialiste. Nous l'en félicitons, cordialement. »

Cette hégémonie radicale-socialiste en Charente-Inférieure, hors du conseil municipal à La Rochelle, a une conséquence sans doute logique : le parti radical-socialiste « attrape tout » est traversé par des composantes allant d'un centre « modéré » à des socialistes marxisés. Leur « ciment » est un mélange de convictions laïques, parfois très « bouffeur de curés », de « retour d'ascenseur » dû à des élections antérieures et pour préparer un positionnement futur d'un

prochain scrutin. C'est pourquoi il n'est pas facile d'interpréter le paragraphe suivant de L'Echo Rochelais :

- « A midi, tout était terminé, le résultat acquis et M. Carré-Bonvalet était libéré de toutes les inquiétudes qui ont dû l'assaillir depuis la mort de M. Lauraine. C'est, qu'en effet, les promesses que M. Carré-Bonvalet serrait sur son cœur depuis pas mal de lustres avaient été totalement oubliées ou allaient être opportunément reniées par un certain nombre de personnages influents. Notre petit doigt (1) ne nous a-t-il pas dit qu'au moins une section de la Ligue des droits de l'homme, entité très puissante en l'occurrence (1), poussait à la roue en faveur de l'abandon de M. Carré-Bonvalet et de la levée en masse pour M. Landrau, jugé comme étant davantage orthodoxe. Mais d'autres personnages influents, auxquels nous ne rendons pas publiquement hommage pour ne pas les compromettre, s'en tinrent honnêtement à la parole donnée et imposèrent la discipline (1). Et M. Carré-Bonvalet était élu au premier tour. »
 - (1) : Les sections de la Ligue des droits de l'homme ont dû se diviser entre les deux candidats. Or leurs dirigeants/militants comme Albert Miaux sont aussi fréquemment francs-maçons (d'après une source orale locale). Qui sont ces « personnes influentes » mentionnées par L'Echo Rochelais. En quoi M. Landrau était-il « jugé (et par qui ?) comme étant davantage orthodoxe ? » Cette « primaire » au sein du parti radical-socialiste et de la franc-maçonnerie ressemble à une bouteille à l'encre. AB a dû être dans le « brouillard » pour rédiger son papier, à moins que « son petit doigt » soit un nom précis qu'AB, bien évidemment, ne peut pas citer. Mon petit doigt de biographe amateur me donne une hypothèse : AB « par hasard » a rencontré Albert Miaux dans les couloirs du Tribunal Correctionnel ou de la Mairie de La Rochelle.

c) <u>Le 11 décembre 1934 dans L'Echo Rochelais</u>:

- « Institut d'Etudes des Françaises-Français. « Rabelais » par AB » AB, grand admirateur de Rabelais, assiste aux trois conférences de M. Plattard, spécialiste de cet auteur. AB citera souvent Rabelais dans ses écrits.
- « Les livres à lire. Comités d'un autre monde par Jacques de Maugeon » par AB. AB encourage ses lecteurs à lire « les comités d'un mérite car il est toujours agréable de transformer un rêve en réalité pour peu que l'on ait le goût et la patience de caresser ce rêve longuement de le polir sans répit et de faire naturellement abstraction des contingences ». AB « grand rêveur » ? Peut-être.

d) <u>Le 14 décembre 1934. Tribunal Correctionnel de La Rochelle. Audience du 13 décembre 1934. « Don Juan et le veau aux champignons »</u>

« M. A... le plaignant dans cette affaire se trouvait à l'hôpital soignant un épanchement de synovie, le prévenu Gaston G... profitait de cette absence pour aller soigner au domicile de Mme A d'autres épanchements, cause du cœur ... Mais ce Don Juan avait délaissé pour ces nouveaux jeux une maîtresse qui, furibonde, alla prévenir le mari à l'hôpital, ce qui est dans les traditions. » Quand le mari arrive, « quelques mots furent brièvement échangés puis d'un geste rendu classique par des films de Charlot, le mari empoignant la tarte à la crème, l'aplatit sur la figure de Don Juan qui riposte par un coup de poing en pleine figure, puis s'enfuit non sans ramasser les débris d'une tarte et en emportant la casserole et le veau aux champignons. A la barre, c'est ce dernier point qui semble irriter le mari beaucoup plus que son infortune : « il a emporté la casserole, ça c'était culotté! »

Dans sa déposition à la police, le prévenu a déclaré qu'il avait emporté la casserole, le veau et les champignons parce qu'il les avait payés. Quant à l'épouse citée comme témoin, elle se

borne à dire que Gaston G... était venu lui tenir compagnie pendant l'absence du mari et qu'innocemment ils jouaient tous deux aux cartes. »

Gaston G. est condamné à 50 francs d'amende au comptant ... » C'est cher pour une partie de cartes, du veau aux champignons et une portion de tarte à moins que ce soit le tarif pour un adultère ?

e) Le 15 décembre 1934, dans *Ouest-Océan* : « Digestion difficile » par A. Sadran

« Sous la signature de J. M. (AB), l'Echo Rochelais dans son numéro de mardi (le 11), nous consacre quelques signes. Nous y découvrons facilement M. André Bach, que sa phobie pour M. Menon, notre directeur et M. Péré, notre rédacteur laisse transpercer « l'écarlate de son nez » et que le brouillard de ces jours derniers n'aurait pas obscurci. Nous ne voulons pas polémiquer avec un confrère qui est sérieusement « hypothéqué » et que nous ne pourrions pas suivre dans la voie de la diffamation (1). La victoire purement radicale-socialiste de notre ami M. Carré-Bonvalet, nouveau sénateur, ne se digère pas facilement par les nationalistes de l'Echo Rochelais (2). A l'Ouest-Océan, nous sommes des radicaux-socialistes fermes et sincères et si MM. Menon et Péré ont adhéré avec leur groupe au « Mouvement Antifasciste » ils n'ont pas à s'occuper de front commun socialo-communiste (3). Pour la combinaison municipale avec les Croix de Feu, l'avenir nous apprendra le sérieux de cette information (4). Il n'est pas nécessaire que les femmes soient éligibles pour que nous trouvions sur la liste électorale des « Croix de Feu » un nouveau venu au barreau rochelais! (4) La manœuvre serat-elle déjouée? »

- (1) : De ce que nous avons lu il n'y a pas eu diffamation
- (2) : La prose de l'Echo Rochelais (cf ci-dessus) : ne montre pas une indigestion
- (3) : Cette phrase ne concerne pas l'Echo Rochelais
- (4) : Par un communiqué repris le 18/12 dans l'Echo Rochelais les Croix de Feu démentiront cette information

f) <u>Le 18 décembre 1934, page 1, « A la conférence « Les femmes musulmanes par Si Kaddour Ben Gahbri » » par André Bach.</u>

Le long séjour du zouave AB en Algérie et au Maroc (cf ci-dessus le chapitre II) ne pouvait qu'inciter à assister à cette conférence dont il fait un compte-rendu des plus intéressants. Difficile à résumer, le texte intégral peut être consulté sur le site internet de la Médiathèque de La Rochelle.

g) <u>Le 21 décembre 1934. AB transforme une audience du Tribunal Correctionnel à La Rochelle en pièce de théâtre : « Quand on est trois ça n'arrange pas les choses (air connu) »</u>

Sous ce titre de « <u>l'air connu</u> », AB plante le décor :

« Si l'on peut s'exprimer ainsi, c'est pour s'être trouvés trois, alors qu'ils n'auraient dû classiquement être que deux, qu'il y eut du grabuge dans un trio composé de Sieurs L... et S... et de la demoiselle R..., cette dernière, objet du litige entre les deux autres. Mais la figure centrale de cet épisode d'un drame qui dure depuis longtemps est le premier nommé, le sieur Pierre L..., à longue barbe blanche, à qui la loi attribuera jadis la paternité d'un bébé que l'accorte brunette qu'est Mlle R... mit au monde il y a trois ou quatre ans. Cette paternité, L... ne veut pas l'admettre et pas davantage payer la pension alimentaire à laquelle il est astreint. Deux fois déjà, il a été condamné pour abandon de famille ; il s'obstine et, avec un entêtement malsain et un ressentiment profond, il poursuit sa brune ex-maitresse de reproches et d'injures, tout en se prétendant lui-même persécuté par elle. Or, le 6 octobre, à la sortie d'une réunion

électorale, à l'Oratoire, il trouva la demoiselle en compagnie du sieur S... et, de cette rencontre, résulte l'affaire de ce jour. Quelles sont les relations existantes entre Mlle R... et son chevalierservant de ce soir-là? Tous deux commenceront par dire, sans trop appuyer, qu'ils se connaissent comme ça... de se voir en autobus. Mais le président finira par faire avouer à S... qu'il a fréquenté Mlle R... dans des lieux autrement plus favorables qu'un autobus à la nature de leurs entretiens (1). Bref, en voyant le couple, L... à la barbe blanche bondit comme un tigre et porta des coups à la mère du fils qu'il renie. Il y eut poursuite, puis bousculade dans le corridor de l'Hôtel du Commerce, où le chef-cuisinier et sa femme furent témoins de la scène. Le chef-cuisinier manque à l'appel des témoins et, par téléphone, on est obligé de le distraire de ses fourneaux. En attendant qu'il arrive, L... fait un long discours au Tribunal en sortant de ses poches des liasses de documents qu'il dit être accablants. - Cette femme, messieurs, devrait être poursuivie, car il y a eu instruction. Faux, usage de faux, etc., etc., et, en vertu des articles 364, 365 et 366 du code pénal, il faudrait la condamner à 5 ans de réclusion. Le président Deschamps. - Pourquoi êtes-vous pédicure ? Vous devriez être avocat! Le flot de paroles de L... est coupé par l'arrivée du chef-cuisinier, qui surgit comme le soldat du Marathon... pour dire qu'il n'a rien vu et qu'il retourne à son travail (2). Mais on apprend alors de la bouche du second prévenu S... que la femme du cuisinier pourrait bien en savoir plus long. On décide donc de remettre l'affaire à quinzaine pour l'entendre. Mais L... a repris la parole, lit une lettre anonyme qui se termine ainsi : « ... vous ne saurez pas le nom de la femme qui vous écrit, mais elle vous... (ici un terme malsonnant) » et l'attribue à la demoiselle. Et il jure encore qu'il ne paiera pas. M. le président Deschamps. - On sera obligé de vous condamner à la prison. - Si vous voulez! Et il sort très digne (3). »

- (1) : Pour rester délicat
- (2) : Un personnage rentre et sort de la scène
- (3) : Fin de la scène (audience du 20 décembre).
- « Suite » au 4 janvier 1935 ci-après.
 - h) 28 décembre 1934 : Quand AB, dans un Carnet du Badaud, détourne la séance du Conseil municipal de La Rochelle du 27 décembre dans un échange « théâtral » entre les « anciens » représentés par Maitre Godard, avoué, conseiller proche du Maire et les « modérés » avec Maître Miaux, avoué et conseiller d'opposition raisonnable donnant la réplique au maire.

Titre du Carnet du Badaud : « Vieux répertoires ou nouveautés ? »

« Les rares spectateurs qui représentaient hier le peuple souverain dans la salle des séances du Conseil municipal ont assisté à un débat court, mais très intéressant, quand il fut traité de la saison lyrique du nouveau Théâtre municipal. C'était, après des lectures de rapports arides sur le prix de l'électricité déterminé par des X, des N) et des cheveux coupés en huit, ou l'avancement des fonctionnaires municipaux, qui, pour atteindre le plafond des traitements, se servent d'une échelle qu'ils gravissent échelon par échelon, ce qui est assez naturel. Jusqu'à présent, on s'est toujours servi de cet instrument pour gagner un plafond. Avec la saison lyrique, on gagna d'autres hauteurs quand Me Miaux s'inquiéta des ouvrages qui seraient représentés et émit la crainte qu'on ne joue de « vieilles rengaines » au lieu de donner des choses nouvelles. Me Godard lui rétorqua que c'était précisément ce que Me Miaux qualifiait

péjorativement de « vieilles rengaines » qui avait la faveur du public et permettait les plus belles recettes. Le débat s'arrêta là, <u>mais, pour une fois, on eût aimé le voir se prolonger</u> entre deux avoués experts en l'art d'examiner une question sous tous ses angles et de la retourner au besoin pour en considérer l'envers. <u>Pour notre part, nous n'hésitons pas à donner raison à Me Godard</u>, et nous espérons bien que la saison lyrique 1935 comportera des « vieilles rengaines » en nombre suffisant, ceci pour le plus grand plaisir du public et dans l'intérêt majeur de la caisse de l'impresario et de celle du receveur municipal... »

(1) : souligné par nous

Puis le Carnet du Badaud va être un « plaidoyer pro vetus » (1) pour les « vieilles rengaines » : « Il est, en effet, de notoriété publique et d'expérience courante que le public a tellement avalé de couleuvres dans les années qui ont suivi la guerre que, par un revirement tout naturel, il a repris goût au répertoire classique, à notre bon vieux répertoire, celui dont nos parents nous ont parlé après en avoir entendu parler par leurs propres parents. Comment ? Des « vieilles rengaines », Manon, Werther, La Traviata, Faust, Les Cloches de Corneville, etc., etc. ? Mais, au risque de passer pour un fossile ou un affreux pompier, je donne toutes les Auberges du Cheval-Blanc ou les Pays du Sourire de la terre pour la moitié des Noces de Jeannette. Et le public pense bien ainsi. Dans une ville pas très éloignée de La Rochelle, j'ai vu le théâtre plein à craquer deux représentations de suite pour Carmen : l'Opéra-Comique de Paris connait des queues longues d'un kilomètre lorsqu'on y houe une vieille rengaine, et il y a, encore à Paris, un théâtre qui s'appelle le Trianon Lyrique et qui joue exclusivement les vieilles opérettes, et il n'a pas à s'en plaindre. Par contre, à moins d'être de ces grandes machines montées à coups de millions, où les décors et la figuration jouent le rôle principal, combien a-t-on vu de nouveautés iouées devant des banquettes vides. Et c'est, ma foi, dans la logique des choses. Les vieilles rengaines sont choses éprouvées, elles ont passé à travers le crible des années, le public aime à réentendre les airs qu'il connait, tandis que les nouveautés peuvent toujours réserver des surprises désagréables. Avec des exceptions, naturellement, car, sur cette terre, rien n'est absolu, et une Ciboulette, par exemple, peut battre de plusieurs longueurs une Dame Blanche, pour laquelle j'admets l'épithète de vieille rengaine. Par ailleurs, il y a pas mal de temps que les Rochelais ont été sevrés de lyrisme, et on peut parier gros qu'ils ne se feront pas prier pour aller au Théâtre municipal, à condition, naturellement, qu'on nous serve une troupe à la hauteur. Et puis, si elle n'est pas à la hauteur pour les vieilles rengaines, elle ne le sera pas davantage pour les nouveautés. Il ne me reste donc plus qu'à m'excuser pour ce plaidoyer « pro vetus » (1) et à souhaiter une saison lyrique triomphale, avec des foules considérables. qui, au rebours de l'expression classique, viendront des tambours... d'entrée pour aller... à la caisse. »

(1) : sens de cette expression latine ?

Commentaires de ce plaidoyer d'AB:

Il est détaillé avec des jugements très affirmés. Or l'épouse d'AB tient la rubrique concert/opéra et théâtre dans l'Echo Rochelais signée par les initiales G.H. (Germaine Hubert), son nom de jeune fille (cf le chapitre I « AB et sa famille »). C'est pourquoi ce serait peut-être un « argumentaire » de G. H. pour donner raison à Godard contre Miaux. AB est inspiré par l'épouse du Badaud ! Ainsi on évite une scène de ménage « théâtrale » chez les Bach/Hubert, qui aurait pu être reprise dans une scène d'un « vieux répertoire », mais peut-être aussi de la « nouvelle vague » !

L'année 1934 se termine dans l'Echo Rochelais par un AB plein d'entrain sur les « théâtres » du Tribunal Correctionnel et du Conseil municipal de La Rochelle, à notre goût d'un meilleur niveau que les sempiternelles querelles et polémiques entre AB et Grasset, AB et Georges Menon, sans oublier quelques autres.

III) 1935. L'ELECTION MUNICIPALE A LA ROCHELLE FAIT EXPLOSER LE PARTI RADICAL-SOCIALISTE.

1) Janvier 1935 : Georges Menon contre Albert Miaux

a) Le 4 janvier 1935, Tribunal Correctionnel, suite du 21/12/1934

Jugement du Tribunal Correctionnel du 10/1/1935 dans l'Echo Rochelais du 11/1/1935

b) Le 11 janvier 1935 :

• « Moules de Bouchot et moules à plat » par J. M.

Jean Méliès (AB) prend parti entre les producteurs de moules de bouchot et les producteurs ou importateurs de moules à plat.

« Ramenons donc la question à ceci : si les bouchoteurs demandent une limitation des moulières à plat, c'est pour protéger l'industrie huit fois séculaire et renommée des moules de bouchots. Pour notre part, nous leur donnons entièrement raison. Et si, par hasard et par la grâce des interventions parlementaires, satisfaction ne leur était pas donnée, il leur resterait à agir pour obtenir une protection efficace des appellations d'origine et à appuyer eux-mêmes cette protection par un effort de propagande (1) destiné à éclairer le public, à faire établir une discrimination dans l'esprit de ce dernier entre une moule et une autre moule : en un mot, à faire que la marque « Bouchots » ou « Charron » soit une garantie d'évidente supériorité. »

(1) : Aujourd'hui on dirait « promotion »

• Tribunal Correctionnel:

« PROCES EN DIFFAMATION

Le Tribunal rend son jugement dans l'action intentée par notre directeur, Pierre Taittinger, au propriétaire du Réveil de l'Ile de Ré, pour diffamation par la voie du journal et par affiches. Procès plaidé il y a trois semaines. Le prévenu est condamné à 100 francs d'amende avec sursis et trois fois 200 francs de dommages et intérêts, à des insertions et aux dépens. » Jugement : « Le plancher des vaches » au Tribunal Correctionnel le 21/12/1934, cf ci-dessus.

c) <u>Le 12 janvier 1935 dans Ouest-Océan, « Plus fort que le gouvernement »</u> (non signé) :

« Les Jeunesses Patriotes (Président Pierre Taittinger) voudraient être au-dessus de la loi ... Alors que les Jeunesses Patriotes, en s'élevant contre le gouvernement Flandin (1) provoquent des menaces de guerre civile, ils n'abandonnent pas leur raison d'être ... Taittinger, de la Rocque (2), tout comme <u>Hitler</u> (3) essaient de tenir leurs troupes en haleine, sinon elles oublieraient leur chef... »

(1) : De plus en plus contesté par la droite

- (2) : Leader des Croix de Feu
- (3) : Souligné par nous. La gauche non modérée va de plus en plus assimiler les leaders des partis de droite, certains non modérés, à Hitler pour dire qu'ils sont fascistes comme à La Rochelle, y compris son maire Vieljeux. C'est parfois après 1940 que nous aurons des surprises : Château, très à gauche, antifasciste, « vire » vers Vichy et Vieljeux sera fusillé par les Allemands.

d) Le 15 janvier 1935, « Chez les mytiliculteurs »

M. Miaux dément une information de L'Echo Rochelais qui la maintient provisoirement.

« Nous avons reçu de M. Miaux la lettre suivante, que nous nous empressons de publier : Monsieur le Rédacteur en chef de « L'Echo Rochelais »,

Je m'excuse d'encombrer les colonnes de votre journal, mais je désire rectifier une erreur qui s'est glissée dans votre dernier numéro (1). Vous dites, en effet, dans un compte rendu pour le moins fantaisiste de l'assemblée générale de la Fédération des Syndicats mytilicoles, qui s'est tenue le 29 décembre, à La Rochelle, que j'ai proposé le vote au scrutin public pour sauver la présidence de M. André Hesse, qui aurait été menacée. Or, à la date ci-dessus, j'étais à Paris et ai regretté de ne pouvoir assister à cette réunion. Je n'ai donc pu y prendre l'attitude que vous me prêtez. D'après les renseignements qui m'ont été fournis à mon retour ; voici ce qui s'y est exactement passé. Le Conseil d'administration étant rééligible par tiers, le tirage au sort du premier tiers n'a pas fait sortir le nom de M. André Hesse dont, par suite, la situation ni la fonction n'ont pu se trouver menacées. J'étais au contraire parmi les sortants, et après un vote sans débat sur le scrutin secret proposé par quelques membres, l'Assemblée a adopté le scrutin public à une majorité très nette. J'ai d'ailleurs été réélu, sans opposition, vice-président. Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distinguées. MIAUX »

« M. Miaux, qui nous connait suffisamment (2) pour savoir que nous avons toujours scrupule d'éviter la « fantaisie » en ces sortes d'affaires, nous excusera si nous disons que l'information en question nous venait d'une source telle que nous croyons encore qu'elle contenait une part de vérité. Peut-être y a-t-il eu confusion de temps et de lieu? Dans tous les cas, nous ne pouvons pas croire que des informateurs sérieux se soient subitement mués en « déformateurs », et nous sommes persuadés qu'ils donneront en temps voulu les précisions nécessaires. N.D.L.R »

- (1): le 11 janvier
- (2) : M. Miaux et AB se croisent dans les couloirs du Tribunal Correctionnel, de la Mairie de La Rochelle et du Conseil général, cf ci-dessus 1934 et ci-après.

L'information de L'Echo Rochelais est basée sur une « source » sérieuse d'après L'Echo Rochelais. L'Echo Rochelais n'en a plus parlé dans ses colonnes ultérieurement, ce qui laisse à penser qu'AB a dû se laisser influencer par une source pas très sérieuse ou bien A. Miaux et A. Bach ont convenu qu'il était préférable de ne plus revenir sur « l'erreur glissée dans votre dernier numéro ». Ces deux personnes ont donc des relations « civilisées ».

e) <u>Le 19 janvier 1935 dans *Ouest-Océan* : « Je biffe »</u>

Georges Menon contre Albert Miaux : préparation d'élection municipale à La Rochelle.

La vie du parti radical-socialiste dans la Charente-Inférieure continue d'être un véritable tourbillon.

Le <u>11 janvier</u>, en page 1 L'Echo Rochelais écrivait :

« Au comité radical-socialiste.

Nous venons de lire dans la vitrine d'information de « La France » que M. le Sénateur Perreau avait renoncé à son poste du président du Comité radical-socialiste « en raison de son grand

âge » (1). Dimanche, le Comité radical-socialiste nommera le jeune homme destiné à remplacer M. Perreau (2) ».

- (1) : Certes M. Perreau est (très) âgé mais surtout, après les cantonales et la sénatoriale de 1934, il constate que son parti a du mal à maintenir son unité dans le département et que ses « responsables » se déchirent aussi pour des raisons d'ambitions personnelles (toujours « légitimes ») avant des élections
- (2) : Qui est ce « jeune homme » ?

Georges Menon devait piaffer de rédiger son article et il attaque tout de suite par « notre bon Vice-Président », sans le nommer selon sa misérable habitude, or tous les radicaux savent que ce Vice-Président est Albert Miaux. Quand G. Menon écrit « bon » il faut toujours lire l'inverse. Que dit cet article qui illustre le fonctionnement du parti radical-socialiste, racontée par ce « bon » G. Menon !!:

« Parti dans un tourbillon, notre bon vice-président ne se tint pas de joie de voir que dans le brouhaha les membres du Comité Radical et Radical-Socialiste restaient stupéfaits de l'audace avec laquelle les uns prêchaient contre les communistes, les autres pour. Hé! là! pas si vite. Pour les uns qu'ils songent qu'il y a parmi les communistes de bons républicains et que si, dans les théories on doit répudier tout ce qui peut être dictature il y a cependant des idées républicaines qui corroborent celles du Parti Radical. Hé! là! pas si vite. Hier encore nous nous sentions les coudes contre le fascisme, et maintenant que le gouvernement semble comprendre le danger, il y a une idée commune que nous voulons avec les communistes, c'est la dislocation et le désarmement des trublions de droite ... Hé ! là ! pas si vite. La gauche du parti Radical doit également réfléchir et ne pas jouer le splendide isolement. Notre vice-président biffait dimanche à qui mieux mieux, et Miaux et tant d'autres. Il m'a biffé aussi et pourquoi (1) ? Hé! là! pas si vite. Il y a des réflexes. Tout en biffant dans sa hâte ceux qui ne lui plaisaient pas, il (2) a fait l'œuvre de partisan, il (2) a même dans sa hâte fait œuvre irrégulière, il a violé les règlements et il sait pourtant combien dans nos Congrès nous sommes respectueux de nos règlements, nous aimons l'ordre et nous sommes un parti sérieux. Hé! là! pas si vite. Procédons régulièrement. Faisons nommer régulièrement la commission administrative de notre parti. Que le libre choix soit fait par les uns et les autres et que la minorité sache respecter les décisions qu'une majorité saura préciser. Que les noms de ceux qui sont candidats soient inscrits à un tableau, qu'ils soient à l'aile droite ou sensiblement à gauche du parti, peu m'importe : ce sont tous de bons républicains. Qu'au bulletin secret la majorité décide. Ce sera peut-être le juste milieu qui aura la préférence (3) des 17 comitards qui seront nommés. MM Miaux (4) et Déclie seront peut-être négligés et Gautier ou Guinaudeau ou Corneau émergeront peut-être de cette manifestation au bulletin secret que les membres du Comité Radical auront librement voulue... Georges Menon »

- (1) : Si l'on comprend bien M. Miaux aurait « biffer » le nom de Menon, d'où le titre de l'article, mais à quelle occasion ? Peut-être dans une élection antérieure interne au parti radical-socialiste pour choisir les candidats.
- (2) : Ces deux « il », c'est Albert Miaux.
- (3) : « Justes milieux », donc pas à la gauche du parti et surtout pas à la droite du parti dans laquelle G. Menon veut mettre A. Miaux.
 - G. Menon en appelle à voter contre Miaux et Déclie (ce dernier était-il de droite ou de gauche ?) et voter pour Gautier, Guinaudeau et Corneau...seraient-ils des représentants « du juste milieu »

Nos commentaires :

Au-delà des vicissitudes de l'histoire du parti radical-socialiste dans ce département, cet article de G. Menon est, d'après nos lectures, la première fois où publiquement G. Menon pointe du doigt A. Miaux comme un adversaire politique et alors que jusqu'à cette date tous deux n'ont

pas « accablés » A. Hesse. Donc G. Menon a une motivation particulière d'être contre Miaux. G. Menon étant à la gauche du parti radical-socialiste et A. Miaux, un « modéré » du parti (bien que défenseur de la laïcité, membre de la Ligue des Droits de l'Homme et franc-maçon, selon une source orale locale de La Rochelle). Les relations G. Menon / A. Miaux furent compliquées. A l'élection municipale de 1935, G. Menon a été obligé de soutenir la liste Miaux. Puis après au moment du Front Populaire, G. Menon redevient un radical bien à gauche et défenseur d'André Hesse. L'installation d'un gouvernement Front Populaire en 1936 aurait pu représenter une victoire personnelle de G. Menon contre A. Miaux ... Or, et sans anticiper, ce ne fut pas le cas (cf ci-après 1936).

f) <u>Le 29 janvier 1935 : « Institut d'Etudes Françaises. La grammaire et la vie par</u> M. Gautier » par AB

AB prend aussi le temps d'assister à des conférences « culturelles » et n'en cache pas son plaisir, surtout quand le conférencier défend l'argot :

« Des trois conférences de M. Gautier, la dernière se trouvait être, à notre sens, la plus passionnante, puisque le conférencier devait parler de la vie du langage, de la vie de la grammaire et des incessantes transformations que cette vie subit du fait d'apports multiples et différents en leurs origines, en leurs conséquences et en leur avenir. Affirmer qu'une langue n'est point une chose immobile et « fixée » peut à première vue, s'assimiler à l'enfoncement d'une porte ouverte, tant chacun sait plus ou moins qu'on ne parle plus actuellement comme du temps d'Hugues Capet, voire de Napoléon 1er, mais il y a ainsi des affirmations qu'il faut réitérer. Et M. Gautier prit la peine d'exposer, à un auditoire attentif jusqu'à en perdre le souffle, comment notre langue, - et les autres, - change un peu tous les jours et, surtout, combien est grande l'influence de la langue populaire, de l'argot pour l'appeler par son nom, sur ces changements. Il semble en quelque sorte que la langue soit une plante dont les racines recueillent en terre la vigueur et la fraicheur que ses feuilles perdent à leur sommet ... Hâtonsnous d'ajouter sérieusement, tout comme M. Gautier, que les apports d'argot ont, tout comme les autres, des sorts différents, et qu'ils ne réussissent qu'à la condition d'être absolument adéquats et de plaire aux oreilles... et aux yeux de la majorité. La morale de l'histoire, c'est que l'argot, comme les termes techniques et savants, est une chose excellente, à condition de na pas en abuser, mais qu'il continuera à nourrir notre langue de ses apports, que l'on pourrait qualifier d'alluvionnaires... »

AB est bien un homme qui aime la langue française et quelques autres langues. Dans sa vie il n'y a pas eu que le vélo, il n'a cessé de vouloir être aussi un homme de culture.

2) <u>Février 1935 : Bicéphalisme au parti radical-socialiste</u>

Pour février et mars nous séparons la vie politico-électorale à La Rochelle (cf le 2A) de la vie locale (cf le 2B).

2A) A l'approche de l'élection municipale de La Rochelle en mai 1935, l'éclatement du parti Radical-Socialiste est rendu public. ALBERT MIAUX : UN HOMME POLITIQUE « DE CONVICTION ».

a) <u>Le 5 février 1935, en page 1 de L'Echo Rochelais, « Au Comité radical-socialiste ». Maître Miaux provoque la création d'un deuxième bureau du parti radical-socialiste de La Rochelle (article non signé).</u>

« En son temps, nous avons relaté l'assemblée générale tenue le 13 janvier par le Comité radical-socialiste de La Rochelle et au cours de laquelle M. Déclie avait été élu comme président avec MM. Guinaudeau, Marnac, Mazic et Naudin comme membres du bureau. La régularité de cette élection, - faite à mains levées, - ayant été contestée par une fraction du Comité, Me Miaux, vice-président sortant avait convoqué, pour dimanche dernier, une nouvelle réunion du Comité. Dans une note publiée dimanche matin par *La France* (de gauche), M. Déclie faisait connaître aux adhérents du Comité qu'il n'y avait pas de réunion. Une centaine d'adhérents se sont néanmoins réunis à la Bourse et, au scrutin secret, ont élu le Bureau suivant : Président : Me Miaux ... Nous croyons savoir (1) que les pouvoirs centraux du parti radical-socialiste à Paris seront appelés à se prononcer sur la coexistence de deux Bureaux du même Comité, dualité que nous tenions à signaler en toute objectivité. Après cette élection, fut adopté un ordre du jour décidant la prise de contact avec les socialistes S.F.I.O. en vue de constituer une liste commune pour les prochaines élections municipales (2). »

- (1) : Expression qui veut dire « nous sommes certains de notre information ». Au moment de rédiger ce chapitre (janvier 2017) nous croyons deviner que cet article a été rédigé par AB et que son informateur à cette réunion devait être A. Miaux lui-même.
- (2) : A. Miaux envisage-t-il sérieusement une liste commune avec la S.F.I.O. ? C'est peu probable, mais il veut faire une « bonne manière » à son aile gauche, afin de lui enlever un argument « politique », sans trop y croire probablement.

b) Pour expliquer ce coup de tonnerre que représente l'éclatement du parti Radical-Socialiste, il faut « s'aventurer » dans les multiples coulisses du parti radical-socialiste par JPC :

La préparation des élections municipales de La Rochelle sera marquée par une intense activité en interne de chaque parti de gauche et de « contacts » entre ces derniers.

A droite c'est plus simple avec le maire de La Rochelle, L. Vieljeux qui va se représenter avec son équipe composée de diverses « sensibilités » de droite.

A La Rochelle, comme dans le reste de la Charente-Inférieure, les communistes et les socialistes S.F.I.O. ont peu d'élus et une influence limitée.

Le parti radical en France a pour nom le « Parti Radical / Radical-socialiste » suite à un long historique assez compliqué à connaître et à comprendre. A la mairie de La Rochelle, le parti radical n'a que deux élus, avec comme « leader » M. Albert Miaux, avoué, Conseiller général. C'est un « modéré » sur le plan politique. Il est le fondateur de ce parti à La Rochelle au début du siècle.

Eclate au grand jour en février 1935 à La Rochelle une scission au sein du parti radical local entre d'une part les pro-Miaux, par ailleurs resté fidèle à A. Hesse, ce dernier étant directeur de fait de Ouest-Océan, et d'autre part une tendance plus à gauche, devenue anti-Hesse et qui crée en février 1935 un journal « Le Républicain de La Rochelle ». Ce dernier s'affiche comme un « organe du Comité radical-socialiste » (son leader étant M. Déclie), alors que Ouest-Océan se veut aussi le représentant des Radicaux-socialistes... toujours fidèles à Hesse. Albert Miaux s'exprime dans l'hebdomadaire Ouest-Océan pendant cette élection.

Précisons qu'en février et mars, les querelle polémiques entre AB de L'Echo Rochelais et G. Menon de Ouest-Océan (relatées dans le D) ci-après) sont mises entre parenthèses, du moins dans leur publication. Elles repartiront en avril (cf le D)).

Une partie des socialistes de La Rochelle voulait probablement faire un accord avec des Radicaux-socialistes, mais d'autres souhaitaient constituer une liste avec les communistes. Il en résultera une liste « antifasciste » avec les socialistes (la S.F.I.O.), les communistes et des radicaux (très à gauche) dits « Pelletan » avec comme leader le professeur de philosophie R. Chateau.

Mais pour compléter le tableau, il ne faut pas oublier le Dr Bigois, ancien radical, passé par le socialisme et qui reste très présent et actif, Conseiller général et municipal, sachant se faire « valoir » dans son journal <u>L'Eau Claire</u> et par ses interventions dans les deux assemblées locales.

Pour cette période « électorale », de janvier à mai 1935, notre « documentation » se limite à L'Echo Rochelais et Ouest-Océan. Elle sera complétée si besoin avec d'autres publications (L'Eau Claire de Bigois et La Charente-Inférieure, centre).

D'une manière générale, L'Echo Rochelais restera un peu en retrait au cours de cette élection à la mairie de La Rochelle. Si ses colonnes sont largement ouvertes à M. Vieljeux, il est à noter que <u>P. Taittinger n'a pas appelé formellement à voter pour la réélection du maire sortant.</u> Pourquoi ? Peut-être que Vieljeux n'approuvait pas une partie de l'activité politico-militante des Jeunesses Patriotes. Dans l'équipe de Vieljeux il y avait des conseillers très à droite, des « modérés » centristes, plus quelques anciens de la gauche.

Enfin, si L'Echo Rochelais et AB continuent à bien être anti-communistes, anti S.F.I.O. (AB ne lâche pas M. Grasset), on remarque que L'Echo Rochelais / AB « ménage » le radical modéré A. Miaux. AB ne met pas dans « le même sac » G. Menon et A. Miaux, bien que s'exprimant tous les deux dans Ouest-Océan.

Les analyses très personnelles ci-dessus et ci-après souffrent d'un manque de références universitaires à notre connaissance (2019) pas de thèses dans les universités de La Rochelle, Poitiers et Bordeaux) ni d'ouvrages de politologues/journalistes qui auraient pu nous être utiles.

c) <u>Le 9 février 1935, dans *Ouest-Océan*, un édito au titre très clair « Faites</u> l'Union » (de la gauche)

Cet édito demande aux adhérents du parti radical-socialiste de La Rochelle de venir à une Assemblée Générale pour décider de la composition d'une <u>seule liste</u> car « nous ne sommes pas là pour voter pour la liste Miaux ou la liste Déclie... En un mot il est nécessaire que les autres groupes de gauche (1) ne se trouvent pas en face d'un Comité Radical divisé, il faut qu'il soit un, or, à l'heure actuelle il est double. Et cela ne doit pas continuer ».

Cet édito se termine par un appel suffisamment explicite à MM. Miaux et Déclie « à se retirer le moment venu de la lutte ». « ... si leurs opinions (2) sont sincères, ce dont nous sommes persuadés (3), ils doivent faire pour cela tout ce qu'il faut (4). L'avenir nous apprendra quels sont les plus sincères dans leurs convictions républicaines (4) ». Cet édito est signé « Cogito ergo sum »

- (1) : En particulier vis-à-vis de la S.F.I.O. du Dr Bigois et « autres »
- (2) : Opinions de Miaux et Déclie
- (3) : En général écrit pour dire « je ne suis pas persuadé gi'ils soient sincères »
- (4) : Le rédacteur insiste « faire tout ce qu'il faut », c'est-à-dire le retrait des deux pantagonistes (Miaux et Déclie) pour montrer leur « sincérité dans leurs convictions républicaines »

Si « Cogito Ergo Sum » en appelle aux convictions républicaines de Déclie et Miaux, c'est que l'heure est grave et montre une importante « pathologie » dans ce parti, mais assez courante à la veille d'élections.

Sans en être absolument certain, le rédacteur de cet édito est G. Menon.

d) <u>Cet appel à l'Union de Cogito (G. Menon ?) donne l'occasion à A. Miaux d'envoyer une lettre à *Ouest-Océan* publiée dans son intégralité le 16 février 1935 dans *Ouest-Océan* :</u>

Titre en très grand : « Au Comité Radical »

- « Nous avons reçu la lettre suivante : Monsieur le rédacteur », signé « A. Miaux, Conseiller Général, Président du Comité R (1) et R.S. (2) de l'arrondissement de La Rochelle (3) »
 - (1): Radical
 - (2) : Radical-socialiste
 - (3) : A. Miaux n'ajoute pas « Conseiller municipal de La Rochelle »

Ce très long texte mériterait l'analyse d'un thésard en sciences politiques pour mettre en valeur la subtilité de la pensée d'A. Miaux, confronté à une opération des plus délicates : faire l'union avec des militants (adhérents du parti radical / radical-socialiste), dans un parti déchiré par des idées de plus en plus divergentes. Mais ce sont surtout les « alliances » électorales qui sont au cœur des déchirements au sein du parti radical, en particulier l'alliance avec la S.F.I.O. et à fortiori les communistes, s'ajoutent enfin des haines, rancœurs accumulées pendant les années 1920 à La Rochelle entre les responsables de ce parti.

A. Miaux revient dans son article sur les réunions qui ont abouti à la scission : « L'élection régulière du 3 février (1935) a, au contraire, démontré (JPC : pour Miaux) de façon nette, que la grande majorité de notre groupement (des Radicaux inscrits au parti) répugne à une pareille alliance (avec la S.F.I.O.). Les socialistes S.F.I.O., oui. Nous avons fréquemment combattu avec eux, jamais contre eux. Nous sommes prêts à reprendre le contact, qu'ils ont eux-mêmes rompu, mais si ce contact doit nous amener jusqu'à la troisième internationale (JPC : les communistes) halte-là. C'est non (1). »

(1): Souligné par nous

[La position d'A. Miaux est très claire]

Albert Miaux représente les radicaux qui refusent une alliance avec la S.F.I.O. si cette dernière fait alliance avec les communistes.

Puis Albert Miaux essaie d'élever le débat en écartant le « prétexte Hesse » ; « le différent n'est pas entre « les partisans et les adversaires du député de La Rochelle (A. Hesse) ... M. André Hesse ne peut jouer et ne joue aucun rôle dans le conflit actuel. » A. Miaux est donc obligé de faire une « contorsion » (de « radicale/jésuite » ?) car il sait que Hesse est toujours influent en coulisses.

- « Non. Ce conflit (pour constituer une liste d'union) est plus grave et les causes qui l'ont fait naître risquent précisément de rendre difficile, sinon impossible, l'union que vous préconisez (M. Cogito). Il s'agit de déterminer l'orientation politique du parti radical-socialiste et les alliances et ententes, il devra et pourra se résoudre si numériquement insuffisant à lui seul, il entend <u>cependant</u> (1) ne pas abandonner le rôle qui lui appartient. »
 - (1) : Souligné par nous pour illustrer la maîtrise et la finesse d'écriture d'A. Miaux. Ce « cependant » ressemble à un « et <u>en même temps macronien</u> »
- « Or, si je (Miaux) ne me trompe pas, <u>il y a dans le Comité de La Rochelle</u>, comme au sein de bien d'autres en France, <u>comme au sein du Parti tout entier</u>, <u>aux tendances contradictoires et malaisément conciliables</u>. » Souligné par nous.
- Et A. Miaux de démontrer la justesse de son affirmation : « Il y a ceux (les A) qui poussent à l'extrême le vieil axiome « pas d'ennemis à gauche » (1) acceptant de figurer aux côtés du parti communiste et de défendre avec lui <u>un programme commun</u> (1) »
 - (1) : Souligné par nous. Pour sourire : mêmes expressions dans les années 1960 à 1980 ... et encore dans le siècle suivant.

Toujours par A. Miaux : « Il y a ceux (les B) au contraire, qui considèrent dans leurs écrits et par leurs actes, les communistes comme des ennemis de la République, et qui se refusent, même pour lutter contre le fascisme de droite à favoriser leur projet de dictature prolétarienne (1) ».

(1) : Souligné par nous

Albert Miaux ne manie pas la langue de bois. Ses convictions politiques sont nettement affichées.

Puis A. Miaux se fait encore plus précis : « Monsieur Déclie (1) est partisan de la première méthode (le (A) ci-dessus). En clair M. Déclie (adhérent du parti radical, qui vient de créer un journal contre un autre journal radical-socialiste Ouest-Océan) est partisan de l'alliance avec les communistes et leur « dictature prolétarienne ».

Puis, de manière faussement gentille, A. Miaux poursuit: « Le débat étant ainsi, je le suppose, nettement précisé, comment voyez-vous, entre deux tendances [les (A) et les (B)] aussi résolument opposées, un compris possible? » A. Miaux utilise la question qui contient la réponse et il insiste « quel mariage, de la chèvre et du chou, de la carpe et du lapin, préconisez-vous (M. Cogito)? L'heure actuelle est plus que jamais celle des responsabilités ... ce n'est plus une question de simple discipline (au sein du parti), c'est une question de principe. C'est une question de vie ou de mort pour votre parti. » Le Parti Radical-socialiste en verra bien d'autres.

Et A. Miaux ne pouvait, en conclusion, que mettre un dernier coup sur la tête du Cogito :

« Quant à votre invitation à nous retirer, Monsieur Déclie et moi, de la lutte pour faciliter cette union apparente, je ne demande pas mieux, en ce qui me concerne, que d'y souscrire. Mais ceux qui m'ont élu accepteraient-ils bénévolement une retraite que rien ne justifie ? Et quelle valeur auraient à leurs yeux des élections nouvelles, si l'on fait aussi bon marché de celles, parfaitement régulières, auxquelles ils ont déjà procédé ? » L'appel aux « valeurs » est toujours décisif et si A. Miaux n'était pas très laïc, nous ne dirons pas que pour lui « la messe est dite ».

Cette lettre à Cogito, au-delà d'une forme parfaite (A. Miaux devait être un littéraire) exprime clairement le fond du débat politique. Ce qui est d'une grande rareté de la part d'un homme politique, surtout à la veille d'une élection. Quant à l'efficacité électorale de ce texte, il faudra l'apprécier à l'aune du résultat de cette élection à la mairie de La Rochelle, et surtout de l'élection législative de 1936, cf ci-après pour se poser la question : « Les hommes politiques de « conviction sont-ils gagnants ou perdants contre les « opportunistes » ou les « extrémistes » » ?

A la lecture de ce texte d'Albert Miaux s'ajoutant aux « épisodes précédents » (cf ci-dessus), nous avons décidé de consacrer une « Annexe » spécifique à Albert Miaux, d'autant que les évènements qui suivirent, cf ci-après (dont le D) ne pouvaient que nous décider à mettre en valeur cette forte personnalité, tant sur son engagement politique que son activité professionnelle. Malheureusement les « difficultés techniques » déjà évoquées ci-dessus nous ont empêché de réaliser ce projet. A minima un(e) universitaire pourrait en faire une thèse de Maîtrise.

e) <u>Le 22 février 1935 dans *L'Echo Rochelais* (sans signature) : « « Bicéphalie » du parti radical-socialiste » de Miaux et Déclie :</u>

« Nous avons déjà signalé qu'il y a à La Rochelle deux Comités « radical-socialiste » : l'un présidé par M. Déclie, élu à mains levées ; l'autre par M. Miaux, élu au scrutin secret. Voici maintenant que M. Déclie, vice-président de la Fédération départementale, à convoqué les délégués des Comités locaux à une assemblée générale à Saintes pour dimanche prochain, 24 février, 9 heures. Simultanément, M. Miaux convoquait son Comité, même jour et même heure,

à La Rochelle, et M. le sénateur Perreau, quoique démissionnaire de la présidence de la Fédération départementale, convoquait cette dernière à Saintes, mais pour le 3 mars. On ignore comment se résoudra ce cas curieux de bicéphalie. Des bruits courent suivant lesquels MM. Déclie et le docteur Guinaudeau fonderaient un nouveau journal à La Rochelle pour défendre le point de vue de leur Comité. M. Péré (Denis) serait rédacteur à ce journal. En dernière heure, nous apprenons que M. Perreau a repris sa démission de la Fédération départementale et que M. Déclie s'est rallié à la date du 3 mars pour la réunion à Saintes. »

f) Le 23 février 1935 dans Ouest-Océan :

- « La convocation du Président G. Perreau, sénateur de la Fédération départementale radicale et radicale-socialiste du département avec en point 3 « Incidents au Comité de La Rochelle » »

En fait d'incidents il faut régler le problème d'une association qui a deux bureaux avec des leaders qui se déchirent sur la ligne politique et les alliances pour les élections à la mairie de La Rochelle.

- Petit article d'A. Miaux pour expliquer à nouveau ce qu'il pense et donner un nouveau coup sur la tête au « citoyen Déclie » et remercier le sénateur Perreau d'avoir convoquer cette réunion (pour régler le différend de La Rochelle), « Monsieur le sénateur Perreau qui, pour un dernier désir d'union, a repris avant qu'elle eût été acceptée sa démission donnée dans un moment de découragement » Le « vénérable » Perreau qui n'a pas toujours été au côté d'A. Miaux avant de quitter la scène politique donne un coup de main au « jeune » Miaux (61 ans).

g) <u>Le 1^{er} mars 1935 dans *L'Echo Rochelais* (sans signature) : « Nouveau confrère » (JPC ; un évènement rare)</u>

Sous ce titre neutre est annoncé un évènement très rare à la veille d'une élection : les scissionnistes radicaux-socialistes anti Miaux, créent un journal concurrent à Ouest-Océan!! En bref, M. Déclie va publier un nouveau journal à La Rochelle « organe du Comité radical-socialiste » pour contester Ouest-Océan, « journal du parti radical-socialiste » afin de dire le plus grand mal du député radical-socialiste André Hesse et quelques autres « silhouettes » dont A. Miaux :

« Ainsi que nous l'avions annoncé, il est né un nouveau journal à La Rochelle : Le Républicain de La Rochelle, organe du Comité radical-socialiste Déclie. De son premier numéro, nous extrayons le passage suivant : Fin décembre 1933, éclatait l'affaire Stavisky. Dans son assemblée générale du 7 janvier 1934, le Comité enregistrait les déclarations de M. André Hesse, desquelles il ressortait qu'il ne s'était plus occupé de Stavisky depuis 1929 ou 1930 et que les remises ne le regardaient pas. La première comparution devant la Commission d'enquête démontrait exactement le contraire. Sa deuxième comparution devant ladite Commission faisait éclater d'autres contradictions aussi flagrantes et laissait le champ libre à toutes les suppositions (n'oublions pas qu'André Hesse a été également mêlé à l'affaire Oustric). Nous avons écrit cela il y a plus d'un an. Et encore cet autre passage d'un article intitulé: « silhouette »: LE MARGOULIN est racé: il est aussi comme veut l'usage dans la tribu. Pour lui, l'argent n'a pas d'odeur. - Que les donneurs soient Lenoir, Desouches, Deperdussin, Oustric ou Stavisky, - sa parole est d'or. Habitué aux mensonges, il fait même mentir le proverbe qui voudrait que seul le silence soit d'or. La politique, qui mène à tout, aurait pu le conduire dans nos colonies de la Guyane (1), car, après avoir été un des Grands de la République, il est tombé si bas, si bas, gu'il a eu le maximum de condamnation. Les défenseurs de M. André Hesse ont du pain sur la planche. »

(1) : En prison au bagne de la Guyane!!

Article non signé, mais c'est du « A. B. »

Bien évidemment Ouest-Océan va riposter immédiatement, cf ci-après.

h) <u>Le 2 mars 1935 dans *Ouest-Océan*, deux articles pour répondre au Républicain, journal de M. Déclie cité par *L'Echo Rochelais* :</u>

• « Pourquoi ? » par Civis (G. Menon) :

« Pourquoi lit-on avec peine dans le nouveau journal (1) des articles où l'on traite les uns de Staviskrates, les autres d'honnêtes gens sans savoir si demain les uns et les autres ne seront pas unis et si les prétendus honnêtes gens ne seront pas à la place des prétendus Staviskrates ou bien encore avec eux. Pourquoi lit-on avec peine cet article sur André Hesse qui fait tant pour notre Cité. Qu'avons-nous en tant que Rochelais à lui reprocher ? Avons-nous à chercher dans sa vie privée ? Avons-nous à nous occuper du chiffre des honoraires qu'il prenait aux clients ... »

(1) : Le Républicain de La Rochelle

Puis Civis (G. Menon) fait un complet plaidoyer pour défendre A. Hesse et en appelle à la solidarité au sein des partis, de la Ligue des Droits de l'Homme et à l'Union de la gauche face ... à la droite.

• « <u>Un homme néfaste</u> » par Santerr

L'homme néfaste est nommément M. Déclie. L'attaque est impitoyable : c'est pourquoi nous citons intégralement cette « charge » d'un journal « radical-socialiste » contre un autre journal qui vient de se créer avec l'appellation tout autant « radical-socialiste » :

« Monsieur Déclie est bien l'homme le plus néfaste du parti Radical-Socialiste à La Rochelle, par son orgueil et son autocratie ; il se croit l'homme indispensable, alors qu'il est l'homme le plus impopulaire du parti Radical. En 1930 il a perdu (fait perdre ?) le parti Radical aux élections municipales et il veut continuer son œuvre néfaste en 1935. Ce malheureux ne voit pas qu'il n'a plus que quelques amis qui lui restent encore, il devrait bien se rappeler le beau succès qu'il a obtenu en 1930, il en sera de même en 1935. Vous nous faites appeler les Hessistes, nous, au moins, nous ne devons rien à M. Hesse, mais vous Déclie, vous lui devez votre place, à laquelle vous n'avez pas droit, vous devriez avoir la pudeur de ne pas piétiner son cadavre auquel vous devez le pain que vous mangez. Nous ne sommes ni hessistes, ni anti-hessistes, nous sommes des radicaux-socialistes, vous Déclie, vous n'êtes pas républicain. Ce que vous êtes, je vais vous le dire, vous êtes un ambitieux, un prétentieux, vous aviez rêvé d'être maire, député, sénateur et Président de la République, vous ne serez rien, alors que vous auriez pu être quelque chose, mais aujourd'hui vous êtes connu et votre étoile pâlie, elle disparaîtra pour toujours au crépuscule du dimanche 5 mai prochain. »

Signature « Santerr. », GM ou ??, peut-être A. Miaux ?

Certes ce parti politique, dans le siècle dernier et le suivant, n'a pas eu le monopole des règlements de compte « en famille », que ce soit localement ou à Paris, mais à La Rochelle la « tournure » des haines politiques et personnelles des déchirements « fraternels » (francmaçon) ont été exacerbés par le contexte passionnel de l'affaire Stavisky, ce dernier ayant pour avocat Hesse, député à La Rochelle.

i) <u>Le 5 mars dans L'Echo Rochelais : « Les Radicaux-socialistes rochelais se distinguent à Saintes ». Miaux et Declie suite (article non signé).</u>

« Nous avons mis nos lecteurs au courant du curieux cas de bicéphalie dont souffre le Comité radical-socialiste de La Rochelle, lequel comporte deux Bureaux avec chacun son président et autres dignitaires. A la fin de la semaine dernière les choses en étaient au point suivant : M. Déclie ... avait fait voter l'exclusion de Me Miaux, président du Bureau concurrent ... Si Me Miaux en avait fait autant de son côté, tout le monde aurait fini par être exclu, comme dans

l'histoire des deux lions qui s'entre-dévorèrent et dont il ne reste plus que les gueues. Me Miaux préféra attendre les décisions de l'autorité supérieure. Et, dimanche matin, une délégation de chaque Bureau se rendait à Saintes pour assister à la réunion de la Fédération départementale. Chacune se croyait être en possession exclusive du « dignus est intrare », et elles entrèrent dans la salle toutes les deux. Là, la discussion, où plutôt la dispute commença : on échangea ... Une fois la salle évacuée de tous les Rochelais... », ce qui est extrêmement flatteur pour La Rochelle. Me Miaux fit alors son exposé et affirma une fois de plus que, s'il est prêt à marcher avec les socialistes, il ne veut rien avoir de commun avec les communistes (1). Et il refit le récit des évènements récents. M. Déclie rétorqua ... et commença par dire que Me Miaux n'aurait pas dû être là, puisqu'il est exclu. Ensuite, il refit, lui aussi, le récit des évènements, et nous ne surprendrons personne en écrivant que son récit était diamétralement opposé à celui de Me Miaux, qu'il accusa, en termes non voilés, de s'être « défilé » en février 1934 (2), alors qu'il s'agissait justement de défiler dans les rues... Pendant toutes ces délibérations, les Rochelais « évacués » discutaient sur la place publique ou au café, et il parait que, s'il n'y eut pas de matches de boxe, c'est tout juste. La morale de l'histoire, car toute histoire en comporte une, c'est qu'avant de vouloir gouverner les autres, ces Messieurs devraient bien apprendre à se gouverner eux-mêmes ».

2B) AB localier (hors élection), février 1935

a) <u>Le 1^{er} février 1935 : « Institut d'Etudes Françaises. Les découvreurs de l'Amérique par le Commandant Darde » par AB</u>

Ce conférencier « relata des exploits des hommes du nord, des Norvégiens, qui à travers les périls des brumes et des grosses mers, partaient pour atteindre le Groënland avec un cran magnifique, cran d'essence mystique, puisque ces navigateurs sans boussole étaient persuadés que tout marin mort allait jouir des délices du Walhallo ». Les « délices » ne sont pas précisés par le conférencier, à moins qu'AB n'ait pas pu les écrire dans un journal lu dans les sacristies! Puis « ce furent eux (les marins) qui découvrirent l'Amérique ... et Colomb... Vasco de Gama et ... en nos temps de T.S.F. et d'aviation il faut faire un effort cérébral pour se représenter ce que pouvaient être alors ces départs littéralement inconnus dans toute sa splendeur, son mystère et son angoisse ... »

AB donnera l'essentiel des deux autres conférences dans L'Echo Rochelais.

b) <u>Le 15 février 1935. Tribunal Correctionnel. Audience du 14 février</u>

Comme en 1934, à une cadence d'au moins deux séances par mois pendant les périodes judiciaires, AB y est très fidèle. Les audiences n'ont pas toutes un intérêt « théâtral », comme celles de fin décembre 1934 (cf ci-dessus). Mais AB, le chroniqueur judiciaire locale, essaie de présenter les « inculpés », certes condamnables et souvent (légèrement) condamnés, d'une manière non lugubre et désespérante sur la nature humaine et par exemple :

- Titre « Marivaudages »:

« Le 26 novembre dernier, un brave homme de sellier consommait dans un café de Tasdon, à proximité du couple formé par André D..., marin, et de la concubine de ce dernier, laquelle n'est autre que l'ex-compagne du fameux « Rat d'Egout ». A un certain moment D... crut voir que le sellier marivaudait de la voix et du geste avec l'ex-madame Rat d'Egout, envoya une calotte à cette dernière et un coup de poing dans l'œil du sellier. Ce dernier produit un certificat médical humoristique, où il est dit que, pendant huit jours, son œil poché l'a empêché de se présenter à la clientèle. M. le président Deschamps – Un danseur, de music-hall, je comprendrais encore,

mais un sellier? Me Fontaine ramène l'affaire à ses justes proportions et D... voit la peine de prison précédemment prononcée par défaut réduite à 50 francs d'amende. »

c) <u>Le 15 février 1935, « L'Institut d'Etudes Françaises. Les Anglais et nous, par M. Castelain » par AB</u>

Nous avons plusieurs fois souligné l'anglophilie d'AB pour ne point nous étonner de sa présence à cette conférence :

« Le distingué (1) doyen de la Faculté des Lettres de Poitiers a fait salle comble mardi, et les auditeurs ont été récompensés par un régal de premier ordre. L'œil pétillant de malice, la parole parée d'humour, le conférencier nous a fait part de ses recherches dans la littérature des temps « shakespeariens » pour essayer de tracer un portrait du Français tel que l'Anglais de ce temps se le représentait... M. Castelain commença par reconnaitre qu'il aurait pu essayer ce portrait à l'époque présente, mais il est sceptique sur la possibilité d'atteindre à des résultats probants, tant l'opinion politique de l'Anglais influe sur son jugement à notre égard. Les Anglais de gauche, travaillistes et libéraux, appartiennent généralement à des sectes religieuses dissidentes très rigides, et le Français est beaucoup trop Méridional pour eux. Les conservateurs, au contraire, plus instruits et nous connaissant mieux, ont un penchant pour notre pays. Ceci nous fait comprendre bien des actes de M. Mac Donald et des pirouettes de M. Lloyd George! ... Il en est résulté que Shakespeare et ses contemporains se faisaient du Français une idée peu flatteuse pour lui et, à distance, pour nous : léger, bavard, naïf, peu persévérant dans ses entreprises, batailleur, fanfaron, quoique, « au demeurant, le meilleur fils du monde ». C'est dans Henri V que Shakespeare, décrivant le camp des Français le jour d'Azincourt, les accable davantage de ses traits ... Nous nous souvenons personnellement de cette saillie d'un troupier français à qui l'on parlait de l'armée anglaise au début d'août 1914 et qui faisait la moue en s'exclamant: - Bah! Les Anglais, c'est tous des grands maigres qui mangent du roastbeef. Et pour les Anglais, nous étions le « froggy », le « grenouillard », le mangeur de batraciens. M. le doyen Castelain nous a d'ailleurs consolés à la fin de sa conférence en parlant du Français laborieux, économe et prévoyant, qui, par une sorte de pudeur, cache ses vertus sous des apparences frivoles. Ceux des Anglais qui connaissent la France autrement que par Montmartre et les Folies-Bergère ont rectifié leur jugement sur ce point. Shakespeare en était resté aux apparences (1) »

(1) : AB sait que tous les hommes sont forcément « honorables », qu'un sénateur souvent âgé est toujours un « vénérable » et qu'un universitaire est automatiquement « distingué »

Pourrions-nous solliciter un « distingué » universitaire, professeur honoraire d'une Faculté de lettres pour imaginer une conférence sur « Les Anglais et André Bach »

d) Le 19 février 1935, en page 1 de L'Echo Rochelais

Pendant que les Radicaux-socialistes se déchirent (cf ci-dessus le 2) du A)) l'actualité politique continue à La Rochelle. Si les deux articles ci-après ne sont pas signés, ils peuvent être facilement attribués à AB :

« Boufre! » :

« Les trois mousquetaires Château (radical « Pelletan », très à gauche), Grasset (S.F.I.O.) et Geoffroy (communiste) ont commencé le 12 février 1934 (manifestation de la gauche après les évènements de février 1934 à l'Oratoire (salle de meeting) devant leur auditoire habituel. Un ordre du jour « tartarinarque » (JPC : à l'époque « ordre du jour » veut dire une « motion ») a clôturé la réunion avec évidemment la « dissolution immédiate des lignes fascistes ». Le

rédacteur rappelle « qu'à La Rochelle en mai (1934) un garde mobile reçut un coup de couteau dans le cou lors d'une manifestation de gauche ». S'ajoutent quelques lignes répétant les habituelles informations de la droite pour discréditer la gauche et ses leaders nationaux ou locaux.

« Voyez Caisse »

« Nous lisons dans L'Eau Claire (1) et sous le titre « Mise au point » l'entrefilet sibyllin suivant : Des bruits désobligeants avaient couru sur l'un de nos plus honorés militants (2) au sujet d'une affaire hypothétique (2) qui devait se plaider mercredi dernier au civil. Nous sommes en mesure d'annoncer que tout cela ne reposait sur rien d'autre qu'une discussion entre hommes d'affaires. La meilleure preuve, c'est que le militant incriminé a payé, à midi, mercredi, les 63 000 francs en litige. Nous espérons que les autres affaires s'arrangeront aussi bien et notamment celle qui met en cause M. S... Quand on est honnête, c'est pour toujours. Nous pouvons préciser que la « discussion » entre hommes d'affaires tournait autour d'une question que l'on pourrait matérialiser ainsi : « l'honoré militant » avait vendu, mettons des noix de coco pleines, en avait encaissé le prix, puis avait livré des noix de coco vides à son acheteur, feignant ensuite de ne rien comprendre à la légitime indignation de ce dernier (3). Assigné, « l'honoré militant » s'était réfugié dans le maquis de la procédure et dans les marges du Code. selon son habitude, mais il se rendit compte que la justice existait à La Rochelle et préféra restituer à la dernière minute plutôt que de plaider (4). Encore était-il fort heureux pour lui qu'il ne s'agisse point en réalité de noix de coco, car c'eût été une autre histoire. Bref, tout est bien qui finit bien pour l'heureux « restitué ». A qui le tour ? (5) »

- (1) : Journal du Dr Bigois. Ce docteur, homme politique est un bon « client » pour AB, en particulier pendant les élections municipales de la Rochelle, cf ci-après.
- (2) : Souligné par nous
- (3): Georges Menon?
- (4) : L'image des « noix de coco » a été plusieurs fois utilisée par AB sans que nous ayons bien compris son sens et/ou sa « référence » populaire ou littéraire.
- (5) : Correspond à un compte-rendu d'audience du Tribunal Correctionnel de La Rochelle

Si nous avons cité intégralement cet article, c'est pour montrer d'une part l'atmosphère préélectorale à La Rochelle, et d'autre part pour illustrer la prudence du rédacteur : les faits sont rapportés de manière allusive et sans citer de noms pour ne pas risquer une plainte en diffamation.

Avec la citation de L'Eau Claire du Dr Bigois, nous devons chercher à savoir qui est cet « honoré militant ». Or si c'est G. Menon, nous n'avions pas perçu jusque-là que Dr Bigois et G. Menon étaient « amis ». La suite de l'article est plus logique : le rédacteur utilise ce qu'il a entendu au Tribunal Correctionnel (donc AB) pour « enfoncer » le militant (« honoré » ?) qui serait G. M.

Cette « affaire hypothétique » sera à nouveau évoquée par AB dans L'Echo Rochelais du 16 avril.

e) Le 23 février 1935 dans Ouest-Océan, « Courçon d'Aunis. Pauvre Callies »

« Bile et pauvretés à nouveau dans *L'Echo Rochelais* (15 février). Cela fait le troisième article de pareil acabit depuis le 23 janvier, jour mémorable où le colonel Calliès, de la Fédération « maringouine » s'effondra piteusement sous les rires, dans les Halles de Courçon. Décidément nos fascisants, une nouvelle fois, ont reçu une bonne leçon. »

« Le citoyen Calliès, ancien député, ex-colonel à cinq galons et « grosse légume » de la Fédération des Maringois ». Puis le rédacteur qui signe « IPSE » (??) dénonce que « de 1929 à 1932 les Forces Motrices de la Vienne dont Taittinger est administrateur ont réalisé 52.520.000 francs de bénéfices », puis en « pleine crise » les bénéfices ont explosé ... etc...

Dans l'article on croit comprendre que lors d'un meeting à Courçon il y eut un débat animé le 23 janvier entre Château et Calliès.

Après la signature « IPSE » un N.B. :

- « Ajoutons que notre ami Château n'a jamais dit que Taittinger « se trouvait dans ledit Conseil d'Administration en compagnie de nombreux personnages, noms de consonnance boche (1) ». Le mot « boche », du moins, n'a pas été prononcé par Château. Il est des mots de haine que les démocrates et les pacifistes laissent, avec les matraques aux Jeunesses Patriotes. »
 - (1): JPC = P. Taittinger a de la chance d'apprendre que M. Château na l'a pas traité de « boche ». C'est réservé à G. Menon qui qualifiera plusieurs fois A. Bach de « Boche ».

3) Mars 1935 : A. Miaux vainqueur. Vol d'huitres. Au clair de lune. Menon continue de défendre Hesse.

a) Le 8 mars 1935 dans L'Echo Rochelais, en page une :

• « En lisant le « Républicain » ». Article non signé

L'Echo Rochelais est attentif au nouveau journal « Le Républicain » (JPC : des radicaux-socialistes dissidents, anti Miaux) : « Journal qui affiche un anticléricalisme échevelé et désuet et qui écrit notamment : « Aujourd'hui la République n'est pas maitresse de son destin tout en dedans qu'en dehors elle subit la dictature des jésuites ». On voit que M. Décile est quelqu'un d'important dans la franc-maçonnerie. Notre sénateur (Perreau) en prend en bon coup dans « Le Républicain » et voici ce que M. D. Péré écrit : « En réponse à la lettre que nous avons reçue du sénateur Perreau, il nous semble que ce vénérable vieillard devrait pour l'intérêt de la République de son parti qu'il a voulu abandonner et pour sa santé prendre un repos bien mérité (1) ». MM Décile, Guillaudeau et Péré secouent le cocotier! ... donc si « le Républicain » enguirlande MM. Miaux, Perreau, Jodel-Angibeau et la Fédération radicale-socialiste... c'est que ces derniers ne sont plus de gauche : ils sont de l'autre côté du fossé ». M. Déclie est un type dans le genre de Robespierre. »

- (1) : Notons la grande délicatesse : « Tu es vieux, « dégage » »
- « Après la dernière tempête » à La Rochelle, AB relativise les dégâts
- Autre article : « Après le cyclone Le rétablissement des communications téléphoniques et télégraphiques doit être accéléré ». En effet les Rochelais savent « qu'il se noie davantage de marins dans l'avant-port ou dans les bassins qu'en mer ». La cause : « On ne compte pas les verres, les bouteilles et les vitres brisées par ceux qui « en veulent encore » ... N'y a-t-il donc aucun remède et devons-nous enregistrer comme une chose inéluctable le fait que les effectifs des marins-pêcheurs soient diminués par la noyade dans l'avant-port ».

b) <u>Le 12 mars 1935 dans *Ouest-Océan* : « Comité radical de l'arrondissement de</u> la Rochelle » par A. Miaux

« La Commission statutairement élue le 3 février a l'honneur d'informer les membres du Comité qu'elle est actuellement en possession des cartes pour 1935. Toutefois, par déférence pour les autorités appelées à arbitrer le différend qui existe entre les deux commissions, elle a décidé de ne mettre ces cartes en recouvrement que quand cet arbitrage aura eu lieu. »

Signé: « e Président Albert Miaux - Conseiller Général »

Ce « communiqué » d'A. Miaux est singulier. Bien qu'il estime que sa Commission ait été élue statutairement le 3 février, A. Miaux dit : « par déférence aux autorités appelées à arbitrer le différend entre les deux Commissions, ne sont pas distribuées les cartes aux adhérents pour 1935. » Ainsi A. Miaux, pourtant fin juriste, avoue sans l'écrire que l'élection de « sa » Commission n'a pas une valeur juridique « bétonnée » et/ou il ne veut pas contester la légitimité des « autorités » du parti dont celle du sénateur Perreau ?

c) <u>Le 12 mars 1935 : « Un urbaniste qui manque d'urbanité ». AB consacre une colonne et demie à Edmond Grasset (S.F.I.O.), aux socialistes et à Léon Blum.</u>

« M. Edmond Grasset n'aime pas beaucoup que l'on parle de Léon Blum » et au lieu de répondre à L'Echo Rochelais, la Voix Socialiste de M. Grasset préfère « les injures, les grossièretés et les insinuations (qui) n'ont jamais remplacé les arguments. Et le fait d'être traité de sot ou de pauvre d'esprit par « la Voix Socialiste ne nous empêchera pas de dormir ... M. Léon Blum n'est qu'un gros bourgeois ... Et pour appâter les électeurs, M. Grasset décrit les nouvelles de Villeurbanne (JPC : réalisations sociales) ... N'oublions pas que M. Grasset est Conseiller municipal de La Rochelle ... Mais M. Grasset ne peut guère le savoir (car) il serait mieux intéressant de faire connaître aux électeurs à combien de séances M. Grasset a assisté ... M. Grasset est un homme très occupé par ces journées de propagandes révolutionnaires ... Mais à La Rochelle l'insuffisance de M. Grasset a été totale et son absence complète ? » AB « prépare » la campagne électorale de La Rochelle et continuera à « s'intéresser » à E. Grasset. Du « classique ».

d) <u>Le 15 mars 1935 dans L'Echo Rochelais par AB</u>

• Sous le titre « <u>Tout arrive »</u>, <u>L'Echo Rochelais annonce la victoire d'A.</u> Miaux contre Déclie :

« Ainsi que nous l'avions annoncé, une nouvelle assemblée générale du Comité radical-socialiste de La Rochelle a eu lieu mardi soir, sous la surveillance d'un arbitre venu de Paris (1). On a procédé à de nouvelles élections et l'équipe Miaux-Jodet-Menon a battu l'équipe Déclie-Guinaudeau-Péré d'une moyenne de vingt voix. Les vainqueurs redeviennent donc orthodoxes et les vaincus de mauvaise humeur. Ils l'exhalent dans le *Républicain de La Rochelle*, lequel se livre, avec *Ouest-Océan*, à une polémique qui semble avoir été confiée à des vidangeurs, tant les termes employés sont malodorants. Dans la bagarre, le « vénéré » sénateur Perreau est un peu éclaboussé. Mais, le plus drôle, c'est que le *Républicain* qualifie la liste Miaux-Jodet-Menon de « liste de droite ». Monsieur Menon, vous voyez que tout arrive et qu'ainsi que nous vous l'avions prédit vous voici réactionnaire (2). Par ailleurs, si nos renseignements sont exacts, la majorité des troupes de M. Déclie quitterait le Comité pour fonder le groupe « Camille Pelletan » sous la ligne de : « Pas d'ennemis à gauche » (3) ».

- (1) : du parti radical-socialiste
- (2) : AB en profite pour « tacler » Menon
- (3) : La Création de ce groupe « Camille Pelletan » va jouer progressivement un rôle important, et tout de suite en avril/mai pour l'élection municipale de 1935, puis pour la législative de 1936. Le « cerveau » de ce groupe Pelletan est René Château, le professeur agrégé de philosophie à La Rochelle. Si « les pro Pelletan » sont battus par les « pro Miaux » en mars 1935 ils auront leur grande revanche à la législative de 1936.

• Tribunal Correctionnel. Audience du 14 mars :

- « Au clair de lune »

Pour commencer, une affaire de bottes volées puis coupées pour rendre difficile l'identité du voleur qui est tout de même condamné à 50 frs d'amende avec sursis, puis « de minimis non curat proeter » conclut savamment AB.

- Puis le Tribunal est saisi d'une affaire très courante à La Rochelle, <u>le vol d'huitres</u>: « C'est au clair de la lune, au soir du 21 janvier, que le garde maritime d'une commune de l'Île de Ré, dit avoir reconnu le nommé M..., accompagné de deux hommes, prélevant des huitres sur le parc d'un autre éleveur pour les porter le lendemain dans le parc de sa propre belle-mère. Le garde ne dit rien sur le moment et dressa son procès-verbal le lendemain. Me Gibert, défenseur, pose une question logique: - Pourquoi le garde n'est-il pas intervenu sur le moment? Le garde répond qu'il était seul contre trois hommes. Il se fait un peu houspiller par la défense, un garde maritime devant être sans peur. Bref, on plaide que, ce soir-là, le prévenu n'était pas dans les parcs à huîtres, mais qu'il devisait sur le port. Par ailleurs, les renseignements fournis sur lui par le maire de sa commune sont bons et ceux fournis par l'adjoint sont mauvais. C'est sans doute ce manque d'unité municipale qui décide le Tribunal à mettre l'affaire en délibéré. »

A l'audience du 21 mars le jugement : MM... de la Flotte, prévenu d'attentats sur les huîtres au clair de lune est condamné à 25 frs d'amende. » Apprécions le terme « attentat sur les huîtres au clair de lune » qui pourrait faire une nouvelle au titre « Attentat aux huîtres de La Rochelle » ou la couverture d'un roman de G. Simenon, grande gloire de La Rochelle pour y être resté lors de longs séjours.

« Huit clos »

Malgré un huis clos et une rédaction allusive, on comprend de quoi il s'agit :

« Le Tribunal prononce le huis clos pour les débats de l'affaire Vigouroux, ce vigoureux sexagénaire qui, après avoir pris pour guide, dans la recherche d'une chambre à louer, un jeune homme de quinze ans, prénommé Diogène, détourna ce dernier de ses devoirs à l'aide de menaces et tenta d'en obtenir encore davantage par la promesse de vingt francs et d'une guitare hawaïenne. Le tout avait été précédé d'une tournée dans les cabarets du port, ce qui oblige Me Mandineau, défenseur, à exposer au Tribunal la technique de la préparation du « mêlé-cassis » et à faire une pittoresque description de Vigouroux, cape au vent, « sombrero » sur la tête, guitare en bandoulière, cherchant un homme et trouvant Diogène. Hélas! Vigouroux compte déjà de multiples condamnations à son actif, dont 5 ans de prison pour avoir maltraité sa femme au point de la faire mourir, et 5 ans de réclusion pour outrage à la pudeur. Ce lourd passé et la gravité des faits lui valent 3 mois de prison. »

Somme toute, le jugement est clément, soit Mandineau a été encore un bon avocat, soit le Président trouve que Vigouroux ne « mérite » pas plus !!

e) <u>Le 16 mars 1935 dans *Ouest-Océan* : « Le péril est à droite » par G. Menon</u> qui défend à nouveau A. Hesse

G. Menon reproche au journal « Le Républicain » de l'équipe Déclie-Péré « de plus attaquer A. Miaux que les Croix de Feu et les Jeunesses Patriotes, alors que le danger est à droite ». Après quelques détours pour les initiés locaux, G. Menon écrit « Le Républicain en vient alors à blâmer la Commission Jode – Miaux – Very – Menon » … Miaux et Menon étaient dans une même instance du parti radical … enfin et surtout G. Menon reprend sa plaidoirie pour défendre A. Hesse; « Et l'on me blâme de rester l'ami d'André Hesse » conclut G. Menon. Celui-ci en arrive à devoir défendre A. Miaux (ce dernier restera fidèle à A. Hesse, cf ci-après).

f) Le 26 mars 1935, en page 1 de L'Echo Rochelais par AB:

• « Basile socialiste »

Polémique avec le « camarade Château à propos de P. Taittinger :

« Après le camarade Château qui, entre parenthèses, n'a jamais répondu au démenti formel qui lui fut donné, La Voix Socialiste reprend en sourdine les vieilles calomnies répandues contre notre directeur Pierre Taittinger, notamment sur le fait qu'en matière industrielle il « fraterniserait avec la fine fleur des pangermanistes (1) ». Il s'agit évidemment du Conseil d'administration des Forces Motrices de la Vienne. Nous répétons donc à nouveau que ce conseil d'administration ne compte pas un seul sujet allemand et, si cela peut faire plaisir à la *Voix Socialiste*, nous publierons dans un prochain numéro la liste complète des administrateurs. Qu'un ou plusieurs de ces administrateurs aient un nom à consonnance germanique, c'est tout à fait possible, mais il y a bon nombre d'excellents Français de descendance alsacienne qui ne croient pas devoir changer le nom que leur ont légué leurs ancêtres (2). »

- (1) : des Allemands
- (2) : AB, pour répondre plus tard à G. Menon écrira qu'il a des ascendants alsaciens (en réalité lorrains) et qu'il est bien <u>français</u>.

« A M. Grasset, Conseiller municipal « absent »

L'Echo Rochelais en remet une couche contre M. Grasset. Ce dernier répond à un article de L'Echo Rochelais et Grasset à nouveau se défend et rétorque ... « M. Grasset prend ses lecteurs pour des imbéciles! » conclut L'Echo Rochelais.

Heureusement que l'élection est proche car de nombreux lecteurs de L'Echo Rochelais, d'Ouest-Océan, de la Voix Socialiste, du Républicain et de L'Eau Claire pourraient commencer à se lasser de polémique de plus en plus « rase motte », à moins que des électeurs très engagés politiquement ne s'en « délectent » ! ?

4) <u>Avril 1935. Préparation des listes à l'élection municipale de La Rochelle avec les « aspirants aux joies de l'édilité »</u>

a) Le 2 avril 1935, en page 1 de L'Echo Rochelais :

• « Elections municipales » - Article non signé - :

« Malgré le soleil printanier, il n'y a pas encore eu d'éclosion de listes. On dit bien que le Front Commun, baptisé « Front Populaire » pour la circonstance, aurait arrêté son dosage à douze socialistes de M. Grasset, douze radicaux-socialistes « durs » de M. Déclie (1), sept communistes, plus M. Château, mais nous n'avons aucune nouvelle certaine. Non plus en ce qui concerne la liste radicale-socialiste orthodoxe de Me Miaux (1). Les intéressés eux-mêmes ne sont peut-être pas encore fixés sur le nombre exact de candidats que comprendra leur liste. En ce qui concerne la liste de M. Vieljeux, elle n'est probablement pas encore arrêtée définitivement. Dans tous les cas, les pluies que le thermomètre annonce vont hâter la floraison, et le public ne tardera pas à connaître les noms des aspirants aux joies de l'édilité. »

(1) : Le parti radical-socialiste est bien divisé dans cette élection entre les « anti-Front Populaire » autour d'A. Miaux (radical modéré) et les partisans de M. Déclie, radical, pour l'alliance avec les socialistes et les communistes, et des « radicaux-marxisés ».

« L'élection de Blois »

Une législative partielle au résultat « significatif » du glissement de l'électorat vers la gauche. En effet, suite à la démission de Chautens, ancien Président du Conseil, le candidat agraire (très à droite) Dorgères est battu au second tour par un radical-socialiste qui recueille 8 627 voix contre 7 746 à Dorgères. En 1932 Chautens avait été élu au 1^{er} tour par plus de 11 000 voix. Dorgères en perd près de 2 000. Ce radical-socialiste élu gagne 1 000 voix entre les deux tours. Dorgères n'était donc pas un bon candidat, même s'il prenait l'aspect « Union nationale » telle que conçue par P. Taittinger.

• <u>Au Tribunal de Commerce : « Un procès autour de la liquidation de la Banque Babu » par AB</u> :

- « ... Une grande partie de l'audience a donc été occupée par un échange d'arguments juridiques, de citations de gros bouquins et de précédents remontant à la nuit des temps, chaque camp en tirant le parti le plus avantageux à sa cause ». Ainsi AB s'est ennuyé.
- Dans son compte-rendu du Conseil municipal du 29 mars, AB continue de s'intéresser à M. Grasset : « Signalons impartialement que M. Grasset est présent ». Le mot « impartialement » donne à sourire dans la relation fortement « polémique » entre AB et Grasset.

b) <u>Le 5 avril 1935, au Tribunal Correctionnel. Audience du 4 avril. « La suite d'un resquillage</u> »

La préparation des élections municipale, cf ci-dessus et ci-après, et le « rebondissement de l'affaire d'Usseau », cf ci-après dans le C), auraient pu justifier l'absence d'AB à cette séance du Tribunal Correctionnel. Mais AB ne voulait pas manquer une affaire à ses yeux « intéressante ». On comprend vite pourquoi :

- « C..., B..., et D... sont d'honorables citoyens (1) sur lesquels d'excellents renseignements sont fournis, mais ils sont aussi ce que l'on appelle, en français de chronique sportive, « des aficionados des grounds de rugby », c'est-à-dire des fanatiques, et c'est ce fanatisme (1) qui les a amenés, en correctionnelle, l'accusation contre eux étant qu'ils ont démoli une clôture pour assister à un match à Port-Neuf. Mais aussi, pourquoi la censure a-t-elle permis un film aussi pernicieux que « Le Roi des Resquilleurs » et l'exhibition des mauvais exemples de Milton ? Bref, dans leur hâte d'aller contempler les demis d'ouverture, nos trois gaillards en auraient fait une ouverture dans un grillage, non sans se faire repérer par un gardien vigilant, qui les a fait tout de même passer à la caisse pour prendre trois billets de première, que le défenseur, Me Mandineau, brandira tout à l'heure à bout de bras... »
 - (1) : Citoyen toujours honorable, mais leur ferveur pour le sport les conduit en correctionnel. AB le citoyen doit le regretter, mais le sportif ne peut que les excuser.

Le caissier de l'Union Sportive Rochelaise « vient dire (au Tribunal) que les trois prévenus sont connus comme des habitués du rugby et qu'ils ont toujours payé leur place », ce qui permet à l'un des prévenus, ayant bien appris la leçon de son avocat : « ... nous avons été voir les dégâts de l'ouragan (quelques jours avant à La Rochelle) et nous avons entendu le coup de sifflet du match. Alors nous avons pris la ligne droite pour gagner du temps et nous avons trouvé une brèche dans la clôture » ... l'explication d'un autre prévenu (JPC : moins bien conseillé par son avocat) affirme « quand le gardien (du stade) est arrivé, j'étais couché sur le dos d'un chien que nous avions » (? ? ?) (1). Puis AB poursuit : « En résumé, la brêche dans la clôture s'explique mal et Maître Mandineau plaide non coupable en faisant l'histoire des resquilleurs à travers les âges, sans omettre l'histoire de l'écossais (2) ... «

« Le Tribunal condamne les trois amateurs de rugby à de légères peines d'amendes avec sursis. C'est un essai qu'ils n'essaieront pas de transformer (3) ».

(1) : Les ? entre parenthèses sont dans le texte d'AB

- (2) : Histoire déjà racontée par AB en 1931 dans le Matin Charentais, donc pas à l'audience du Tribunal Correctionnel. De temps en temps AB aime se faire plaisir avec quelques histoires écossaises ou d'autres origines et plus ou moins « arrangées », et même inventées, pour correspondre à « l'écho » du moment.
- (3): Pour les non-initiés du rugby: à savoir ils paieront l'amende mais sans faire appel.

c) Le 9 avril 1935 : « Chronique de La Rochelle. Les élections municipales »

« A l'heure présente, il est toujours impossible de donner des précisions sur la composition des listes. Il est cependant probable que la semaine ne s'écoulera pas sans que nous connaissions la liste de la Municipalité sortante (Vieljeux) et celle des radicaux orthodoxes (A. Miaux). Quant à la liste radico-socialo-communiste, nous ignorons les progrès de sa gestation. » Article non signé, mais la dernière phrase a un parfum coutumier d'AB.

d) Le 13 avril 1935, AB remplit la page une :

« Chronique de La Rochelle. Coin ! Coin ! Coin » par André Bach :

« Dans je ne sais quel but (1), certains personnages (2), que j'ignore également, font courir le bruit que je quitterai prochainement La Rochelle. Comme dit l'autre, si c'était vrai, je le saurai et j'ajouterai que le climat de La Rochelle me convient merveilleusement à tous les « points de vue » (3). Je coupe donc les ailes aux volatiles (4) en question ».

- (1) : AB savait le but : voir s'éloigner un journaliste prolixe, polémiste, engagé politiquement
- (2) : G. Menon et/ou Grasset... ?? et Déclie ? peut-être les trois
- (3) : référence à ses éditos, cf la A) ci-dessus
- (4): un canard

• « <u>Aux assises. Le meurtre au quai Saint-Nicolas</u> ». Jusqu'à cette date, en l'absence de signature, nous hésitions à attribuer les comptes-rendus des procès aux assises à André Bach. C'est grâce à Civis (G. Menon) que nous l'apprenons, lire ci-après le 16 avril dans Ouest-Océan « L'écho de l'écho ».

Pour ce procès en assise, cf le C) ci-après, « AB le reporter »

« Tribunal Correctionnel de La Rochelle. Séance du 11 avril »

Petite séance avec seulement « une bonne affaire », un escroc international, grand talent d'affabulateur, qui s'était établi à La Rochelle après avoir changé de nom moultes fois. En fuite en Espagne où il « fabrique du beurre avec de l'huile d'arachide, extradé, son avocate n'a qu'un argument pour plaider : il a 8 enfants ». AB ajoute entre parenthèses qu'avoir 8 enfants à 25 ans « il doit aussi en inventer ».

Après une classique affaire d'huitres volées, le Tribunal a beaucoup de mal avec un plaignant « à la fois sourd et bègue. Il faut l'intervention de deux avocats et de l'huissier pour savoir son nom et son âge ». AB ajoute, pour taquiner le Président du Tribunal, M. Deschamp « qu'en de telles circonstances, ce dernier ne pouvait pas dire au plaignant, comme parfois, « on aura tout entendu ».

Dernière phrase sans doute ajoutée par AB: assis pendant des heures sur les bancs des Tribunaux. Il guette un bon mot d'un prévenu, d'un avocat ou du Président pour rendre attrayant ses comptes-rendus. En absence de ce bon mot, il va en inventer un.

Conseil municipal de La Rochelle

Du classique, sans grand débat. Mais avant les élections, dans quelques jours, tous les conseillers sont présents (1) et ont eu à décider « qu'il faut aussi des plaques indicatives au cimetière (2) pour certaines inscriptions d'ordre administratif. Il y en aura pour 12.500 Francs. »

- (1): Y compris M. Grasset
- (2): Forcément certains conseillers seront battus sans être morts (une remarque « badautesque » de notre part)

« Douceurs hitlériennes »

Le manque de place a sans doute contraint le typo à ne pas mettre « Carnet du Badaud ». Echo sur une plaisanterie de très mauvais goût de conscrits de Saint Clermont la Baleine (1) qui ont crié le jour de leur conseil de révision dans les rues de Saint-Martin-de-Ré, à l'instigation des meneurs socialo-communistes, « Vive Hitler ».

- (1) : Nom d'un village à retenir pour raconter une histoire
- Il restait un peu de place pour un édito de P. Taittinger « Vers les pleins pouvoirs » du gouvernement.

e) <u>Le 16 avril 1935, Ouest-Océan s'intéresse de près à nouveau à André Bach</u> (par Civis et Dixit), à Albert Miaux et Bigois (par G. Menon):

« L'Echo de l'Echo » par Civis / G.Menon :

« L'écrivain qui préside aux destinées de *L'Echo (Rochelais)* et n'a pas peu contribué de quotidien à l'acheminer vers l'hebdomadaire (1) cherche à être spirituel. Il met les deux pieds de Volcy Thironneau dans une même chaussure et il rit – tout seul – de ce trait d'esprit. Commentant les Assises (2), il cause le chourina d'Evanno dans la lecture d'un policier. Et le bon zouave (AB) qui n'a rien de pontifical, - *n'est pas né à l'ombre de la cathédrale (3)* – et n'a même pas couché dans une église, commente la correctionnelle (4) en ne comprenant goutte aux affaires. Ce n'est pas la faute des avocats plaidants, le reporter mal culotté n'a pas l'esprit rapide. Il trouve moyen d'y mêler un homme d'affaires qu'il aime peu et qui ne l'aime pas davantage et le colle mandataire des deux parties. Il parait que c'était un fouillis inextricable. Il fallait en effet un homme d'affaires habile pour empêcher que les deux plaideurs ne plaident, ce qu'il n'a pu empêcher (4).

Puis il s'en prend aux Conscrits de St-Clément-des Baleines qui ont protesté contre les deux ans (5). Et mais si, précisément, il y avait le fascisme en France, le Chef des Echos « Tintinger » (A. B.) ferait fusiller les bons bougres de Saint-Clément ou de la rue St-Léonard qui ne penseraient pas comme lui (6). Tandis que Déclie attrape la *France de Bordeaux* qu'y vient faire le Père Echo. Ils peuvent bien laver leur linge sale en famille sans avoir besoin d'une chandelle pour les éclairer. Enfin! une bonne nouvelle! il paraît que certains personnages (7) font courir le bruit du départ du zouave (AB), Couin! Couin! Couin! Ce canard ne plaît pas à l'enfant de troupe. Il prétend que le climat de La Rochelle lui convient. Ah! non, qu'on nous ne l'enlève pas, on pourrait y mettre un plus fin (8). »

- Ouest-Océan est aussi revenu à être hebdomadaire. L'Echo Rochelais est bihebdomadaire.
- (2) : Cette information nous indique qu'AB va aux Assises pour en faire le compte-rendu.
- (3) : Pour dire qu'AB n'est pas de La Rochelle
- (4) : AB, dans ses centaines de lignes de séance au Tribunal Correctionnel a forcément écrit quelques erreurs et/ou imprécisions. Sur la compétence d'AB, Civis peut interroger les collègues chroniqueurs judiciaires d'AB, y compris à Londres. Ces cinq lignes sont incompréhensibles.
- (5): Civis attribue donc cet article dans L'Echo Rochelais de la veille à AB. Or AB n'a pas écrit que les Conscrits « protestaient contre les deux ans » mais criaient « Vive Hitler ». G. Menon aime peut-être Hitler ?
- (6) : Aujourd'hui G. Menon serait condamné pour diffamation
- (7) : Parmi ces personnages, n'y aurait-il pas G. Menon?
- (8) : ... question finesse Civis / G. Menon est un grand esprit

• « Quand L'Echo s'amuse » par Dixit (G. Menon) :

« Notre joyeux confrère *L'Echo Rochelais* (qui n'en est pas à une près (1)) dans un articulet du 5 avril informe sérieusement ses lecteurs que c'était : « Les citoyens Volcy et Thironneau qui faisaient appel au concours de Lapeyre pour prêcher à l'Oratoire la bonne parole anticléricale. » Notre citoyen ne peut s'empêcher de s'esclaffer en apprenant comment les correspondants occasionnels et sans nul doute étrangers à notre cité (2), avaient dédoublé si soigneusement sa personne. Car il n'est pas un Rochelais qui ne sache que Volcy et Thironneau ne sont qu'un seul et même citoyen qui, comme beaucoup de nos contemporains a un nom et un prénom. Une information, si banale soit-elle, doit avoir une petite précision quant au nom du moins, et le citoyen Volcy Thironneau, né devant la place d'Armes, militant de la Libre Pensée, ne se détaille pas, par exemple comme le Père Eternel qui lui, comme chaque croyant le sait fort bien, se découpe en Père, en Fils et en Saint Esprit (3). Le comble c'est que le « rez-de-chaussée » de cette information rappelle l'annonce habituelle : « Lisez L'Echo Rochelais, le mieux informé, etc... » Décidément, il y a des rigolos partout (4). »

- (1): « à une près », de quoi?
- (2) : Très régulièrement Ouest-Océan insiste pour que l'on sache qu'AB est un « étranger à notre cité ». Et si c'était un atout pour un journaliste de ne pas être né dans la ville où l'on devient journaliste et rédacteur en chef d'un journal d'opinion ?
- (3) : Que la Libre Pensée ne croit pas à la Sainte Trinité, c'est son droit mais une « Libre Pensée » peut croire au Père, au Fils et au Saint-Esprit ... partout on trouve des extrémistes à faible pensée et à l'esprit dérangé.
- (4) : Dixit a raison, « il y a des rigolos partout », aussi et notamment à ... Ouest-Océan !!

• « <u>Pantin</u> » par Georges Menon

L'élection municipale à La Rochelle approche. Qui est ce pantin ? Au début de l'article on pouvait penser qu'il s'agissait d'A. Miaux et puis non, c'est Bigois :

« M. Miaux combat M. Déclie dans la *Défense Républicaine*. Il me semble qu'actuellement il y a mieux à faire et combattre la liste Vieljeux me paraît préférable. M. Vieljeux a, dans sa liste des Droites notoires et il voulait renforcer cela de quelque habitant de la Genette et de M. Gibert, mais il a réfléchi que ce dernier ne présentait pas les conditions requises de républicanisme et de popularité. D'autre part le « *Républicain* » devrait bien réserver toute l'acuité de ses attaques pour la liste Vieljeux et ne pas combattre la liste Radicale-Socialiste (d'A. Miaux) qui est de gauche également. Cette lutte fratricide est maladroite en face l'adversaire. On s'est préoccupé de savoir où j'irai (1). M. Bigois ne tient pas à me voir avec le Comité "Pelletan (2), les Socialistes et les Communistes. Il sait fort bien que je n'irai jamais à droite, sur la liste de Vieljeux, tandis que lui, si la droite osait, il ne dirait pas non. Cette vieille *Gazette* ira bien écrire que certains me trouvent trop encombrant, car je mords à droite et ne trouve pas d'ennemis à gauche (3). On ne recommande pas l'emploi d'une telle loyauté en politique. Que l'on ne s'inquiète pas, j'ai tellement ri en lisant *L'Eau Claire* (4) que je ne crois pas que ce farceur de M. Bigois puisse me trouver capable de prendre une décision devant la netteté de son bourrage de crâne... »

- (1) : G. Menon pense-t-il à sa (ré)élection au Conseil municipal de La Rochelle ?
- (2) : Sous « courant » très à gauche des Radicaux-Socialistes. M. Château en est le leader local.
- (3) : G. Menon gonfle son audience et son importance.
- (4) : Publication de M. Bigois

Puis G. Menon s'en prend longuement à M. Bigois : « ... Nageant dans son Eau Claire des Stadistes et des Unionistes, le fruit des discordes qu'il a suscité entre leurs clubs... S'occuper de pavage, d'arrosage, etc... Cela « souille » et son « Eau Claire ». Qu'est-ce qu'il ne faut pas

entendre de ce bourrage de crâne ? ... Quel Pantin !!! » Donc le Pantin est M. Bigois. Mais G. Menon a en réserve encore un autre article pour A. Miaux.

« <u>La Fenêtre</u> » par G. Menon.

« M. Vieljeux gouvernait à l'Hôtel de Ville mais qui avait-il autour de lui ? ». G. Menon fait la liste des soutiens du maire et surtout le soupçonne de chercher des alliés. « M. Vieljeux laisse une ouverture et par cette étroite fenêtre il espère attirer la gauche. Que ceux-ci n'y laissant pas prendre l'autre fois nos amis socialistes ont pensé que la fenêtre était pour eux (1). Aujourd'hui aussi (2). Bigois (3) pense que la fenêtre est pour lui et que Miaux (4) pourrait bien y pénétrer. Républicains, ne vous laissez pas prendre ; unissez-vous, entrez ensemble et par la grande porte, en masse, en bloc et laissez la fenêtre à Papa Vieljeux… »

- (1) : G. Menon fait probablement allusion à la précédente élection municipale de La Rochelle
- (2) : On voit mal MM. Grasset et Château faire « alliance » avec M. Vieljeux.
- (3) : Le fait que M. Bigois ait été élu Conseiller général en 1934 sans véritable concurrent à droite permet à G. Menon de soupçonner un accord électoral entre Bigois et Vieljeux pour la prochaine élection municipale. Ce soupçon est-il fondé ? Lire la suite ...
- (4) : A. Miaux est un radical « historique » de La Rochelle, fidèle à son parti, y compris avec son anticommunisme. Peut-il être soupçonner de connivence, même tactique avec Vieljeux à la veille de cette élection ? G. Menon peut toujours l'écrire le 14 avril.

Nos commentaires :

On comprendra plus tard les raisons de G. Menon à vouloir discréditer A. Miaux. Les conflits au sein d'une famille (y compris politique) sont souvent longuement « mijotés » entre les élections, puis « recuits » au moment d'un nouveau scrutin. Il reste à trouver quand G. Menon n'a plus été Conseiller municipal et pourquoi et quand A. Miaux l'est devenu. Celui-ci aurait-il pris la place de G. Menon au Conseil municipal suite aux « ennuis » de G. Menon dans certains « dossiers », le conduisant à ne plus être notaire ? A. Miaux est avoué, donc à l'époque dans le milieu professionnel de G. Menon. Certes ce passé ne concerne pas AB en 1935. Sauf qu'en 1933-1934 AB va mettre en cause G. Menon en utilisant le « passé » de celui-ci. Les réactions de G. Menon (cf ce B) et le D) ci-après) montre qu'AB a mis les pieds, peut-être sans le vouloir au début, dans des « terrains mouvants et sensibles », « les profiteurs » en juin et juillet 1933 (cf ci-dessus). G. Menon pouvait avoir soupçonné A. Miaux d'être l'un des informateurs d'AB dès 1933. Si cette hypothèse est plausible au vu de l'ensemble de notre information, elle ne repose sur aucun document ou ouvrage publié, ni aucun témoignage ... les éventuels témoins ayant disparus depuis longtemps.

- f) Le 16 avril 1935, dans L'Echo Rochelais
- « M. Menon reste sur le quai » par A. B.

Les informations s'accélèrent suite à une séance au Tribunal Correctionnel et à la veille de l'élection du Maire :

« Dans notre dernier compte-rendu de la Correctionnelle, nous parlions d'une affaire très embrouillée « de mainlevée de saisir qui n'en serait pas une » et de « l'intervention d'un gros homme d'affaires renommé pour son habileté et qui aurait été mandataire des deux parties ». Immédiatement, M. Georges Menon se reconnait et marque le coup (1). Dans un de ces entrefilets dont il a le secret et pour le déchiffrage desquels il faut quelques notions d'égyptologie, il écrit que je « commente la correctionnelle en ne comprenant goutte aux

affaires ». En l'occurrence, il semblerait plutôt que j'ai trop bien compris (2), au gré de M. Menon tout au moins, tout comme dans certaine histoire de noix de cocos vides, qui se termina par le versement in extremis de soixante et quelques milliers de francs. Depuis cette dernière affaire, d'ailleurs, nous n'avions plus reparlé de M. Menon, car il nous semblait qu'il n'avait plus qu'à se cacher, mais, puisqu'il n'a même pas la pudeur de rester coi, nous ne demandons pas mieux que de reprendre nos petites conversations (3). »

- (1) : Avouons qu'à la lecture de cette affaire dite hypothétique dans L'Echo Rochelais du 12 mars, nous étions loin d'être certain qu'elle concernait G. Menon.
- (2) : Nous ne comprenons pas tellement plus car de nombreux détails nous manquent
- (3) : En fait, de « petites conversations », il s'agit d'une « grosse querelle », cf le D) ci-après.

« Donc, M. Menon s'est occupé des élections municipales et depuis quinze jours, il passe la main sur l'encolure des communistes, tape amicalement sur l'épaule de M. Déclie et caresserait presque la barbe de M. Miaux (1). C'est que M. Menon aurait bien voulu figurer sur une liste, n'importe laquelle, et quand il écrit dans son, dernier numéro : « On s'est préoccupé de savoir où j'irai », une vaste rigolade secoue les initiés, qui savent très bien que la réponse est : « Nulle part! » Car personne n'a voulu de M. Menon. On a tellement le souvenir de ses derniers exploits électoraux que personne n'a voulu s'encombrer de ce résidu du suffrage universel (2). Non seulement M. Menon n'a pas été débarqué, mais il n'a même pas été embarqué. Les nefs de gauche partent sur la mer électorale en laissant un colis encombrant sous le palan (2). M. Georges Menon est resté au bout du quai. »

- (1) : Nous n'avons pas eu cette impression au vu de nos lectures d'Ouest-Océan, mais G. Menon a pu aussi s'exprimer dans des réunions de radicaux-socialistes où il aurait ménagé A. Miaux ??
- (2) : G. Menon ironisait sur un « éloignement » d'AB de La Rochelle (à Rochefort ?). AB se venge de G. Menon avec cette actualité. Polémiques sans doute dérisoires, mais on est en campagne électorale.

• Elections municipales. « Une liste est close », celle d'A. Miaux (article non signé)

« Le première liste à paraître est celle dont Me Miaux est la tête. Elle se compose de vingt-deux noms ... Cette liste s'accompagne d'un programme de réalisations municipales qui rend hommage aux Municipalités précédentes et reste dans une neutralité relative au point de vue politique. Après l'énumération des travaux à réaliser, de la piscine, de l'usine d'incinération des ordures du terrain de sports, etc., etc., il y a le cri obligatoire de « Vive la République laïque (1), démocratique et sociale! » C'est conforme au « Guide du Parfait Candidat au Conseil Municipal ». Rappelons en passant que les radicaux de M. Miaux sont séparés des radicaux de M. Déclie par la question Hesse, les premiers étant restés fidèles au député de La Rochelle, les seconds ayant ouvert sa succession, c'est-à-dire ayant approuvé l'exclusion de M. Hesse par le parti radical-socialiste. Or, ce sont les radicaux de M. Miaux qui sont orthodoxes et ceux de M. Déclie qui ne le sont plus. C'est rudement compliqué.

Au point de vue politique, la liste de M. Miaux est de composition nettement cartelliste (2), et M. Miaux ne s'est d'ailleurs jamais caché d'avoir tendu la main aux socialistes et de n'avoir pu s'entendre avec eux que parce que les socialistes entendaient s'allier aux communistes. On ne peut donc rien préjuger de ce que décideront M. Miaux et ses radicaux pour le second tour. Certains d'entre eux ont néanmoins affirmé que, dans tous les cas, ils ne marcheraient pas avec les socialistes... »

(1) : Notons le mot « laïque »

(2) : « Cartel » des partis de gauche sans les communistes

g) <u>Le 19 avril 1935. En page une de *L'Echo Rochelais*, « Les Elections Municipales » :</u>

• <u>Sur 3 colonnes</u>, « Nous publions ci-dessous dans son intégralité, le <u>manifeste</u> adressé aux électeurs pour la Municipalité sortante ainsi que la composition de la <u>liste</u> <u>présentée par M. Vieljeux</u>, maire sortant ».

Le manifeste « Quatre ans d'administration sortante » est sans surprise, ainsi que la composition de la liste avec dans l'ordre « Vieljeux, maire sortant ; M. Meyer, premier adjoint sortant, M. Godard, M. Diet et M. Joillet plus 13 noms de conseillers sortants. Enfin 8 nouveaux noms pour compléter cette liste, au total 26 candidats.

« Liste du Front Commun » (gauche).

Elle est « formée par les Radicaux dit « Camille Pelletan », les Socialistes unifiés (S.F.I.O. plus des ralliés) et les Communistes. « Nous y relevons les noms bien connus de MM. Déclie et Péré, journaliste au « Républicain », de MM. Grasset et Rondeau, socialiste (S.F.I.O.). MM Diux et Goeffroy, communistes, et le célèbre « M. Château, professeur de philosophie et orateur anticlérical ».

• Une page intérieure « <u>Vive la bicyclette</u> », les joies et les bienfaits de la bicyclette par J. M. (Jean Méliès = AB) et la publicité des commerçants locaux qui vendent des vélos.

h) Le 20 avril 1935, dans *Ouest-Océan*. Les élections municipales :

• « Les quatre listes » (sans signatures) :

« On sait qu'il y aura quatre listes principales pour les élections municipales à La Rochelle. <u>Les partis socialiste S.F.I.O.</u>, <u>communistes et radical Camille Pelletan</u> se présenteront ensemble, sous la forme d'une liste de front commun, les chefs de file étant MM. Déclie, Grasset (S.F.I.O.) et Goeffroy (communiste). Cette liste sera complète avec <u>trente-deux noms</u>. Le docteur Bigois, socialiste de France, se présentera avec <u>4 ou 5 de ses amis</u>. La municipalité sortante (M. Vieljeux) présentera une liste incomplète de <u>vingt-six noms</u>, parmi lesquels une douzaine de candidatures nouvelles. Enfin, le parti radical et radical-socialiste, présidé par <u>Me Miaux</u>, a constitué une liste de <u>vingt noms</u> qui doit recevoir l'accueil le plus chaleureux de tous les républicains épris d'équilibre et de bon sens, qui ne veulent aller ni à la réaction ni à la révolution ». <u>Ouest-Océan prend position pour la liste Miaux</u>.

• « La liste Vieljeux » par Civis/G. Menon

- G. Menon passe en revue des membres de la liste Vieljeux: « Godard et Pozzi sont des réactionnaires ... Diet, le transfuge (de la gauche ?) a tout du saxon (1), « mange à tous les rateliers » et serait demain avec la gauche si elle tenait le pouvoir ... M. Joillet (proche du maire), pas méchant, sait sourire, songer et lever le doigt et ... »
 - (1): Nous n'avons toujours pas compris le sens du mot « saxon »
- Deux articles font un portrait de M. Bigois négatif et sans nuance. « Demain les élections municipales. M. Bigois commence sa campagne électorale de 1936, (en effet) dernier Conseiller municipal lui plait mais c'est en pensant à la députation en 1936 ».

• « <u>Un dernier mot par Albert Miaux, Conseiller général de La Rochelle, Président du Comité radical et radical-socialiste de La Rochelle</u> (conseiller municipal de La Rochelle sortant) »

A. Miaux commence son texte par regretter que dans la plupart des villes, l'élection municipale va se faire dans « des conditions d'obscurité et de confusion » du fait de la situation (politique) intérieure et extérieure (Hitler en Allemagne) du pays.

« A La Rochelle les positions ont été prises avec une netteté plus grande et dans notre ... Ainsi épris de clarté, les électeurs pourront sans craindre aucune surprise se décider selon leurs préférences politiques en toute connaissance de cause. Englobant la Droite et le Centre, la liste des intérêts municipaux de Monsieur Vieljeux, maire sortant, elle est de droite par la présence de certains candidats ultra-modérés par celle des Républicains de bonne volonté, mais à mes sens insuffisamment évolués (1). A l'extrême gauche, des dissidents du Comité radical-socialiste (2) et étroitement unis aux S.F.I.O. et aux communistes, (ce) qui n'a rien de proprement municipal, de la lutte contre le fascisme (3) ».

- (1) : Formulation assez obscure qui suggère des candidats trop à droite
- (2) : A. Miaux acte qu'il existe des dissidents de son parti dans la liste « d'extrême gauche »
- (3) : A. Miaux fait semblant de croire que cette élection n'a pas un caractère politique

« Libre de toute alliance (1), comme de toute compromission (2), le Parti radical et radicalsocialiste à La Rochelle se présente seul (1) »

- (1): On peut croire A. Miaux
- (2): Pas de compromission avec Vieljeux, ni avec la gauche antifasciste, socialocommuniste

Puis A. Miaux se souvient que dans les années 20 « par la faute de ceux qui nous (les radicaux) rappelle « la rupture du Cartel (socialiste et radical) » qui nous rendent impossible (pour les socialistes) de rester dans le cartel ... Puis le Parti Radical en France se ressaisit enfin. Le Comité Radical rochelais a été un des premiers à se ressaisir (1). Il n'y a pas en présence les amis ou les adversaires, certains tous récents, d'un homme (2). Il y a eu pour les Radicaux rochelais, une question de vie ou de mort (3). Tout le reste n'est que foutaise, balivernes, prétextes ou dérivatifs. Les électeurs républicains, de sang-froid, ne s'y laisseront pas prendre. Alternant audacieusement la vérité, M. Déclie (4) ou l'un de ses compagnons anonymes (5) écrit que je n'ai pas d'ennemi à gauche. Qu'il me cite un homme de gauche que j'ai combattu! Pourrait-il en dire autant (5) ? Il fallait que tout cela fût redit une fois pour toutes (6) à la veille d'une consultation, débordant singulièrement le plan purement municipal (7) ».

- (1) : Probablement sous l'influence d'A. Miaux et de ses soutiens
- (2) : Sans doute A. Miaux fait allusion à A. Hesse
- (3): A. Miaux n'explique pas pourquoi
- (4) : En clair, M. Déclie (Radical anti Miaux) est un menteur
- (5) : Il y a tout lieu de penser qu'A. Miaux vise G. Menon, journaliste à Ouest-Océan !! Mais nous n'en avons pas la certitude.
- (6) : Expression qui trahit l'exaspération d'A. Miaux qui a dû en entendre et lire de toutes les couleurs depuis plusieurs années au rythme des élections successives
- (7) : Finalement A. Miaux admet le caractère « politique » de cette élection

Albert Miaux a une pensée politique structurée et un parcours politique cohérent.

• Deux articles « <u>Avant les élections</u> » et « <u>La liste Vieljeux</u> » qui, sous des formes pseudo-humoristiques pour le premier et plus classique pour le second, donnent des éléments aux militants de gauche pour faire campagne contre Vieljeux. Le premier adjoint sortant et candidat « est bien fatigué et d'un esprit peu large pour diriger une ville ». Diet est traité de « Saxons » et d'autres de « Bibi-lolos », mots dont nous cherchons toujours le sens. Plus significatif « Godard et Pozzi sont des réactionnaires qui font pencher la liste Vieljeux sur la droite et risquent de l'entrainer à la défaite ». Godard « <u>réactionnaire</u> » sera le candidat de la droite, de L'Echo Rochelais et d'AB en 1936 pour la législative.

i) Le 20 avril 1935 dans Ouest-Océan :

• <u>Elections municipales de La Rochelle. La liste radicale / radicale-socialiste d'Albert Miaux :</u>

- Tête de liste : MIAUX, Albert, avoué, Conseiller général, Conseiller municipal sortant
- Deuxième de liste : <u>VILLETORTE</u>, Paul, pilote, Conseiller d'arrondissement, ancien conseiller municipal, La Palice
- Troisième de liste : <u>GAUTIER</u>, René, professeur agrégé au Lycée de La Rochelle, Conseiller municipal sortant

Puis 18 candidats cités par ordre alphabétique, soit 21 candidats au total

• Liste Populaire Antifasciste :

31 candidats cités par ordre alphabétique dont :

- CHATEAU, René, professeur agrégé au Lycée de La Rochelle
- <u>DECLIE</u>, Charles, ancien premier adjoint (à la mairie de La Rochelle), Président de patronages laïcs
- GRASSET, Edmond, publiciste (1), Conseiller sortant
- GUINAUDEAU, Pascal, Docteur en médecine, ancien 1er adjoint
- MECHAIN, Jules, administrateur de « La Voix Socialiste »
- <u>PERE</u>, Denis, publiciste (1), Vice-président du Comité de Défense Jerico-La Trompetette-Bel-Aire (2)
- MONDEAU, artiste, Président de l'Office d'Habitation bon marché, Conseiller sortant
 - (1) : Journaliste, Directeur de journaux
 - (2) : une blague ??

Cette liste en appelle à « l'unité des Socialistes-Radicaux et communistes contre le militantisme et le capitalisme ».

• Rappel : **liste VIELJEUX**, 26 candidats

Sur le nombre de candidats et la composition des listes au 1^{er} et 2nd tour, lire ci-après.

• « Le Badaud n'est pas content » par Civis (= G. Menon) :

« M. Le Badaud (AB) voulait être sur la liste du Maire (1). Comme bien d'autres... Il n'ira pas illustrer les marches de l'Hôtel de Ville. Dans le rang ! mon ami ! dans le rouge ! »

- (1): Hypothèse assez peu probable. AB n'est arrivé à La Rochelle que depuis 27 mois et les Rochelais « de souche » se bousculent pour être sur la liste du maire sortant. La vraie raison de ce petit article est à replacer dans la querelle avec G. Menon (cf ci-dessus) que nous détaillerons ci-après et au paragraphe D).
 - Notons déjà que dans cet article, G. Menon affuble AB des mots suivants : « ... Il projette des sottises qui sortent aussi facilement de sa <u>bouche que l'excrément</u> ... du reste (2) » et pour conclure « <u>Un faux-cul</u> (2), quoi ! et de la plus belle taille » (2)
- (2) : Souligné par nous pour illustrer l'extrême grossièreté des écritures d'un journaliste (G. Menon) sur un autre confrère journaliste (AB)

j) <u>Le 23 avril 1935, en page 1 de *L'Echo Rochelais* : « A douze jours du scrutin »</u>

Signé de trois croix (XXX) <u>ce très long article</u> a dû être rédigé par plusieurs personnes dont AB et sous le regard très attentif de P. Taittinger. L'historique du début donne des clés sur les évènements municipaux des années 30 :

« Il y aura six ans (1) le 12 mai prochain, c'est-à-dire le jour même du scrutin de ballotage, qu'un autre scrutin de ballotage envoyait à l'hôtel de ville de La Rochelle un Conseil municipal composé de vingt-neuf élus d'une liste cartelliste dite « liste Jodet-Angibaud », plus le Dr Bigois, élu au premier tour, et MM. Vieljeux et Gelézeau, seuls survivants d'une autre liste (1). Les radicaux-socialistes et socialistes avaient donc la partie belle, ils n'avaient devant eux qu'une opposition réduite à l'impuissance et, sans aucune gêne quelconque, ils allaient pouvoir démontrer la puissance de leurs conceptions et la valeur de leur gestion municipale. Ce qui suivit est de l'histoire récente pour les Rochelais et il est inutile de le détailler. Dix-huit mois de discussions, de tiraillements et d'impuissance aboutirent à une démission collective et à de nouvelles élections qui envoyèrent à la mairie le Conseil municipal aujourd'hui sortant (2). A douze jours des élections municipales, il convenait de rappeler ce passé ... en quelques lignes et à ajouter que sur les 29 cartellistes élus le 12 mai 1929, sept sont candidats en mai 1935 sur des listes diverses : MM. Roux, Blanchard, Prunier, Villetorte, R. Gautier, Rondeau et Grasset, ces trois derniers conseillers sortants. »

- (1) : En <u>1929</u>, une liste cartelliste (socialiste et radicaux) plus Dr Bigois l'emportent. Vieljeux et Guelezeau sont les seuls élus.
- (2) : Suite à une décision collective en <u>1930</u> une nouvelle élection. C'est la droite qui l'emporte et donne le « Conseil municipal aujourd'hui sortant »

« A douze jours du premier tour de scrutin, la campagne n'est pas encore commencée et tout est au calme. Tout restera calme très probablement et très heureusement. Trois groupements se sont fait connaitre et ont publié des manifestes. La liste de la Municipalité sortante, conduite par M. Vieljeux, comprend vingt-six noms, et nous avons imprimé dans un récent numéro ce que l'on peut considérer comme un compte-rendu de mandat. La liste de M. Miaux comporte vingt et un noms et son programme, laissant de côté toute politique trop marquée, est uniquement consacré à des questions d'édilité. Rappelons cependant que cette liste est née de la scission que la cas Hesse occasionna au sein du Comité radical-socialiste local, et aussi, - il faut le souligner loyalement, - de ce que M. Miaux s'est toujours opposé à s'unir aux communistes (1). La liste du « Front Commun » baptisée pour la circonstance « Liste populaire antifasciste » est la seule complète à trente-deux noms. Née sous le signe de « l'Internationale », elle comprend des radicaux-socialistes « durs » avec M. Declie en tête, des S.F.I.O. et des communistes. Comme aucun programme commun d'administration (municipale) n'était possible, ce groupe s'est contenté d'un manifeste purement politique, où, sur plusieurs centaines de lignes, il est prouvé qu'il n'y a que trente-deux candidats susceptibles de sauver la République à La Rochelle. Enfin, le Dr Bigois n'a jusqu'à présent fait connaître que deux de ses co-équipiers et il se peut qu'il n'en ait pas d'autres (2). Au total, pour le moment, quatre-vingtdeux candidats pour trente-deux places (3). »

(1) : Bon résumé pour A. Miaux(2) : Liste Bigois à suivre ci-après

(3) : Il y aura quelques candidats de plus

« Nous n'étions pas à La Rochelle en 1929 et 1930, mais des confrères bien au courant nous ont conté l'histoire de ces dix-huit mois de « pagaille ». Par contre, depuis que nous avons l'honneur de collaborer à ce journal, nous (JPC : AB) n'avons pas manqué une seule séance du Conseil municipal et nous avons fréquenté assidûment les services de la mairie. Il nous a donc été possible de voir comment les choses se passaient. Répétons encore que tout n'est pas toujours pour le mieux dans le meilleur des mondes. Il est arrivé que des erreurs soient commises dans certains domaines et par certains conseillers ou subordonnés. Mais les critiques raisonnables ont toujours trouvé des oreilles attentives et bien des erreurs ont été redressées lorsque reconnues. C'est dire que, ces réserves faites, nous ne voyons pas ce qu'il y aurait à changer dans l'ensemble. »

L'Echo Rochelais est pour le maintien du Conseil sortant avec Vieljeux.

« Un retour aux conceptions « cartellistes », aux alliances avec les socialistes aurait pour conséquence inéluctable le retour à la « pagaille » de 1929-1930. Des gens élus sur un programme négatif et destructeur ne seraient pas plus tôt au pouvoir qu'ils s'entre-déchireraient et se combattraient âprement, par conviction ou par ambition, pour satisfaire des haines et des rancunes, pour assouvir des appétits. La preuve a été faite, il serait néfaste de recommencer. »

Pour la liste dite « antifasciste », c'est tout aussi catégorique : ne pas voter pour elle.

Nous attendions un paragraphe sur la liste Miaux, or pas une seule ligne.

La fin de l'article mélange des propos convenus et surtout montre l'embarras de L'Echo Rochelais qui a bien remarqué que la liste Vieljeux laisse 6 places pour les candidats des autres listes au deuxième tour. Comme il ne s'agit pas d'élire des candidats gauchistes, il ne reste que des candidats des listes de Bigois et Miaux. L'Echo Rochelais renvoie à l'entre-deux tours.

« Les électeurs auront la tâche délicate de choisir les noms destinés à compléter la liste de la Municipalité sortante (1). Nous nous garderons bien, quant à présent, de citer des noms (1). Il est certain qu'il y aura ballotage et peut-être ballotage pour un très grand nombre de sièges. Ce n'est donc qu'entre les deux tours qu'il sera possible d'y voir clair, car, à ce moment, nous verrons de quel côté pencheront certains « ballottés », et ceci sera une précieuse indication sur leurs sentiments réels « car à ce moment, nous verrons de quel côté pencheront les « ballottés » et ceci sera une précieuse indication sur leurs sentiments ».

Aussi, pour aujourd'hui (2), nous nous bornerons à dire que le devoir des électeurs ayant soucis des destins de leur ville et de leur patrie est d'éliminer impitoyablement (2) tous ceux qui, de près ou de loin, ouvertement ou subrepticement, tenteront de s'appuyer sur le front commun. »

L'Echo Rochelais : « il est bien évident que toutes nos sympathies vont à la liste Vieljeux.

- (1) : L'Echo Rochelais « marche sur des œufs » entre les « Bigois » et les « Miaux » pour, au deuxième tour, compléter la liste Vieljeux
- (2) : Le « pour aujourd'hui » montre que L'Echo Rochelais et donc P. Taittinger ne prend position franchement que pour dire « ne pas voter pour la gauche ».

Dans la lettre ouverte à M. Menon, AB réagit quand G. Menon écrit « dont votre nom, bien Français indique l'origine ». Sujet hors débat électoral. Cette lettre est mise dans son intégralité dans le D) ci-après.

k) <u>Le 26 avril 1935, « Chronique électorale » dans L'Echo Rochelais :</u>

« La République (de gauche) de M. Déclie et de ses alliés révolutionnaires combattent la liste de Vieljeux et celle de M. Miaux ». La liste Bigois n'a que cinq noms. Le Républicain (de gauche) écrit que « M. Miaux n'a pas d'ennemis à droite », façon ingénieuse de le traiter de réactionnaire. Comme en outre, la liste Vieljeux est considérée comme réactionnaire à la fois par M. Miaux (1) et par les amis de M. Déclie, on ne voit plus que des réactionnaires partout. »

(1) : L'Echo Rochelais a mal lu Miaux. Ce dernier n'a pas écrit que la liste Vieljeux est réactionnaire, mais que dans cette liste il y a des réactionnaires, ce qui est vrai.

Toujours en page 1 un édito de P. Taittinger, - « Se battre partout » -, en particulier à Paris où « La bataille sera rude. Le Front Commun et Maçonnerie ne pardonnent pas à la majorité nationale de l'Hôtel de ville son attitude au moment du 6 février ».

Rien dans L'Echo Rochelais de la part de P. Taittinger sur l'élection de La Rochelle, pas d'article avec sa signature. <u>Silence vis-à-vis de Vieljeux</u>.

I) Le 27 avril 1935 dans Ouest-Océan :

- Ouest-Océan publie à nouveau la composition de la liste Miaux
- « Trois listes, trois doctrines ... déclarations du Comité d'Unité de la liste Populaire Antifasciste »
- « ... ce collège électoral aura, le 5 mai, à choisir à la première doctrine (Vieljeux) est une doctrine fascisante, la seconde (Miaux) est la doctrine de l'Union Nationale et la troisième est la doctrine antifasciste ». Présentation sans consistance « doctrinale » mais nous sommes à la veille d'une élection.
 - Réponse à la lettre ouverte de M. Bach par G. Menon. Voir l'intégralité dans le D) ciaprès.

m) Le 30 avril 1935, en page 1 de L'Echo Rochelais :

« Chronique électorale » signé de trois croix (XXX) :

« Le titre de chronique est peut-être pompeux, puisqu'il ne se passe rien du tout, mais, en période électorale, la coutume veut que l'on parle des élections. Disons donc qu'il n'y a rien de nouveau, sauf que les panneaux d'affichage ont été dressés et qu'ils s'ornent de trois professions de foi : celle de la liste de M. Vieljeux, celle de la liste de Me Miaux et, enfin, celle du Dr Bigois. La liste du « Front Commun » n'a affiché que des avis de réunions et pas de programme. Il lui serait très difficile d'en afficher un, puisqu'elle n'en a pas et ne peut pas en avoir. On ne voit pas, en effet, comment M. Déclie, radical-socialiste, partisan de la propriété individuelle, pourrait s'entendre avec M. Le Diux, qui en poursuit la suppression, et pas davantage comment M. Péré, officier de réserve, aspirant aux trois galons de capitaine, pourrait avoir sur la défense nationale les mêmes opinions que M. Grasset ; qui en est l'adversaire. Cet assemblage de trente-deux noms se contente donc pour tout programme d'être « antifasciste », ce qui ne dit pas grand'-chose aux électeurs. Et les susdits électeurs se rendent parfaitement compte que l'entrée à l'hôtel de ville de la troupe Camille Pelletano-socialocommuniste aurait pour conséquence inéluctable et immédiate la gabegie, les guerelles et les batailles pour la suprématie du clan. D'accord pour détruire, les trois éléments constituant la liste ne pourraient se livrer qu'à une œuvre de destruction. Les Rochelais qui ont déjà connu cela ne voudront pas le revoir et, dans l'attente du second tour qui leur permettra de voir plus clair dans la situation, ils se contenteront de voter purement et simplement pour la liste de la Municipalité sortante, laquelle, n'ayant rien promis, sut néanmoins tenir! »

Cette chronique électorale du 30 avril ne motive pas son rédacteur (sans doute AB) : « ... il ne se passe « rien du tout » », ce qui est faux car en coulisses les tractations vont bon train, comme le montrera le lendemain du 1^{er} tour. Certes le « Front Commun » (de gauche) n'a de commun que la liste pour une élection.

L'Echo Rochelais prendra sa position au deuxième tour pour la liste Vieljeux. Pour le premier tour, L'Echo Rochelais ne dit pas clairement ses préférences entre les listes Vieljeux, Miaux et Bigois. Probablement AB écrit sous la dictée de P. Taittinger.

En revanche AB « s'occupe » encore de M. Menon dans ce numéro de L'Echo Rochelais.

« <u>Où M. Menon s'embusque derrière un méridien » par AB. Deux colonnes à lire dans le D) ci-après</u>

C'est l'un des « pics » de la polémique entre AB et G. Menon qui n'a rien à voir <u>directement</u> avec l'élection municipale mais dont le contexte électoral ne fait que mettre « en valeur » la lourde charge d'AB contre G. Menon. Ce n'est plus de « l'artillerie de tranchées » (le crapouillot) mais du « gros calibre ». (Lire commentaire au D ci-après)

5) <u>Mai 1935</u>: Les élections municipales à La Rochelle. Résultats et commentaires. Premier tour le 5 mai, deuxième tour le 12 mai. André Bach manque « d'expérience ».

En mai 1935 L'Echo Rochelais et Ouest-Océan ont consacré de longs articles sur l'élection du Conseil Municipal de La Rochelle, en ignorant les autres communes de l'Aunis et du département. Il est patent que ni L'Echo Rochelais ni Ouest-Océan ne donnent aucune information « pédagogique » pour comprendre le déroulement du scrutin. Après relecture et vérification, il est possible de « reconstituer » les règles « administratives » du code électoral de ce scrutin. C'est pourquoi nous précisons :

- Le Conseil de La Rochelle comprend 32 personnes. Donc une liste de candidats ne peut comporter au premier tour au maximum que <u>32 noms</u>, mais <u>chaque liste</u> peut avoir un nombre <u>inférieur</u>. Ainsi pour le scrutin du 5 mai au 1^{er} tour, il y a <u>4 listes</u>:
 - Liste « Républicaine d'Administration Municipale » du maire sortant Léonce <u>Vieljeux</u> avec <u>26 candidats</u>
 - Liste « Radicale-Socialiste » d'Albert Miaux avec 20 candidats
 - Liste dite de M. Bigois, 5 candidats
 - Liste dite <u>antifasciste</u> de MM <u>Déclie</u> (radical dissident anti-Miaux) <u>Grasset</u> (S.F.I.O.) (<u>radicaux</u>) (Communiste) et <u>Château</u> (« Pelletan » radical), <u>32 candidats</u>
- Au 1^{er} tour pour être élu chaque candidat doit obtenir la majorité absolue. Les candidats non élus sont en « ballotage » pour un vote de 2^{ème} tour.

 <u>Le 5 mai 1935</u>: 9 964 inscrits; 7 273 votants, <u>7 186</u> suffrages exprimés, majorité absolue = 3 595. Il y a eu 13 élus et donc 19 candidats en ballotage pour le 2nd tour.
- Pour le 2nd tour 19 candidats maximum par liste. Mais une liste du 1^{er} tour peut fusionner avec une autre liste. De plus un candidat en ballotage d'une liste du 1^{er} tour peut rejoindre une autre liste au 2nd tour. Ce sera le cas avec M. Villetorte de la liste Miaux qui rejoindra la liste Bigois. Les élus du 2nd tour sont ceux ayant obtenu le plus de voix, donc les 19 arrivés en tête du scrutin.

Pour ne pas alourdir nos commentaires, signalons que nous n'avons pas compris ce qui n'est peut-être qu'une <u>erreur de L'Echo Rochelais</u>. En effet L'Echo Rochelais, lors de la publication des résultats (lire le 8 mai), donne 3 889 voix à Bigois, <u>et candidat en ballotage</u>, alors qu'il est au-dessus de la majorité absolue et que d'autres candidats de la liste Vieljeux sont élus avec moins de voix que M. Bigois. <u>Bigois aurait dû être déclaré élu</u>.

a) Le 3 mai 1935, dans L'Echo Rochelais :

• « Le choix est fait » (en page 1). L'Echo Rochelais se prononce pour Vieljeux :

« La liste Républicaine d'Administration Municipale » en mettant en avant « les réalisations connues de tous les Rochelais et qu'ils peuvent constater tous les jours ... avec la nécessité absolue qu'il y ait à voter dimanche prochain ».

L'Echo Rochelais republie la liste des <u>26 noms</u> et que les <u>électeurs n'ont nulle obligation de compléter la liste à 32 noms</u>. Léon Vieljeux, maire sortant, a pour colistiers 5 adjloints sortants, 12 conseillers sortants, 8 candidats non sortants.

• « Chronique électorale : M. Edmond Grasset, communiqué du « Front Commun » en page 1.

Sur deux colonnes, non signées, mais c'est du AB, une charge complète et argumentée contre E. Grasset. Du classique pendant une campagne électorale de la part d'un journal « engagé » mais E. Grasset méritait-il que lui soient consacrées deux colonnes ? Ce qui lui donnait de l'importance. AB le fait-il pour faire plaisir à P. Taittinger ou manque-t-il d'expérience politico-électorale, et/ou il trouve Grasset comme l'exemple de l'homme politique démago et immoral, ...??

- En page intérieure, une longue « mise au point » de L. Vieljeux « Dernière heure électorale ». « La Voix Socialiste et Le Républicain exagèrent ». Par affiche le Maire conteste de nombreuses contre-vérités de ses adversaires de gauche. Du classique aussi.
 - N.B. pas une ligne pour ou contre les listes Miaux et Bigois

b) <u>Le 6 mai 1935. Le résultat du premier tour des élections municipales à La</u> Rochelle le 5 mai.

- Notre présentation (source : L'Echo Rochelais et La Charente Inférieure (1)) :
- Liste Vieljeux, 13 élus sur 26 candidats.
- L. Vieljeux obtient le plus de voix 4 165. Ses 5 adjoints sortants sont réélus, dont Diet, Meyer et Godard. Les 13 candidats en ballotage, tous plus de 3 391 voix.
- Liste Miaux, aucun élu.

Miaux (sortant) 1 577 voix, le second de liste Villatorte 1 510 voix, Gautier (sortant) 1 327 voix. La plupart des 17 autres ont moins de 1 000 voix.

- Liste Bigois, aucun élu. Bigois 3 889 voix. Les 4 autres ont entre 1 762 et 2 074 voix.
- Liste « antifasciste/gauche », aucun élu :

Nombre de voix : le 1^{er} de la liste Rondeau (S.F.I.O.), conseiller sortant : 2765 voix, le 2nd 2 369 voix, le 3^{ème} Guinaudeau (S.F.I.O.) 2 298 voix, le 4^{ème} Château (Pelletan radical) 2 171 voix, 5^{ème} Déclie (radical « dissident ») 2 121 voix. Tous les autres dont Péré (radical « dissident », 1 835 voix) ont autour de 1 900 voix. Les « leaders » arrivent les premiers. Résultat assez homogène malgré le caractère « hétéroclite » de cette liste sur le plan idéologique et d'un niveau conforme à la sociologie locale et des précédentes élections municipales de la ville de La Rochelle.

- (1) : La publication « La Charente Inférieure » est une source précieuse pour toute recherche sur la vie locale dont politique dans le département épodyme, à la ligne éditorialiste « modérée ». Son tirage est bien supérieur aux journaux liés à des personnalités politiques (MM. Grasset, Bijois, Déclie, Péré,...)
- Les analyses d'André Bach et nos commentaires.

En titre de L'Echo Rochelais « M. Vieljeux, maire sortant, est réélu avec tous ses adjoints et la moitié de sa liste à une importante majorité ».

AB commence à se montrer très satisfait des faibles résultats (à ses yeux) des <u>leaders de la gauche</u> et de l'insuccès de leurs journaux « *La Voix Socialiste* » d'E. Grasset et « *Le Républicain* » de Déclie-Guinaudeau-Péré.

AB remarque avec justesse qu'il s'en ait fallu de quelques dizaines de voix pour que toute la liste Vieljeux soit élu dès le premier tour. Curieusement L'Echo Rochelais est réservé dans ses commentaires sur ce très bon résultat dès le premier tour de la liste Vieljeux. Puis « Derrière eux le premier des candidats, le vingt- septième est le docteur <u>Bigois</u> (JPC : ce qui est contradictoire avec le nombre de voix écrit par L'Echo Rochelais, cf ci-dessus) qui a perdu du terrain sur les résultats précédents.

Enfin « la liste de M. Miaux est celle qui a le plus souffert dans la bagarre électorale, du fait qu'elle était prise entre deux tendances nettes et aussi de ce qu'on pouvait trop facilement la situer sous la ligne de M. André Hesse qui tirera sans doute des enseignements du scrutin d'aujourd'hui. »

Nous pouvons souscrire à cette dernière analyse d'AB. En effet il est certain qu'entre le Front Commun de gauche et la liste Vieljeux de droite, plus la concurrence du Dr Bigois, les chances de la liste Miaux étaient faibles d'autant qu'elles avaient le handicap du poids « Hesse ». Il était facile de nommer la liste Miaux de « Hessistes ». Enfin AB suggère-t-il, pour sauver le soldat Miaux, qu'Hesse devrait annoncer son retrait de la vie politique et ne se représenterait pas en 1936 à la députation de l'arrondissement de La Rochelle ?

<u>Dans sa conclusion</u> AB « recommande la même discipline qu'hier », donc de voter pour les Vieljeux, pour « barrer la route au Front Commun de gauche. » *Toujours pas un mot sur les listes de Bigois ni de Miaux.*

Dans son article reprenant un « billet » précédent, AB se moque de la liste Miaux « qui devait dorénavant assurer le bonheur des Rochelais avec piscines et terrains de sport laïcs et obligatoires ». C'était gentiment critique vis-à-vis de Miaux. Notons aussi que L'Echo Rochelais (et AB) n'a pas relayé l'argument « Miaux égal Hesse ». Cependant les lecteurs de L'Echo Rochelais devaient bien se rappeler les charges lourdes, vigoureuses et répétitives de L'Echo Rochelais contre Hesse, cf ci-dessus le A). Certainement que la liste A. Miaux a été affaiblie par « l'affaire Hesse », avocat de Stavisky.

c) Le vendredi 10 mai 1935, en page 1 de L'Echo Rochelais :

- « Entre les deux tours » non signés. A. Miaux dans la toumente électorale et « trahi » par Villetorte.
- Le chroniqueur (AB?) « S'il l'on pouvait publier la liste des personnes qui vinrent parler à M. le maire, dès lundi dernier (le lendemain du premier tour), ou essaient de lui parler, cela réserverait bien des surprises ... et venait lui offrir leurs loyaux services ... moyennant quelques places à ses côtés, cela réserverait des surprises ».

En effet au vu des résultats du premier les six places laissés libres au 1^{er} tour par Vieljeux sur sa liste permettaient d'espérer aux cinq candidats de la liste Bigois en se ralliant à Vieljeux d'être élus. Remarquons tout de suite que dès le 1^{er} tour il manquait six candidats dans la liste Vieljeux et celle de Bigois ne comptait que cinq candidats. Coïncidence ou calcul tactique avant le premier tour entre Vieljeux et Bigois ? Nous penchons pour la deuxième hypothèse sans parler du cas Villetorte, cf ci-après.

- « Dès le lundi soir le Comité radical-socialiste de la Palice votait à l'unanimité de se désolidariser du Comité de La Rochelle (Président Miaux) et d'autoriser M. Villetorte de se joindre à la liste Bigois ».

Ainsi Villetorte qui était le 2^{ème} sur la liste Miaux avec 1 510 voix au 1^{er} tour quitte Miaux pour avoir plus de chances d'être élu avec Bigois. C'est un coup dur pour Miaux sur un plan politique. Mais la « trahison » fait partie de la dramaturge électorale.

- « En début de semaine M. Bigois « manifestait l'intention de se retirer de la lutte mais ses amis l'avaient fait revenir de cette intention et il faisait connaître sa position de se maintenir ».

Bigois est malin et fait le coup « je reste à la demande de mes colistiers », qui comme lui ont envie d'être élus, ce que le 1^{er} tour leur permettait d'espérer en « complément » de la liste Vielieux.

- Finalement (sans doute décision du mercredi ou jeudi) la liste Miaux « se présente au deuxième tour avec 13 noms au lieu de 20 au 1^{er} tour, déjà Villetorte ayant quitté le navire Miaux ». Puis le chroniqueur ajoute : « Dans l'affiche qui accompagne cette liste, M. Miaux marque quelques déceptions de ce que l'on n'ait pas fait appel à lui pour compléter la liste de Vieljeux et il laisse entendre qu'il y a eu « exclusive contre lui, si notre petit doigt est bien renseigné, n'y a-t-il pas eu une tentative d'exclusive de la part des radicaux valoisiens contre certains conseillers sortants (dans la liste Vieljeux), ceux qualifiés de fascistes ? »

Nos commentaires :

Au vu des résultats du 1^{er} tour il est possible que Miaux ait pu tenter de rejoindre Vieljeux. Mais il se heurtait à plusieurs difficultés. Le nombre de places « libres » était limité donc Miaux devait abandonner de nombreux de ses colistiers et il aurait fallu que Vieljeux se sépare aussi de ses candidats qualifiés de « fasciste » par les radicaux « valoisiens » (nom du siège radical-socialiste à Paris). C'est ainsi que le « petit doigt » (d'AB) a été peut-être bien renseigné mais une analyse politique rationnelle aurait vite montré que l'accord « Vieljeux-Miaux » n'avait aucune chance d'aboutir ou tout au moins peu de chance, même si en « politique électorale » on aura tout vu.

Mais A. Miaux était sans doute un « honnête homme » dans un monde souvent hors des normes de l'honnêteté, fidèle à ses idées et à ses (rares) vrais amis politiques.

• D'ailleurs dès le <u>vendredi 10 mai</u> L'Echo Rochelais publiait la conséquence de la logique politico-électorale du 1^{er} tour : une liste commune des 13 candidats en ballotage de la liste Vieljeux plus la liste complète Bigois (5), plus ... Villetorte soit les <u>19 candidats à élire</u>. L'Echo Rochelais publie le nom des 19 candidats, précédé de l'intégralité d'un texte de L. Vieljeux (sans doute affiché sur les panneaux électoraux).

Ainsi L'Echo Rochelais prend nettement position pour Vieljeux. Pour Miaux, ce ne pouvait être qu'un échec, tout comme pour les 19 candidats de la liste de gauche/Front Commun dite antifasciste.

Il était prévisible que <u>Ouest-Océan du 11 mai</u> multiplie les articles anti-Vieljeux et anti-Bigois, <u>en revanche</u> si cette publication radicale-socialiste donne les noms de la liste Miaux, <u>aucun</u> <u>éditorial n'appelle à voter pour cette liste. Exercice d'équilibriste</u>? Il en va de même pour la « liste populaire antifasciste » avec les noms publiés <u>mais sans commentaire</u>. Ouest-Océan a bien compris que pour la gauche et les radicaux-socialistes de Miaux les « carottes étaient cuites » pour le 2nd tour.

d) <u>Le 13 mai 1935, en page 1 de L'Echo Rochelais, « Résultats au scrutin du 12 mai. Un échec cuisant pour le Front Commun. Les listes Vieljeux et Bigois élues en entier. A. Miaux et sa liste : aucun élu. La liste de gauche : aucun élu ».</u>

Comme prévisible, le résultat du 2nd tour est conforme à celui du 1er tour.

Mais que s'est-il passé au moment du dépôt des listes ?: le vendredi 11, L'Echo Rochelais publie une liste unique Vieljeux-Bigois. Le 13 mai L'Echo Rochelais publie les résultats avec deux listes, celle de Vieljeux avec 13 candidats en ballotage et la liste Bigois initiale de 5 candidats en ballotage plus Villetorte (qui était sur la liste Miaux au premier tour, cf ci-dessus). L'Echo Rochelais a peut-être à nouveau fait une erreur le 11 en publiant une liste unique ou bien sur la base d'informations vraies quelques heures et fausses après, « le petit doigt » d'AB a pu se tromper.

• Les « réflexions » d'AB

AB se félicite de l'élection des 26 candidats Vieljeux « la liste du Dr Bigois, renforcée d'une excellente recrue en la personne de M. Villetorte s'ajoute à celle de M. Vieljeux et nous en sommes bien satisfaits : ... Nous sommes fort heureux d'enregistrer l'échec cuisant de M. Grasset (1), opposant haineux et systématique ».

(1) : Echec honorable avec 2 758 voix comparé aux 785 voix de M. Miaux au 2ème tour.

Les autres « réflexions » d'AB ne donnent pas d'informations pertinentes pour analyser le déroulement de ces élections, la composition des listes et le résultat des deux tours. AB ne peut pas s'empêcher de redonner un petit coup sur la tête de G. Menon, est-ce utile ?

e) <u>Le 17 ou 18 mai 1935 dans *Ouest-Océan* « Le résultat » par G. Menon.</u>

Commentaire sans surprise sur Vieljeux, Bigois et leurs listes. En revanche G. Menon « s'occupe » de M. Miaux :

- « La tactique électorale de la gauche a été faussée par des questions de personnes. M. Miaux, avec ses 1.500 voix au 1^{er} tour, a voulu tout de même se maintenir, les électeurs lui ont donné tort, la moitié est allée renforcer l'union des gauches, s'il s'était retiré de la lutte complètement, il permettait l'entrée d'une dizaine (1) d'antifascistes au Conseil municipal. M. Gautier a eu un geste loyal vis-à-vis sa tête de liste, il a, par loyauté politique, sacrifié son siège de Conseiller municipal à celui qu'il accompagnait ; mais M. Miaux aurait dû se rappeler que M. Grasset s'était désisté en sa faveur (2), il n'a pas eu le même geste. C'est avec regret que l'on doit constater ce manque de réciprocité. »
 - (1) : C'est faux. Même en admettant que les 785 voix pour A. Miaux s'ajoutent aux scores des candidats « antifascistes », ce ne sont que 5 ou 6 qui auraient pu être élus de justesse : MM. Rondeau Grasset Guillauneau Château et Déclie. Certes cela aurait fait une rude opposition à Vieljeux. Mais toutes ces 785 personnes pour Miaux n'auraient pas voté pour les leaders S.F.I.O. et radicaux dissidents marxisés. Donc ces derniers seraient « restés à quai » de la Mairie. G. Menon trouve toujours des arguments spécieux, le 18 mai, pour enfoncer Miaux et redonner des couleurs (rouge) à M. Grasset.
 - (2) : Quand et dans quelle élection ?

f) Le 17 mai 1935 dans L'Echo Rochelais : « Après les élections » par « A. B. » :

« Le résultat des élections de La Rochelle a donné lieu à peu de commentaires, tant dans le public que dans la Presse. Il est vrai que ni « la Voix Socialiste », ni « Ouest-Océan », ni « le Républicain » n'ont paru depuis, et il faudra attendre pour connaître les impressions des vaincus de dimanche dernier. Impressions qui ne changeront rien au sentiment général, qui est fait de satisfaction à la pensée que l'hôtel de ville n'est pas livré aux chambardeurs. »

Après cette introduction AB critique les commentaires du journal d'E. Grasset (« la Voix Socialiste » et de « l'Humanité » - communistes). Dans sa conclusion il en appelle aux Radicaux pour « faire barrage aux extrémistes de gauche ».

Pendant cette séquence politico-électorale il nous a semblé que le journaliste André Bach se trouvait plus à l'aise et pertinent dans les autres rubriques de L'Echo Rochelais. Son plaisir était-il de commenter la politique locale et ses élections ? Il le fera pour accomplir son <u>devoir</u> de journaliste. Au Tribunal Correctionnel, en reportage, sans oublier ses nombreux trajets en vélo (cf ci-après le chapitre III « AB le sportif »), ses lectures, ses sorties au cinéma, AB y trouve « un bonheur de vivre » à transmettre à ses lecteurs.

Nos commentaires sur cette élection :

Il est toujours plus facile après coup d'interpréter, d'expliquer, du moins d'essayer, un évènement politico-électoral national et local. Le petit doigt du petit fils d'AB peut s'aventurer à une explication. Avant le 1er tour Vieljeux fait une liste incomplète laissant la place pour <u>6</u> <u>candidats</u> en ballotage issus d'une autre liste. Est-ce par hasard que le très tacticien Bigois présente une liste que de <u>5 candidats</u>? Rappelons à nouveau que pour l'élection cantonale de 1934 Bigois a été réélus avec une neutralité (bienveillante) de Vieljeux. Ce dernier avait intérêt à garder un conseiller modérément opposant avec une teinture de gauche toujours non marxiste et bénéficier de la notoriété de Bigois grâce à son journal « L'Eau Claire ». Cela ressemble à du convenu d'avant élection. Sans éléments connus nous ne ferons pas le même raisonnement avec M. Villetorte. Quoique 5 Bigois + Villetorte = 6, exactement le nombre de places « libres » laissés dès le 1er tour par Vieljeux ... donc ... ??

L'échec de Miaux est l'addition de son positionnement politique « centriste », radical anticommuniste, des déchirures et haine dans son parti politique et des conflits de personnes. Ceci explique qu'avec la meilleure volonté, à supposer qu'elle exista, Vieljeux ne pouvait pas après le 1^{er} tour faire élire A. Miaux.

Le net succès de Vieljeux et de son équipe, conforté par les apports Bigois-Villetorte, l'effondrement de Miaux au 2nd tour, l'effacement de Hesse (toujours député de La Rochelle) n'ont-ils pas endormi la droite de La Rochelle dans la perspective de la législative du printemps 1936 ? D'autant que le score de la gauche pour la ville de La Rochelle, contrairement à ce qu'a écrit AB, n'est pas mauvais. Retenons le résultat pour la suite dès 1936 de R. Château 2.666 voix, très près des « ténors » de la S.F.I.O. dont Grasset 2 758 voix.

Répétons que ces commentaires ne peuvent pas s'appuyer sur des références, travaux universitaires ou de publications d'historiens, politologues, journalistes, dans des publications à La Rochelle, Poitiers, Bordeaux, Paris.

- g) Le 21 mai 1935 en page 1 de L'Echo Rochelais :
- « <u>La vie municipale. M. Vieljeux est réélu Maire de La Rochelle</u> »

 Deux colonnes pour reproduire le discours de M. Vieljeux, la composition des résultats des Commissions municipales et les élections des adjoints. *Notons pour la suite en 1936 l'élection de M. Godard comme 1^{er} adjoint.*
- <u>Deux colonnes « Au théâtre municipal. La saison d'Opéra se termine par un</u> grand succès » par « G. H » (Germaine Hubert, épouse d'André Bach).
 - 6) <u>Juin 1935. Les Jeunesses Patriotes sans André Bach.</u>

Me MIAUX DEFEND LES CHASSEURS SYNDIQUES DE PERDREAUX DE L'ILE DE RE.

En page 1 de *L'Echo Rochelais*, les informations de politique nationale ont repris leur place habituelle, cf le A) ci-dessus et les articles de l'échotier ci-après, sans oublier le D) ci-après.

a) <u>Le 4 juin 1935 dans *L'Echo Rochelais*, en page 1, « En marge du Conseil Municipal » par le Badaud.</u>

Le Badaud assiste à la rentrée d'une classe très sage, sous-titre « La première classe » :

- « Pour ce Conseil municipal, c'était la première séance de travail, et les nouveaux conseillers municipaux faisaient figure d'écoliers appliqués et studieux, surtout quand ils lisaient leurs devoirs, c'est à dire les rapports qui leur avaient été confiés. Le Dr Bigois jouait le rôle de l'élève qui était déjà là l'année précédente, très à son aise dans la classe, un peu turbulent, qui lève souvent le doigt vers le maître, qui quitte sa place sans permission et qui met les autres au courant. La première question importante fut le classement de la Grosse-Horloge comme monument historique, et M. le Maire, qui cultive l'humour sans en avoir l'air, remarqua : Comme nous n'avons pas l'intention de la vendre, nous pouvons donner l'avis favorable. »
- Ni le nouveau régime de l'Encan (enchères du marché aux poissons), ni les travaux pour les chemins, ni l'administration militaire pour le prix de la fourniture d'eau aux troupes, ni certaines côtes irrécouvrables de la taxe vicinale, ni même « sur le terrain brûlant à l'occasion de l'envoi de souvenirs de La Rochelle à la ville de New-Rochelle (USA) ... » Il est dommage qu'AB n'est pas fait un reportage, à distance, sur New-Rochelle.
- « Ensuite, on fait évacuer la salle à un nombreux public, vingt-trois personnes (1), une demidouzaine de journalistes (2), deux appariteurs et les secrétaires généraux. A huit clos, ne pas lire « à champ clos » (1), les conseillers devaient discuter une question délicate. Ce huis-clos se prolonge jusqu'à plus de minuit (3). »
 - (1): L'ironie d'AB
 - (2) : 6 journalistes : à l'époque dans la plupart des grandes villes, chef-lieux du département, presque chaque parti politique avait son journal, parfois avec un tirage limité et épisodique.
 - (3) : Heure à laquelle AB devait dormir

b) <u>Le 7 juin 1935 en page intérieure :</u>

« <u>Les sports. Au Comité des Charentes de rugby</u> » par « A. B. » :

- « M. Plantard, un des très dévoués présidents actifs du nouveau Club Rochelais issu de la fusion de deux Sociétés locales du rugby à quinze ... ». Les Anglais sont partis de La Rochelle, il reste le rugby... et l'influence discrète des protestants sportifs, comme par exemple dans le Gard.
- « Spectacles. Théâtre municipal. M. Menon intervient » par « A. B. » « Il l'a naturellement fait avec sa goujaterie habituelle ». *AB continue à suivre de près M. Menon.*

• Tribunal Correctionnel, audience du 7 juin :

- <u>Maître Miaux au plus près d'un négociant de porcs er de la chasse aux perdreaux ; le Président Descamp est obligé de se rendre sur place : l'île de Ré</u>

- Un sujet était brûlant, titre « <u>Suites des élections municipales</u> » mais « la loi nous interdit de rendre compte des débats et nous ne pouvons que mentionner qu'il y avait vingt témoins ... ex-conseiller municipal de Chatelaillon, était soutenu par Me Mandineau et que le prévenu M. T..., actuel maire de cette ville était défendu par <u>Maître Godard</u> » (avoué, qui vient d'être réélu au Conseil de La Rochelle et choisir comme premier adjoint par Vieljeux).
- <u>Maître Miaux</u> (avoué) plaide pour deux affaires. La première pour défendre « Pierre L..., un très honorable négociant de porcs de la région (qui) a eu quelques difficultés avec l'octroi (1) de La Rochelle au sujet du décompte des droits sur les animaux qu'il fait entrer en ville ... comble de l'irrévérence (Pierre L...) fait sauter à terre la casquette (de l'octroyeur), emblème de l'autorité. M. Miaux plaide que son client a un sens très ancré de la justice et que c'est parce qu'il croyait à une injustice qu'il s'est emporté ».
 - (1) : A l'époque à l'entrée de nombreuses villes existait un « impôt » sur des marchandises.

La deuxième affaire de Me Miaux est d'une grande sensibilité locale : la chasse aux perdreaux le jour de l'ouverture dans l'Île de Ré. Comme pour la précédente affaire AB fait en sorte de montrer « l'importance » du conflit entre un chasseur « syndiqué » de l'Île de Ré avec un chasseur « non syndiqué » et donc « étranger » à L'Île de Ré. « Un garde était là. Il verbalisa mais la chose était tellement compliquée vu l'enchevêtrement des propriétés « syndiquées » et « non syndiquées » que le Président du Tribunal lui-même dut aller se rendre compte sur place. »

Le Président Deschamps en a probablement profité pour passer une journée à l'Île de Ré et prendre du bon air.

Revenons au Tribunal:

« Me Miaux, au nom du Syndicat, réclame de légitimes dommages, pour le Syndicat qui fait des frais et qui voit ses territoires envahis le jour de l'ouverture par des chasseurs comme le sieur N..., qui refusent de payer la cotisation et qui déclarent : - Je chasserai quand même ! Et qui, le perdreau tué, « gagnent les frontières » en passant sur une propriété « non syndiquée ». Durant cet exposé, nous entendons la partie comique, celle qui a trait à la lettre recommandée au prévenu N..., lequel était lui-même le facteur chargé de la remettre et qui retourna froidement la lettre avec la mention « inconnu » parce qu'on l'avait prénommé Antoine au lieu d'Auguste, ou « vice-versa ». Me Gibert défend les prévenus et contre-attaque en exposant que le syndicat lui-même ne se soumet pas aux lois ! Dans ces conditions, on conçoit aisément que le jugement soit mis en délibéré. »

Me Miaux savait déjà que les conflits entre chasseurs sur l'Île de Ré étaient aussi complexes et passionnés que ceux de ses « frères » radicaux-socialistes de La Rochelle.

c) <u>Le 18 juin 1935, en page 1 : « L'amitié franco-italienne célébrée à La Rochelle », signé XXX.</u>

Trois colonnes pour un article très en faveur du gouvernement italien et des idées de son chef Mussolini. Kermesses à la Genette et soirée « grande manifestation théâtrale ». Deux colonnes mettent en valeur le très long discours de Philippe Henriot, un des principaux leaders nationaux et régionaux des Jeunesses Patriotes. Tout y passe : « On doit à l'Italie seule d'avoir évité une nouvelle guerre … le « fascisme », régime de progrès … a ses racines dans le passé et s'est fait l'héritier direct de la civilisation romaine (1) … »

(1) : une « ânerie » sur le plan historique

Le rédacteur de l'article, au moment de « présenter » Philippe Henriot ne manque pas d'écrire :

« Ce dernier (P. Henriot), bête noire des loges maçonniques et de leurs troupes de choc, le Front Commun ... »

Quelques articles très « Jeunesses Patriotes » dans l'Echo Rochelais se rapprochent parfois de l'idéologie dite « néo-fasciste » dénoncée par la gauche. Ces articles qui n'ont pas le style « AB » sont signés de trois croix. AB prend-il déjà ses distances avec la ligne éditoriale de certains chroniqueurs de L'Echo Rochelais, ou tout au moins avec les idées de Sidos, Henriot, etc... ?

d) Le 21 juin 1935, en page 1 :

• « Carnet du Badaud. Plates-bandes et témoins de jeux »

AB profite d'un évènement, certes mineur à La Rochelle, qui fait l'objet d'un article contestable aux yeux d'AB de la part de « notre bon confrère Suire (« bon » = « mauvais ») pour écrire sur son enfance. Il est reproduit ci-après dans le C) intégralement car AB n'ayant rien écrit de spécifique sur son enfance, c'est parmi les seules « traces » qu'il nous a laissées avec ses « exploits » de très jeune sportif (chapitre III « AB le sportif »).

• <u>En page intérieure sous « Chronique de La Rochelle », « Jeunesses</u> Patriotes. Tournée de propagande. », une colonne non signée.

Nous ne citerons pas toutes les annonces de réunion des Jeunesses Patriotes dans L'Echo Rochelais, ces dernières étant fréquentes, répétitives et souvent sans nouveauté, et encore moins les comptes-rendus. Ci-après un article du 23 juin qui est le plus détaillé et significatif, et donc cité par nous dans son intégralité:

« Nos amis Decazes, délégué régional de Poitiers et Leboucq, délégué à la propagande dans la région, ont donné deux fort belles réunions, mardi à Rochefort, salle de la Bourse, et mercredi, à La Rochelle, Café Français. A Rochefort, ce fut Raby qui présenta les orateurs, et Sidos à La Rochelle (1). Decazes avait donné pour titre à son discours : « Pourquoi nous sommes dans le bain », et reprenant les évènements depuis le 6 février, il sut parfaitement et éloquemment expliquer à ses auditoires comment, en effet, nous étions dans le bain. C'est que l'orateur est au courant, non seulement de ce qui se passe dans sa province, - ne fut-il pas l'un des artisans de l'écrasement de Gaston Hulin à Poitiers ? - mais aussi, de ce qui se passe à Paris. Et, par des aperçus pittoresques, des louches plaines de saveur, il mit son auditoire en joie tout en lui démontrant, clair comme le jour que, si nous ne voulons pas périr en tant que nation, c'en est fait des jeux de la politique, jeux toujours arbitrés par la Franc-Maçonnerie (2) mais qu'il est temps de songer à autre chose et de se réveiller. Leboucq donna une autre note, différente, mais aussi effective que celle de Decazes ? Pathétique, Leboucq, ouvrier de la première heure, habitué des campagnes, des réunions ... et des risques de la zone rouge parisienne, clama la misère et la désespérance des ouvriers français, des intellectuels français, de la jeunesse française, dont l'horizon est bouché et qui voient que nos « politicards » ne les considèrent pas plus que les « immigrés » de toutes provenances. D'où nécessité d'en appeler au patriotisme. « Ne pas oser se dire patriote », crie Leboucq, « c'est renier son pays », et il adjura ses auditeurs de tout ramener au concept : « nation », si l'on veut sortir le pays de l'ornière. A Rochefort, il y eut un peu de contradiction, à laquelle Decazes, Leboucq et Raby surent promptement répondre. A La Rochelle, aucune. A ce sujet, un mot d'explication. Si ces tournées de propagande se font en réunions privées, c'est pour éviter un truc classique du « front commun », celui qui consiste à menacer une réunion de chambardement, de façon à la faire interdire au nom de l'ordre dont on est soi-même le chambardeur (3). Mais la contradiction courtoise est toujours admise à ses réunions et il y est non moins courtoisement répondu (4). »

(1) : « Propagandiste » en chef des Jeunesses Patriotes à La Rochelle

- (2) : Les Jeunesses Patriotes sont atteintes d'une forte névrose anti franc-maçon, tout comme des idéologues militants très laïcs sont très « anti-curés ».
- (3) : C'est vrai, quelques partisans du Front Commun (S.F.I.O. / Communistes avec la CGT) furent souvent et presque partout en France des « provocateurs » contre les réunions des partis de droit qualifiés de fascistes. Il est vrai que les associations très à droite pratiquaient aussi la « provocation ».
- (4) : Et si sans « provocateurs » la contradiction peut rester courtoise, retenons que des Jeunesses Patriotes, et des moins jeunes, de P. Taittinger, ne furent pas toujours courtois dans les rues de la « Nation ». Ce fut une période de « rude castagne » comme on dit « chez nous » en Béarn ... mais après un match de rugby !!

• Le 21 juin 1935. Tribunal Correctionnel :

- En page 1 : l'audience du 20 juin « durera de neuf heures du matin à cinq heures du soir ». Maître Mandineau aux « pointes oratoires » :

« Très longue audience qui dura de neuf heures du matin à cinq heures du soir. Une bonne partie de l'après-midi fut occupée par les débats du procès en diffamation intenté, il y a bientôt un an, par notre directeur, Pierre Taittinger, au journal Ouest-Océan, son directeur et son gérant. M. le bâtonnier Gaudet de Lestard plaida pour notre directeur et Me Ravail pour M. Menon et son gérant. Le jugement sera rendu à quinzaine.

Sous-titre: EPILOGUE AUX « DEUX ORPHELINES »

Ce sombre « mélo », qui fit jadis pleurer nos mères à l'Ambigu et qui vient de faire pleurer nos filles au cinéma, était représenté le 26 avril, en soirée, dans une salle de Lauzières, par une troupe ambulante. Il se trouva que, ce soir-là, un des protagonistes mâles de la troupe, - celui qui représentait le comte de Liliers, - était, du moins la partie adverse le prétend, entre deux vins et que son interprétation s'en ressentit. Nous ne savons pas, hélas, si les spectateurs s'aperçurent de ce supplément au programme, mais, dans la coulisse, il y eut de vives explications. Et, à la fin du spectacle, les explications tournèrent à l'aigre entre le comte et Mme M.... épouse du directeur du théâtre. Dans son ire, cette dernière commenca par flanquer un coup de poing au comte, puis braqua sur lui un pistolet et pressa sur la détente. Il s'agissait fort heureusement d'un pistolet de théâtre chargé à blanc et le comte ne fut pas blessé. La dame s'empara alors d'une rapière, qui lui fut arrachée des mains, et, finalement, elle eut recours à une arme inconnue du temps des « Deux Orphelines » : une bouteille d'eau gazeuse, qu'elle brisa sur le crâne de l'infortuné comte étendu à terre. Cette forte femme comparait donc aujourd'hui sous l'inculpation de coups et blessures, et le comte de Liliers, - alias B... - et partie civile sous l'aile protectrice de M. Mandineau. Après l'audition de quelques témoins, qui n'apportent guère de lumières, - même pas les feux de la rampe, - Me Mandineau fit un pittoresque exposé des faits et le Tribunal remet son jugement à la prochaine représentation..., nous voulons dire à huitaine » (28 juin : « Mme M... directrice, sous-titre : « Des théâtres, est condamné à 50 Fr d'amende avec sursis et 150 Fr. de dommages et intérêts »

« POINTES DE MENUISIER ET POINTES ORATOIRES

Par un beau matin, il y a quelques semaines, la camionnette de M. D..., brocanteur à Périgny, s'arrêtait près de chez un client de Marsilly, tout près d'un mur qu'un honorable peintre de cette localité repeignait. La camionnette gênant les travaux picturaux, le peintre déplaça la camionnette en l'absence du propriétaire de cette dernière, lequel en conçut quelque dépit à son retour et exprima ce dépit en termes un peu crus. Le peintre est assez âgé ; aussi, M. W..., menuisier plein de jeunesse et de vigueur, qui entendit les propos, bondit-il sur l'insulteur ; - Tu n'as pas honte d'insulter un vieillard qui ne peut se défendre. Et on tomba la veste. Aucun témoin ne peut donner les résultats de ce premier round, mais l'un des antagonistes s'y foula, parait-il, les doigts de pied tant il avait frappé fort. Le brocanteur était remonté sur sa

camionnette pour quitter ces lieux lorsque le menuisier reparut et lui envoya une poignée de pointes. – des pointes de 70 millimètres, précise un témoin, - dans le visage, d'où un cri : « Il m'a crevé les yeux ! » et des blessures assez graves. Me Mandineau se présente pour le brocanteur et réclame environ 13.000 francs de dégâts, Me Fontaine défend le menuisier. »

« Me Mandineau veut établir que les coups ont été « uni-latéraux » et non « bi-latéraux », tandis que son confrère veut ramener l'affaire à des coups réciproques et à une responsabilité partagée. Des pointes oratoires (1) sont échangées, le Tribunal remet à plus tard les sanctions pénales, mais accorde de suite 1.500 fr de provision au brocanteur.

(1) : Souligné par nous

Sous-titre: ASSOCIATION CHANCELANTE

Le plaignant dans cette affaire est un marin qui se présente devant le Tribunal dans un tel état de déséquilibre vinicole qu'il trébuche sur les marches du prétoire, s'allonge sur le dos en perdant un chausson et doit être renvoyé dans le corridor sans avoir été entendu. Le prévenu est un autre marin, dont les renseignements disent qu'il est un « ivrogne d'occasion », remarque qui fait s'esclaffer le principal témoin sous les regards courroucés du ministère public; mais qui n'empêchera pas ce témoin de bredouiller sa déclaration comme s'il avait la langue « empoissée », comme l'on dit à Marseille. Bref, plaignant et prévenu étaient associés dans une entreprise de nettoyage de bateaux et de « déglaçage » de poisson; le plaignant buvant trop au gré du prévenu et nuisant à la réputation commerciale de l'entreprise, le prévenu flanqua une volée à son associé et c'est ce qui l'amène devant le Tribunal à ce jour. Il déclare une chose invraisemblable : - Il était quatre heures et demie, j'allais boire un coup d'eau parce que j'avais soif..., je dis la vérité. Au fond, pas grand mal et Me Mandineau, défenseur, obtient une condamnation légère à 16 francs d'amende avec sursis (1).

(1) : Me Mandineau est un bon avocat, mais pas au service de la cohita!

Sous-titre: JUGEMENTS

Suite des élections municipales

Dans cette affaire, que nous avons relatée dans notre numéro du 7 juin, M. Tournat, maire de Châtelaillon, a été purement et simplement relaxé.

Sous-titre: UN ELECTEUR EN MOINS

C'est Paul Yziquel, qui écope de 1 mois de prison pour sa treizième condamnation pour ivresse et est, en outre, privé de ses droits civiques. »

A sa treizième condamnation P. Yziquel n'est condamné qu'à un mois de prison et privé de ses droits civiques. Le Président Deschamps n'est pas sévère.

AB se sent plus « en forme » avec ses comptes-rendus du Tribunal Correctionnel qu'avec le « reporting » d'une élection locale à La Rochelle. La forme de son écriture se montre au plus près des personnages mis en cause, « la forte femme », « l'ignore d'occasion », le peintre « assez âgé », le menuisier plein de « jeunesse et de vigueur ». AB n'oublie jamais de rendre sympathique le Président Deschamp et les avocats dont Me Mandineau, son préféré. Cette empathie avec les personnes « mises en cause » se confirme huit jours après pour rendre compte des « relations entre femmes et hommes » dans un petit bar du port de la Pallice (La Rochelle).

e) <u>Le 28 juin 1935. Tribunal Correctionnel : que cache le titre « La plus grande complaisance est recommandée au personnel » ?</u>

Cette audience permet au chroniqueur judiciaire AB de tout dire, sans heurter la « sensibilité » des lecteurs de L'Echo Rochelais, sur un sujet fréquent à l'époque, concernant les bars des ports : la prostitution. AB décrit avec tact le métier des dames et les motivations de leurs clients :

« C'est l'avis que l'on peut lire sur les murs de nombre d'établissements français et dans le petit bar que Mme Alice L... tient à La Pallice ; cette recommandation murale était remplacée par une consigne verbale que la patronne donnait à ses bonnes : « Soyez gentilles avec les clients ! » Il s'agit aujourd'hui de savoir s'il ne s'agissait pas là d'un euphémisme atténuant, puisque la dame est poursuivie pour avoir facilité la débauche des serveuses dans l'arrière-boutique (1). Il y a un bataillon de témoins : d'abord une douzaine de bonnes, anciennes et nouvelles, dont deux sont acharnées contre la dame L... et soutiennent l'accusation en affirmant que l'on attirait les clients de marque, - principalement des navigateurs étrangers, - dans « le petit salon » où les consommations étaient majorées et un commerce coupable toléré. Car c'était un de ces bars où les navigateurs viennent se délester de leur paie et de leur trop plein sentimental (1), tandis que le gramophone déroule l'air connu : on est heureux comme des poissons dans l'eau sur le plancher des vaches (2).

Mais le gros du bataillon des bonnes soutient qu'il ne se passait rien de blâmable dans ce salon et que l'ameublement dudit lieu, - deux chaises et un fauteuil de rotin », - ne le permettait d'ailleurs pas. Une discussion d'allure technique s'institue sur ce point. Tout au plus, une des bonnes, italienne au teint mat, reconnait-elle que les encouragements à consommer ne manquaient point (1). M. le président Deschamps : -Est-il vrai que Mme L... ne rendait pas la monnaie ? Le témoin (avec un sourire) : - Oh ! On les faisait consommer « toute » la monnaie (1) ! Pendant ces auditions de témoins, il y a des escarmouches entre la défense et le ministère public, qui brandit son code et menace les faux témoins éventuels de ses foudres. Bref, après audition d'un jeune chauffeur de taxi, d'un vieux comptable, d'un livreur de bière et de son patron, on clôt les débats et le ministère public requiert contre la dame qui en livrant ses bonnes à la marine étrangère, collaborait un peu trop à l'exportation dite « invisible » (1). Cette dame possède d'ailleurs un casier avec une condamnation pour le même motif. Me Debect, défenseur, passe en revue tous les témoignages, conclut à l'inexistence du délit et demande la relaxe de sa cliente. En délibéré. »

- (1) : Souligné par nous
- (2) : Comment AB sait-il que le gramophone de ce petit bar déroulait cet « air connu » puisque AB n'allait jamais dans ce genre de ... maison sauf nécessité professionnelle.

Les autres affaires sont « classiques », sauf que pour une bagarre entre un marchand de porcs et un charcutier sous le titre « Comme à la Société des Nations », AB devait être en difficulté pour un de ses « Point de vue », avec la SDN. Toujours des vols de vélo. Un taxi qui tamponne une voiture. Un bateau naviguant sans feux réglementaires. Un cycliste qui roule trop vite et renverse un autre cycliste et « lui rompit sa clavicule ». Me Mandineau a du mal à défendre le cycliste « fuyard » et ne sera plus « inspiré » pour défendre un autre voleur en plaidant que ce dernier vole toujours, mais pour des valeurs moindres car il aurait trouvé son « chemin de Damas ». AB explique : « en somme, il (le voleur) a inversé le dicton « après avoir volé des bœufs, ne vole plus que des œufs », un mois de prison avec sursis.

Dans ce compte-rendu détaillé, on y sent à nouveau le plaisir d'AB à l'écrire, alors que pour les « Points de vue » politiques, nationaux et chroniques électorales locales, il fait son « devoir » de journaliste « encadré » par la ligne éditoriale de P. Taittinger et des Jeunesses Patriotes. D'ailleurs AB n'a-t-il pas une nostalgie des bars qu'il aurait fréquentés pendant son service militaire en Algérie, au Maroc et pendant la guerre de 1914 « Là-haut » ? Bien évidemment il n'en n'écrira pas une ligne, de peur de fâcher Germaine, bien que cette dernière parisienne ait dû entendre parler de la « grande complaisance recommandée au personnel » bien connu dans les bars de Pigalle !!

7) <u>Juillet 1935</u>: AB serait-il nostalgique des bars de sa jeunesse: « La Défense Républicaine » contre « Le Républicain ». Qui est Triplex ?

a) Le 1er juillet 1935 en page 1 de L'Echo Rochelais :

Point de vue : « Ceux qui se font leur propre fossoyeur ».

Au début, un Point de vue, bien dans la ligne éditoriale de l'Echo Rochelais pour dénoncer l'obsession de « l'honorable » (1) Paganon, Ministre de l'Intérieur contre les manifestations des Croix de Feu et des Jeunesses Patriotes.

(1): Toujours « honorable » mais ...

AB, avant la conclusion, précise : « ... De cette façon, l'avènement du Front Commun (qui deviendra le Front Populaire) arrivera beaucoup plus vite, les socialistes mangeront les radicaux et les communistes gagneront en célérité dans l'absorption des socialistes. Et le grand soir approchera ». Puis pour conclure, utilisant des informations parues dans un journal « L'Homme des Pas Perdus » :

« Ne sont-ils pas en train de creuser leur tombeau, ainsi que l'exprime une phrase de M. Albert Milhaud dans ce même journal : « L'exemple de Paris et de la Seine OU LE RADICALISME N'EST PLUS QU'UN GRAND SOUVENIR, dans le passé, et un simple appoint dans le jeu des gauches, dans le présent, DOIT SERVIR D'AVERTISSEMENT AUX RADICAUX PROVINCIAUX (1). »

(1) : en majuscules dans L'Echo Rochelais

L'analyse et mise en garde d'AB, bien qu'exprimée sans nuance, est intéressante. A. Miaux doit partager avec AB « l'avertissement aux radicaux provinciaux » qu'AB n'a pas oublié quand il arrivera à Pau dans ses écrits pour L'Indépendant des Pyrénées, cf ci-après.

b) <u>Le 2 juillet 1935, en page 1 de *L'Echo Rochelais* : « Le super Républicain » par « A. B. »</u>

Une colonne pour informer les lecteurs d'une polémique entre un journal de gauche « La Défense Républicaine » de M. Suire qui est traité de 'réactionnaire » par le nouveau journal plus de gauche « Le Républicain » de MM. Château, Péré et Déclie. « Et dire que ce pauvre Suire avait déjà des décades d'activité républicaine à son actif alors que Château n'était pas encore à la « mamelle » (1) »

(1) : ou à la « maternelle » ? Un typo étourdi ? ou « à la mamelle » de sa mère ?

L'enjeu est bien annoncé par AB: « C'est que 1936 approche à grands pas ». Résumons. Le petit doigt d'AB lui apprend avec justesse qu'A. Hesse en cours de « blanchissage » et défendu par Suire / « La Défense Républicaine », se représenterait à la députation (Hesse député sortant de l'Aunis / La Rochelle) alors que le jeune Château s'y croit déjà. « Bref, les hostilités semblant bien engagées entre le jeune beau Château et le « vieux renard » Hesse et vont durer jusqu'au 1^{er} tour de la législative d'avril 1936.

c) Le 5 juillet 1935 dans L'Echo Rochelais en page 1 :

- Cette page 1 est largement utilisée et ce pour le 3^{ème} article du **« Comité** national pour ériger un monument au Général Marchand. Son caractère et sa vie » sur trois colonnes. Ce texte historique est très ennuyeux de notre « point de vue ».
 - Sous cet édito de P. Taittinger, que de mauvaises nouvelles :
- « <u>Une grave nouvelle : désarmement de chalutiers rochelais</u> ». Suite à la crise de la pêche : « désarmement certain ou éventuel d'un assez grand nombre de chalutiers appartenant au Grande Maison ... les pêcheries de l'Atlantique désarment trois unités de suite et envisagent d'en désarmer deux autres plus tard. »

S'ajoute « un drame à Saint-Ouen d'Aunis. Un cantonnier abat sa femme de dix coups de fusil. Il s'agirait d'une méprise.

• Point de vue : « A mon ami Triplexe » par André Bach.

« Triplexe est le doyen des journalistes à La Rochelle, d'un journal de gauche sans doute modéré, « car qui êtes-vous (Triplexe) ? Un bourgeois radical, c'est-à-dire conservateur social et après une longue et laborieuse carrière, vous n'aspirez qu'à jouir d'un repos bien mérité. J'aime mieux vous dire tout de suite que ce repos risquerait fort d'être troublé si vos confrères socialo-communistes s'emparaient du pouvoir (1). Ni vos protestations d'antimonarchisme ni vos professions de foi anticléricales, ni tout le reste, vous sauverait. »

(1) : C'est la grande peur des droites

d) <u>Le 12 juillet 1935, Tribunal Correctionnel, audience du 11 juillet « Savoir choisir les mots » :</u>

Titre : « <u>Commerce prohibé », « Carmen » et « La Roulette »</u> :

« Il y a quelques semaines, on arrêtait la fille Carmen G... pour infraction à une interdiction de séjour. Parmi ses papiers, on en trouva qui avaient un caractère commercial, c'étaient ceux émanant d'un nommé Adolphe Brémond, bien connu sous le nom de « La Roulette », lequel réclamait de l'argent à Carmen, quelque chose comme une taxe sur le chiffre des affaires faites par cette dernière. Car « La Roulette » vit de l'exploitation de ces malheureuses (1). Carmen, en brave fille respectueuse des lois du « milieu », ne veut pas trahir « La Roulette » et dit qu'elle ne donnait que dix francs par jour. Le ministère public requiert une condamnation sévère. Me Fontaine demande la relaxe de « La Roulette », le délit n'étant pas établi, selon lui. Hélas ! « La Roulette » est tellement connu et catalogué qu'il ne s'étonne pas lui-même d'écoper de 4 mois de prison, 100 francs d'amende de 5 ans d'interdiction de séjour (2). »

- (1) : AB n'écrira jamais « prostituée ». Il utilisera moultes mots et tournures de phrases qui, comme ici, permettent de comprendre tout de suite de quoi il s'agit : « ses papiers, on en trouvera qui avait un caractère commercial, « ces malheureuses ». Sur le fond AB a raison. La plupart du temps ces femmes « finissent sur le trottoir » suite à des situations personnelles peu enviables, et/ou à la naïveté de beaux parleurs, « souteneurs ».
- (2) : De nombreux jugements décident des plus ou moins longues interdictions de séjour dans la ville ou la région. C'est assez hypocrite car rien n'empêche « La Roulette » de trouver d'autres « malheureuses » à Nantes ou à Bordeaux, au voleur à la tire d'être habile à Rennes ou Poitiers. Certes le voleur d'huitres est condamné à rester en bord de mer ...

Titre : « <u>Huis-clos</u> »

Huis-clos car il s'agit d'une « affaire très délicate à l'excitation de mineurs à la débauche dans laquelle est inculpée une dame G... qui tenait un hôtel meublé près de l'encan (1). »

(1) : marché aux poissons

« Cette commerçante (1) avait oublié de faire remplir les fiches réglementaires à certains clients de passage (1) de sorte que son établissement aurait abrité les coupables ébats (1) d'une mineure. »

(1): Toujours le choix des mots

Il est vrai, avant le jugement motivé d'un Tribunal, certains mots peuvent/doivent être qualifiés de « diffamatoires ». Comme il n'échappe rien à AB, il faut citer sa conclusion : « Madame G... soutient n'avoir jamais reçu de mineures. La jeune fille dont il s'agit (JPC : la prostituée) parait beaucoup plus âgée et d'ailleurs elle ne l'avait jamais vue » ! ! Le titre aurait pu être : « Ni mineur, ni vu, ni connu ! »

e) Le 13 juillet 1935 dans Ouest-Océan, titre « Notre M. Hesse ne désarme pas »

Sous le titre « Activité parlementaire », Ouest-Océan publie la lettre du Ministre des transports publics à « André Hesse, ancien Ministre.

Paris le 28 juin 1935

Monsieur le Ministre (Hesse) et chers collègues (députés)... »

G. Menon ajoute une « N.D.L.R » (note de la rédaction) : « Nous devons remercier tout particulièrement M. Hesse de l'effort qu'il fait pour obtenir à l'Île de Ré le bac transbordeur qui lui apportera l'ère de prospérité », signé G. Menon.

Ainsi G. Menon reste un supporter d'André Hesse. G. Menon publie cette lettre pour démontrer qu'Hesse, en dépit de l'affaire Stavisky, a ...toujours des soutiens, ses « alliés » à Paris ... et donc qu'il y aurait qu'avantage à ce qu'il soit réélu dans sept mois comme député ...

f) <u>Le 16 juillet 1935, trois colonnes en page une pour le « 14 juillet</u> » :

« A La Rochelle, la revue du 14 juillet s'est déroulée avec éclat »

Tout fut parfait : « La veille, la retraite au flambeau ... escorté par un public considérable malgré les menaces d'orages qui ne devaient pas tarder à se réaliser (1) ... » Le dimanche, des milliers de personnes, le nom des personnalités, ... les remises de médailles, etc... « Ensuite, eut lieu le splendide défilé des Sénégalais qui regagnèrent leur quartier au milieu d'une foule admiratrice (2) »

- (1) : AB note toujours, comme plus tard à Pau, la pluie. Pour l'éviter il eut fallu qu'il soit journaliste à Nice-Matin ou à L'Echo de Bastia ou à L'Indépendant de Perpignan, ce dernier existant toujours.
- (2) : Et un zouave/ancien combattant qui a dû cacher sa petite larme à l'œil.

La manifestation « Antiraciste » de La Rochelle (article non signé)

Notre choix sur les deux colonnes et demie est sélectif au vu de ce que nous connaissons de l'issue de la prochaine législative en 1936 :

« La manifestation « Antiraciste » se déroule comme prévu. Tout d'abord réunion à l'Oratoire (comme à Paris la salle de la Mutualité pour des meetings en général de gauche) avec le discours de René Château, professeur de philosophie au lycée de La Rochelle, qui fait figure de grand ordonnateur des pompes révolutionnaires ». R. Château s'installe comme leader des antifascistes, donc de la gauche, hors du parti radical modéré de M. Miaux » (souligné par nous). « Combien étaient-ils » à ce meeting ? Le chroniqueur (AB sûrement) s'amuse à donner des chiffres très précis de journaux, rapport de police, d'un agent de police, d'un organisateur, un autre organisateur, un spectateur, un autre spectateur, de 1 200 à 6 000 personnes. Si les

chiffres de la « France » (3 000), de « La Petite Gironde » (3 000), le rapport de police (2 400) sont publics et officiels ». Il faut soupçonner AB que le spectateur à 1 200, c'est lui, et que l'autre organisateur soit celui de M. Château. Comme quoi il n'y a rien de nouveau « sous le soleil » ... et la pluie de La Rochelle et de Pau quand il s'agit de donner le nombre de manifestants.

Quelques paragraphes sont consacrés aux journaux et « leader » de gauche bien connu et toujours dans le « viseur » du localier de L'Echo Rochelais. Celui-ci tient à bien lire Ouest-Océan et n'oublie pas « Triplex » :

« Signalons que Ouest-Océan, journal de M. Georges Menon (1), a fait preuve d'une tiédeur excessive envers la manifestation populaire de dimanche. Tout juste un communiqué du « Groupe Mondial des femmes » et le communiqué de M. Miaux désapprouvant le principe de la manifestation (2). L'ardeur républicaine de M. Menon est en baisse (1). (Pour conclure) : Et pour terminer ces propos à bâtons rompus, taquinons un peu notre confrère Suire, qui n'est pas « Triplex », comme on le lira plus loin (3). Parlant des manifestants de dimanche, il écrit : « Ils ne viennent pas troubler l'ordre public ; ils viennent au contraire affirmer qu'ils sont avec l'autorité légale pour maintenir l'ordre contre ceux qui se disent prêts à troubler la paix. » Donc, logiquement, ces manifestants devront s'incliner respectueusement devant les décrets-lois qui vont paraître et qui sont signés de MM. Albert Lebrun et Pierre Laval, représentants incontestables de l'autorité légale. C'est ce que nous ne tarderons pas à voir. »

- (1) : AB se moque de G. Menon devenant un tiède républicain
- (2) : A. Miaux reste un modéré
- (3) : Dans la page intérieure, « chronique de La Rochelle (dont le chroniqueur est AB).

• <u>Titre : « Qui est Triplex » par AB :</u>

« Le Républicain de MM. Château-Déclie-Guinaudeau-Péré, croit ou feint de croire que « Triplex » est le pseudonyme de notre confrère A. Suire, de *la Défense Républicaine*, et comme ce dernier est devenu l'ennemi du clan extrémiste pour des raisons qui importent peu, il devient réactionnaire du fait que je le traite d'ami. D'abord, « Triplex » n'est pas Suire, puisque c'est notre confrère Normandin, doyen des journalistes rochelais. Ensuite, on peut considérer que deux journalistes d'opinions opposées peuvent se traiter, avec politesse et courtoisie sans abandonner un pouce de leur terrain ? C'est ce qui se passe généralement. Mais c'est ce que ne comprennent pas ces malheureux du *Républicain*, qui ne savent que déverser des injures sur ceux qui ne pensent pas comme eux. »

Ainsi AB s'était aventuré sur un terrain incertain. Il est toujours dangereux d'interpeller un confrère journaliste, y compris quand ce dernier utilise un pseudonyme. AB aurait dû s'en rendre compte quand lui-même est très agressé par G. Menon, après avoir utilisé les pseudos Jean Méliès, JM, Carnet du Badaud, etc...

- g) <u>Le 23 juillet 1935 « Le Tour de France à La Rochelle »</u>, 2 colonnes en page 1 (chapitre III « AB le cycliste, passionné du Tour de France)
- h) Le 26 juillet 1935 en page 1 :

« En marge du Conseil municipal » par le Badaud (AB)

Le 1^{er} paragraphe est positif pour la Mairie :

« En un peu plus d'une heure d'horloge, le Conseil municipal a liquidé vingt-huit questions à l'ordre du jour, sans discussions oiseuses ni interventions intempestives, ce qui prouve que tout avait été étudié et pesé par avance. Rendons-en grâce aux membres des Commissions

intéressées, aux chefs de service et aux services eux-mêmes, ceci non point par ville flatterie, mais parce que c'est juste. »

Mais lisons les autres paragraphes. Le 2^{ème} paragraphe nous apprend que M. Gourlin a « signalé que certaines allées en contre-bas (des deux cimetières) se transforment aisément en torrents lorsqu'il pleut trop fort. » Les 3^{ème} et 4^{ème} paragraphes résument deux interventions du Dr Bigois, la première sur le prix de la journée d'hospitalisation (normal pour un docteur), la deuxième sur « le chef de gare des autobus (qui) soit muni d'un sifflet à son différent de la police : actuellement les automobilistes s'arrêtent sur un coup de sifflet qui, au contraire, veut dire à l'autobus pour Lafond de partir! Cette réforme va être effectuée immédiatement ». On pourrait croire à une blague, pas du tout car « Notre toujours jeune doyen (JPC : âge ?) M. Tirateau, profite aussi de l'occasion pour demander le rétablissement de l'autobus passant à Laleu le dimanche à 14h ».

On commence à comprendre pourquoi en « un peu plus d'une heure d'horloge (le Conseil) a liquidé 28 questions à l'ordre du jour. »

Puis est évoqué un rapport « chargé de l'aménagement et l'embellissement futurs de la ville » mais « il serait oiseux de discuter dès maintenant des conclusions de ce rapport... » d'ailleurs « Et comme le dit fort justement M. Vieljeux, dans ce domaine comme ailleurs, le mieux est l'ennemi du bien ». Soit, on verra plus tard.

« A propos d'un « programme de travaux permettant d'employer très largement les chômeurs à côté des autres spécialisés » AB conclut « les travaux sont un excellent placement, matériellement et moralement ». Puisque Edmond Grasset n'est plus conseiller, plus de discussions oiseuses, ni d'interventions intempestives.

Enfin « Après le vote de plusieurs centaines de mille francs de travaux, M. Meyer (ancien 1 er adjoint) prête la parole avec un sourire humoristique (1) et dit : « je vous apporte une recette! » C'était le loyer que paiera la conservatrice de la bibliothèque (2). »

- (1) : Les initiés comprendront.
- (2): C'est peut-être les travaux faits dans l'appartement de la conservatrice loué par la Mairie à cette dernière. Maître Miaux n'étant plus conseiller, aucune remarque d'ordre juridique n'est faite.

Une lecture possible au second degré : AB a du mal à trouver de quoi remplir son Carnet du Badaud, alors il l'écrit à sa manière, d'un humour badin... moqueur sans froisser le Maire Léonce Vieljeux.

i) Le 30 juillet 1935, dans la page « Chronique de La Rochelle » :

• « Cyclisme. L'épreuve du club des olympiens est gagnée par Deguittre devant Roturier », une colonne par A. B.

Quelques phrases figurent dans le chapitre III « AB le sportif, cyclotouriste passionné ». Donnons la conclusion bien dans l'esprit du localier : « Remerciements aux sportifs qui nous permettent de suivre l'épreuve et félicitations à la cheville ouvrière : nous avons nommé Raymond Bibord, le modeste, mais toujours au travail. » AB a vite compris que de nombreux lecteurs aiment avoir leur nom figuré dans leur journal local et probablement Raymond « le modeste » a dû plaire à André.

• « <u>Jeunesses Patriotes ». Excursion dimanche 11 août 1935 » par bateau spécial à Saint-Martin</u>

Après les visites et le banquet « causeries par MM. Michel Decazes, chef de région (des Jeunesses Patriotes); René Richard, délégué général à la propagande; le pasteur Soulier, député de Paris; Pierre Taittinger, président des Jeunesses Patriotes. » (Pas signé)

8) <u>Août 1935</u>: <u>Quand le pluralisme des journaux entretient</u> quelques petites polémiques.

a) Le 2 août 1935, en page 1 :

• « Trop de zèle » par A.B.

AB prend la défense de la Mairie de La Rochelle contre un article « tendancieux » d'un jeune correspondant d'un journal de gauche de « La France » à La Rochelle, à propos d'une convention avec le théâtre municipal. Le « papier » du confrère « charge à fond M. le Maire, le traite de « Jupiter tonnant » et crie à l'abus de pouvoir ». Remarquons qu'en 1935 « Jupiter tonnant » n'est pas un compliment comme au siècle suivant.

AB conclut « Que diable, jeune homme, les prochaines élections municipales n'auront lieu qu'en 1941 et il est inutile de verser dès maintenant de l'huile sur le feu qui doit dévorer une municipalité qui ne vous convient pas. »

En 1941 les élus municipaux et le maire seront nommés par Vichy.

• Tribunal Correctionnel, séance du 31 juillet 1935 :

Petite séance :

- Georgette G. condamnée pour « un vol d'huitres sur la digue Richelieu, c'est-à-dire en un endroit classé insalubre »
- Le jeune Georges Renaud, mauvais garnement d'habitude (1) est un voleur d'auto (1) : Expression gentille mais est-elle courante ?
- « Un juriste : le nommé Montmaury, titulaire de la bagatelle de trente condamnation ... »
- « Yvette le G..., 24 ans, caissière dans un restaurant, est poursuivie pour abus de confiance », et non pour vol mais « elle avait puisé dans la caisse de son patron. » Deux mois de prison avec sursis et 50 Frs d'amende. « Puiser dans la caisse de son patron » n'est pas un vol ...?

b) Le 6 août 1935 : « Le paladin et le vieillard » par AB

André Bach aime, sans doute un peu trop, croiser l'épée avec ses confrères. Après son article du 2 août d'AB « <u>Trop de zèle</u> », son collègue de « La France de Bordeaux » lui répond et AB répond à la réponse :

« J'avoue que ma modestie a reçu un direct au cœur en lisant, dimanche matin, dans *La France*, un article intitulé: « Paladin », dans lequel ce qualificatif m'était appliqué par le correspondant local. Car le Larousse me révéla qu'un paladin est un « Chevalier errant et coureur d'aventures: homme très brave et très chevaleresque ». Palsambleu! (1) N'en jetez plus, confrère! Songez qu'il y a encore des moulins à vent dans la région et vos propos pourraient m'inciter à charger dessus, un de ces dimanches, à cheval sur mon vélocipède et la pompe à air en guise de lance!... et le confrère ajoute que mon activité journalistique serait certainement très réduite si son journal La France n'existait pas: parce qu'il ne parait pas un seul numéro de L'Echo (JPC: Rochelais) sans que l'on commente des articles de *La France*. Comme prétention, c'est un peu là! Qu'il consulte donc les collections, il verra si on a attendu sa venue à La Rochelle pour qu'il nous apprenne le métier. Et je lui tiens, par contre, le pari suivant: une douzaine de « sans-sel » pour chaque numéro de *La France*, depuis deux ans, où la rubrique locale a été faite de textes empruntés à notre journal (2). J'ai bon espoir de gagner la valeur d'un band de sardines. Par ailleurs, où diable a-t-il pris que je lui ai reproché d'être

jeune ! Parce que je l'ai appelé « jeune homme » ? Dns ce cas, c'est très facile de le contenter et je l'appellerai « vieillard », puisqu'aussi bien il y a des vieillards de vingt-cinq ans et des hommes jeunes à soixante-dix. (Hein, « Triplex » ?) ... Je maintiens que le correspondant de *La France* a rendu compte de façon inexacte et tendancieuse de certain incident entre la Mairie et le Théâtre municipal... A.B. »

(1) : Sens de ce mot ?

(2) : AB fait sans doute allusion à sa série d'articles sur la crise sociale

A l'époque, pas de télévision dans les foyers et très peu de radio, donc on lisait les journaux et dans chaque département voire arrondissement, ils étaient nombreux. Comment éviter dans ce contexte les petites polémiques, les piques, les « coin coins » entre journaux ? D'ailleurs le <u>9</u> <u>août</u> dans « Retrait stratégique » AB va répondre à la réponse de La Dépêche (publiée le 7 ou 8 août) suite à l'article d'AB du <u>6 août</u>. Triplex est un confrère d'Ouest-Océan très en « bataille » avec AB et doit être plus vieux que lui (cf ci-après dans le B) et D)).

AB termine par « c'est que je le répète, vous avez relaté de façon tendancieuse un incident entre la Municipalité et le Théâtre municipal ». Est-ce du théâtre, pas du tout, car AB ajoute « Comme vous dénaturez d'autre chose, ainsi que je démontrerai le jour où cela me fera plaisir! » Et on repart pour quelques scènes de théâtre ...!!

c) Le 9 août 1935. Tribunal de Commerce. Une audience de routine le 7 août.

AB a du mal à donner du relief à quatre forfaits, sans grande importance, commis par des victimes de leurs propres faiblesses :

- « UN TOURISTE ROUTIER :

Emile C..., natif du Gard, est un de ces touristes-routiers qui, pédestrement, font leur Tour de France, non sans faire étape de temps à autre dans une maison d'arrêt, car ils sont souvent en défaut avec les règlements, tout en étant les meilleurs fils du monde (1). C... a le physique de l'emploi, une bonne face bien tannée entourée de poils gris et indisciplinés. Cette fois-ci, il est poursuivi pour défaut de carnet et mendicité. Avec l'accent rocailleux des montagnes cévenoles, il fait au président un long récit d'aventures extraordinaires, dont l'origine est un héritage de 12 millions de francs... or ! Très à l'aise, les poings sur les hanches, il s'affirme prêt à monter sur l'échafaud si son récit n'est pas véridique. 10 jours de prison avec sursis...

- LA RONDE DES VELOS

Abel Elie est un spécialiste des vols de bicyclettes et participe activement à la ronde des vélos dont les rubriques « faits divers » sont abondamment garnies. Il dit être venu à La Rochelle pour chercher du travail, puis avoir pris une bicyclette pour retourner à Saintes ...

- LES MAUVAISES LECTURES

Tel Don Quichotte, Lucien G., né natif de Puilboreau, a été déséquilibré par la lecture de trop nombreux livres. C'est, du moins ce que le maire de sa commune a écrit sur la feuille de renseignements. Peut-être ces lectures comportaient-elles l'ouvrage intitulé: « Comment s'enrichir rapidement », auquel il a voulu apporter sa contribution personnelle. Toujours est-il que, déjà condamné à Rochefort, il vient à La Rochelle répondre d'un autre délit du même genre. Son truc est simple : il se présentait chez les entrepreneurs en bâtiment, se disait chargé de négocier un chantier et se faisait remettre un cautionnement. Le chantier était naturellement imaginaire. Me Mandineau défend G..., explique qu'il a été blessé grièvement à la tête pendant la guerre, ce qui peut expliquer des dérèglements intermittents, et fait état de trois citations pour demander l'indulgence du Tribunal. G... désire d'ailleurs s'engager dans la Légion étrangère après sa peine (2). Trois mois de prison qui se confondront avec la peine de Rochefort et 2 ans d'interdiction de séjour.

- ARME OFFENSIVE ET DEFENSIVE

C'est d'une bicyclette dont il s'agit, et elle fut employée par M. G... au cours d'une bataille avec son voisin M., à Tasdon. La querelle naquit, comme de coutume, d'une question de passage dans un sentier mitoyen et, tout comme à la guerre, le Tribunal est mis en face d'un magnifique plan du théâtre des opérations (3). On voit ainsi comment M... s'étant saisi d'un bâton, G... prit sa bicyclette comme bouclier pour ensuite la lancer dans les jambes de son antagoniste. Me Ravail, pour M..., commence sa plaidoirie en ces termes : les Français ont mis trois à quatre mille ans à conquérir le droit de propriété qu'ils sont en train de perdre... (4). M... étant âgé et hypertendu, le Tribunal lui accorde le sursis pour 16 francs d'amende. G... reçoit la même amende au comptant. »

- (1) : Emile C... a dû apparaître fort sympathique à AB : le meilleur fils du monde
- (2) : Me Mandineau utilise les habituelles « ficelles » pour défendre un ancien combattant, récidiviste pour voler des entreprises du bâtiment. Pour AB « tel Don Quichotte »
- (3) : Un simple sentier mitoyen devient pour l'ancien zouave un « théâtre des opérations »
- (4) : L'avocat, pour utiliser un tel argument, avait peut-être abusé d'un peu trop de « ricard »

Le Président Deschamp continue de ne point être trop sévère dans ses « justes » jugements.

- 9) <u>Septembre 1935 : Une fille de 74 ans qui bat sa mère de 94 ans devant le Tribunal Correctionnel. Les Jeunesses Patriotes réunies à Rochefort.</u>
 - a) Le 3 septembre 1935, en page 1 de L'Echo Rochelais par AB :
 - « Chez les scouts quand les oiseaux sont dans les bois »

AB fait un gentil article sur la « Mané » (la Manécanterie), la chorale catholique des scouts de La Rochelle qui passent un moment au « camp de la Pointe espagnole ». A la mané « on ne songe pas uniquement à former des chanteurs, mais d'abord, et surtout des garçons moralement et physiquement aptes à entrer dignement dans la vie ». On ne s'étonne pas qu'AB souligne plus le côté « forme physique » des garçons que l'initiation à la prière.

• « La grande colère de M. Grasset »

Une colonne et demie pour lister et répondre aux écritures d'E. Grasset dans son journal « La Voix Socialistes ». De nouvelles polémiques et anciennes lors de l'élection municipale, sans nouvelles intéressantes. Si Grasset est en colère, pourquoi lui consacrer une colonne et demie ?

- En page intérieure, un nouveau « G. H. », Germaine Hubert (épouse d'André Bach) tient la <u>rubrique musicale du « Casino</u> » avec le « récital d'André Baujé ». Des commentaires contrastés de G. H. dans cet article. *Une colonne et demie de Germaine plus intéressante que celle d'André B, polémiste local, le 3 septembre. S'ajoute le 10 septembre « Fresquina » par GH.*
 - b) <u>Le 6 septembre 1935, « Tribunal Correctionnel de La Rochelle. Audience du 4 septembre » :</u>
 - « Humanité » d'un directeur :

« Un employé d'une importante entreprise de transports en commun de notre région maquillait ses souches de tickets pour empocher les différences de parcours. Le directeur de l'entreprise vient lui-même donner de bons renseignements sur le passé de l'employé jusqu'au jour où, par aberration sans doute, il tomba dans l'erreur. Le Tribunal se montre aussi pitoyable que le plaignant, l'employé est admonesté et sa condamnation se borne à 100 francs d'amende avec sursis. Alors qu'il sort, son directeur lui serre la main. »

Il nous manque des informations pour bien comprendre ce qu'AB veut dire dans les trois dernières phrases.

• Une fille (74 ans) qui bat sa mère (94 ans) :

« Un couple de vieillards totalisant cent cinquante printemps se présente devant le Tribunal pour une affaire dans laquelle une fille est accusée de battre sa mère. Le président demande où est l'accusée et il est stupéfait d'apprendre que c'est la vieille dame, qui, à 74 ans, possède encore sa mère qui en a 94 ! C'est Mme Victoria N... et son époux Edouard N..., ces deux prénoms ont un parfum de Cour d'Angleterre. Trois dames de Chagnolet, - lieu où les faits se sont passés, - viennent attester que la dame Victoria maltraite et brutalise sa vieille mère, qu'elle lui tire les cheveux, lui pince les joues et l'attache avec des cordes. Pendant ces témoignages, l'accusée, qui est sourde comme un pot, rit béatement. Son conjoint baisse le nez dans ses moustaches. Il y a deux témoins à décharge : des voisins, et le président demande à l'un : - Avez-vous vu Mme N... battre sa mère ? - Jamais, Monsieur ! - Mais êtes-vous toujours chez vous ? - Oui, toujours... de temps en temps (1). Le père N... est rapidement mis hors de cause, car il n'a pas l'air très fier devant sa terrible conjointe, pour qui Me Gaudet de Lestard plaide que la vieille dame de 94 ans est complètement tombée en enfance, - ce qui se comprend, - et que, lorsqu'ils s'absentent, ses enfants sont obligés de l'attacher pour qu'elle ne joue pas avec les allumettes. De là, les racontars dénués d'indulgence du voisinage. Victoria N... est condamnée à 50 francs d'amende au comptant et son époux est acquitté. »

(1) : AB ne manque pas de noter ce genre de réplique.

AB ne commente pas cette histoire fort triste.

c) <u>Le 13 septembre 1935, en page 1 :</u>

« <u>L'infanticide de Cram-Chaban. Le parquet sur les lieux</u> »

AB donne de nombreuses informations qu'a dû lui fournir le juge d'instruction et des avocats. Compte-rendu du drame, un infanticide que la « justice suis son cours ». AB reste factuel, sans commentaires.

• « La vie municipale » de La Rochelle :

- 18 points à l'ordre du jour

Le Badaud a dû s'ennuyer car dans son "Autour du Conseil » il ne trouve rien d'original à écrire, même le Dr Bigois semble bien gentil. AB est donc obligé de « tartiner ».

d) <u>Le 17 septembre 1935, sur quatre colonnes, en page 1 et sur une page intérieure, « AVEC LES JEUNESSES PATRIOTES</u> » (en très grands caractères) <u>par « J. M. »</u> (soit Jean Méliès, c'est-à-dire AB).

Les deux articles « Remise de décoration à Rochefort » et « Le banquet du journal de St Jean d'Angely » sont accompagnés de croquis des orateurs P. Taittinger, Roger Faivre (rédacteur en chef de L'Echo Rochelais jusqu'au début 1933), Fernand Allain (journaliste, proche de P. Taittinger, qui remplacera AB en octobre 1936) et le professeur Emile Bergeron, croquis dessinés par M. Dabin de St Jean d'Angely.

AB a tout noté pendant la journée puis a tout recopié très fidèlement ce qu'ont dit les orateurs pour un auditoire conquis d'avance. Les discours des leaders des Jeunesses Patriotes contenaient les arguments pour permettre aux militants de remplir leur mission de « propagande ». Ainsi rien de nouveau dans ces colonnes sur l'idéologie et la pensée politique des Jeunesses Patriotes.

Bien évidemment « les participants « étaient très nombreux » et dans L'Echo Rochelais *il ne manquait aucun nom des dirigeants des Jeunesses Patriotes*. P. Taittinger remet la légion d'honneur à M. Raby qui avait déjà toutes les médailles de la grande guerre et des colonies. « Et complimentons aussi Mme Raby, toute émue en ce beau jour, qui se trouvait à côté de notre Président ... notre Président (P. Taittinger) fait une entrée très acclamée et M. Lacombe lui remet une très belle gerbe ceinte de tricolores ... des menus ont été artistiquement enluminés par M. Dabin (le peintre, cf ci-dessus) ... chère (1) délicate, service soigné, conversation animée ... tout à fait que, sans qu'on s'en aperçoive l'heure des « toasts » est arrivée ».

(1) : J. M. a dû écrire « chair » pour parler du repas

Ces quelques lignes citées pour comprendre le dur métier de localier. Avec le « recopiage » des discours on comprend aussi que le localier d'un journal de « propagande » d'un parti politique est plus fait pour un militant embauché pour être journaliste (Fernand Alain) que pour un journaliste, même engagé, mais qui garde une liberté de pensée (André Bach). Ceci explique peut-être qu'André Bach n'ait signé ces deux très longs comptes-rendus que des initiales « J. M. » et pas André Bach. Prise de distance consciente ou inconsciente d'AB vis-à-vis des meetings des Jeunesses Patriotes et de Président P. Taittinger ?

Nous ferons observer que tout à la « propagande », il n'y avait plus de place pour donner le menu, ce qu'AB n'oubliera jamais d'écrire dans l'Indépendant de Pau. Pour être certain de ne rien oublier de ces cinq colonnes, une lecture détaillée et attentive était indispensable ... un vrai « sacerdoce » pour le biographe amateur.

AB, à côté de la dernière colonne du banquet du « Journal de St Jean d'Angely », écrit une autre colonne <u>signée « A. B. »</u> sur la <u>« protection des petits poissons</u> ».

e) <u>Le 25 septembre 1935, en page intérieure de L'Echo Rochelais :</u>

« A la plaine des « crapouillots » »

« Soissons, 24 septembre. Aujourd'hui, au moulin de Laffaux, a été inauguré le monument à la gloire des morts de l'artillerie de tranchée, en présence des maréchaux Pétain et Liautey, des représentants des ministres de la Guerre et des Pensions, de l'évêque de Soissons et de l'évêque de Dax, lui-même ancien artilleur de tranchée. A 9 h 30, une messe a été célébrée dans l'église de Laffaux tandis que des cérémonies protestante et israélite avaient lieu dans la mairie. Ensuite a eu lieu l'inauguration du monument situé au lieu-dit « Les Trois Routes », sur le plateau, monument de treize mètres de haut représentant une bombe de 58. De nombreux discours ont été prononcés et ensuite a eu lieu un banquet de 850 couverts. »

AB y était-il ? Sans doute pas, mais il a, en souvenir, pieusement recopié le texte d'une agence de presse. Il y avait les maréchaux Pétain et Lyautey et ... un évêque.

• Point de vue : « Sabot et bas de laine » par André Bach

Le Badaud se souvient à Paris vers 1894 (AB a 6 ans) d'avoir fait un « poireau » de plusieurs heures (= avoir poirauté) pour attendre le passage d'un Amiral russe. Il regrette que les sabots

qui tomberont d'un arbre ne furent pas des bombes provoquant « un attentat terroriste » comme l'écrivit rapidement « un journaliste un peu zélé ». Cet attentat « aurait créé un gros incident avec les Russes et les aurait incités à refuser notre argent. »

Et AB de terminer son histoire :

« Une belle allégorie : les sabots sauvant les bas de laine ! Hélas ! L'expérience ne sert à rien, les humains oublient tout et je ne suis pas très sûr que les Français, qui ont perdu leurs quatre sous en les convertissant en roubles (1), ne se laissant pas reprendre par les Russes qui, cette fois-ci, leur colleront des « tchernoviets ». Malgré qu'ils camouflé le nom de leur monnaie, les Russes sont toujours aussi roublards (1) !

(1) : AB fait plus un jeu de mot entre « rouble » et « roublard » que de donner l'origine de ce dernier

10) Octobre 1935 : Pierre Taittinger, député de Charente-Inférieure en 1919. Avec le film « itto » AB revisite le Maroc.

a) <u>Le 1^{er} octobre 1935 : « Portrait de Pierre Taittinger »</u> (en très grands caractères) en page 1 de l'Echo Rochelais par « notre confrère Gringoire » résumé par Jacques Audrant.

Texte sans surprise. Nous retenons les passages suivants : « Issue d'une vieille famille lorraine, son père avait 18 ans en 1870. Il s'engagea, fit toute la guerre et quand sonna l'heure douloureuse de l'annexion (par l'Allemagne d'une partie de la Lorraine) il opta pour la France. » Les familles Taittinger et Bach sont bien venues de Lorraine.

« ... <u>Deroulede</u> (1) qui semble avoir imprégné profondément la première formation de Taittinger ... » « Quelques mois plus tard (après la guerre) on le retrouve <u>député de la Charente Inférieure en 1919</u> (1). En 1924, il se présente à Paris comme républicain modéré ... en 1928 le retour au scrutin d'arrondissement à briquer la succession de <u>Maurice Barrès</u> (1) dans le 1^{er} arrondissement de Paris (et fut élu) ». Maurice Barrès dans un discours prononcé peu de temps avant sa mort, avait publiquement fait éloge de son jeune <u>disciple</u> (1) et l'avait ainsi désigné comme son légalitaire (1). »

(1) : Souligné par nous

Un père qui choisit la France. P. Taittinger a été influencé par Deroulede, « héritier » de Maurice Barrès. Ces informations donnent quelques indications pour connaître et comprendre la pensée politique de P. Taittinger.

A côté de ce portrait bien documenté, trois informations tout autant politiques :

La première, « M. André Hesse fait sa rentrée » à La Rochelle à l'occasion de l'assemblée générale des retraités civils et militaires.

La 2^{nde}, « Une agression communiste à Rochefort » : « lundi après-midi, vers 16 h 20 rue de la République à Rochefort, trois vendeuses de la « Solidarité française » ont été assaillies par une bande d'énergumènes (1) et ont été blessées. Voici un avant-goût des délices qui ferait goûter le Front Populaire s'il imposait la dictature. »

(1) : mot souvent utilisé par AB

La 3^{ème}, « Assassins « antifascistes » ». « A la suite de l'agression nocturne à main armée dirigée contre les « Croix de feu » en Normandie, un des chefs communistes de l'endroit a été

arrêté et dut avouer qu'il avait posté des hommes au bas de la route et barré cette dernière avec des planchers garnies de clous. Bref, tout ce qu'il fallait pour provoquer une catastrophe. »

b) Le 4 octobre 1935, trois titres en page 1 de L'Echo Rochelais :

« Pacifistes sanglants » par P. Taittinger

Il dénonce « ces pacifistes sanglants qui nous auraient désarmé sans hésiter, sans hâte, ni vergogne et livré sans défense à l'Allemagne, nous les voyons harceler Laval pour qu'il prenne vis-à-vis de l'Italie une attitude telle que la guerre devienne inévitable ... les « va-t-tn guerre », ce sont les 140 députés francs-maçons (1) qui ont signé le manifeste réclamant une « action énergique » contre l'Allemagne. »

(1) : Comment P. Taittinger sait-il que ces 140 députés sont francs-maçons ?

Point de vue « <u>Les tueurs d'ours</u> » par AB

« M. René Château attend beaucoup des sanctions économiques et il dresse un tableau de ce que deviendront les Italiens, civils et militaires, après leur application... Comme tous les « super fascistes » (cf ci-dessus P. Taittinger), M. René Château est féroce. Mais Mussolini a dû prévoir cela tout autant que M. Château. » Même des Anglais décoivent AB: « M. Robinson, président du Congrès travailliste britannique, a fait voter des sanctions contre l'Italie. Parbleu ! s'il y a la guerre, M. Robinson est bien tranquille et il restera dans son île. »

« Une affiche des Jeunesses Patriotes »

Titre de l'affiche : « France regarde et prends garde! » :

« Fiers de notre indépendance, nous venons crier la vérité au Pays... Les hommes du Front Populaire, communistes, socialistes, radicaux (1), veulent la guerre à tout prix (1). Périsse la France pourvu que Mussolini soit abattu, le fascisme écrasé, l'Italie livrée aux Soviets. La France, alliée à l'Italie, était la maîtresse de la Méditerranée. Nos deux armées étaient une solide garantie de paix en Europe. Si demain, sous la pression révolutionnaire, la France trahit l'Italie, celle-ci se jettera dans les bras de l'Allemagne (2). Nous ne voulons pas être soldats de la Société des Nations. Qu'a fait la S.D.N. pour la France ? Elle a laissé réarmer l'Allemagne sur terre et sur mer. Que fera-t-elle pour nous demain ? Rien... La grande pensée du règne du Cartel, père du Front Populaire, a été l'entente avec les Soviets. Si les Soviets entrent en querre avec l'Allemagne, deviendrons-nous les soldats de l'Internationale ? Jamais! ... Pour cela, une politique extérieure basée sur les intérêts vitaux de notre pays et non sur ceux de nos vrais ou faux amis, en un mot: une politique française. Cette politique exige aujourd'hui: la neutralité de la France. Le Front Populaire, tout en combattant et désagrégeant le ministère Laval, veut amener l'opinion à la guerre. Français, répondez-lui en soutenant de toutes vos forces notre action. Paix au-dedans – Paix au dehors – Guerre à la guerre.

Les Jeunesses Patriotes, 31 avenue de l'Opéra, Paris (1er) »

- (1): Certes sur une affiche il y a peu la place pour la nuance mais cette phrase des Jeunesses Patriotes est excessive ... quand on « colle » les radicaux avec les communistes, nous ne sommes même plus dans une analyse politique mais une ânerie et/ou du délire idéologique. De nombreux radicaux comme A. Miaux à La Rochelle (cf ci-dessus) et Henri Lillaz à Pau (cf ci-après le sous-chapitre III sur L'Indépendant des Pyrénées) sont restés anticommunistes.
- (2) : La France a pendant cette période était hésitante vis-à-vis de l'Italie mais ne l'a pas trahi. Au final l'Italie s'est ralliée à l'Allemagne et sans que le Vatican, du moins officiellement, ne réagisse. D'ailleurs le Vatican signera un concordat avec l'Italie et l'Allemagne, pendant ces années estimées « opaques » et ambigües de la diplomatie du Vatican pour certains commentateurs.

Laissons les historiens donner leurs analyses comme le fait Dominique Chassard dans son livre « Vichy et le Saint Siège. Quatre ans de relations diplomatiques. Juillet 1940 à août 1944 », L'Harmattan, 2015.

c) Le 11 octobre 1935, « Autour du Conseil » par le Badaud

La page 1 est toujours largement consacrée au débat autour de la question des sanctions contre l'Italie (cf le A) ci-dessus). AB assure son service au Tribunal Correctionnel et au Conseil municipal de La Rochelle.

<u>Au Tribunal Correctionnel</u>, la séance du 10 octobre concerne une seule affaire « la lutte autour d'un bar ». AB en fait un mini reportage.

Le même jour AB est « <u>Autour du Conseil</u> » de la séance du 10 octobre, sans grandes affaires. Le Conseil doit se contenter d'une affaire à 13 francs « pour rectifier une erreur dans le budget du collège de jeunes filles ». Le Dr Bigois intervient sur la dimension des boites aux lettres. Les services de la Mairie « vont arranger de façon bucolique les rives du canal Marans ». M. Jaillet est toujours soucieux de devoir faire travailler les entreprises locales. Le *Badaud est forcément bien au courant* : « M. le Maire est parti hier soir pour que les autorisations de travail soient accélérées par les ministères. » Le dernier point de l'ordre du jour marque le souci social de la Mairie, informe le Conseil que les travaux d'agrandissement de la plage sont retardés pour « faire face à des travaux propres à utiliser les chômeurs ». *On est en octobre, la plage peut attendre quelques mois*.

d) <u>Le 15 octobre 1935, en page 1, deux articles de polémique locale signé</u> « A. B. » et « un meeting à Menton des Jeunesses Patriotes » :

Une colonne pour répliquer une fois de plus au correspondant rochelais de « La France de Bordeaux » et une seconde pour ironiser à propos d'un article du « Républicain » pour avoir écrit « On ne défend pas Château contre Bach ... » Probablement allusion d'un précédent article d'AB ... ??

Puis un P.S. pour annoncer une réponse à E. Grasset dans « *La Voix Socialiste* ». Entre ces deux derniers articles d'un « intérêt local » une information nationale « <u>A Menton les bandes du</u> Front Populaire attaquent les Jeunesses Patriotes et les touristes. »

« M. Pierre Taittinger, chef des Jeunesses Patriotes ; a donné à Menton une importante conférence ... A la sortie de sérieuses bagarres éclatèrent ... Deux coups de révolver claquèrent et une grêle de pierres s'abattit sur la voiture ... continuant leurs exploits, ces voyous attaquèrent alors les passants paisibles qui regagnaient leur demeure. Trois ecclésiastiques dont un âgé de 80 ans furent molestés. » En résumé, les « voyous » du Front Populaire 'parti communiste, S.F.I.O.) s'attaquent aux Jeunesses Patriotes, mais aussi à de vieux curés. On comprend pourquoi P. Taittinger n'était pas le même jour au meeting du Front National (Jeunesses Patriotes) à La Rochelle, qui s'est déroulé dans le calme (cf ci-dessus dans le A)). Dans cette page « une séance de la Chambre de Commerce de La Rochelle », « l'assainissement du marché de la viande » et « N'oubliez pas la date du 22 octobre » pour entendre à 20 h 30 une « conférence, audition donnée par Don David, un disciple de Don Pothier, le restaurateur du chant grégorien ».

Le chant grégorien devrait calmer les esprits qui commencent à trop chauffer à La Rochelle et ailleurs en France.

e) Le 18 octobre 1935 dans L'Echo Rochelais :

• « M. Grasset écrit » par AB.

E. Grasset répond aux deux articles d'AB: « M. Grasset se met en colère » et « M. Grasset batifole » dans son journal « La Voix Socialiste » sur deux colonnes. Ainsi AB affute sa contestation des écrits de Grasset. On commence à se lasser. De plus AB devrait ignorer Grasset quand ce dernier le considère comme « ennemi des travailleurs ».

• « A l'Olympia (le film) "Itto" par "J. M." (AB) :

"Pour avoir vu *Itto* au hasard d'un séjour à Paris (1), nous nous permettons de signaler comme tel ce film, qui passera la semaine prochaine sur l'écran de l'Olympia. Nous sommes sûrs de ne pas recevoir de reproches! Aux yeux de ceux qui ont connu le Maroc il y a dix, quinze ou vingt ans, ou même ces dernières années, non pas en touriste qui ne fait que passer, mais en « soldat » (2) qui séjourne et souffre, *Itto* est une merveilleuse représentation de ce qu'a été et reste la conquête patiente, laborieuse et dangereuse de ces « bleds » (3) où, selon la saison et l'heure, il fait beaucoup plus froid que n'importe où en France. Il y a dans ce film une synthèse des opérations de pénétration qui firent la gloire de Lyautey, pénétration qui n'use de force qu'en cas d'absolue nécessité, mais emploie le plus souvent des armes pacifiques comme la création d'un dispensaire, l'ouverture d'un marché, ou l'assainissement d'un « oued » ... Veuton avoir un aperçu du Maroc et, aussi de la tâche qui attend les Italiens en Ethiopie, il faut aller voir Itto (4). »

- (1) : Probablement pour aller voir sa mère, ses frères et quelques amis
- (2) : Toujours le « soldat ». AB restera toute sa vie un « Ancien Combattant »
- (3) : AB garde aussi un esprit « colonial »
- (4) : Était-il opportun d'utiliser le film « Itto » sur le Maroc et la « gloire de Lyautey » pour l'assimiler à la conquête des Italiens en Ethiopie, ce qui provoque des polémiques entre la gauche et la droite, y compris dans les rues en France (cf ci-dessus) ?

11) Novembre 1935. Quand AB au Tribunal Correctionnel rêve au soleil d'Afrique avec William Roffian, escroc belge, futur éventuel légionnaire...

a) <u>Le 1^{er} novembre 1935</u> :

« Les livres à lire. « Aspects » de Ferdinand Duvier » par « A. B. »

AB fait la présentation de ce livre de cent belles pages, avec principalement mille aspects divers de la vie rochelaise ...

• « Frénétisme anticlérical », article non signé

« Il fallait s'y attendre, la récente visite du Cardinal Villeneuve (Canada) à La Rochelle a mobilisé quelques anticléricaux qui ont fait, dans les journaux (de gauche), un « concours de sectarisme », et même « d'imbécilités ... écrire que les aïeux du Cardinal fuyaient la Révolution de 1789 ou en 1 666 ! ». Plus probablement ils devaient crever de faim.

Des laïcs pourraient répliquer qu'il existait aussi un « sectarisme » anti laïc et anti-franc-maçon chez certains catholiques « bien-pensants ».

b) <u>Le 5 novembre 1935 : « Offensive sur tous les fronts » et « Une belle réunion de la Solidarité française »</u>

Le signataire du 1^{er} titre est Philippe Henriot, député de la Gironde, leader des Jeunesses Patriotes. Le 2nd article est sans signature.

<u>Philippe Henriot</u>, venu de la gauche, qui finit comme d'autres dans les bras du Maréchal Pétain, sonne le tocsin contre la gauche sur plus de deux colonnes. Remarquons que pour lui dans la gauche il y met les <u>Radicaux</u>. En revanche pour la « Solidarité française », pourtant bien à droite, juste un petit article pour une réunion à La Rochelle. Son leader est le Commandant Jean Renaud, un actif de la droite à La Rochelle.

c) Le 8 novembre 1935

• « Tribunal Correctionnel de La Rochelle. Audience du 7 novembre »

« Les variations de Charlotte »

« Toute cette affaire de vagabondage spécial tourne en effet autour de déclarations successives de Charlotte, « fille soumise » au prévenu R. Mandinaud. L'inspecteur Desmier a enquêté pour savoir qui a payé la chambre commune et des « ébats » (prostitution) de sa maîtresse. Mais « l'inspecteur n'a pas pu se rendre compte de visu « ex-proprio sensibus » (1) de l'exactitude de ce qu'il avait avancé (Mandinaud souteneur) ». Me Mandineau, homonyme du prévenu, demande que Mandinaud (le prévenu) soit relaxé au bénéfice du doute. Puis toujours les mêmes « affaires » : accident de vélo contre une auto, une bagarre entre un jeune homme et une jeune fille, un alcoolique se sert d'un poignard de « retour de Shanghai, et pour justifier d'avoir traversé une voie ferrée, il se justifie au contrôleur par « j'ai 68 ans et je paie par vos retraites » ! »

(1) : Des honorables membres du monde judiciaire de La Rochelle ont peut-être pensé que AB avait passé un bac de français/latin, alors qu'il avait arrêté l'école après son certificat d'études

• Conseil Général de la Charente Inférieure : « Une classe d'écoliers turbulents »

« Une fois les congratulations expédiées, le Conseil reprit sa physionomie habituelle, c'est-à-dire celle d'une classe d'écoliers turbulents qui parlent, blaguent et chahutent (1) pendant que le magister, - le vénérable Coyrard (2), - s'égosille et agite en vain sa sonnette. Quand il a assez de ce vacarme, il envoie les écoliers en punition dans les Commissions où l'on doit travailler un peu, puisqu'il en revient des rapports. Mais, pour savoir quelque chose en séance publique, il faudrait avoir douze oreilles disposées à divers endroits de la salle. Nous plaignons l'infortuné public qui reste là sans entendre ni comprendre (3). Fort heureusement, les services de la préfecture distribuent très rapidement des comptes rendus analytiques bien faits et nous les en remercions et félicitons encore une fois (4).

Cette session comportait trois gros morceaux : la liaison entre les îles et le continent, la coordination des transports en commun, le reclassement des chemins. Ces trois morceaux furent diversement avalés, comme on le verra plus loin (5). Nous reviendrons ultérieurement sur les autres questions, que le temps et l'espace nous empêchent de traiter aujourd'hui (6). »

- (1) : Les conseillers ressemblent à des « écoliers » ... le journaliste prend un risque de se faire mal voir
- (2) : Son grand âge n'a jamais été donné par le journaliste
- (3) : et « l'infortuné » journaliste
- (4) : Ceci permet au chef du Cabinet du Préfet ou à celui du Maire de faire un compte-rendu bien « officiel », éliminant des rapports d'éventuels échanges « d'écoliers » peu « sérieux »

- (5) : des débats très techniques et sans polémiques particulières. Pour « la liaison entre les îles et le continent ... C'est Me Miaux qui rapporte de manière très détaillée et documentée.
- (6) : Comme le journaliste n'a pas pu tout « entendre ni comprendre », il préfère attendre le texte des services de la Préfecture. Lire ci-après le 12 novembre.

d) Le 12 novembre 1935, en page 1 de L'Echo Rochelais :

« Conseil Général de la Charente-Inférieure » « A bâtons rompus » par « A. B. »

Le 8 novembre, L'Echo Rochelais donnait un premier compte-rendu « analytique » de la 2ème session ordinaire. Sur deux colonnes, AB livre dix paragraphes d'information « et quelques notes personnelles prises pendant les séances. »

Parmi les vœux, celui que « les estuaires de la Charente et de la Gironde soient assimilés en rivage de la mer afin que la chasse y soit pratiquée toute l'année ... (ceci) afin de retarder la fermeture de la chasse dans les îles de Ré et d'Oléron jusqu'à la fin de l'année. » Un second vœu voudrait que dans l'Île de Ré on « autorise la commune de la Flotte-en-Ré à prendre le nom de la Flotte-Plage. Comme cela on saura qu'il y a de l'eau à la Flotte. »

La chasse mobilise toujours les élus dits « de terrain », pourtant on ne parle jamais d'élus « hors sol ».

- « Sérieux accrochage » entre M. Chapsal, sénateur, maire de Saintes pour que soient transférés les sanatoriums de Boscammant et de la Chapelle-des-Pots, les malades de sexe féminin de « manière à opérer « l'unisexualisation » de ces deux établissements. » Quatre conseillers « battent en brèche la théorie de M. Chapsal, qui fut battu devant les urnes et en reste tout pantois Jonzac avait battu Saintes ». « L'uni sexualisation » des sanatoriums devra attendre dans ce département.
- « Une escarmouche se produisit entre M. William Bertrand, ministre de la Marine, et MM. Perreau et Hesse sur le récent décret-loi ayant trait au certificat de salubrité des coquillages. M. Bigois approuve W. Bertrand, auteur du décret. »
- M. Chapsal, gardien farouche des finances du département, se meut parmi les chiffres, qu'il s'agisse de centimes ou de millions, avec une « agilité d'anguille ». Recettes : 74 406 284.56, dépenses : 74 390 996.12, (solde) : 15 208.14 ? Il doit y avoir une erreur d'impression dans l'analytique et nous signalons ces trente centimes de « rabiot » en plus !

AB devait avoir du mal à bien tout entendre les débats du Conseil Général et se permet, à son tour et à nouveau, d'émettre un « vœu » :

« Ainsi que nous l'avons dit déjà, toutes ces discussions se déroulent dans un brouhaha intense, sauf quand les grands ténors « ministériels », - MM. Palmade ou William Bertrand, - se font entendre. Le reste du temps, on parle, on s'interpelle avec des électeurs dans les coins, malgré que M. Coyard (le Président) agite sa sonnette et que M. Sclafer batte du coupe-papier. Quelques conseillers à la voix puissante parviennent néanmoins à se faire entendre quand ils lisent un rapport : le champion de ce sport est sans contredit M. Oré, maire de Tonnay-Charente, qui domine le tumulte et dont la forte carrure pourrait laisser croire qu'il crie : « A qui un gant ? » Pour terminer et quoique nous ne soyons pas conseiller général, nous formulons un vœu et le soumettons respectueusement à l'attention de M. le Préfet : « Que la réglementation sur les bruits inutiles soit applicable aux séances du Conseil général. »

On sait ce que valent les vœux des assemblées locales.

• « <u>Le 11 novembre 1935 a été pieusement célébré à La Rochelle. Un très nombreux public a assisté à la revue sur la place d'Armes et à la cérémonie au monument aux morts</u> », article non signé.

A quelques détails près, deux colonnes identiques aux années précédentes, sauf que le rédacteur, dès le début, actualise son compte-rendu : « Le 11 novembre a été célébré cette année avec un éclat tout particulier et il semble que la consigne donnée par les tenants du « Front Populaire » de boycotter la cérémonie officielle ait eu au contraire pour effet de faire affluer le public à la revue sur la place d'Armes et au monument aux morts. »

C'est peut-être la droite qui a mobilisé ses sympathisants. Parmi les présents (pas de droite) MM. Miaux et Bigois, Conseillers généraux.

Un long paragraphe a pour titre « Les Croix de Feu » :

- « Si nous mentionnons spécialement ici cette Association (avec celle des « Volontaires Nationaux », c'est que sa participation à la cérémonie revêtit une ampleur exceptionnelle du fait du nombre et de sa présentation ... en ordre parfait ... ou pas et dans une impeccable formation par quatre, précédée de ses deux fanions ... Les « Croix de Feu », authentiques combattants de première ligne et l'ayant prouvé, arborant des décorations qui ne doivent rien à la politique (1) et aux recommandations (1), encadrant leurs jeunes camarades « Volontaires Nationaux » démontrant tout simplement la vitalité de leur mouvement. »
 - (1) : Depuis plusieurs mois une polémique perdure entre une Association de Combattants (de droite) qui accuse celle de gauche de distribuer la carte d'anciens combattants ... pour gonfler ses effectifs et gagner des voix aux prochaines élections législatives de 1936.

e) <u>Le 15 novembre 1935, en page 1</u>

Pendant que P. Taittinger « éditorialise » de plus en plus fréquemment sur les thèmes autour de « la France en danger » face à la gauche socialo-communiste, AB continue de faire son « job » d'échotier au Conseil municipal et au Tribunal Correctionnel.

• Conseil municipal de La Rochelle

Pour la séance du 14 novembre, il n'y eut qu'un échange contradictoire à propos des « fosses septiques » entre plusieurs conseillers : « Le Dr Bigois se rallie à la thèse de M. Mantrant, mais M. Jaillet, connaisseur en la matière, expose à son tour qu'il y a en France des milliers de fosses septiques, qu'il y en a pas mal à La Rochelle et qu'elles ne donnent pas de mécomptes, le tout étant d'imposer des modèles ayant fait leurs preuves et installé comme il faut l'autorisation pouvant être refusée aux fosses ne présentant pas les garanties suffisantes ... Après avis contradictoire de MM. March / Chassevent contre M. Ravail, ce dernier et M. Gaudron proposent de renvoyer ce projet en commission et le Conseil se rallie à cette proposition. » Est-ce une manière « d'enterrer » ce projet de fosses, aurait pu ajouter l'échotier avec ironie ?

• <u>Tribunal Correctionnel. Audience du 14 novembre. Quand AB rêve d'un « soleil d'Afrique »</u>

Dans les deux colonnes, peu « d'affaires » ayant du « relief », sauf une qui mérite de figurer en bonne place dans les « personnages » rencontrés par AB lors d'audiences eu Tribunal Correctionnel de La Rochelle.

SOUS-TITRE DE L'AFFAIRE « LE PRESTIGE DE L'UNIFORME » :

« Voici devant le Tribunal le Belge William Roffian, allias Maille, vicomte de Mayer, etc... poursuivre pour escroquerie. Après avoir commis quelques méfaits à Marseille, Bordeaux et

Saintes, Roffian arrivait à La Rochelle en juin dernier, revêtu d'un splendide uniforme de la marine marchande belge, auquel il a légitimement droit (1) mais qu'il fait passer pour celui de lieutenant de vaisseau de notre marine de guerre. Se disant vicomte de Mayer et revenant des colonies, il faisait la connaissance de braves citoyens à qui « il en mettait plein la vue » comme disait gavroche (2). Il parlait avec abondance de son gentilhomme de père, prétendait se servir du téléphone du bureau de la Place, faisait mettre un soldat au « garde à vous sous la Grosse Horloge (3) et étant en déplacement à Fonras avec ses dupes, foudroyait un brave gendarme qui émettait la prétention de lui faire observer le stationnement comme tout le monde. Et personne ne se doutait de rien parce que le cuisinier de la pension où il était descendu, cuisinier ayant servi dans la marine, avait reconnu en lui un navigateur authentique. »

- (1) : Ce qui sera contesté lors de la 2ème audience
- (2) : Gavroche dans Victor Hugo à Paris
- (3) : Bien connu des Rochelais et touristes au cœur de La Rochelle historique / portuaire

Après ce rappel, en résumé, d'une partie de la vie du prévenu, le magistrat poursuit sa présentation écrite par AB : « Bref, William Roffian se fait confier un appareil de T.S.F., disparait avec, le mettait au clou (1) à Nantes et s'y faisait pincer. Il reconnait les faits sans difficulté et interrogé sur ses profits d'avenir, déclare que dès sa libération il s'engagera à la Légion Etrangère (2) »

- (1) : Sens de cette expression ?(2) : Lire nos commentaires ci-après
- « M. Boutemail (1) met en garde le Tribunal contre le fait qu'il se trouve en présence d'un « escroc sympathique », mais qui a néanmoins commis des méfaits un peu partout et, surtout en Belgique, si l'on s'en rapporte au dossier transmis par le Procureur du Roi à Bruxelles. L'organe du ministère public (2) demande donc une condamnation sévère (3). »
 - (1) : Juge assesseur du tribunal Correctionnel de La Rochelle
 - (2) : Le Procureur de La Rochelle représentant l'Etat
 - (3) : ... pour un vol d'un poste de T.S.F. ??
- « Le défenseur, Me Fontaine, dépeint la vie de Roffian, qui, fils d'un honorable (1) chirurgien, et lui-même officier de la marine marchande belge, a mené une vie honorable (1) jusqu'au jour où des dissensions familiales l'ont fait dévier du droit chemin. Il demande au Tribunal de lui permettre de se relever et de fournir de suite une excellente recrue à la Légion (2). »
 - (1) : L'avocat utilise ce qu'il peut : un père « honorable », son fils William qui a mené une vie « honorable ».
 - (2) : Dans la Légion Etrangère de l'Armée française, les étrangers et les Français pouvaient s'engager sans donner leur véritable identité. Ainsi étaient ignorées les condamnations antérieures prononcées par des Tribunaux (français) à d'éventuelles années de prison. Me Fontaine, en accord avec son client, essaie ce nouvel argument de la Légion Etrangère pour cet « escroc sympathique ».

Puis AB va montrer sa « sympathie » pour W. Roffian, comme il le fait régulièrement pour d'autres prévenus.

- « Pendant qu'il est question de lui, Roffian, assis sur son banc, pleure quand on évoque son passé et sourit quand on lui parle des bons tours qu'il a joués à ses dupes, mais durant la péroraison de Me Fontaine, il semble que le soleil d'Afrique passe dans ses yeux et pour les spectatrices de la Correctionnelle, il devient un Pierre Richard Willm (1). Le jugement est remis à huitaine. »
 - (1) : Acteur de cinéma probablement connu à cette époque.

Ainsi dans son dernier paragraphe AB n'est plus dans le déroulement de l'audience, mais entré dans une phase d'empathie pour ce belge présentant bien pour endormir ses futurs « dupés », cependant celui-ci n'avait pas la technique pour éviter de se faire « pincer ». Enfin pourquoi quand AB entend « Légion Etrangère » il pense au soleil d'Afrique ? Sans faire de « psychologie de bazar » et si nous écrivions un récit romancé de la vie du grand-père (AB), nous pourrions lui faire écrire sans pseudonyme : « ... et cette histoire (ou la vie de M. X) me renvoie à ma remuante jeunesse quand le Commissaire de police de mon arrondissement de Paris est venu voir ma mère pour lui expliquer qu'à cause d'un « incident fâcheux » dont j'étais responsable, il serait préférable que j'accepte de faire mon service militaire en Algérie dans un régiment de zouave. » Bien évidemment dans un « récit remanié » n'aurait pas figuré une audience dans un Tribunal Correctionnel, ni une affaire d'escroquerie. De quel « incident fâcheux » aurait été coupable le jeune Bach, les années précédant son départ au service militaire dans le 3ème Régiment des zouaves à Constantine en Algérie ? (A l'époque, les régiments des zouaves en Algérie étaient l'équivalent de la Légion Etrangère). Seules, au vu de sa vie de jeunesse, deux hypothèses sont vraisemblables : la première moins romanesque que la deuxième. AB était un passionné de sport. Suite à un match lors de la 3^{ème} mi-temps très chaude, des explications excessivement musclées conduisent un « contradicteur » d'AB à l'hôpital. AB était petit mais costaud et sans doute ... bagarreur. Ou bien cet « incident fâcheux » a pour origine une affaire de femme.... C'est plus romanesque ... pour une huitième femme dans la vie d'AB.

Revenons à William Roffian. Dans L'Echo Rochelais du 22 novembre, lors de l'audience du 21 novembre, nous trouvons l'épilogue, le jugement pour cet escroc belge à la personnalité multifacette. « Il est condamné à 8 mois de prison. Pour attendre son jugement, il s'est présenté en uniforme de marine belge auquel il n'avait plus droit, parait-il (1), de sorte que le Président ordonne que cet uniforme lui soit enlevé (2) ».

- (1) : AB n'en est pas convaincu et avait quinze jours avant écrit l'inverse, cf ci-dessus
- (2) : AB ne donne pas la suite : le prévenu est-il sorti tout nu du Tribunal ? C'est peu probable. Il a donc été contraint d'enfiler une robe d'un avocat qui reste toujours dans le vestiaire du Tribunal ... Nouveau titre pour cette affaire : « Une histoire belge au Tribunal Correctionnel de La Rochelle »

Nous ne saurons jamais si à la sortie de ses 8 mois de prison, W. Roffian s'est engagé dans la Légion Etrangère ou s'il est revenu à une vie « honorable » avec épouse et enfants. Troisième hypothèse, la plus crédible : W. Roffian a repris sa vie d'escroc sympathique, en améliorant ses techniques pour ne pas se faire « pincer ».

- Il reste encore un peu de place dans cette « une » pour repolémiquer sur le « 11 novembre » à La Rochelle et Paris. A Paris les manifestants du Front Populaire, tout en criant « A bas l'Armée » et en chantant « L'Internationale » ont acclamé le Général franc-maçon Pauderoux qui s'était mêlé à eux. Auparavant ils avaient insulté et tenté de frapper des élèves des Ecoles préparant à Saint-Cyr, Polytechnique et Navale (1). Il faut atteindre le grade de Général et être franc-maçon pour être considéré comme un « bon militaire » par le Front Populaire (2) » !! Article non signé.
 - (1) : Toujours présent encore aujourd'hui au défilé du 14 juillet à Paris
 - (2) : Il est peu probable qu'un général en uniforme participe à une manifestation « contestatrice » du 11 novembre. Ou alors il était en civil. Comment l'auteur de dépêche de presse savait qu'il était général et franc-maçon ?
- Avec « <u>Conférence sur le vote des femmes</u> » (article non signé), « les lecteurs apprendront que la Duchesse de la Rochefoucauld, Présidente de l'Union Nationale pour le

vote des femmes, fera une conférence sur la situation des femmes en France et sur la question du suffrage féminin. Cette association rallie donc toujours les femmes sur le terrain familial et social, leur consacrant avant tout leur rôle de femmes, laissant aux hommes les privilèges, si l'on peut s'exprimer ainsi, des luttes de partis. Son but est de préparer les femmes au rôle d'électrices... pour lutter contre les grands fléaux de la famille : taudis et immoralité (1). »

(1) : tandis qu'on peut comprendre qu'une femme soit des plus aptes à intervenir dans la politique du logement, mais l'immoralité... ? Sans le dire il s'agit d'être contre l'adultère et le divorce...

La suite montre les louables motivations de cette Association : « Comme si dans les ménages unis les époux ne pouvaient pas voter de concert (1), comme si dans un ménage désuni où l'homme néglige les intérêts des enfants, il n'était pas opportun que la femme les défende (2). »

- (1) : La droite avait fini par bien comprendre, à la libération, que le vote des femmes lui était globalement plus favorable qu'à la gauche, en particulier dans le grand ouest de la France.
- (2) : Raisonnement à l'origine des législations futures sur la « garde » des enfants de divorcés confiés à la mère.

Pour conclure, « il ne faut pas laisser les Françaises dédaignées par ignorance, un instrument (le vote) qui leur permettrait de défendre mieux le foyer (1), leur patrie (1), leur idéal (1) ... »

(1) : Bien d'accord en ajoutant : c'est déjà un léger parfum de discours de Pétain pendant le régime de Vichy.

On aura compris que cette association n'est pas liée aux parties de gauche...

f) Le 19 novembre 1935, en page 1, « une page très « Combattante » :

• « <u>Le banquet de l'Union Nationale des Combattants et de l'Union Fraternelle des blessés de la grande guerre</u> »

Tout y est, personne n'est oublié d'être cité, en particulier le Président Godard de l'UNC de La Rochelle, « qui avait offert le champagne », conseiller municipal, cf ci-dessus et bientôt ... mais n'anticipons pas 1936. « Les discours sont ponctués de la belle devise « Unis comme au front » Remise de médailles : « Notre ami Logeais » remet la médaille d'argent de reconnaissance de l'UNC à M. Godard « qui a bien mérité de l'UNC et a été nommé Vice-président national de notre Association » (n'oublions pas que Grasset avait diffamé Godart au titre d'Anciens Combattants, cf ci-dessus).

« Excellente journée dont on en gardera le meilleur souvenir et on se sépara en se disant : « A l'an prochain. » »

Article non signé, mais nous parions « une caisse de Jurançon » (ou une bouteille de cognac charentais) qu'il est de AB, plus que jamais ancien combattant et grand mutilé de guerre, à l'occasion de banquets d'anciens combattants.

- Trois échos « ciblés » sur une colonne :
- « Courage civique » (article non signé)

M. Vieljeux refuse avec MM. H. Maubaillacq et Jules Bertrand de rester au banquet du 11 novembre pour célébrer la remise des récompenses agriculturales auxquelles allait prendre place André Hesse. « Cet incident se passe de commentaires. »

- « Cueillette » par « A.B. »

« Le Républicain (cf ci-dessus) ne parait plus qu'une fois tous les quinze jours... En effet, cette estimable (1) feuille avait pris l'habitude de m'enterrer, - moralement, s'entend, - à chacun de

ses numéros. Dorénavant, mon enterrement sera bimensuel. M. Henry Gaulant (2) me reproche précisément de tout prendre avec le sourire. Au nom de la liberté qu'il invoque à chaque numéro, je revendique le droit de ne pas le prendre au sérieux, de le lire et d'Henry-Goler(2). Sauf, toutefois, quand il fait une allusion odieuse à des assassinats et écrit : « Il me souvient tout de même, rue Damrémont (3), ils (les J. P.) avaient attaqué et qu'ils avaient reçu la belle pâtée. » Monsieur Henry Gaulant, rue Damrémont, les J. P. n'ont pas attaqué et trois des leurs ont été assassinés. Un des assassins est mort fou en prison.

Dans une autre colonne du Républicain, M. Paul Bertrand, parlant de ses amis, écrit : « Les vrais anciens combattants. » Ceux qui ne pensent pas comme M. Paul Bertrand sont donc de *FAUX* anciens combattants! Quand je rencontrerai M. Paul Bertrand, je lui demanderai s'il veut que je lui remette ma carte verte (4). »

- (1): « Estimable », comprendre « méprisable »
- (2) : Henry Gaulant / Henry-Goler (= en rigoler). De temps en temps AB se laisse aller à des jeux de mots à « 1 franc »
- (3): à Paris
- (4) : Carte d'Anciens Combattants
- <u>L'agression du Front Populaire à Limoges contre les Croix de Feu</u> ... sous la conduite de M. le sénateur-maire Bétouille... et on parle « d'assassinat » !
 - Peut-être que « l'ouverture de la pêche des huitres sur les gisements du quartier de La Rochelle au 20 novembre ... » oxygènera l'atmosphère à La Rochelle.
 - Pour être complet sur cette une du 19 novembre, quatre titres :
 - « Mouvement National des Jeunesses Patriotes » :

« Le mercredi 4 décembre, à 21 heures, salle du Café Français (1^{er} étage), conférence privée par M. F. Sidos, délégué départemental, sur « *Mussolini et le Fascisme*. L'homme à travers l'œuvre. L'œuvre par l'homme. » Entrée sur présentation d'une carte des Ligues nationales ou sur carte d'invitation. » Article non signé.

- Georges Duhamel à « la conférence » par AB (voir l'intégralité dans le C) ci-après)
- <u>Ventes d'eaux de vie des propriétaires aux particuliers</u> (1)
- Nouveau Régime des Bouilleurs de cru (1)
 - (1) : Informations précieuses pour de nombreux Aunisois/Rochelais amateurs d'alcools forts locaux
 - g) <u>Le 22 novembre 1935, Tribunal Correctionnel. Audience du 21 novembre 1935. André Bach détaille les trois difficiles plaidoiries de Me Mandineau :</u>
- « VAGABONDAGE SPECIAL »:

« Le 14 août, Félix Guérenne, grand garçon d'apparence souffreteuse, sortait de la maison centrale de Fontevrault, où il avait tiré un an de prison après d'autres et multiples condamnations pour vol, abus de confiance, coups et blessures et toute la gamme (1). Le 28 août, il arrivait à La Rochelle pour changer d'air, le climat d'Angoulême, - et surtout le Tribunal de cette ville ne lui convenant pas. Il amenait avec lui sa maîtresse, la fille L., qui, dès son arrivée, était inscrite sur les registres spéciaux de la police (2). La police, après avertissement préalable, mit fin à cette douce existence dans des circonstances que l'inspecteur Desmier relate. La fille L., raconte au Tribunal que nous avons déjà entendue

l'autre jour : à savoir que son amant vivait d'économies laborieusement amassées. Elle fait d'ailleurs cette déclaration sur un ton péremptoire (3) : - Je ne suis pas partisan de nourrir un homme ! Guérenne soutient la même thèse et s'attire les foudres du ministère public, qui rappelle son casier judiciaire chargé et les faits établissant le délit. Me Mandineau plaide avec vigueur que son client, malade, ne pouvait pas travailler, qu'il vivait effectivement de ses économies et que rien n'établit qu'il ait favorisé et protégé les débordements de sa maîtresse. Le défenseur termine ainsi : - Souteneur, lui ? Mais avec cette carrure que voulez-vous qu'il soutienne ? (4) En délibéré.

- SUBSTITUTION DE VOLEUR ?

Par un beau soir d'octobre, le patron Hervouet, revenant de la pêche au thon, avait été au café avec son équipage, laissant sa pêche sur le pont du bateau. Au retour, lui et ses hommes virent une ombre s'agiter à bord, s'enfuir à leur approche, puis disparaitre, et ils constatèrent la disparition de sept thons. Ils cherchèrent le voleur à bord, ne trouvèrent rien, mais, sur un bateau voisin, ils trouvèrent un homme qui dormait, - ou feignait de dormir, - avec deux thons à ses côtés. On le conduisit au poste où les agents constatèrent qu'il était « fin saoul ». C'était le nommé Louis Dublanc, que voici devant le Tribunal, qui a toujours nié et qui nie toujours avoir pris les thons. Il dit qu'il était « bu » et qu'il s'est endormi sur ce bateau comme il se serait endormi ailleurs. Les explications du patron Hervouet, - quoique très abondantes, - manquent de clarté, et il ne peut certifier que Dublanc est l'homme que l'on a vu s'enfuir avec les thons. Me Mandineau, défenseur, peut donc soutenir avec vigueur et logique () cette thèse que le voleur véritable s'est enfui, mais que trouvant un homme étendu, il a abandonné deux thons aux côtés de ce dernier (5). - D'ailleurs, conclut-il, mon client était ivre et, dans cet état, essayez donc de courir et de passer d'un bateau à l'autre avec deux thons pesant douze ou quatorze kilos! En délibéré ...

- UNE VOCATION

Augustine Decouart, femme d'une soixantaine d'années aux apparences de paisible femme de ménage, possède une quinzaine de condamnations et totalise soixante ans d'interdiction de séjour. Sa vocation est de voler ce qui se présente devant elle et elle fait son Tour de France correctionnel (6). Le jour même où elle arrivait à La Rochelle, elle volait un paquet de linge sur une voiture stationnant rue Verdière. Ses explications sont simples et dénuées d'artifices : - J'ai rendu le paquet : je demande l'indulgence du Tribunal. Son défenseur Me Mandineau demande au Tribunal de lui faire confiance encore une fois et de la frapper légèrement. Mais le palmarès s'Augustine Decouart est impressionnant. 3 mois de prison et dix ans d'interdiction de séjour, non point pour que ça fasse 70, mais pour qu'elle quitte le département (7).

- MENU FRETIN (8)

6 jours de prison et 1 jour de la même peine respectivement à L... et J..., pour vagabondage. – 38 heures de prison avec sursis et 25 francs d'amende au marin Louis G..., pour vol de 30 kilos de poisson à bord de la *Guyenne*. – 8 jours de prison à Georges Lochin, récidiviste, pour vol de 500 huitres. – 25 francs d'amende avec sursis et 5 fr. à Antoine C., de La Flotte-en-Ré, pour défaut d'éclairage et refus d'obtempérer u coup de sifflet des gendarmes. – 50 francs d'amende avec sursis à Mme C..., de Laleu, pour avoir accepté une montre en or de sa fille, laquelle disait tenir cette montre de sa sœur, sui, de son côté, disait que cette montre lui avait été donnée par les bonnes Sœurs chez lesquelles

elle travaille. En réalité, la montre avait été dérobée à une dame qui a l'imprudence de laisser ses affaires sur une table près d'une fenêtre ouverte. »

- (1) : AB est gentil avec Félix Guérenne
- (2) : Jamais le mot de « prostitués »
- (3) : Le récit du chroniqueur judiciaire est léger, un conte plein de naïveté
- (4) : Le métier d'avocat n'est pas facile
- (5) : Le Président Deschamps du Tribunal Correctionnel, s'il a lu ce compte-rendu, a dû sourire de l'affirmation moqueuse d'AB. Il est certain que l'avocat lui-même ne devait pas croire à sa démonstration
- (6) : AB invente le Tour de France correctionnel »
- (7) : « L'étape » de La Rochelle, en dépit de l'indulgence demandée par Mandineau, est la dernière pour Augustine : 10 ans d'interdiction de séjour. Mais comme c'est sa « vocation ». Elle va changer de département.
- (8) : A la fin de toutes les audiences, on expédie les toutes petites affaires, avec le sous-titre habituel « Menu Fiction », petit poisson ...

12) <u>Décembre 1935 : AB ne s'ennuie pas au</u> Tribunal Correctionnel

a) Le 3 décembre 1935 dans L'Echo Rochelais :

• « Le banquet des anciens coloniaux » par « A. B. »

Ce texte est mis dans son intégralité dans le C), mini-reportage pour deux raisons. Le premier témoigne une fois de plus le plaisir d'AB d'être avec des anciens coloniaux, pour lui à la fois nostalgie de son service militaire dans les « colonies » (Algérie, Maroc) et fierté qu'il a eu d'avoir été un sous-officier proche de soldats qui venaient de colonies parfois lointaines (Vietnam).

2^{ème} raison : AB ne le sait pas encore, mais c'est la dernière fois qu'il participe à un banquet des anciens coloniaux de La Rochelle. En décembre 1936 il sera à Pau.

« Médailles de la famille française »

Médaille d'or à Mme Vieto Chaigne, née Delphine Bouchet (10 enfants). Médaille d'Argent à Gabrielle Baudinet, née Gabrielle Hébras (9 enfants) Cinq mères reçoivent la médaille de bronze (5 enfants)

b) <u>Le 6 décembre 1935 : du pittoresque au Tribunal Correctionnel</u>

• Autour du Conseil Municipal : vidangeur et pas vendengeur

Le Conseil prend de nombreuses décisions, mais en l'absence de personnages pittoresques. Le côté piquant que pouvait avoir une chronique « Autour du Conseil » est asséché. Faisons un effort pour citer : « un honorable conseiller » dont la langue a fourché alors qu'il lisait un rapport sévère et bourré de chiffres sur les vidanges : il dit « ouvrier vendangeurs » pour « vidangeurs » (AB entend tout pour son compte-rendu !!).

« Le rapport de M. Laland nous avait appris en passant que les dénominations d'édifices publics sont régies par une ordonnance royale du 10 juillet 1819. » Oublions « le gros morceau : le programme des travaux de chômage... » qui donne lieu à une petite escarmouche entre

Bigois et Diet. Très sérieux un relèvement des tarifs sur les importations des oranges, mandarines, bananes, citrons, etc... s'appliquent-ils aux « saucissons d'Italie » qui va rapporter 3 900 Frs. Et le Badaud, pour faire semblant de recalculer cette recette et de faire une pirouette : « En rentrant chez moi, j'ai posé le problème suivant à ma fille... ». C'est ainsi que les lecteurs de l'Echo Rochelais apprirent que le Badaud avait une fille...

• « Tribunal Correctionnel de La Rochelle, audience du 5 décembre »

- Titre : « <u>Une femme qui explose facilement »</u>

- « Mme Augustine G... est incontestablement une brave, laborieuse et honnête femme, mais peu dans la manière de Mme Angot (1) et explosant facilement ce qui lui a valu deux petites histoires. »
 - (1) : Personnage sans doute connue à l'époque qui devait avoir un caractère éruptif, peutêtre comme l'écrivaine du même nom, bien connue par quelques lecteurs fidèles.
- « Pendant l'interrogatoire des témoins, il faudra la patience paternelle de son défenseur et les exhortations onctueuses de l'huissier de service pour la tenir en place alors que se narrent les circonstances qui l'amènent là. Le 30 octobre, une altercation entre elle et sa sœur, marchande de légumes comme elle, causée par la concurrence commerciale et peut-être autre chose (AB ne veut pas en écrire plus), voyant un rassemblement près du marché, l'agent Bertochon intervint. A sa vue, la prévenue gifla ... sa sœur et comme l'agent voulait la mener au poste, « elle rua terriblement » dit un témoin. Volubile, elle s'explique devant le Tribunal prétend que la police n'avait pas à intervenir, puis fond en larmes alors que Me Mandineau, son défenseur, explique que ces deux condamnations précédentes ne prouvent rien. Elle avait brandi une fois un revolver vide au nez d'une gourgandine qui l'a marqué devant tout le monde (il n'a pas dit pour quelle raison). En une autre occasion vis-à-vis d'un précepteur de taxes qui lui réclamait trente-six sous elle lui dit ... ce que les Anglais ont pardonné depuis longtemps à Cambronne. Mais au demeurant la meilleure femme de la terre (1). » Le Tribunal l'entend sans doute ainsi puisqu'il lui accorde de larges circonstances atténuantes et 75 francs d'amende seulement.
 - (1): « Jugement » sympathique d'AB

- Titre « Le Maire est trop nerveux »

« M. Albert D... l'honorable maire d'une plage voisine était dans le car qui arrive place Wilson (La Rochelle), « le brigadier-chef Richebon faisant une observation au conducteur du car qui se tut, mais M... interpelle le brigadier-chef en termes qui laissèrent ce dernier parfaitement froid. Albert D... au brigadier : « Vous outrepassez vos droits ! ... je vous ordonne de vous taire ! ... Vous ne savez pas à qui vous parler ! ... vous aurez de mes nouvelles ! ... je suis le maire de X... Bref, tout ce qu'un homme peu maître de ses réflexes pour dire en pareille occurrence, ... durant toute la déposition du brigadier-chef et son propre interrogatoire, il piétine, interrompt, fait de grands gestes et prend le ciel à témoin.

M. le Président Deschamps explique sagement qu'il aurait dû agir autrement pour toujours respecter l'autorité à La Rochelle ... comme à partout... et que la raison de l'attitude de M. le Maire peut être expliqué par le fait que plusieurs de ses administrés étaient dans le car et qu'il a voulu leur montrer que leur maire était quelque chose, même en dehors des limites de son octroi (commune) 16 francs d'amende avec sursis pour prise de leçon. »

Le Président Deschamps est bien bon, et il aurait dû dire l'inverse : devant ses administrés le Maire devait garder son sang-froid et obéir au brigadier-chef Richebon.

- Titre « Poste restante! »

« Louis D... était facteur intérimaire depuis quatre jours à Tasdon lorsque des plaintes parvinrent sur la distribution du courrier; une enquête fut ouverte et on découvrit de nombreuses lettres dans le buisson. L. D... avoua qu'il était en retard parce qu'il ne connaissait pas les rues. » *AB ajoute*: « Et moi qui demande toujours mon chemin au facteur. » L. D... explique « qu'ayant peur d'un blâme il s'était ainsi débarrassé d'une partie de sa cargaison pour aller plus vite. M. le Président Deschamps imagine un courrier d'un jeune homme qui écrivait « je vous aime à la folie et pour toujours » pour dire à D... « la destinatrice aurait bien été contente de recevoir cette carte ». *Nous pensons que le Président Deschamps est un peu « fleur bleue » ... ou rêve encore d'une lettre « sentimentale » qui ne lui est jamais arrivée.*

« Me Ticateau plaide de tout son cœur l'affaire du postier défaillant, mais la loi est très sévère, à juste titre, pour ces délits et il est condamné à 3 mois de prison avec sursis et 50 francs d'amende. »

Dans cette affaire le Président Deschamps a dû appliquer la loi.

• « Mussolini et le Fascisme ». Article non signé.

Petit écho d'une conférence donnée par François Sidos, pleine de sympathie pour Mussolini et son régime politique. Conférence présidée par le Docteur Cougard, conseiller d'arrondissement de la Jarrie qui affiche ses sympathies politiques, cf ci-après l'élection législatives de 1936).

• « Concours de Poulaillers »

Organisé par le Marans-Club, un concours destiné à « des éleveurs de la race Marans, domiciliés en Charente-Inférieure, ayant sélectionné une ou plusieurs variétés dans des conditions traditionnelles ».

c) <u>Le 24 décembre 1935, « Autour du Conseil » par le Badaud</u>

18 sujets à l'ordre du jour : « Cette séance a mis à rude épreuve les édiles rochelais puisque commencée à 20 h 30. Elle s'acheva à 23 h 30. » plus « une séance à huit clos pour désigner les candidats en vue de la nomination du receveur municipal et c'était chose délicate... Et encore la question de la saison lyrique avait été retirée de l'ordre du jour parce que n'étant pas au point. »

Bien que « le plus gros morceau de la séance publique » soit le budget, il ne donne lieu qu'à quelques brèves escarmouches. Par contre, un grand combat en deux rounds s'engage entre MM. Martin et Gourlin au sujet de la subvention à la musique municipale (18 000 francs environ) : « M. Martin dénonce la carence et accuse M. Martin d'assouvir une vengeance personnelle (non précisée par AB) ... Mais, tenace comme un fox terrier, M. Martin revient à la charge. » Finalement cette subvention sera votée.

« Suite à un supplément d'études sur les fosses septiques de La Rochelle, il reste deux opposants à la proposition des services de la Mairie : M. Mantrant et le Dr Bigois. Ce dernier ironise : « selon les techniciens, l'eau qui sort des fosses septiques est tellement parfaite qu'on pourrait en boire alors qu'il faut en faire boire au directeur du Bureau d'hygiène, auteur du rapport » ».

Le Dr Bigois reste dans la facilité pour servir d'épilogue au Badaud : « Ensuite il (Dr Bigois) pourra lire l'Eau Claire », titre du journal du Dr Bigois.

Ce « Badaud » en page 1, s'étale sur une colonne et demie. AB fait l'échotier, mais sans montrer ni beaucoup d'entrain ni de plaisir.

d) <u>Le 27 décembre 1935 : « Les poubelles de la rue Chef-de-Ville » par</u> « le Badaud » :

« A peine notre vénérable rue Chef-de-Ville, nantie de son Théâtre-Cinéma, d'un bar à l'instar de Montmartre, d'un autre bar zoologiquement baptisé (1), devant bientôt avoir un autre Cinéma, à peine donc la rue qui nous abrite (2) méritait-elle de ce chef le surnom de « Faubourg Montmartre Rochelais » que de mauvaises et envieuses langues disaient d'elle qu'elle était la plus sale de la ville! Un journal local, auquel un régional faisait écho, décrivait complaisamment les poubelles à l'abandon à une heure avancée et la rue non balayée. Cela méritait enquête : de notre fenêtre (2), nous avons pu la faire et nous avons découvert que si la rue était, en effet, sale à certains jours, c'était la faute de beaucoup de ses habitants. En effet, les camions-bourriers (3) y passent à 7 heures ; c'est peut-être un peu tôt, mais ces honnêtes camions ne peuvent être partout à la fois et il faut bien qu'ils commencent quelque part... »

- (1) : Curieuse expression
- (2) : Cette rue est celle où habitait la famille Bach
- (3) : Plus tard dénommés « camion-poubelle ». Les personnes « collectant » le contenu des poubelles avaient pour nom à l'époque les « bourriers »

Puis le Badaud explique pourquoi sa rue est sale, puis donne son opinion et fait appel « à la bonne volonté des habitants », sans trop y croire, « Et en récompense nous demanderons à l'entrepreneur de changer son horaire pour laisser dormir les habitants de la rue Chef-de-Ville. »

IV) 1936. ANDRE BACH CONTINUE D'AIMER LA CORRECTIONNELLE

- 1) Janvier et Février 1936 : Le retour d'A. Hesse
 - a) <u>Le 21 janvier 1936 dans L'Echo Rochelais : « L'activité du Parti National Populaire avec les Jeunesses Patriotes » :</u>
- « Pierre Taittinger à Neuilly ... Le député de Paris fit une mise au point sur certaines attaques portées contre nos idées et annonce sa réponse dans « Le National » (1) ... »
- A Poitiers Philippe Henriot, député de la Gironde, Roger de Saivre, rédacteur en chef su « National » (1) ... une réunion groupant plusieurs milliers d'auditeurs... »
 - (1) : Publication de P. Taittinger, très au service de la propagande des Jeunesses Patriotes. C'est dans « Le National » qu'a été publié un article signé Roger de Saigne en 1932 pour annoncer la parution du livre « Là-Haut » d'AB. Cf ci-dessus le chapitre « André Bach, le soldat, l'ancien combattant »
 - « Haute Savoie ». Congrès régional des « Nationaux Populaires »
- « ..., lors d'une splendide réunion, René Richard, délégué général à la propagande, exposa les doctrines politiques et corporations (1) à un nombreux auditoire de paysans (1). A Annecy, une importante réunion du département suivie d'un banquet ... Le lendemain à Megève, René Richard tenait à nouveau une réunion importante. »
 - (1) : L'une des origines de la création de la « corporation paysanne » sous Vichy

- « En Haute-Saône ». Plusieurs centaines de Nationaux Populaires réunis à Luxueil... » Dans le midi, dans la Haute Garonne et le Tarn-et-Garonne, dix grandes réunions des Nationaux Populaires se sont tenues... »

L'Echo Rochelais est ainsi mis très au service des Jeunesses Patriotes rebaptisées Parti National Populaire pour « ratisser plus large » et agréger des mouvements « frères » dans certaines régions.

b) Le 24 janvier 1936 de L'Echo Rochelais, en page 1 :

• « <u>Autour du Conseil</u> » sur une colonne pour relater un sujet sans réel intérêt où MM. Gourlin, Bigois et Jaillet ne font pas montre de beaucoup d'esprit, ni le Maire d'ailleurs, contrairement à ce qu'écrit le Badaud.

• « Chronique électorale »

Quelques échos concernant Hesse, G. Menon, Bigois, Rondeau, Grasset et « le candidat communiste sera le classique M. Geoffroy ». Echos sur les futures sans rien de nouveau.

c) <u>Le 4 février 1936 : « M. André Hesse sera la candidat radical-socialiste »</u> avec l'appui de Perreau – Miaux et de certaines publications de gauche.

Après avoir facilement désigné les candidats de la Fédération départementale des Radicaux-socialistes dans la plupart des arrondissements, restait « la situation de La Rochelle et M. Miaux posa la question, à savoir si la Fédération prendrait comme base de programme celui du Front Populaire (communistes et S.F.I.O.). L'intérêt de ma question, dit-il (Miaux) vient de ce fait que les S.F.I.O. ont fait connaître qu'ils se désisteraient au second tour pour les radicaux <u>qui se seraient ralliés sous réserve au Front Populaire</u> (1). La question ne semble pas avoir été tranchée (2) ... (Mais) le Comité rochelais sera donc libre de présenter et soutenir la candidature de M. André Hesse (2) ».

- (1) : A. Miaux garde toujours une position ferme : pas d'alliance avec la gauche Front Populaire (S.F.I.O. et communistes)
- (2) : Sans trancher sur les rapports avec la S.F.I.O., les radicaux de La Rochelle, en accord avec A. Miaux (ou sous son influence), soutiennent une candidature Hesse.

Dans plus d'une colonne, la « <u>chronique électorale</u> » résume des articles favorables à Hesse dans « La France » et « La Dépêche Républicaine ». Curieusement G. Menon dans Ouest-Océan semble hésiter pour soutenir A. Hesse. Cette « chronique électorale » dans L'Echo Rochelais n'est pas signée.

« J. M. » (AB) invite les Rochelais à aller voir le film « La kermesse héroïque » de Jacques Feyder à la salle de l'Olympia.

d) <u>Le 7 février 1936 : « Tribunal Correctionnel. Audience du 6 février ». AB</u> écoute les « tenors » : Miaux, Mandineau, Deschamp et Godard.

- Dans « <u>Homicide involontaire</u> », le jeune Jean Bournazel décède suite à un accident provoqué par une voiture conduite par Jean Parry. « C'est Me Miaux, qui représente la famille Bournazel, partie civile et l'honorable avoué, plaide en automobiliste (1) fervent et assidu. Selon lui, l'auto de M. Parry marchait incontestablement à une trop grande vitesse... d'où faute incontestable et entière... Les conclusions de Me Miaux tendent à ce que 221.762 francs 75 centimes (2) soient alloués à la famille du jeune Bournazel. »

- (1) : Me Miaux est aussi Président de l'Automobile Club de La Rochelle et ainsi a quelques compétences pour parler de cet accident mortel provoqué par une automobile.
- (2) : Comment « l'honorable » avoué est-il arrivé à un calcul au centime près ?

« Me Mandineau conclut à une large atténuation de la responsabilité de son client Parry. Me Miaux réplique que s'il peut y avoir atténuation au point de vue pénal, il ne peut en être de même au point de vue des réparations, aucune faute n'ayant été relevée contre la victime. » Me Miaux donne une « réplique » à son confrère Mandineau pleine d'à-propos juridiques, tout en défendant au mieux les intérêts de la famille endeuillée. Il accepte que la responsabilité de l'automobiliste soit atténuée sur le plan pénal car ce ne sont pas les années de prison de l'automobiliste qui motive la famille du décédé. En revanche, Miaux ne cède en rien sur le niveau de la réparation, soit à hauteur de ce qui est demandé (221.762,75 Frs).

- Dans « Le roi du trottoir » AB n'est pas d'accord avec Me Mandineau :

« Camille Averty était venu de Nantes, il y a deux mois, avec son fonds de commerce, en l'espèce la fille Michinot, bien connue du Tribunal, dont il surveillait les ébats du coin de la rue du Minage et de celle du Cordouan. Mais les recettes baissaient et, au lieu de croire les graves économistes qui affirment qu'il y a une crise mondiale, Avery s'en prenait à la malheureuse fille et la rouait de coups, sur quoi l'inspecteur Desmier mit fin à des pratiques qu'il observait patiemment depuis longtemps. Averty est défendu par Me Mandineau, à qui nous reprochons amicalement d'être resté à une conception très 1900 du vagabondage spécial (1). Ces Messieurs n'opèrent plus comme du temps de « Casque d'Or » (2). Jugement à huitaine.

- (1) : Pendant plus de trois ans de comptes-rendus d'audience du Tribunal Correctionnel de La Rochelle, c'est l'unique fois qu'AB fait un reproche, certes amical, à Me Mandineau d'être resté à une conception très 1900 du « vagabondage spécial » (= la prostitution). AB veut sans doute dire qu'Averty, le « souteneur » n'avait pas à rouer de coups « la pauvre fille ».
- (2) : En effet AB conclut « Ces Messieurs n'opèrent plus comme du temps de « Casque d'Or », référence culturelle pour l'époque.

- Dans <u>« Les mauvais chemins », le Président Deschamps n'est-il pas trop paternel ?</u> « LE MAUVAIS CHEMIN

Deux très jeunes gens, B... - déjà condamné, - et M...; type du faible qui se laisse entrainer, comparaissent pour avoir, le 17 décembre, volé une auto dans un garage de Châtelaillon et être partis avec. La voiture ayant versé dans un fossé, les deux compères tentèrent d'en prendre une autre, échouèrent, prirent des outils, puis se rabattirent sur deux pigeons que M..., - cuisinier expert, - accommoda sans petits pois. M. le président Deschamps les admoneste paternellement, mais sévèrement et, après plaidoiries de Mes Léchelle pour B ..., et Mandineau pour M..., les deux prévenus sont condamnés respectivement à 4 jours de prison avec sursis et 200 francs d'amende avec sursis. »

Les deux jeunes gens vont-ils retenir la démonstration du Président Deschamps où ils sortent du Tribunal avec de légères condamnations avec sursis. Certes elles sont inscrites dans le dossier judiciaire des deux prévenus. Attention en cas de récidive!

- Dans « Blessures sans blessé » :

« Un chauffeur cause involontairement des blessures à une conductrice conduisant une charrette tirée par un cheval. « Or à l'audience la conductrice déclare n'avoir pas été blessée, mais que son œil de verre était tombé à terre et s'était blessé. Me Godard, défenseur de cette dame, se borne donc à exposer qu'un œil de verre, ne fait pas partie intégrante d'un individu et

qu'en conséquence son bris ne peut être une blessure !! » Il est acquitté et il ne lui restera plus qu'à s'expliquer avec les Ponts et Chaussées, car dans l'aventure il a aussi « blessé » le parapet du pont sur lequel se produisit la collision.

• Un petit article « <u>Le sauvetage de la Bonbonnière et les sociétés locales</u> » par « A. B. » « La société de spectacle « La Bonbonnière » connait des difficultés financières depuis qu'elle a été privée d'une salle « convenable ». Une Commission va se rendre à la Mairie. »

e) <u>Le 14 février 1936 : « Parti National Populaire. L'activité en Charente</u> Inférieure »

« Nous lisons dans la Presse régionale :

- VANZAC. Conférence publique :

Dimanche dernier, 9 février, a eu lieu, à Vanzac, une grande réunion publique et contradictoire organisée par le groupe local du local du P.N.P. Jamais encore on n'avait vu plus belle réunion politique à Vanzac (1) ; alors qu'il y a un mois environ une séance semblable, organisée par les communistes, groupait péniblement quelques dizaines d'auditeurs, c'est au moins cinq cents personnes qui vinrent écouter les nationaux, preuve de l'intérêt suscité par ce mouvement. Trois orateurs excellents: MM. Sidos de La Rochelle (1); Dutech, de Bordeaux, et Leboucq, de Paris, vinrent, en termes différents, mais avec une égale élévation de pensées (1), nous préciser la doctrine et les buts du nouveau parti national populaire. Des ovations prolongées soulignèrent leurs principales tirades (1). Deux contradicteurs, appartenant au front extrémiste (2), demandèrent la parole, qui leur fut très courtoisement accordée, et c'est en toute liberté qu'ils purent développer leurs arguments. Il est seulement à déplorer que le groupe de leurs sympathisants n'ait pas cru devoir observer la même correction pendant l'exposé des nationaux ; mais c'est chose coutumière et ce serait vraiment trop demander aux adeptes convaincus du chambardement et de la violence (3). Résultat pratique de cette bonne soirée : quelques dizaines d'adhésions nouvelles au parti Taittinger (1) et la perspective prochaine de nouvelles sections dans les localités voisines. »

(1) : Souligné par nous

(2) : De gauche

(3) : La violence dans ces meetings est de gauche radicale comme de droite extrême comme depuis plus d'un siècle

- MONTENDRE:

La section du Parti National Populaire de Montendre avait organisé, dimanche 9 février, à la salle des fêtes, une conférence publique et contradictoire avec le concours de MM. Leboucq, de Paris ; Sidos, de La Rochelle (1), et Dutech. Environ 400 auditeurs sont présents à cette réunion, présidée par notre ami Roger Lapouche, chef de la section. Sidos prend le premier la parole et <u>l'ardent animateur du groupe départemental</u> (1) expose les raisons d'être du programme, malgré <u>l'obstruction des communistes</u> (1) qui sont dans la salle. Le camarade Dutech lui succède et avec un cran admirable, malgré les cris, arrive à se faire écouter et même à faire rire l'auditoire en répondant à une dame, qui lui disait de prendre un biberon, qu'il en serait enchanté s'il était dans ses bras. Leboucq, dans un exposé des plus brillants et écouté avec attention, fait la comparaison du corporatisme du parti national contre le syndicalisme communiste ; <u>d'un côté</u>, entente entre le capitalisme et le travail ; de l'autre, la lutte des classes (1). Deux contradicteurs communistes se font inscrire ; avec courtoisie, ils font un exposé du

topo habituel; pour eux, il n'y a aucune entente à espérer, seule la lutte des classes leur donnera satisfaction. En quelques mots, Leboucq répond aux contradicteurs en leur disant que si l'accord est fait avec les radicaux pour les besoins électoraux, jamais ces derniers ne consentiront à établir le programme du parti communiste (1). Il désire l'union de tous les Français et souhaite à tous de le comprendre. De nombreux applaudissements soulignent ces paroles. Bonne journée pour le parti national populaire.

- SAUJON:

Dimanche 16 février, à 14 h., réunion à Saujon. Orateurs : Sidos, Allain, *Le programme du P.N.P.*

- LA ROCHELLE

Mardi 18 février, réunion générale de la section de La Rochelle, à 20 h 45, salle du Café Français (rez-de-chaussée). Causerie de notre camarade Autier sur *l'Affaire Stavisky*. »

(1) : Souligné par nous

2) Mars 1936. Les candidats à la législative de La Rochelle : Hesse, Château et Cougard et ...

a) <u>Le 3 mars 1936 en page 1</u> :

- « Grotesque et Odieux

Avec infiniment de discrétion et pas mal de points de suspension, nous avons mentionné, l'autre jour, un « fait-divers » où il était question d'un M. D. P... qui se plaignait d'avoir été battu par un capitaine de chalutier. Tout le monde avait compris qu'il s'agissait de M. Denis Péré, gérant du Républicain, - et l'on doit à la vérité de dire qu'un rire général accueillit cette nouvelle, puisque, chaque quinzaine, M. Péré pourfend un « fasciste » dans son journal, et que l'on considérait que s'il avait encaissé un « marron » d'un particulier, - ce qui n'est pas démontré, - il pouvait faire autrement que d'aller pleurer dans le gilet de la police. Depuis, nous avions oublié l'incident, mais voici que, de grotesque, M. Péré devient odieux en voulant exploiter sa mésaventure. Voici, en effet, ce que nous lisons dans le Prolétaire, sous le titre de : « Mœurs fascistes. » « A l'exemple des « courageux » qui tentèrent, ces jours derniers, d'assassiner Léon Blum, une meute de trente Croix de Feu et J. P. rochelais a frappé notre ami Denis Péré, rédacteur au Républicain. Ce dernier a porté plainte. » Le rédacteur du Prolétaire et M. Péré, qui a vraisemblablement raconté l'histoire à sa façon et en se donnant figure de martyr, sont pris ici en flagrant délit de mensonge et de provocation par toutes les personnes, consommateurs et garçons du café où s'est déroulée une scène du plus haut comique avec M. Péré dans le rôle de bouffon. M. Péré peut s'assimiler à M. Léon Blum et mettre un pansement de cinquante francs sur un bobo de dix sous si ça lui fait plaisir, mais dire qu'il a été assailli par une « meute », il va un peu fort. D'ailleurs, il n'y avait peut-être là ni un J.P., ni un Croix de Feu. Il y avait des joueurs de belote, de rugby à treize et de ping-pong qui, évidemment, « éclatèrent d'un rire homérique et légitime en voyant ce matamore dans une posture ridicule. Enfin, M. Péré a porté plainte et espère voir l'affaire en correctionnelle. Notre chroniqueur judiciaire s'en réjouira autant que lui. Peut-être M. Péré demandera-t-il de gros dommages et intérêts? Dame! On n'a pas tous les jours la chance d'être pris dans un accident d'autobus.

Dans la *Voix Socialiste*, qui nous parvient à l'instant, l'incident est relaté sous le titre : « Violences contre un militant républicain », mais il n'est plus question d'agression par une meute. Il est dit que M. Péré a été frappé d'un coup de poing en plein visage « sans raison ». Voire ! Et il est dit aussi qu'il a été conspué. C'est beau la popularité. A.B. »

- En haut, au milieu de la page en grand caractère « <u>Parti National Populaire</u> », section de La Rochelle. Demain, mercredi 4 mars, grande réunion privée et contradictoire » avec le concours de cinq orateurs dont F. Sidos et Michel Decazes, délégué régional du Parti National Populaire.
- Deux colonnes et un très grand titre : « <u>M. Pierre Taittinger a remis la Croix de la Légion d'Honneur à « Maman » Rogues au cours d'une émouvante cérémonie.</u> L'œuvre du préventorium Louise Bettignies »

Sous le patronage de <u>l'Ami du Peuple</u>: « Des centaines d'enfants arrachent aux larmes et à la mort et se pressaient autour de Madame Pierre Taittinger ». La suite du compte-rendu nomme les personnalités, la présence de l'épouse du Préfet Mme Jean Chiappe et « toutes les grandes Françaises » (??), les drapeaux ; ... la Marseillaise chantée par Mlle Edith Nicole, d'une voix chaude et brillante, accompagnée au piano par Mme Lefrou de la Collonge ; distribution de friandises et de brioches aux enfants par Mme P. Taittinger ; ravissant ballet mis en scène et costumé par Mlle Rogues et dansé par les « étoiles » du Préventorium, « l'apothéose groupa enfin sur la scène frémissante de drapeaux et d'étendards la clique (musique) du Front National. Toute blanche sur ce fond tricolore, Mlle Edith Nicole se dressait comme un grand lys, fleur dans un champ de bleuets et de coquelicots... »

Cette « émouvante cérémonie » avait peut-être un parfum royaliste. Texte non signé, pas écrit dans le style d'AB ... et sa plume reste toujours patriote et républicaine en dépit des « fleurs de lys ».

- « <u>L'humiliante ratification au pacte soviétique</u> » par P. Taittinger, député de Paris
- « Menon Birouille se fait moucher », cf ci-après au D)
 - b) <u>Le 6 mars 1936. Tribunal Correctionnel : le Président Deschamps « vient chasser »</u>

Sous-Titre : « Histoire de chasse le 6 octobre

Le 6 octobre, dans la forêt de Benon, en faisait l'ouverture de la chasse au faisan, mais, en vertu de ce vieux principe qui veut que, « faute de grive, on mange des merles », un lapin, qui traversait le chemin de grande communication n°16, aux abords de la route nationale, eut droit aux attentions de trois chasseurs, qui déchargèrent sur lui cinq coups de fusil sans d'ailleurs lui faire aucun mal, ce sont nous félicitons le lapin (1). Mais, peu après le dernier coup de fusil, on vit sortir du bois M. M..., tenant son mouchoir sur un œil, qui criait aux chasseurs : - Vous êtes fous! Vous tirez sur un lapin et c'est moi qui suis touché (2). Comme quoi l'humour ne perd jamais ses droits et, fort heureusement, M. M... n'était que légèrement touché. Une laborieuse enquête a déterminé que c'est M. G... un honorable habitant de Rochefort, qui aurait tiré le coup de fusil fatal. M. le président Deschamps conduit son interrogatoire en vieux chasseur et en donnant de sages conseils aux témoins et au prévenu. Alors que l'on pose à un témoin la question de savoir si d'autres coups de fusil ont été tirés en même temps le témoin répond : - Je pense bien! Il y avait cinq ou six cents chasseurs sur un hectare. M. le président Deschamps, - Et vous allez là-dedans, vous avez du courage. Le lapin a dû se plaindre aussi de cette

abondance de chasseurs qui ont dû lui donner des palpitations de cœur. C'est Me Bignon, du Barreau de Rochefort, qui plaide pour le chasseur G..., et il expose tout naturellement qu'un très fort doute subsiste sur la provenance du plomb, qui, par ricochet, a touché l'œil de la victime. Le Tribunal pense comme lui, car, bien avant la fin de sa plaidoirie, il obtient l'acquittement de son client (3). »

- (1) : AB note que trois chasseurs tirent sur un lapin... sans « lui faire aucun mal, ce dont nous félicitons le lapin »
- (2) : Mais le tir d'un de ces chasseurs a touché un « promeneur » ... Il est toujours dangereux même pour un besoin pressant de se cacher derrière un arbre quand des chasseurs se cachent derrière d'autres arbres
- (3) : AB semble déçu par cet acquittement dû peut-être au Président Deschamps prochasseur, ce qui n'est pas le cas d'AB.

c) Le 10 mars 1936, en page 1 :

- « <u>Chronique électorale</u> » de L'Echo Rochelais. Les trois candidats de la gauche à La Rochelle plus le Dr Bigois :
- « La semaine dernière, on annonçait la candidature de M. Cudenet, grand champion du parti « pelletaniste », qui venait faire une conférence à La Rochelle. Déjà, M. Menpon voyait en lui le « pulvérisateur » qui réduirait en poudre et le Dr Bigois et la réaction (la droite). Il faut croire que ça n'a pas marché avec M. Cudenet, puisque le Comité « pelletaniste » annonce la candidature de M. René Château, professeur de philosophie au lycée de La Rochelle. Avec MM. Goeffroy, communiste : Grasset, S.F.I.O., et le Dr Bigois, nous voici donc à quatre candidats. Il est vraisemblable que la demi-douzaine sera atteinte. »

• « Au Parti National Populaire. La belle réunion du 4 mars. »

« La réunion était présidé par notre ami F. de la Patellière, Président d'honneur de La Rochelle ... C'est Sidos (1), après avoir brassé l'action des J. P. (Jeunesses Patriotes) <u>transformé en P.N.P</u> (1) (Parti National Populaire) ... »

(1) : souligné par nous. Sidos, cf ci-dessus

d) Le 13 mars 1936 dans L'Echo Rochelais, en page 1 :

« La dévaluation en Belgique » par « J. M. » (Jean Méliès)

Sur la base du livre « La dévaluation belge » par Henri Michel, André Bach revient sur une idée qu'il reprend régulièrement : « la dévaluation est souvent une facilité à court terme qui ne résoud rien à terme et cite la dernière phase de l'ouvrage « la déception de la Belgique » n'est pas contestable. Instruite sans doute de la vérité du remède monétaire et fidèle à son passé de labeur, elle reprend courageusement la trame de son destin, car il faut toujours en arriver là, à moins de vouloir périr. »

« Une controverse sur les péages »

Me Miaux, Président de l'Automobile Club de la Charente-Inférieure dans le bulletin de sa société approuve la décision du Conseil Général (dont il fait partie) de rétablir un péage sur les passages de Marthou, Soubesse et Temblades pour faciliter le financement de travaux sur quelques routes.

• L'audience du 12 mars en page 1 du 13 mars, de part son importance, figure dans le C) ci-après.

e) <u>Le 24 mars dans L'Echo Rochelais : « Chronique électorale. M. André Hesse sera candidat ». Article non signé.</u>

« Rappelons tout d'abord qu'à ce jour les candidatures suivantes sont officielles : MM. Geoffroy, communiste; Grasset, S.F.I.O.; Château, radical-pelletaniste, et Bigois, socialiste français (1). Il est fort probable qu'un candidat modéré viendra s'ajouter incessamment à cette liste (2). Et, pour compléter la demi-douzaine, un grand congrès républicain se réunit dimanche prochain, à La Rochelle, sous l'égide des conseillers généraux de l'arrondissement, à l'effet de désigner un candidat. La France (gauche) veut bien nous apprendre que ce congrès est absolument nécessaire, « car il est temps de mettre un point final à des multiples controverses qui se poursuivent depuis des mois et dans lesquelles, pour notre part, nous (la France) ne nous sommes jamais immiscés » ... On peut donc supposer que, seuls, les purs entre les purs seront admis à l'honneur de désigner « le candidat ». Par ailleurs, tous les candidats « républicains » ont également été convoqués... Bien que le nom de M. André Hesse ne soit pas mis en avant, il est certain que le député sortant sera présent à ce congrès et, peut-être, seul présent, car ce congrès semble avoir été créé et mis au monde pour qu'il en sorte le front couronné de l'auréole républicaine remplaçant sa toque d'avocat, et, dans sa poche, une carte d'intronisation remplaçant celle d'adhérent au parti radical-socialiste, qui a refusé de le reprendre dans son sein... Mais l'opinion de l'électeur grincheux ne changera rien à rien et il est infiniment probable que, dimanche soir, M. André Hesse sera le candidat désigné par le congrès. »

- (1): « Socialiste français », dissident de la S.F.I.O
- (2) : AB sait bien qu'il y aura un candidat de droite, sera-t-il « modéré » ? Mais l'annonce de cette candidature tarde à se faire... hésitations du candidat ? « Tensions » pour le choix entre Vieljeux et P. Taittinger ? « Le petit doigt » d'AB doit pourtant lui donner des informations.

f) Le 27 mars 1936, en page 1 de L'Echo Rochelais :

- Trois articles en haut de la page 1 : « <u>La CGT contre la paix » par P. Taittinger</u>, « Le chancelier Hitler repousse les propositions des puissances et refuse d'évacuer la Rhénanie » (1), « L'URSS rompt ses pourparlers commerciaux avec l'Allemagne » (1).
 - (1) : Ces deux informations donnent raison aux analyses et conclusions d'AB dans ses « points de vue » relatifs à la politique de l'Allemagne, de l'URSS et à la politique « naïve » de la gauche française avec son « pacifisme »

« Chronique Electorale » :

« Ainsi que nous l'avons annoncé, un congrès « républicain » aura lieu dimanche prochain, à la Bourse, à l'effet de désigner un candidat, qui sera vraisemblablement M. André Hesse, car il est bien évident que les amis de ce dernier n'auraient pas pris la peine d'organiser de congrès s'ils craignaient d'en voir désigner un autre. Ce qui n'empêche pas *La France* (1) d'écrire sans rire qu'il ne s'agit pas d'influencer les électeurs, « mais de les conseiller, d'exprimer au grand jour, sans combinaisons et sans tractations, leurs sentiments sur les gens et les choses ». Le « Front Populaire » (2) ne l'entend pas de cette oreille et riposte par un tract dans lequel il dénie toute autorité au congrès de dimanche, car, - nous citons le tract -, « il n'existe qu'une seule tactique et qu'une seule discipline vraiment républicaine et ce sont celles qui ont été définies par le Rassemblement Populaire. »

- (1) : Journal de gauche, sans doute dans la « galaxie » radicale-socialiste
- (2) : Journal de gauche favorable au Front Populaire (socialistes et communistes)

g) Le 31 mars 1936, en page 1 de L'Echo Rochelais :

« <u>Le Docteur Cougard sera candidat</u> » :

« Cependant qu'à cent mètres de là le congrès « républicain » s'occupait de M. Hesse (1), une centaine de personnalités modérées se réunissaient au Café Français et décidaient le Dr Cougard (2), conseiller d'arrondissement de La Jarrie, à se présenter aux suffrages des électeurs. Cette réunion avait été mise sur pied en quelques heures (3), de sorte que beaucoup de personnes n'avaient pu être convoquées, mais il ne fait point de doute que la candidature Cougard ralliera tous les suffrages anti-Front Populaire de l'arrondissement. »

- (1) : Article ci-après
- (2) : Présentation du Dr Cougard dans L'Echo Rochelais du 6 avril
- (3) : Pourquoi cette « précipitation » ? Certes le premier tour de l'élection est proche et la gauche s'est mise en ordre de bataille. Le même jour la candidature de Hesse sera souhaitée par des Rébublicains (radicaux-socialistes).

On peut émettre l'hypothèse que la droite « modérée » et les amis de P. Taittinger ont eu du mal à se mettre d'accord sur une candidature « d'union de la droite ». Est-ce avec l'accord de Vieljeux que Cougard, très soutenu par P. Taittinger / L'Echo Rochelais déclare sa candidature pour cette législative ?

« <u>54 électeurs plébiscitent M. André Hesse</u> »

Comme pour toutes les « Chroniques Electorales » dans L'Echo Rochelais, le texte n'est pas signé.

« M. André Hesse est enfin investi par « le grand congrès des élus républicains », dont 54 participants ont voté pour lui, mais cette investiture semble loin d'avoir eu le caractère triomphal (1) que ses promoteurs attendaient. Sur 123 personnes convoquées à la Bourse (élus cantonaux, maires et adjoints « républicains »), 81 se présentèrent et 79 prirent part à un vote qui donna le résultat suivant : MM. André Hesse 54 voix, Château 4 voix, Vieljeux 1 voix, Vincent 1 voix, Bulletins blancs 19 voix. Inutile de dire que ni M. Château, ni MM. Vieljeux et Vincent ne sollicitaient les suffrages de l'assemblée et qu'aucun des autres candidats de gauche n'était présent. La séance était présidée par M. Massé, conseiller général de Courcon (2) qui donna lecture de quelques lettres d'excuses et d'une lettre du Dr Bigois, exposant pourquoi il se présentait contre M. André Hesse. Puis, ce dernier monta à la tribune pour y prononcer un plaidoyer « pro domo » d'une heure et quart, dont la majeure partie fut consacrée à sa justification dans l'affaire Stavisky. L'argument principal en fut que, n'ayant même pas été cité comme témoin dans cette affaire, M. Hesse n'avait rien à y voir. M. Hesse ajouta que le parti radical-socialiste regrettait bien de l'avoir exclu et il se réfugia sous les ailes tutélaires de M. le sénateur Perreau, qui se fait fort, dit-on, de faire réintégrer M. Hesse dans la Fédération départementale... »

- (1) : Le rédacteur est gentil car c'est un échec politique : 123 élus locaux dans la mouvance radicale-socialiste, socialiste « indépendant », proches de la Ligue des Froits de l'Homme sont invités à ce « congrès ». Seuls 81 viennent et sur 81 que 54 votent pour A. Hesse. Mais le rédacteur a été ironique dans son titre en parlant de plébiscite (du AB ?).
- (2) : Ce « congrès » n'est pas présidé par un leader radical-socialiste du département, ni par le vénérable sénateur Perreau, ni par A. Miaux.

• Et quand Hesse ne répond à aucune question qui fâche :

« Un contradicteur, maire socialiste (1), d'Anais, objecta à M. Hesse que sa façon nouvelle consistait à mettre la charrue devant les bœufs et qu'il eût été plus logique de se faire blanchir par le parti radical-socialiste avant de venir devant les électeurs. M. Hesse noya ce poisson gênant dans des flots d'éloquence (1) non exempts d'impatience. Puis, M. Baron, maire de St-Martin-de-Ré (2), posa la question fatale : - Que fera M. Hesse au second tour ? Magnanime, M. Hesse répondit qu'il se désisterait en faveur du républicain le plus favorisé s'il était en minorité et qu'il ne ferait pas le jeu de la réaction (3). (M. Hesse ne court pas grand risque à se montrer aussi généreux, car il est infiniment probable qu'au premier tour il aura bien à lui seul plus de voix que le plus favorisé des trois candidats du Front Populaire. Quant au Dr Bigois, il était convenu qu'il n'était pas admis dans le jeu, qui doit se jouer entre républicains seuls !) (4). Et alors, se posa une autre question (5). – Et que fera M. Hesse si les autres candidats de gauche refusent de se désister pour lui ? M. Hesse répondit : - Ce sera à vous de décider. (Décider quoi ? Qu'on donnera la fessée à M. Château ou un « pensum » à M. Grasset ?). Sur quoi, le congrès décida de nommer une Commission qui jugerait cette affaire de désistements. (6) »

- (1) : Ce maire, probablement envoyé par la S.F.I.O. a la « logique » politique pour lui, obligeant Hesse à « noyer » la question dans un « flot d'éloquence »
- (2) : Ce maire, lui aussi sans doute S.F.I.O., pose la grande question : celle du second tour
- (3) : Hesse ne pouvait pas répondre autre chose : « si j'étais minoritaire, je me désisterai pour le républicain (de gauche) le mieux placé »
- (4) : Ce commentaire du rédacteur (AB?) entre parenthèses est bien imprudent. En effet une analyse antérieure des scrutins et la présence de trois candidats de gauche auraient dû amener le rédacteur à pronostiquer un scrutin très ouvert au 1^{er} tour et que Hesse pouvait courir le risque de ne pas arriver en tête des « républicains de gauche ». Certes ce dernier est député sortant, mais l'affaire Stavisky l'a affaibli : exclu du parti radical-socialiste et du Barreau des avocats de Paris, il n'a pas le soutien unanime de sa famille politique, les Radicaux-socialistes, tout au contraire.
- (5) : Qui posa cette question ?
- (6) : Vieux réflexe ... on nommera une Commission.

Notre commentaire :

Ll'objectif de ce congrès était de « remettre en selle » A. Hesse pour tenter de le faire réélire. Quel rôle a joué Albert Miaux ? Mêmes interrogations vis-à-vis de G. Menon.

3) <u>Avril et mai 1936. Une « G. H. » très lyrique. Un gangster dans</u> les WC et les ricochets de la casserole.

A compter du début avril, AB sera mobilisé par l'élection législative (à lire dans le D) ciaprès).

a) Le 10 avril 1936. Tribunal Correctionnel. Audience du 9 avril :

- Une première affaire d'un « <u>Gangster dans les W.C.</u> », à savoir un « individu dangereux » qui voulut voler les clés de la gardienne âgée de « l'édicule hygiène (1) sise près de l'ancienne gare pour aller voler ses biens dans son « chalet » ... »
- (1) : Mots synonyme de WC pour AB Le gangster « est condamné à 8 mois de prison et 5 ans d'interdiction de séjour. »
- Une 2ème affaire banale, sauf que le <u>Président Deschamps semble plus soucieux</u> <u>de prévention que de sanction</u> et va donner un conseil à Emile le D... « C'est au demeurant le

meilleur fils du monde (Emile) et les renseignements fournis sur lui sont excellents (1). Aussi le Président lui donne le conseil de boire du bromure lorsqu'il se sent surexcité (2) et il accompagne cette prescription médicale de 200 Frs d'amende avec sursis »

- (1) : Son avocat a bien travaillé
- (2) : Le Président Deschamps et AB savent sans doute cela depuis leur service militaire
- Le 3ème : « <u>Les ricochets de la casserole</u> » est une histoire de dispute entre deux femmes très irascibles. « Prompte comme l'éclair, Mme F... se saisit d'une casserole et l'envoya à la tête de Mme S... qui l'a reçue à la pointe du menton d'où la casserole ricocha sur le crâne de Mme F... pour venir ensuite contusionner la main d'une troisième personne. » AB en conclut : « On n'aurait jamais supposé une humble casserole capable de faire ça. »
- « Pour sa défense Mme S... argue que Mme F... l'a menacée d'un marteau et qu'elle s'est crue en danger devant l'envahisseuse. C'est donc la légitime défense qui est plaidée pour Mme F..., dommage causé par la casserole. Mme S... est condamnée à 25 frs d'amende avec sursis et 100 frs de dommages et intérêts. »

AB aurait pu ajouter que 100 Frs c'est cher payé pour s'être servi d'une casserole ... comme bouclier.

b) <u>En mai 1936, saison lyrique au Théâtre Municipal par « G. H. », Germain Hubert (= Germaine Bach).</u>

Le pseudonyme de ma grand-mère est composé de son nom de naissance (Hubert) et de son prénom (Germaine) au masculin. Elle écrira des dizaines d'articles dans L'Echo Rochelais et L'Indépendant des Pyrénées. Elle y tiendra les rubriques suivantes : représentations au théâtre, les opéras, les concerts de musique classique.

Le 4 mai, deux colonnes pour La Tosca – Faust – Rigoletto.

Le 9 mai, Carmen

Le 12 mai, deux colonnes sur Thais – Carmen – Lar Kmé

Le 15 mai « La saison lyrique. Manon ». Une colonne sur les pages 1 et 2. Voir ce long article dans le C) ci-après.

Les 16, 17, 22 mai et 2 juin 1936, cf ci-après

c) Le 15 mai 1936, deux longs et intéressants textes d'AB :

• Compte-rendu d'une séance du Conseil Général avec un débat bien animé pour savoir comment financer le nouveau et le grand « ferry-boat » pour améliorer les relations de La Rochelle avec les îles. Nous avons noté les vœux pour redonner aux Français le « goût du pain », puis comment éviter la concurrence d'une montagne de sel à El-Outaya (Afrique du Nord), et enfin l'avis de certaines communes qui ne veulent pas de téléphone. Ajoutons « M. Longuet mange du curé » ... sans oublier « Pêche et chasse ».

Texte intégral à lire sur le site internet de la Médiathèque de La Rochelle.

« Comment gagner aux loteries ? »

<u>Tribunal Correctionnel du 14 mai</u>: AB va prendre plaisir, dans son compte-rendu, à narrer avec légèreté comment des airs d'opéra (influencé par « G. H. ? » ci ci-dessus et après), une pratique illicite et donc condamnable au point de mobiliser la marée chaussée et le très connu commissaire Pinot de La Rochelle. Ainsi de nombreux et toujours « très honorables commerçants » de La Rochelle se retrouvent au Tribunal Correctionnel devant le Président Deschamps.

Titre de cette affaire : « <u>Loteries</u> ». La liste des loteries pour gagner des lots de la plus grande diversité est fort longue, « <u>AB le reporter » au C) ci-après.</u>

22 mai, en page 1 de L'Echo Rochelais, Château – Deat

d) Les 16-17-21 mai 1936, « G. H. » - Germaine Bach - Lyrique (le programme) :

 Samedi 16 mai, à 20 h. 30, Le Barbier de Séville réunira les noms des artistes suivants:

M. Louis Izar, de l'Opéra-Comique (créateur du *Pays du Sourire*) ; Bernasconi, de l'Opéra ; Maurice Vidal, du Grand Théâtre de Bordeaux ; Rubio, Paul Lys, Ravion, Guionnet, Devos, Brotolo, Belcourt.

Au troisième acte, intermède de chant par MM. Izar, Vidal et Mlle Chauny-Lasson.

Le spectacle sera terminé par la création à La Rochelle du grand ballet : *Taglioni chez Musette,* réglé et dansé par M. Marionno, 1^{er} danseur ; Mlles Clairette Aubert, danseuse étoile ; Hostein et Dupuy, et le corps de ballet. Intermède de chant pendant le ballet.

- **Dimanche 17 mai**, en matinée, à 14 h 30 : Manon, avec la même distribution que jeudi soir, mais c'est M. Izar qui chantera « des Grieux ». Dimanche, en soirée, à 8 h 30 : *La Juive*. Le célèbre opéra d'Halévy a reçu une distribution particulièrement soignée : MM. César Vezzani, de l'Opéra ; Bernasconi, de l'Opéra ; Lebreton, de l'Opéra de Lyon ; Paul Lys, Runio, Guionnet, Brotolo, Devos et Ravion. Mlles Lempers, de l'Opéra, et Lyse Walzer, de l'Opéra de Lyon. Le ballet sera dansé par M. Marionno, maître de ballet ; Mlles Clairette Auberet, danseuse étoile ; Hostein et Dupuy, et le corps de ballet.
- **Jeudi 21 mai**, en matinée extraordinaire, M. Paul Cabanel, de l'Opéra, dans THAIS (rôle d'Athanaël).

e) Le 26 mai 1936, en page 1 de L'Echo Rochelais :

• Deux éditos de P. Taittinger : « Illusions et réalités » sur le Front Populaire et « Dangereuses et fausses manœuvres », ...

• « La Fête des familles nombreuses »

« A l'occasion de la fête des mères, L. Vieljeux, maire de La Rochelle, qui préside pour la sixième fois cette manifestation, ... la Musique municipale... les discours... les remises de médailles (2 d'or, 4 d'argent, 7 de bronze) et « plusieurs artistes du théâtre municipal se firent ensuite entendre » dans des airs d'opéra de Lakmé, Faust, Werner, ... « Enfin la manifestation se termine par une distribution de jouets aux (nombreux) enfants ».

« <u>Les vertueux</u> »

« Dialogue entre M. Léon Betoulle et son beau-père, M. Duché, au Conseil général de la Haute-Vienne : *M. Duché*. – J'ai un fils qui porte mon nom. Ce nom, tu as essayé de le salir dans de basses combinaisons financières. Ton but est d'amener la Banque Populaire à la faillite.

M. Betoulle. – Crapule, je t'ai fait gagner de l'argent ; je t'ai amené dans les régions libérées...

M. Duché. – Tu oublies que, si j'ai gagné de l'argent, c'est en travaillant, tandis que toi, dans ces affaires, tu as touché, sans rien faire, des 25.000 et 50.000 francs. LES MILLIONS QUE TU AS GAGNES SUR LA CLASSE OUVRIERE, OU LES CACHES-TU? Il faudra bien qu'un jour ou l'autre tu les sortes.

M. Betoulle. - Crapule, salopard, apache!

M. Betoulle est le député-maire S.F.I.O. de Limoges (1) »

Ces deux articles ne sont pas signés mais peut-être écrits par AB.

- Si AB se fait discret (sauf pour les affaires judiciaires, cf ci-après) après « l'échec » de L'Echo Rochelais à la législative de La Rochelle (lire ci-après le D)) GH apporte sa contribution de chroniqueuse de la « Saison lyrique au Théâtre Municipal », une colonne et demie en page intérieure avec « Mignon », « 2ème représentation d'Hérodiade » « Werther », trois commentaires enthousiastes de « G. H. ». Elle y ajoute ce 26 mai un P. S., « Pour couper les ailes à un canard boiteux : M. Grasset (homonyme de l'autre) nous prie de démentir les bruits qui courent selon lesquels il aurait accepté la collaboration d'un directeur rochelais pour la saison prochaine. Si cette saison est assurée par M. Grasset, elle le sera comme toujours, par lui seul, n'ayant nullement besoin d'une collaboration en fait insistante. Sa conception du théâtre ne s'accommode pas de celles de marchands (1) de quelconque spectacle. »
 - (1) : « G.H. » épouse d'AB n'écrit pas tout ce qu'elle sait, ne donne pas le nom de ce « marchand » de soupe, sans doute bien connu à La Rochelle. Elle défend M. Grasset qui doit bien connaître cette journaliste parisienne avec qui il est préférable d'entretenir d'excellentes relations.
 - « <u>La culture du maïs avec ou sans engrais</u> ».

A l'époque les ingénieurs agronomes avaient du mal à convaincre les agriculteurs qu'il fallait « mettre de l'engrais », aujourd'hui les écolos conseillent de ne plus utiliser les engrais...!

f) Le 29 mai 1936, en page 1 de L'Echo Rochelais :

Seulement deux « Points de vue » d'AB en mai (« <u>ça ne traine pas !</u> » (cf ci-dessus en A)), alors que P. Taittinger fera 11 éditos pendant cette période dont deux le 29 mai « Rétrospective » et « Le quai d'Orsay », avec de nombreuses redites avec les précédents.

• Tribunal Correctionnel, séance du 28 mai

Après le jugement sur les « loteries » à La Rochelle (pas à Las Vegas), à lire dans le C) ciaprès.

Nouvelle affaire « Commerce illicite » :

Ce commerce illicite est bien différent de celui des loteries. C'est un commerce bien connu à La Rochelle et partout dans le monde (y compris à Las Vegas) mais AB continue à choisir ses mots pour ne pas en employer d'autres. « Elle est poursuivie pour avoir loué une chambre à une péripatéticienne et chose plus grave, pour avoir favorisé la débauche d'une jeune femme, ... à la voir entrer comme témoin, ne semble pas avoir besoin d'encouragement ». Le Président Deschamps a bien du mal avec les témoins : « ils sont neuf dans cette affaire et obéissent à autre chose qu'au soucis de la vérité... ». Le Président : « Et c'est le facteur qui a payé ? ». Le témoin : « Ce n'est sûrement pas moi » ... La chose se corse avec la 3ème (témoin) dite « Mauricette » ... » Texte intégral dans le C) ci-après.

Il se confirme que la plume d'AB se fait plus « heureuse » quand il revient du Tribunal Correctionnel de La Rochelle ou de la Cour d'Appel de Poitiers (cf les 26 et 29 Mai dans le C)) que quand son devoir lui commande de faire un Point de vue « politique », notamment suite à la victoire du Front Populaire à Paris et à La Rochelle (cf le A) cidessus).

• « Après la saison lyrique » par « G. H. » (Germaine Hubert)

Pour « conclure » sur l'ensemble de la saison, Germaine Bach née Hubert se fait très ... lyrique : « Ah oui ! Carmen avec Mme Frozier... » Les compliments à M. Grasset (homonyme

du politicien) s'expriment dans les deux colonnes auxquelles sont ajoutées une photo de M. J. Grasset et la reproduction de la lettre de félicitations adressées par le maire L. Vieljeux. » « G. H. » se savait pas qu'elle n'assisterait pas à la saison lyrique de La Rochelle en 1937

quand elle écrit cet article paru le 29 mai 1936.

- 4) <u>Juin 1936</u>: <u>AB Président d'Honneur des cyclotouristes rochelais. Au Tribunal Correctionnel</u>: <u>un essai de rugby non transformé</u>, <u>un gentil Président</u>, <u>un sympathique avocat</u>, <u>un direct à l'œil</u>.
 - a) Le 2 juin 1936, en page 1 de L'Echo Rochelais :
- « Challenge Martini et Rossi. Un beau rassemblement cyclotouriste à La Rochelle » par « J. M. ». AB est Président d'honneur du Groupe Cyclotouriste Rochelais (GCR).

En 1935, le <u>Groupe Cyclotouriste Rochelais</u> avait remporté le challenge Martini et Rossi. En 1936 ce groupe (club) « se consacrait à la lourde tâche consistant à recevoir ses visiteurs (cyclotouristes). Ce fut réussi grâce au « dévouement des membres du Groupe Cyclotouriste Rochelais ainsi que M. Trémullot, propriétaire du Café des Colonnes, centre de l'organisation... A midi, plus de cent vingt cyclotouristes étaient centralisés (pour faire la course) dont des groupes importants venus de Poitiers, Saintes, Rochefort, Saumur, Angoulême et des isolés de Saint-Malo, Bordeaux, Châtellerault, Nantes, etc... et un vaillant routier belge, M. Defalque, qui partit de Bruxelles le mardi, s'était payé la bagatelle de 800 kms en cinq jours et demi.» (*On imagine qu'AB a dû prendre avec lui une bière au Café des Colonnes ...)* d'autant que « J. M. » qui signe l'article (soit AB), écrit encore : « Un vin d'honneur leur (les cyclotouristes) fut offert au Café des Colonnes, où notre collaborateur, André Bach, Président d'honneur du groupe (GCR), leur souhaita la bienvenue en quelques mots exaltant la forme idéale de voyage qu'est le cyclotourisme ».

Les cyclotouristes visitent grâce au syndicat d'initiatives l'hôtel de ville (de La Rochelle), la maison Henri II, le port (de La Rochelle), les tours St Nicolas et de la lanterne « où ils prouvèrent (les cyclotouristes) que les côtes du parcours cycliste n'avaient pas tari leur ardeur. »

- « Le challenge Martini et Rossi était enlevé par les cyclotouristes poitevins (123 points) (1) qui avaient amené une très forte belle équipe dans laquelle on remarquait le tandem de deux sœurs Mesdemoiselles de la Malinois. »
 - (1) : Il s'agit d'une course par équipe
- « Toutes les équipes et les isolés reçurent de fort jolis souvenirs et il convient, à ce propos, de remercier de généreux donateurs comme la ville de La Rochelle (1), le syndicat d'initiatives (2) et l'Automobile-club de la Charente-Inférieure (3) qui ont aussi prouvé l'intérêt qu'ils portent au tourisme à bicyclette (4). »
 - (1): Vieljeux, maire
 - (2) : Organisateur des visites
 - (3) : Albert Miaux, Président
 - (4) : D'où le thème du petit discours d'André Bach au Café des Colonnes pour remercier le sponsor (chalenge Martini et Rossi).

Ce n'est pas fini : « Le soir eut lieu une promenade au bord de mer dans dans les parcs ... puis une sauterie ! Ceci n'empêcha pas les cyclistes de se retrouver lundi matin au premier bateau

(sans doute très tôt) pour l'Île de Ré qu'ils visitèrent dans la journée pour revenir ensuite sur le continent et repartir toujours par la route pour leur destination respective. »

Il s'agit de reprendre le travail le mardi matin ... sauf pour le belge, à moins qu'il ait pris le train pour regagner Bruxelles en une journée.

« L'an prochain les cyclotouristes rochelais iront à Poitiers pour tenter de ravir le chalenge que les Poitevins ont enlevé dimanche. » AB toujours dans la compétition ... à vélo, son esprit sportif, cf le chapitre III « AB le sportif, passionné de vélo »

JM / AB, pour conclure son article va faire une proposition: « Nous voulons terminer sur une simple réflexion: nous connaissons des rassemblements de ce genre qui ont groupé dans certaines villes de province en France comme Meaux, Grenoble, Aix-en-Provence, etc ... des centaines voire des milliers de cyclotouristes. Pourquoi ne pas envisager, dès à présent (1), l'organisation à La Rochelle, centre touristique de premier ordre, d'un rassemblement en 1937 (1). Nous livrons gratuitement l'idée au commerce local et organismes intéressés (2). J.M. »

- (1) : Souligné par nous
- (2) : AB pense déjà aux « sponsors »

Ainsi début juin 1936, AB se projetait en 1937 à La Rochelle pour un grand rassemblement cyclo (loin des combats politico-électoraux). Très vite après, en juillet sans doute, c'est de Pau (autre « centre touristique de premier ordre ») que va venir une proposition pour quitter La Rochelle (cf ci-après « AB journaliste dans L'Indépendant des Pyrénées »). AB y deviendra Président du Cyclo-Club Béarnais et montera des pentes plus longues que les escaliers des Tours de La Rochelle, AB l'homme de l'Aubisque. C'est la suite de la vie cyclosportive d'AB, cf ci-après le chapitre III.

• <u>Tribunal correctionnel, séance du 28 mai</u> : *un facteur n'est pas courant.* Charmes rue du palais.

- « Un facteur et une demoiselle »

Il ne faut jamais mettre en cause un facteur en visite chez une dame. En effet : « Dans notre dernier numéro (29 mai) et sous le titre « <u>Commerce illicite</u> » (texte intégral dans le C) ci-après) nous avons rendu compte des débats d'une affaire dans laquelle il était question d'un facteur ayant accompagné une demoiselle au premier étage d'un bar de la rue Gambetta. L'honorable facteur qui désert le quartier nous prie de bien vouloir préciser qu'il ne s'agit pas de lui. Nous le faisons bien volontiers et d'ailleurs rien n'indiquait que ce fut lui. »

C'est vrai, mais à la poste du quartier, ce facteur a dû en entendre ... et s'il était marié ... à la maison!

Titre de ce dernier court paragraphe : « Mise au point »

- « Le gangster dans les WC... »

C'est aussi la suite d'une précédente audition et AB ne veut oublier son « gangster » :

« Il y a quelques semaines, nous avons relaté la condamnation par défaut à 8 mois de prison d'un individu très dangereux, Saint-Martin, qui, il y a quelques mois, terrorisa la tenancière du chalet de nécessité (1) près de l'ancienne gare. Saint-Martin a fait opposition (à son jugement) et le voici, tiré à quatre épingles et l'air narquois, devant le Tribunal, écoutant le récit de la pauvre vieille qui tient les W-C. et les dépositions des deux témoins qui intervinrent, reçurent des coups de poing, mais dont l'un cassa la canne de la vieille dame sur la tête de Saint-Martin. M. le Président Deschamps fait observer à ce dernier que ce n'est pas parce que les W-C. sont au complet que l'on doit menacer la tenancière d'aller se plaindre au maire de la ville, surtout lorsqu'on est un repris de justice. Me Mandineau plaide avec énergie et expose que son client est rentré dans le sentier de la vertu, qu'il est maintenant un honorable commerçant, qu'il est marié et bientôt père de famille (2). Mais les gendarmes présents dans la salle interviennent. L'épouse de Saint-Martin vit toujours de ses charmes dans la rue du Palais (2) et son protecteur

ne fait absolument rien, bien qu'il vienne d'acquérir une patente de marchand forain. Me Mandineau discute ferme avec la maréchaussée pendant que le Tribunal rend son jugement, ci : 2 mois de prison au lieu des 8 mois précédents et suppression de l'interdiction de séjour. »

- (1) : Le compte-rendu précédent parlait d'un « édicule d'hygiène » (les WC) et nous n'avons pas compris que le « chalet » est un « chalet de nécessités », tel que AB nomme les « W-C. »
- (2) : Me Mandineau, très souvent présent au Tribunal Correctionnel, fait son travail. M. Saint-Martin « est entré dans le sentier de la vertu, ... honorable commerçant, marié et bientôt père de famille », les gendarmes présents à l'audience donnent un tout autre portrait de M. Saint-Martin qui a une épouse qui vit de ses charmes dans la rue du Palais. Ce Saint-Martin ne fait absolument rien ... en attendant d'être marchand forain.

« Pour couper court aux discussions entre l'avocat et la maréchaussée, le Président Deschamps rend un jugement plus clément que le précédent : 2 mois de prison au lieu de 8 et suppression de l'interdiction de séjour ». Sûrement qu'après la maréchaussée continuera de surveiller de très près le couple Saint-Martin : le mari à sa sortie de prison et l'épouse qui « vit de ses charmes ».

b) Le 5 juin 1936, « Autour du Conseil » par Le Badaud

« En ouvrant la séance M. le Maire annonce avec une évidente satisfaction que les travaux de la nouvelle Ecole Pratique de Commerce et d'Industrie sont commencés ... quant à la part de l'Etat (pour le financement) M. Vieljeux en parle avec un scepticisme bien compréhensible. »

« Le Conseil de mercredi soir vit une innovation : une dame assiste à la séance ! M. Guillet (1) ayant quitté son poste de secrétaire général-adjoint ... il est remplacé par une charmante (2) sténographe de la mairie, chargée de prendre des notes pour le compte-rendu analytique. » Ordre du jour très banal, ce qui explique sans doute la dernière phrase du Badaud : « A noter qu'à cette séance du Conseil la partie réservée au public était absolument vide. »

- (1) : Demander à son petit-fils si ...
- (2) : AB, usage de l'époque, ne met jamais un qualificatif négatif, au contraire, quand il s'agit d'une dame ...

c) Le 12 juin 1936, Tribunal Correctionnel, séance du 11 juin :

« Essai non transformé »

N'oublions pas qu'AB s'intéresse toujours au rugby :

« Le dimanche 10 mai, le prévenu Charles F... se trouvait au Stade de Port-Neuf et assistait au choc entre les rygbymen rochelais et leurs confrères Catalans. A l'issue de la partie, il voulut sans doute aller porter l'équipe vainqueur en triomphe et commença à traverser la pelouse malgré l'interdiction faite par l'agent Hervé. Il arriva alors ce qui arrive généralement : F... se mit à courir et l'agent aussi, et la course se termina derrière les poteaux et parmi les acclamations des populaires. F... aggrava son cas en refusant de donner son identité. Me Mandineau, ancien joueur de rugby, défend F..., et il se tourne vers le ministère public, originaire d'un pays où le rugby est en faveur, pour lui parler en « aficionado des grounds », comme l'on dit en français. F... écope de 25 francs d'amende, mais avec sursis, soit un essai non transformé. »

AB aime bien cette dernière expression du jeu rugbystique pour conclure : une nouvelle fois, le Président est compréhensif et/ou aime le rugby. AB doit aussi apprécier Me Mandineau « ancien joueur de rugby ».

- « Vox Populi » : « Ernest G... est poursuivi pour avoir frappé avec violence un de ses concitoyens nommé Vaillant, et l'on assiste au défilé habituel des témoins qui ne disent pas tous la même chose, ce qui serait d'ailleurs monotone. L'affaire serait banale si Me Mandineau, défenseur, n'extrayait de son dossier une pétition signée de tous les habitants de la Ville-en-Bois, où habite Ernest G... pétition certifiant de la douceur de ses mœurs et de l'aménité de son caractère. Et le sympathique avocat de s'écrier : - Messieurs ! Mon client est plébiscité par ses concitoyens. 50 francs d'amende avec sursis. »

AB profite des déclarations contradictoires des témoins pour « animer » les comptes-rendus des audiences. Me Mandineau est un sympathique avocat qui en appelle au plébiscite des citoyens. Mais le Président Deschamps ne serait-il pas un peu « laxiste » car la victime a été tout de même « frappée avec violence » par Ernest G...?

d) Le 19 juin 1936, en page 1 de L'Echo Rochelais :

- Conseil municipal, séance du 16 juin.
- Tribunal Correctionnel, audience du 18 juin :
- « Antialcoolisme » et quand le Président Deschamp se fait avocat :

« Généralement, c'est l'alcoolisme qui amène des clients à la Correctionnelle. Dans cette affaire, c'est le contraire, comme on va le voir, qui amène devant le Tribunal, pour coups et blessures, Ernest G..., 26 ans, manœuvre, faisant l'objet d'excellents renseignements, et que M. le Président Deschamps accueille ainsi : - Comment, vous, un très bon sujet, ici. C'est anormal. - C'est tout à fait normal que je sois ici ; quand on est attaqué, on se défend. Et voici l'histoire : G... discutait un jour, durant le travail, avec le camarade victime P... sur un sujet digne de sociologues : le nombre de Cafés, et G... émit cette opinion qu'il y avait trop de Cafés et qu'il fallait en fermer. M. le Président Deschamps : - C'est une opinion très soutenable. Mais P... soutint que, personne n'étant obligé d'aller au café, ceux qui étaient assez « bêtes » pour y aller n'avaient qu'à s'en prendre à eux-mêmes. De son propre aveu, il ne dit pas « bête », mais un terme que nous rougirions de reproduire et qui amena une discussion assez vive sur-lechamp, et le soir même, aux abords du Phospho-Guano, à La Pallice, une rencontre à main nues, au cours de laquelle P... écopa sérieusement. Me Gilbert plaide pour Ernest G..., qu'il a été provoqué par paroles et par un rendez-vous à se battre sous la forme « je t'attendrai ce soir ». Par ailleurs, si P... a eu la figure tuméfiée, ce n'est pas par les coups de poing, mais par le contact avec le sol rocailleux sur lequel se disputait le match et qui ne ressemblait en rien à un ring de boxe. 50 francs d'amende avec sursis. »

AB comprend les « explications d'homme à homme ». Mais le Président Deschamps va immédiatement s'occuper d'une nouvelle bagarre :

« Un direct à l'œil »

« Le jour de Pâques, M. D..., jeune touriste parisien, circulait en ville avec un groupe d'amis, tous causant joyeusement avec cette euphorie que l'air marin procure aux terriens. Ce groupe dans lequel se trouvait le prévenu, René G..., 20 ans, quincailler, lequel crut que D... se moquait de lui. René G... comprend mal la plaisanterie : aussi s'avança-t-il au-devant de D..., ôta posément les lunettes de ce dernier et lui envoya un direct dans l'œil. Malheureusement, le poing de G... est dangereux, car, en dehors de la quincaillerie, il pratique aussi la boxe et est réputé sur le ring de l'Oratoire comme très accrocheur. Rentré à Paris, D... fit constater par un oculiste que le coup de poing lui avait causé des troubles visuels. C'est Me Mandineau qui présente la défense de G... et il s'attache à démontrer que le coup de poing n'est pour rien dans les troubles visuels, puisque D... rentra à Paris sans encombre et que c'est son père qui

voulut donner de l'importance à l'affaire et écrivit une lettre où il est dit notamment « qu'elle ne fait guère de réclame à la façon dont la ville de La Rochelle pratique l'industrie touristique ». – M. D... s'exclame Me Mandineau, voudrait peut-être que la Ville de La Rochelle fasse accompagner chaque touriste par un agent chargé de le protéger ! G... est comdamné à 100 fr. d'amende avec sursis. »

Me Mandineau défend bien son René G..., quincailler et le Président Deschamps accorde le sursis à payer l'amende de 100 fr. Peut-être a-t-il aussi sermonné René G..., boxeur « réputé sur le ring de l'Oratoire comme très accrocheur ». AB est toujours du côté des sportifs, même parfois un peu trop « virils ».

- « Affaire de Mœurs » :

« A huit-clos, le Tribunal a entendu l'affaire dans laquelle est inculpé Georges C..., 32 ans, sans profession bien définie, accusé d'actes immoraux sur des fillettes. Affaire très délicate, comme toutes celles de ce genre, car il faut apprécier la valeur des témoignages, mais en l'occurrence, ceux-ci étaient tellement précis et une lettre lue à l'audience était si indicatrice que, malgré tous les efforts du défenseur, Me Mandineau, Georges C... est condamné à 2 mois de prison. Les faits en question s'étaient déroulés à Frank-Espoir. »

Le huis-clos rend difficile un compte-rendu dans un journal, mais si les faits sont avérés, les deux mois de prison en seraient aujourd'hui transformés en plusieurs années de prison. Me Mandineau a donc bien défendu son client et a sans doute mis en cause le récit des fillettes.

- e) <u>Le 23 juin 1936, deux colonnes sur « Le mouvement gréviste à La Rochelle » en page 1, sans signature.</u>
- f) <u>Le 26 juin 1936, en page 1 de *L'Echo Rochelais*: « La dissolution du Parti National Populaire » (présidé par P. Taittinger) :</u>

« Notification de la dissolution du P. N. P. a été signifiée par M. Pinot, commissaire de police, à notre ami Sidos, lequel lui a remis une protestation écrite dans laquelle il est dit que « le Parti National Populaire a été constitué sur les mêmes bases légales que les autres partis politiques et que ses statuts ont été copiés sur ceux du parti radical-socialiste ». La protestation ajoute que M. Léon Blum ne pourra trouver ni un fait, un acte ou un écrit d'un chef responsable de Paris ou de province qui motive les représailles exercées. »

[Plus les articles cités en A) ci-dessus]

AB ne fit aucun commentaire de cette décision, montrant probablement sa « distance » vis-à-vis du Parti National Populaire (Jeunesses Patriotes) et peut- être aussi de P. Taittinger ?

- 5) <u>Juillet / Août 1936 : Trottoirs cyclables. Au Tribunal</u> Correctionnel : cinq audiences bien « remplies ».
 - a) Le 3 juillet 1936, en page 1 :
 - « Trottoir cyclable, chaussées interdites aux cyclistes » par AB (lire ci-après le C))
 - « Tribunal Correctionnel, séance du 2 juillet » :

- « Une rue qui n'est pas une rue de la Paix »

Une rue séparée entre deux camps qui se querellent : « Je te ferai la tête comme un melon pourri », une « mauvaise langue pire qu'une laveuse », pour finir par un « œil poché ».

« Chaque partie a amené ses témoins, l'un répétant naturellement la responsabilité de la querelle sur l'autre au point que le Président Deschamps s'adressant au dernier témoin : « Et vous continuez à habiter dans cette rue, j'aimerai mieux aller dans le désert !! » Me Ricateau plaide pour la victime et demande 219 frs de dommages et intérêts. « Avec fougue Me Mandineau contre-attaque en faveur du prévenu, le décrit bon père, bon époux, et sinon bon garde national, du moins bon ancien combattant et père de neuf enfants. Le prévenu est condamné à 16 frs d'amende avec sursis et 40 frs de dommages et intérêts. »

Une fois de plus la contre-attaque de Me Mandineau a fait économiser 179 frs au père de neuf enfants et ... ancien combattant.

- « <u>Il n'y a pas de grèves à La Rochelle, mais il peut en éclater de nouvelles » et « Carmen à Aunis de Saintes le dimanche 5 juillet</u> » ... La vie continue sous le front Populaire.
 - b) <u>Le 7 juillet 1936, en page 1 sur deux colonnes, « La commémoration du Centenaire de la Société des Sciences Naturelles. Un hommage aux d'Orbigny</u> » par André Bach.

« Le matin dans le Jardin des Plantes, hommage « sous la forme d'une plaque de marbre » où sont inscrits en lettres d'or les noms des trois d'Orbigny, illustres savants naturalistes : CDM d'Orbigny 1770-1856, Alcide d'Orbigny 1802-1857 et Charles-Henry d'Orbigny 1806-1876. De très longs discours pour retracer la vie de ces trois Rochelais devant une assistance nombreuse et les descendants d'Orbigny. « Un banquet réunissait à l'Hôtel Trianon une centaine de convives qui prouvèrent que l'amour que l'on porte aux sciences et aux arts ne nuit pas à celui de la bonne chair et de la gaité. »

Une assistance d'élites s'était réunie dans la haute salle de la Bourse en une séance solennelle de l'académie de La Rochelle pour fêter le centenaire de sa fille ainée la Société des Sciences Naturelles. « En termes émouvants, l'éminent Docteur Drouineau parle de l'Académie ... de ses sœurs dont la plus jeune la Société de Géographie et d'Océanographie qui a une activité en rapport avec sa jeunesse ... la section Sciences morales et politiques qui sert de champ clos aux heurts d'idées divergentes exprimées par des personnes de bonne foi (1), la section Horticole, la section Littéraire qui a publié nombre de travaux inédits, la section Médecine bientôt centenaire elle aussi et enfin l'héroïne du jour la section Sciences Naturelles dont les réunions sont de véritables lecons de chose.»

(1) : Il était inévitable que mettre la morale et la politique ensemble ne pouvait que créer un « champ clos aux heurts d'idées ». La Rochelle venait d'en vivre un épisode démonstratif avec « Hesse et Stavisky » (cf le A) ci-dessus) que nous développerons ciaprès en D). Et quand AB écrit « des personnes de bonne foi », compte tenu du sujet et contexte local qu'il vient de vivre, AB pense, sans l'écrire, aux « nombreuses personnes de mauvaise foi » qu'il rencontre à La Rochelle.

Puis « le Docteur Tarlais, parlant au nom de la section Médecine, retrace la vie admirable de Réaumur, né en février 1683, rue des Herbières, l'actuelle rue des Augustines, précurseur de Pasteur, fondateur de la sidérurgie scientifique, célèbre ... »

Conclusion très convenue. AB ne semble pas au mieux de sa forme. S'est-il ennuyé au milieu de tous ces savants avec des discours très « académiques » ? Vient-il d'avoir une conversation difficile avec P. Taittinger ? A-t-il eu une vive discussion avec Germaine parce qu'il partait trop

souvent faire du vélo ? Ou bien il ne partageait pas les engouements de Germaine pour tel ou tel chanteur, acteur à La Rochelle.

- « <u>Le onzième Salon des artistes régionaux » par « A. B.</u> », une colonne en page intérieure :
- « L'exposition comprend plus de deux cents œuvres dont les auteurs sont généralement bien connus JPC : (localement). Nous citons par ordre alphabétique : ... » Hommage est aussi rendu à « Marie Renard dont les œuvres exposées font encore davantage regretter sa navrante disparition.
- « Notre incompétence (1) nous interdit toute tentative de commentaires des œuvres exposées, ce qui ne veut pas dire que nous ne les avons pas goûtées. Nous croyons mieux faire en invitant tous les Rochelais à aller voir ce salon... »
 - (1) : C'est faux. AB a une « culture peinture » mais sur les 200 œuvres exposées AB a vite vu que 90% étaient des « croûtes » sans intérêt mais comme il ne veut pas faire des jaloux... les artistes sont des êtres sensibles ... et AB veut éviter à répondre à du courrier...

Finalement AB nous semble préférer les séances du Tribunal Correctionnel aux séances d'Académies et aux expositions d'artistes régionaux... mais il faut bien remplir les colonnes du journal et satisfaire tous les lecteurs !

c) <u>Le 10 juillet 1936, Tribunal Correctionnel, séance du 9 juillet :</u>

• « Un enfant arrive ... et un coup de poing aussi » :

« La dame S..., habitant avenue des Cordeliers, étant en mal d'enfant ; un voisin obligeant s'en fut à bicyclette, sa chasse au médecin et son retour, alors que l'enfant était déjà « rendu ». Le père, M. Philippe S..., était-il énervé, comme il est légitime en semblable circonstance, toujours est-il qi'il accueillit le messager bénévole avec un grand coup de poing, le mit knock-out, et le Dr B..., qui arrivait sur ses entrefaites, ramassa un adulte au lieu d'accueillir un nouveau-né. Philippe S... n'a aucune explication à donner de soin geste et il accueille avec sérénité les 25 francs d'amende avec sursis qui resteront pour lui un repère lorsqu'il s'agira plus tard de fixer la date de la naissance de l'enfant. Il dira alors : - Ah oui, c'est l'année où je suis passé en correctionnelle (1). »

(1) : Un mauvais souvenir d'un geste intempestif

« Du danger de se vanter de ses relations » :

« Le 14 juin, le maréchal des logis chef T..., de La Jarrie, envoyait un de ses gendarmes vérifier les papiers d'identité de Marie-Louise R..., qui vendait sur la voie publique. La dame accueillit le représentant de l'autorité sans aménité, déclara avoir perdu ses papiers et, sommée de les rechercher, elle s'emballa : - Vous feriez mieux d'arrêter la bande à Stavisky (1)! Et elle accompagna cette tardive recommandation d'allusions à ses hautes relations : - Je suis très bien avec Marc Rucard, le ministre de la Justice, et je vous ferai sauter. Je ferai intervenir aussi la Lique des Droits de l'Homme (1)! Coût : 100 francs d'amende avec sursis. »

- (1) : Cette dame doit lire les journaux, peut-être L'Echo Rochelais et elle aurait dû faire appel pour sa défense à Me Miaux, adhérent à la Ligue des Droits de l'Homme.
- d) <u>Le 17 juillet 1936 : Audience du 11 juillet du Tribunal Correctionnel de La Rochelle.</u>

Le Président Deschamps a eu « fort affaire » avec quatre comparutions où il n'est question que de « coups » :

- « <u>Des coups</u> » : « Crêpage de chignon... Mme L... a mordu cruellement Mme... à la main ... nous en avons évidemment deux versions mais des gros mots furent échangés que Mme L... répète au tribunal sans omettre une syllabe. Plaidoirie de Me Godard et Me Clémenceau. *Le premier s'y connait en matière de « crêpage de chignon » politique.*

« Encore des coups ». L'affaire est plus sérieuse :

« La femme Le S..., habitant la Ville-en-Bois, a déjà eu quelques démêlés avec la justice et sur cette robuste gaillarde, haute en couleur et forte en bouche, la police dit qu'elle est une ivrognesse invétérée. Son dernier exploit a consisté à rouer de coups et, elle aussi, mordu une voisine à propos d'un incident de grève. Pendant que sa victime expose l'histoire, la femme Le S... trépigne et hurle au point que le président doit la menacer d'une incarcération immédiate pour la faire tenir tranquille. Mais alors, arrive à la barre une petite dame, témoin à décharge, qui est aussi volubile que la prévenue et qui répète cinquante fois qu'elle n'est « ni pour un côté, ni pour l'autre ». Me Mandineau, qui a eu bien du mal à endiguer les débordements oratoires de sa cliente, plaide qu'elle n'est pas une mauvaise femme et que, bien qu'elle ait mordu, on peut la laisser circuler sans muselière. 8 jours de prison et 50 francs d'amende. » Le Président Deschamps est obligé de sévir :

- « Et toujours des coups »

« Cette fois-ci, l'affaire se passe à Aytré, où, toujours en raison de mauvais voisinage, une Portugaise, Mme M..., et les époux P... ont échangé des coups. Mme P... explique que la Portugaise ne cesse de l'insulter, de la traiter de ruminant et de femme de mauvaise vie en termes crus. Comme la Portugaise ne parle que la langue de Camoens, le président s'étonne que l'autre ait pu comprendre ces injures, mais l'interprète recruté pour la circonstance explique qu'en portugais ces deux mots ressemblent tellement au français (1) que ce n'est pas surprenant. Après plaidoirie de Me Godard pour la Portugaise, le Tribunal met hors de cause M. P... et condamne chacune des deux femmes à 16 francs d'amende avec sursis (2). »

- (1) : AB parlant le portugais aurait pu aider le Tribunal à vérifier la traduction de « mauvaise vie » et de « ruminant »
- (2) : Ainsi pas de jalouses. Jugement de Salomon du Président Deschamps

- « Puis deux gifles »:

« M. K..., le plaignant, qui tient un commerce rue Gambetta, s'est-il senti, comme Me Mandineau le dira tout à l'heure, « une âme de chèvre-pied et, faute de dryades (sens de ce mot ?) aux environs, voulut-il détourner sa voisine, Mme B..., de ses devoirs ». Cette entreprise échouant, voulut-il se venger en déposant des ordures dans les locaux des voisins ? Nous ne pouvons que le supposer, mais toujours est-il qu'un jour, alors qu'il descendait de son auto, Mme B... lui administra une paire de calottes qui est reconnue. M. K ... prétend que le mari adjoignit un coup de poing aux calottes, mais le fait est contesté. M. et Mme B... ont donc à répondre de ces faits et nous apprenons ainsi que tous trois étaient amis dans le temps, mais que cette amitié tourna à l'aigre par la suite. Me Mandineau plaide pour les époux B..., écarte le coup de poing du mari et adjure le Tribunal d'être modéré pour les gifles, des gifles de femmes n'étant que des violences très légères. (Si Me Mandineau avait connu la vieille tante qui me giflait quand j'étais gosse, il aurait peut-être une autre opinion (1). Et le Tribunal, quittant le code Napoléon, remonte dans l'histoire, s'en réfère à la loi de Brumaire an IV et condamne Mme B... à une peine de simple police, soit une journée de travail. Le mari est acquitté. »

(1) : Souligné par nous. Nous ne saurons jamais si le turbulent André recevait des gifles d'une vieille tante Bach ou Méliès ? Me Mandineau a dû sourire en lisant le souvenir d'AB.

- « A qui la caisse ? »

Pas de coup mais un conflit au sein du Syndicat CGT des garçons de café de La Rochelle pour se disputer les 1.640 frs, 65 de la caisse d'entraide et de solidarité. Conflit suscité par un ... instituteur!! « Après le défilé des témoins et les explications du trésorier (du syndicat), l'affaire est remise, M. le Président Deschamps n'ayant pas caché qu'il désirait la voir se régler à l'amiable sous son égide. » Le Président Deschamps est pour la paix entre garçons de café.

- « Plus de confiance »

Me Miaux défend les intérêts d'une coopérative de panification contre l'ancien gérant qui avait « mis de côté » de la farine d'une valeur de 4.000 frs pour la vendre à son profit.

Pendant cette période AB écrit peu. Est-il souvent sur son vélo ? Ce qui n'est pas le cas de « G. H. » qui ne manque pas d'assister et de commenter dans L'Echo Rochelais les nombreuses pièces de théâtre au Casino du Mail.

e) <u>Les 3 et 28 juillet 1936. En première page deux articles signés AB :</u> « Trottoir cyclable »

Effet des vacances ou autres raisons, les deux colonnes consacrées aux évènements extérieurs ou locaux; « Le scandale de Boncammant » et « Cour d'Assises : Fontaine l'assassin de Saint-Georges-du-Bois est condamné aux travaux forcés à perpétuité » ne sont pas signés.

Mais quand il s'agit de <u>l'activité cycliste</u>, de cyclotourisme et même de pouvoir faire du vélo sur les trottoirs, AB, tout à sa passion du vélo, n'hésite pas à prendre sa plume. C'est ainsi que le <u>3</u> <u>juillet</u> il publie un mini reportage de plus d'une colonne « <u>Trottoir cyclable</u> » - (<u>A lire dans le C) ci-après</u>). AB décrit pourquoi il est impossible de faire du vélo sur les trottoirs de la RN 137 qui pourtant viennent d'être refaits à neuf.

<u>Le 28 juillet</u>, sur la partie droite en bas, à nouveau en titre « <u>Trottoir cyclable</u> » par « A. B. » : « Le bulletin mensuel de l'Automobile-Club de Charente-Inférieure (A.C.C.I.) a bien voulu reproduite intégralement l'article que nous (AB) avions récemment consacré au trottoir cyclable et publie les deux lettres suivantes, échangées entre <u>M. Albert Miaux, Président de l'A.C.C.I. et l'Ingénieur en Chef des Ponts et Chaussées (cf ci-après dans le C)</u>).

Après le texte de ces deux lettres M. l'Ingénieur en Chef termine ainsi sa lettre : « Et remercions l'A.C.C.I. et son Président (A. Miaux) de l'intérêt qu'ils portent aux cyclistes. »

Commentaires de JPC:

Depuis 1932 André Bach et Albert Miaux se croisaient régulièrement dans les couloirs du Tribunal Correctionnel, du Conseil général et du Conseil municipal de La Rochelle. Si l'un aime le vélo et l'autre les autos, les deux sont d'accord pour qu'il y ait des « Trottoirs cyclables ». Enfin, de toute évidence, AB peut maintenant lire des articles signés Albert Miaux dans Ouest-Océan après que celui-ci (Président des Radicaux-Socialistes de La Rochelle) ait « viré » Georges Menon de Ouest-Océan (lire en détail dans le D) ci-après).

Ainsi Albert Miaux et André Bach avaient de quoi échanger dans un café du cœur historique de La Rochelle. Si nous notons une supposée connivence entre ces deux personnes que leurs engagements publics auraient pu rendre « adversaires » c'est pour émettre une <u>hypothèse</u> afin d'expliquer en <u>partie</u> comment André Bach, quittant un journal de droite affirmée, proche de l'église catholique et avec quelques écrits très anti-francs-maçons ait pu être engagé à Pau par L'Indépendant des Pyrénées, journal des Radicaux modérés (tendance Miaux) avec présence certes discrète de la franc-maçonnerie paloise (Albert Miaux était franc-maçon selon une source

orale de La Rochelle). Les « frères » de Pau ont peut-être eu des conversations avec ceux de La Rochelle (A. Miaux) pour savoir qui était cet « AB » pour diriger L'Indépendant que venait de racheter La Petite Gironde de Bordeaux (cf ci-après), journal qui avait « ferraillé » avec L'Echo Rochelais avant de signer un armistice (cf ci-avant et ci-après).

• Un encadré « <u>A nos lecteurs</u> » : « Pour permettre aux imprimeurs rochelais l'application immédiate de la nouvelle loi sur les congés payés, les journaux (dont L'Echo Rochelais, La Charente-Inférieure) ne paraîtront qu'une fois par semaine au lieu de deux pendant les mois d'août et septembre. »

L'Echo Rochelais redeviendra bihebdomadaire en octobre 1936 mais à cette époque AB a déjà écrit dans L'Indépendant son premier article signé par lui pour fêter l'élection à Orthez (64) du jeune Jean-Louis Tixier Vignancour ... qui sera bien connu plus tard dans toute la France.

Ironie de l'histoire, c'est après le départ d'AB de La Rochelle que P. Taittinger a dû connaître J-L. Tixier Vignancour, à l'Assemblée nationale, pour parler défense de la Patrie et de cet abominable Front Populaire. Fin 1936 AB était plongé dans les conséquences du décès du maire de Pau et il commence, probablement, à percevoir que les débats politiques entre radicaux béarnais et de ces derniers avec la S.F.I.O. locale ressemblent à ceux de la Charente-Inférieure (cf ci-dessus le A) et le B)).

f) <u>Le 31 juillet 1936</u>

AB est en Angleterre, ce sui expliquerai pourquoi il n'ait signé aucun article sur le Tour de France.

- « <u>La justice anglaise en action. Une audience correctionnelle sur les bords</u> <u>de la Tamise</u> », <u>voir texte intégral dans le C)</u> « AB reporter ».
- A côté de cet article d'AB, « G. H. », son épouse, livre dans la rubrique « Spectacle au Casino du Mail » un « Paganini » avec une « ouverture » très directe de G.H.: « Un bon camarade me disait hier soir, le plus sérieusement du monde « Paganini est la reine de l'opérette : voyez il est impossible de faire la moindre coupure ; si on enlevait « j'ai cru qu'un baiser », ce ne serait plus Paganini ». Ça c'est très exact, car si on coupait ceci, je ne sais ce qu'il resterait. » La dernière phrase de GH montre que pour elle l'opérette « Paganini » n'est pas appréciée dans son registre. « G. H. » poursuit : « On se préoccupe maintenant d'avoir « un air » boston, tango, fox, blue et puis on met une opérette autour. C'est évidemment le principe de la « Veuve joyeuse », toujours imitée, jamais égalée » et Germain Hubert « d'enfoncer le clou » (comme aimait écrire AB) : « Le livret (de l'opérette) est d'une simplicité enfantine et pas même spirituel : aussi nos malheureux comiques se donnent-ils un mal terrible pour faire passer cette sauce qui n'est même pas pigmentée. » Quand G.H. « n'aime pas », elle le dit et ajoute que dans la distribution des prix pour les chanteurs et acteurs, il n'y a pas d'excellence, uniquement des accessits moyens : « MM. Georges, Lacombe, Prévost, Barra, Gjalea, Voselle ont fait l'impossible pour donner de l'animation à ce qui n'est pas follement gai. » Seule Mlle Bretonne et M. Chapitel vont trouver grâce au jugement sévère de G.H. qui conclut: « Je suis navré et m'excuse mais je n'ai jamais été admirateur acharné de « Paganini » opérette et c'est sans doute tant pis pour moi. »

La très mauvaise humeur de GH pourrait tenir au fait que « son André » est parti quelques jours voir ses amis anglais et sa fille biologique qui doit avoir au moins 25 ans (cf le chapitre I « AB, sa famille et ses sept femmes » ci-dessus). Peut-être AB était-il au mariage de sa fille ou était-il devenu « great father » ?

• <u>De retour d'Angleterre, AB n'écrira plus qu'un seul Point de Vue dans L'Echo Rochelais (cf ci-dessus le 7 août dans le A)) mais restera fidèle jusqu'au 12 août aux séances du Tribunal Correctionnel.</u>

• Tribunal Correctionnel, séance du 30 juillet 1936 :

« Sabotage et drapeau rouge »

- « L'ambiance » après la victoire du Front Populaire n'a pas qu'entrainer des grèves mais aussi des actions individuelles se terminant chez le Président Deschamps.
- « Nous avons relaté il y a deux semaines environ comment un câble électrique fut coupé de nuit à l'usine Delmas en même temps que le drapeau rouge avait été hissé en haut de la cheminée. Voici devant le Tribunal les héros de cet exploit : Kleber, Guibert au casier judiciaire très chargé malgré sa jeunesse et l'Espagnol Laurent Paradez, petit bonhomme sec comme un grillon qui niera jusqu'à l'évidence. Les choses se passèrent comme ceci : congédié de l'usine, Guilbert fit appel à son syndicat qui ne crut pas faire cause commune avec lui, ce dont il conçut un vif ressentiment ... qu'il tourne contre ses employeurs, puis il rencontre Paradez. C'est le commissaire de police Pinot (1) qui mena l'enquête et les employés de l'usine portèrent plainte. M. le substitut Goulesque (2) requiert une peine sévère et Me Mandineau (3) utilise toute son habilité pour sortir les deux complices (4) d'affaire. Dans tous les cas il demande l'acquittement pour Guibert qui n'a commis aucun délit (5) et le bénéfice du doute pour Paradez (6). L'affaire est mise en délibéré après que M. le Président Deschamps ait annoncé à Paradez qu'il irait bientôt revoir son pays (7). »
 - (1) (2) (3): Ces noms pourraient servir à un roman policier: le commissaire <u>Pinot</u> en Charente! le juge « tape-dur <u>» Goulesque</u> et <u>Mandineau</u>, l'avocat des pauvres
 - (4) : Me Mandineau plaide très souvent de petites affaires et dans le cas présent pour deux prévenus. Est-il avocat « commis d'office » par le Tribunal, si cette procédure existait à l'époque ?
 - (5) : Sauf à s'introduire dans une propriété
 - (6) : Le commissaire Pinot, lui, n'a pas de doute
 - (7) : A l'époque un Président de Tribunal Correctionnel avait-il le pouvoir de renvoyer un étranger dans son pays ? Peut-être ...

Quand la vigne est en fleur et « que votre sang a bouillonné »

- Le Président Deschamps a bien du mal avec à nouveau un Espagnol, Frédéric Martinez : « Oranais d'origine espagnole, titulaire de deux condamnations ... en concubinage avec une marchande de cacahuètes (1) et le faux ménage est, parait-il, soupçonné par ses voisins de servir d'informateurs à la police, ce pour quoi l'honorable vendeuse de cacahuètes est surnommée « la reine des donneurs » dans ce milieu un peu en marge des lois (2) ».
 - (1) : Chez AB le mot « cacahuètes » veut dire marchande de n'importe quoi, voir ... d'un commerce que la « morale réprouve »
 - (2) : Nous sommes dans un quartier sans doute peu « fréquentable » bien que le « faux ménage » habite rue du Collège.
- « Rentrant un soir de la foire, l'Oranais, sa compagne et une voisine furent accueillies par des cris et ds injures, on les menaçait de les envoyer « manger des fayots » et de leur ouvrir le ventre. Martinez enfonça la porte des voisins Boulot et Schmid et endommagea l'architecture faciale (1) de ces derniers, leur faisant des blessures que le certificat médical attribue à une arme performante. Et pourtant, la marchande de cacahuètes déclare que som ami n'avait pas d'armes. M. le Président Deschamps, c'est sans doute qu'il a des poings performants. Par ailleurs, elle déclare que si Martinez est un peu violent, « c'est son tempérament ». M. le

Président Deschamps, - Martinez, vous avez du sang espagnol dans les veines. Martinez, - Oui, Monsieur le Président. M. le Président Deschamps, - Alors, je comprends ; quand la vigne est en fleur, le vin travaille dans les fûts. On se bat en Espagne, votre sang a bouillonné (2). Me Mandineau, défenseur de Martinez, soutient ce point de vue, plausible somme toute, que si les victimes de Martinez ont si peur d'être signalées à la police c'est qu'elles n'ont pas une réputation sans tâche et, comme les gendarmes présents à l'audience opinent du bonnet, Me Mandineau prend acte de cet acquiescement de la maréchaussée pour diminuer la faute de son client dans l'esprit du Tribunal (3). Un mois de prison (4) avec sursis ? »

- (1) : AB trouve qu'il est mieux d'écrire « architecture faciale » pour visage ...
- (2) : Le Président Deschamps « comprend ». Il doit aimer les vins espagnols pour trouver une excuse à Martinez
- (3) : Ce paragraphe consacré à la défense de Martinez par Me Mandineau est peut-être « arrangé ». Le récit sur l'audience permet à AB de montrer sa sympathie tout à la fois pour Mandineau, les « gendarmes présents » et l'Oranais Martinez au sang bouillant.
- (4) : Le Président Deschamps n'est pas sévère pour l'Espagnol, qui a tout de même blessé ses voisins Boulot et Schmid ... certes ces derniers n'étaient peut-être pas ... blanc comme neige!

g) Le 14 août 1936, Tribunal Correctionnel, audience du 12 août.

En début d'audience nous retrouvons l'Espagnol Paradez pour le jugement, la fin de l'audience laissera à AB le « goût de l'huitre ».

- Jugement : sur un « sabotage »

Pour l'affaire du « sabotage de l'usine Delmas ... L'acrobate Guibert qui accrocha le drapeau rouge est acquitté mais l'Espagnol qui coupa le câble électrique est condamné à un an de prison ». Le Président Deschamps a eu 15 jours pour réfléchir à cette décision.

- « Question d'appréciation » :

Quand il s'agit de la pêche ou de la chasse, l'affaire est sérieuse ...! « Un garde-pêche qui fait une tournée de ramassage de lait (1) est-il dans l'exercice de ses fonctions et peut-il verbaliser, même si un citoyen lui dit qu'il est le plus bête de la commune ? C'est la question que pose au Tribunal Me Mandineau, défenseur du délinquant G..., lequel s'est fait prendre alors qu'il « gênait (2) des poissons... Après une sonore explication et de sa prise humaine, le Tribunal condamne Kléber G... à 25 francs d'amende avec sursis (4). »

- (1) : Pendant notre jeunesse, notre père Fernand, directeur d'une coopérative laitière à Pau, nous a parfois raconté des histoires de ramasseurs de lait qui s'écartaient de leur tournée pour ramasser quelques champignons ou tirer un lapin ... ou pour rester un peu trop longtemps chez une fermière !!
- (2) : Ce verbe est-il toujours employé toujours aujourd'hui par les pêcheurs ?
- (3) : « Prise », pas de poisson mais du pêcheur
- (4) : Mandineau obtient le sursis sur l'amende. Kléber peut continuer à « gêner » les poissons

- « La Concurrence »

« La concurrence entre conducteurs de taxi et de car au « stationnement à Sableaucaux vaut celle des anciens Egyptiens qui se chargent de conduite les voyageurs au pied des pyramides ... au comble de la fureur D... frappa R... au visage. Maître Debect présente la demande (de dommages) de la victime, tandis que Me Mandineau plaide pour le prévenu, lequel est condamné à 50 frs d'amende avec sursis et 880 frs de dommages et intérêts ».

Me Mandineau a eu du mal à défendre son client qui a détérioré sévèrement « l'architecture faciale » du concurrent de son client.

- « Un client sérieux »

« Me Mandineau, pourtant fervent admirateur de Courteline (1), semble trouver bien ingrate la tâche qui consiste à défendre se client sérieux qu'est Jules Cardin, titulaire de trente condamnations et recherché par une douzaine de parquets (Tribunaux) (2). Aujourd'hui Cardin comparait à Marans. »

- (1) : Comment AB sait-il que Mandineau, comme lui, est un admirateur de Courteline ? Conversations dans les couloirs du Tribunal Correctionnel et/ou dans un bar en face du Tribunal ?
- (2) : Me Mandineau est de toute évidence « commis d'office » ... mission qui déjà à l'époque devait être peu payée.

- « Un ménage peu uni »

Une femme Mme M... se sépare de son mari violent. Ce dernier « un soir, brisa un carreau, entra chez sa femme qui était au lit et, révolver au poing, lui annonça galamment qu'il y avait dedans une balle pour elle ! Mme M... s'enfuit et le mari se coucha dans le lit où les gendarmes vinrent le cueillir le lendemain matin (1). Me Mandineau plaide que la scène n'a pas eu de témoins et demande l'indulgence au Tribunal. (Jugement) 8 jours de prison (2). »

- (1) : Ceci est rare et change des constats d'huissier d'adultère au petit matin ... à l'époque
- (2) : Le Président Deschamps a bien lu le rapport des gendarmes, donc pour Mandineau c'était une « plaidoirie impossible » ...

- « Faux témoignages » :

« Il y a quelques temps, nous avons relaté une affaire d'excitation de mineure à la débauche qui s'était produite dans un bar de la rue Gambetta. A l'audience, la femme S..., qui exerce une profession non reconnue, quoique tolérée (1), fut prise en flagrant délit de faux témoignages, d'où poursuites du ministère public. Ce même ministère public demande, très humainement une peine de principe, car l'inculpée a pu avoir peur, et son défenseur, Me Mandineau, soutient justement ce point de vue qu'elle a pu craindre les représailles des gens du milieu (2). 8 jours de prison (3). »

- (1) : Pour ne pas écrire la « profession » de prostituée
- (2): Les souteneurs
- (3) : « Peine de principe » pour un faux témoignage égale à 8 jours de prison, c'est peut-être le minimum ? La femme G... va pouvoir se reposer en toute sécurité pendant 8 jours ... après elle devra faire attention à la vigilance du commissaire Pinot.

- « Corrections »

« M. G... a infligé une sévère raclée à M. D... Motif donné par le prévenu : la veille, la victime aurait violé sa mère, une pauvre femme faible d'esprit. D... nie avoir commis cette infamie et, par l'organe de Me Gibert, réclame des dommages et intérêts. Me Mandineau expose combien son client pouvait être exaspéré par l'acte commis sur sa mère. G... est condamné à 50 francs d'amende avec sursis. »

- « <u>Les ravageurs</u> »

« 10 jours de prison à M. Forgit et 4 jours de la même peine à Irma Bernard pour pêche de coquillages dans les milieux insalubres... 8 jours de prison chacun à Gray et Couasnon et 4 jours de la même peine à Graziella B... pour vol d'huitres. »

Ainsi AB termine sa dernière chronique judiciaire par un vol d'huitres ... cas plus rare en Béarn.

AOUT 1936 / AOUT 1943

Cette séance du Tribunal Correctionnel du 12 août 1936 fut la dernière d'AB à La Rochelle et le 14 août il savait qu'il allait devoir préparer les « cartons » pour Pau. Il savait aussi que Pau avait son Tribunal Correctionnel, mais ... sans affaire de vols d'huitres.

Nous verrons dans le E) ci-après pourquoi AB a dû être satisfait de quitter La Rochelle, sauf à regretter le Président Deschamps, quelques juges, gendarmes, Maître Mandineau et certains autres avocats, peut-être aussi le commissaire Pinot. Quant aux hommes politiques et « confrères » journalistes de La Rochelle, ce seront des souvenirs « contrastés » pour André Bach, sans doute une forte considération pour le Maire Vieljeux, de la sympathie pour Albert Miaux. Pour bien d'autres de mauvais souvenirs ... vite oubliés dès lors qu'il commencera son activité de journaliste à Pau, en Béarn dès octobre 1936. Enfin il ira en vélo sur les pentes de l'Aubisque et les routes des coteaux béarnais ...

Sept ans après, en août 1943, dernière apparition publique d'André Bach au Tribunal Correctionnel de Pau la veille de son arrestation par la gestapo. Ainsi André Bach, par le hasard dû aux circonstances, a écrit ses derniers articles à La Rochelle et à Pau pour relater une séance du Tribunal Correctionnel.